

LAVAL PARLE

Notes et mémoires rédigés par Pierre Laval dans sa cellule,
avec une préface de sa fille et de nombreux documents inédits

Dans ces temps de haine et de mensonge, l'art
que l'on a porté à la plus haute perfection est
l'art de calomnier ceux que l'on assassine.

André Chénier

Pour faciliter la consultation en ligne les images ont été supprimées

Préface

Dans sa dernière lettre, mon père m'écrivit :

« Je vais disparaître de ce monde — aller me confondre avec la terre qui nous absorbe tous : mais mon âme survivra et elle ne te quittera jamais. Je serai sans cesse avec toi et ta maman pour que vous ne perdiez pas courage. Ne songe pas à me venger je te le demande, mais comme tu n'as pas à rougir de moi tu pourras défendre ma mémoire. Fais-le tranquillement, sans passion mauvaise, avec la certitude que par un juste retour des choses je retrouverai une place dans le cœur des braves gens. Tenez-vous debout devant le malheur. La France entière sait maintenant qu'on a voulu m'empêcher de parler et de me défendre. Plus tard, elle exigera des explications et des comptes. On n'a pas voulu entendre les miens. Que mon sacrifice serve au moins à ceux qui ont été injustement frappés ou qui sont menacés de l'être parce qu'ils ont eux aussi voulu servir notre pays quand il était malheureux. »

Voilà pourquoi j'ai le courage d'écrire cette préface. Ce ne sont pas des mémoires que vous allez lire. Un homme d'action comme mon père, un homme d'État comme lui n'écrit pas de mémoires. Il laisse cela à des observateurs consciencieux, témoins des faits dont ils écriront l'histoire.

Ou bien il laisse cela à des coupables, ou des menteurs, qui tentent de justifier leurs erreurs politiques. Ils présentent alors les événements qu'ils ont vécus en essayant de se donner le beau rôle. Ces livres fleurissent particulièrement après une période comme celle que nous venons de vivre. Rien de tel dans les pages que vous allez lire. Mon père les écrivit en prison sur une étroite tablette qui lui servait de bureau, dans une cellule tapissée de limaces, avec l'aide de sa seule mémoire, dans notre triste France de 1945.

« J'avais demandé le Journal officiel pour que les Français connaissent l'accusation et mes réponses. On me l'a refusé. Il n'est pas nécessaire que la France connaisse son histoire » écrivait-il avec amertume dans la dernière page qu'il laissa et dont vous trouverez la photographie dans ce livre.

Il a écrit ces notes sur les feuillets que je lui faisais parvenir. Il les a rédigées pour s'en servir au cours des interrogatoires de son instruction, qui n'a pas eu lieu, pour les crier à la face des juges et des jurés s'il y avait eu un procès. Il me les faisait passer par ses avocats, pour que je les fasse taper afin qu'il les corrige. C'est ainsi que s'est constitué ce manuscrit.

Vous trouverez de tout dans ce livre. Beaucoup de sujets y sont traités, puisque l'accusation n'a reculé devant aucune bassesse, aucune audace. Vous remarquerez la progression du récit. Au début c'est un homme qui répond à un acte d'accusation absurde. Il prend son temps. Au secret, privé de tout contact avec le monde extérieur (le Gouvernement provisoire avait fait saisir tous ses papiers), il fait le tour des problèmes ; ensuite, au fur et à mesure que les événements se précipitent, il répond à deux chefs d'accusation, puis trois, pour finir par neuf à la fois ! Conscient du marchandage politique dont sa vie était l'enjeu, il nous écrivit alors : « Mon affaire n'est pas un procès mais un problème politique. Il faut que j'aie tort pour qu'ils aient

raison. » C'est le point culminant de ce drame.

En lisant ces lignes, peut-être vous rappellerez-vous ce que fut la vie de mon père au cours de ces trente dernières années ? Souvenez-vous de ces années...

Qui vous a le mieux protégés avant la défaite ?

Qui a mis plus de talent et de générosité à défendre les petits et les humbles, si ce n'est l'avocat des anarchistes et des syndicats ?

Qui, plus tard, réalisa la réforme sociale la plus importante de notre temps, celle des Assurances sociales ?

Qui accepta toujours de braver l'impopularité et les risques du pouvoir lorsque les autres se dérobaient ?

Qui, pour assurer la paix de vos foyers, a construit le Front de Stresa et le cercle autour de l'Allemagne allant de Rome à Moscou ?

Et lorsqu'on eut détruit les fruits de son patient labeur et que le malheur s'abattit sur nous, qui donc est revenu au gouvernement comme syndic d'une faillite qu'il avait prévue et tout fait pour éviter, afin de réduire les souffrances des Français ?

Rappelez-vous les luttes politiques d'avant-guerre.

Qui combattait alors avec le plus d'acharnement la politique économique et financière de mon père si ce n'est le Président Léon Blum, à qui mon père devait, plus tard, sauver la vie ? Léon Blum, qui tenta l'an dernier de pratiquer la même politique économique et financière. Malgré son passé de militant socialiste irréprochable, ne fut-il pas alors en butte aux mêmes critiques que connut mon père dix ans plus tôt ?

C'est en le regardant vivre et agir chaque jour, avec un courage que rien ne rebutait, en le voyant se refuser aux mille lâchetés qui lui auraient valu une popularité facile, que la plupart de ceux qui l'ont approché comprirent le chemin du devoir.

Lorsque j'appris le débarquement des Américains en Afrique du Nord, en novembre 1942, je partis dans la nuit pour Châteldon. Il y a des moments dans la vie où chaque minute, chaque parole, chaque geste se gravent définitivement dans le souvenir de ceux qui les vivent. Ils sont rares. Nous étions dans la salle à manger, mes parents, mon mari et moi. Il était quatre heures du matin. Mon père s'apprêtait à partir pour Munich où il devait porter à Hitler le refus de la France à l'offre d'alliance. Ne sachant pas s'il reviendrait, il posa sur la table les papiers qu'il portait toujours sur lui (trois fois en deux années, nous l'avons vu depuis accomplir ce même geste). Je le suppliai alors de quitter le gouvernement. Il refusa. Je tentai de lui démontrer que sa présence ne servirait plus à rien. Il me répondit que j'étais inconsciente. Les Allemands allaient devenir plus durs, leur dureté et leurs exigences allaient croître avec leurs déconvenues militaires, me dit-il. « Partir serait désertier, je dois rester ici pour protéger les prisonniers en congé de captivité, les réfugiés, les Alsaciens-Lorrains, les Juifs, les communistes, les francs-maçons. Si je m'en vais, je transforme la France en un vaste maquis. Combien de milliers de Français paieront alors de leur vie une telle lâcheté ? Regarde, me dit-il, ce qui se passe en Pologne, dans les Balkans, partout. . . »

C'est à partir de cet instant que j'ai mesuré pleinement la grandeur du sacrifice qu'il avait décidé de consentir à son pays. Je sais que vous le mesurerez vous-mêmes en lisant ce livre.

Ces pages sont celles d'un homme qui n'a jamais connu la haine, qui ignorait les mots blessants, qui a tout fait pour éviter l'irréparable, tout tenté pour jeter un pont entre les incompréhensions des peuples.

Ce sont les pages d'un chrétien — d'un chrétien jugé par de faux chrétiens — d'un Euro-

péen supprimé par une France provisoire — d'un Français assassiné pour avoir trop bien servi son pays.

Ces lignes paraîtront peut-être à certains trop passionnées, mais ne venons-nous pas de vivre une époque de passion ? Passion chez mon père pour rester au gouvernement par sentiment du devoir, passion chez ses assassins dans leur précipitation à étouffer la voix qu'ils redoutaient, passion chez moi qui ai vécu tout cela.

Vous qui l'avez connu, fonctionnaires de tous rangs, quelles que soient vos origines, vous tous qui n'avez pas hésité comme lui à servir la France dans les jours sombres et qui avez été frappés, vous verrez que sa dernière pensée fut pour vous.

Et vous qui n'avez pas trop souffert dans la tourmente, vous jugerez en toute conscience, selon vos préjugés, vos partis pris et vos préférences. Mais quelles que soient ces préférences, je crois que vous trouverez dans ces pages une raison de croire et d'espérer, car si vous aimez la démocratie et si vous croyez vraiment en elle, vous réfléchirez à la leçon qu'il faut tirer de la vie de cet enfant d'Auvergne, têtu, travailleur, obstiné, qui, sans compromissions, par sa seule intelligence et son seul courage, a su s'élever au sommet de l'abnégation et du sacrifice.

Josée de Chambrun

Déclaration des défenseurs de Pierre Laval

Mes JACQUES BARADUC et ALBERT NAUD,
AVOCATS À LA COUR,
faite à Paris le 30 octobre 1945 aux agences
de presse étrangères.

Le président Pierre Laval a été fusillé le 15 octobre. C'est le lendemain de sa mort que nous prenions connaissance de ses réponses aux derniers chefs d'accusation. Ce fait seul suffit à souligner la précipitation de l'instruction, la précipitation des débats, la précipitation de l'exécution.

Lors de son retour en France, Pierre Laval pria le Bâtonnier de lui désigner deux avocats. Quelques jours plus tard, notre confrère Yves-Frédéric Jaffré se joignait à nous.

Le 22 août, nous eûmes un premier et long entretien avec Pierre Laval. Nous ne le connaissions pas. À son contact et devant les révélations qu'il nous fit, nous comprîmes tout de suite l'ampleur et la grandeur de notre tâche.

Le président Bouchardon et M. Béteille, juge d'instruction, nous avaient reçus le 21 août. Ils nous avaient dit à l'un et l'autre qu'il s'agissait d'une affaire de longue haleine, et qu'après deux interrogatoires en septembre, l'instruction ne commencerait réellement qu'au mois d'octobre pour se poursuivre en novembre. M. Béteille nous remit un plan d'information comportant au minimum vingt-cinq interrogatoires.

Quatre eurent lieu : les 23 août, 6, 8 et 11 septembre ; le cinquième, ayant été interrompu en raison de l'heure tardive, ne devait jamais être repris.

Le 12 septembre, la presse nous apprenait que l'instruction était close. Huit jours plus tard, Pierre Laval était sommairement interrogé sur les Antilles, la Marine marchande, le sort de L'Agneau mystique, le meurtre de Marx-Dormoy à Montélimar et l'agression contre M. de Menthon au bord du lac d'Annecy.

Accusé de complot contre la sûreté intérieure de l'État et d'intelligences avec l'ennemi, le Président Laval n'avait été interrogé ni sur son rôle à l'Assemblée nationale, ni sur les raisons et les conditions de son retour au pouvoir pendant l'occupation, ni sur ses négociations avec le gouvernement allemand, ni sur les entretiens de Montoire, ni sur les réquisitions de main-d'œuvre, ni sur la Milice, ni sur les conditions de son départ de Paris le 17 août 1944.

En vertu de l'ordonnance instituant la Haute-Cour de justice, les noms de dix-huit jurés parlementaires et ceux de dix-huit jurés Résistants devaient être tirés au sort sur une liste de cinquante jurés parlementaires et de cinquante jurés Résistants.

Le tirage au sort des jurés avait été fixé au 3 octobre. Au lieu de cinquante jurés parlementaires, dix-huit seulement étaient venus au Palais de Justice. En conséquence, il n'y eut aucun tirage au sort mais bien désignation de dix-huit jurés. C'est au cours de cette audience publique que le Premier président Mongibeaux déclara que les débats devaient commencer, se poursuivre et se terminer avant les élections.

Le lendemain, le procès s'ouvrait en notre absence. Nous avions en effet demandé à notre Bâtonnier de nous décharger de nos commissions. On nous avait mis dans l'impossibilité absolue d'assurer la défense de notre client. Nous ne connaissions pas le dossier de l'accusation. Nous

n'avions pas eu le temps matériel de faire citer nos témoins. Nos dossiers n'étaient pas constitués.

Malgré cette situation de fait sans précédent, le Premier président nous demanda de prendre notre place à la barre.

Le lendemain 5 octobre, nous nous rendions à l'audience pour réaffirmer solennellement la nécessité impérieuse de surseoir au procès.

La Haute-Cour passa outre et les débats continuèrent.

Le samedi 6 octobre, Pierre Laval donna lecture de la lettre qu'il avait écrite à M. le Garde des Sceaux pour lui demander la publication de son procès dans le Journal officiel. S'insurgeant contre le refus qui lui avait été signifié, il insista de nouveau mais en vain auprès du Ministère public.

C'est à la suite de cette lecture qu'éclatèrent les incidents que le monde entier connaît. Ceux-ci révélèrent que l'accusé se trouvait en présence de juges qui l'avaient par avance condamné.

Devant la partialité, les injures et les menaces de ses juges, le Président Laval déclara : « Un crime judiciaire va s'accomplir. Je veux bien en être la victime. Je n'accepte pas d'en être le complice. »

Il quitta l'audience et, en son absence aussi bien qu'en la nôtre, la Haute-Cour passa à l'audition de « trois témoins à charge ».

Le lundi 8 octobre, quelques instants avant la réouverture des débats, le Garde des Sceaux, M. Teitgen, nous convoqua, nous fit prendre en voiture et conduire à son cabinet. L'entretien dura plus d'une heure. Il nous demanda instamment de reprendre notre place à la barre. Il nous dit que les magistrats de la commission d'instruction qui avaient interrogé le Président Laval avaient été fortement impressionnés par ses réponses. Il ajouta, que s'il avait un conseil à nous donner, c'était de revenir à l'audience. En contrepartie de notre acceptation, il prenait l'engagement que « les membres de la Haute-Cour cesseraient de menacer et d'injurier notre client ».

Peu après, en accord avec le Président Laval, nous faisons connaître notre refus au président Mongibeaux et au Procureur général Mornet, leur expliquant que l'honneur et le prestige de notre Ordre nous interdisait de nous associer à des débats qui n'avaient de judiciaires que le nom.

Le Premier président et le Procureur général nous confièrent alors que, s'ils insistaient auprès de nous pour que nous acceptions au moins d'être présents à la barre sans client, sans dossier et sans possibilité d'intervenir dans les débats, c'était sur l'ordre exprès du général de Gaulle.

Nos consciences d'hommes libres, le respect que nous avons pour les traditions de notre Ordre et notre sens de la justice nous ont interdit de répondre à cet appel.

Le lendemain mardi 9 octobre, Pierre Laval était condamné à mort sans avoir pu faire entendre sa voix.

Jacques Barraduc - Albert Naud

Chapitre 1

Carrière politique

Le premier considérant de l'acte d'accusation, dont le texte intégral figure en annexe sous la lettre A, était ainsi rédigé :

La carrière de Laval avant la guerre fut celle d'un homme venu des partis extrêmes, renié par eux, plusieurs fois ministre, deux fois président du Conseil, et dont la fortune privée a suivi l'ascension de la fortune politique.

Lorsque, le 12 septembre 1945, les avocats de Pierre Laval remirent au président de la commission d'instruction la lettre inédite qu'on va lire, ils apprirent qu'un ordre supérieur venait d'être donné de clore brusquement l'instruction.

Prison de Fresnes,
le 11 septembre 1945

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me remettre hier, au cours de mon interrogatoire, l'acte d'accusation dressé contre moi en application de l'arrêt rendu, le 13 juin 1945, par la commission d'instruction qui me renvoie devant la Haute-Cour de justice.

J'ai l'honneur de vous remercier de cette communication qui m'a permis de connaître les griefs qui ont été invoqués contre moi pour établir la double accusation d'avoir commis le crime d'attentat contre la sûreté intérieure de l'État et celui d'avoir entretenu des intelligences avec l'ennemi. Je n'ai pas voulu attendre plus longtemps pour vous exprimer quelques-unes des réflexions que m'a suggérées la lecture de ce document.

Je me trouve ainsi, maintenant, en mesure de pouvoir répondre à chacun de ces griefs, dont certains n'ont pu être formulés et retenus qu'en raison de mon absence de l'instruction. Il me sera facile, au cours de mes prochains interrogatoires, de les contester et de vous montrer qu'ils ne reposent sur aucune base solide.

Je ne doute pas de votre intention et de votre volonté de faire toute la lumière sur l'affaire qui m'amène devant vous. Les hautes fonctions que j'ai remplies dans le passé et celles que j'ai assumées pendant l'occupation, autant que les raisons qui ont déterminé le Gouvernement à me faire déférer devant la Haute-Cour de justice, donnent à mon procès un caractère important et historique qui ne peut vous échapper. Il s'agit non seulement du droit que j'ai de me défendre, mais aussi de mon devoir d'apporter, au cours de cette instruction judiciaire, ma contribution à l'histoire d'une époque qui fut si douloureuse pour notre pays et à laquelle j'ai été mêlé d'une manière si directe.

Je ne redoute pas la lumière ; je vous aiderai à la faire éclater, car je ne crains pas la justice lorsqu'elle se fonde sur la vérité. L'acte d'accusation débute par un considérant que je ne saurais admettre. « Venu de partis extrêmes », j'aurais été « renié par eux ». Cette affirmation implique que j'aurais été exclu du Parti socialiste, auquel j'ai appartenu, alors que je peux établir, sans contestation possible, que je l'ai quitté librement, de mon propre gré ; que, quatre années

après mon départ, les candidats socialistes, après une discussion sur ce point provoquée par Jean Longuet, ont accepté de figurer aux élections de 1924 sur une liste à la tête de laquelle j'avais été placé. J'avais alors expressément déclaré que je n'adhérerais plus jamais au Parti socialiste, ni à aucun autre parti.

J'ai toujours respecté la discipline du Parti socialiste tant que j'en étais membre et, en particulier, j'ai refusé, en 1917, d'entrer dans le ministère Clemenceau, où le poste de sous-secrétaire d'État à l'Intérieur m'était offert. J'ai refusé parce que le Parti, à qui j'avais été chargé, de la part de Clemenceau, d'offrir une large représentation dans son gouvernement, avait repoussé le principe même de cette collaboration.

En 1919, j'étais en difficulté avec mes camarades socialistes, et j'ai préféré, parce que j'avais été élu par eux en 1914, leur marquer ma solidarité jusqu'à un échec qui était certain, plutôt que d'accepter l'offre qui m'était faite de figurer en tête de la liste du Bloc national qui fut élu.

J'ai quitté volontairement le Parti socialiste fin 1920, lorsque la scission se produisit entre les socialistes et que fut créé le Parti communiste. Je rappellerai que je n'ai jamais cessé d'être élu comme député ou comme maire à Aubervilliers depuis 1914, et qu'il a fallu une révocation administrative pour mettre un terme, l'an dernier, à un mandat que les électeurs ouvriers de cette commune, eux, ne m'ont jamais retiré.

J'ajouterai enfin qu'en octobre 1935, aux dernières élections sénatoriales, malgré les décrets-lois que j'avais pris, j'ai été élu le même jour — les précédents sont rares — dans deux départements, la Seine et le Puy-de-Dôme, alors que les majorités très à gauche de ces deux collèges sénatoriaux étaient déjà annonciatrices du Front populaire. Vous voyez, Monsieur le Président, que les partis extrêmes, dans le secret des urnes, n'exprimaient pas à mon sujet leur «reniement» au jour décisif des scrutins dont ils étaient les maîtres.

Quelque dépit qu'en puissent manifester ceux qui ne me connaissent pas, je ne peux donc figurer sur la liste des « renégats », qu'illustrèrent pourtant de hautes personnalités.

J'ai réfuté cette partie du premier considérant de l'acte d'accusation, mais je ne vous ai pas encore dit toute ma pensée.

Je conserve un souvenir ému de ma jeunesse militante, non pas seulement parce qu'il s'agit de ma jeunesse, mais parce que j'ai trouvé, à cette époque, un enthousiasme, un désintéressement, une générosité de sentiments, que je n'ai pas connus plus tard dans d'autres milieux. J'ai été marqué dès ce moment d'une empreinte indélébile par l'amour de la paix, des travailleurs, des humbles et de la liberté.

J'aurai à vous parler longuement de ma politique de paix, puisque l'acte d'accusation retient comme un grief mon attitude avant la guerre. Quant à mon attachement aux travailleurs et aux humbles, je crois en avoir donné souvent la preuve, en faisant notamment voter la loi sur les Allocations familiales et, dans une hostilité presque générale, celle des Assurances sociales, en réglant pacifiquement de nombreux conflits ouvriers et, en particulier, pour citer un exemple, celui de la grève des textiles dans le Nord, qui ne concernait pas moins de cent cinquante mille ouvriers. Quant à la liberté que nous avons perdue, j'en ai souffert plus que beaucoup d'autres pendant l'occupation car, outre qu'il s'agit d'un des biens les plus précieux, je sais que rien de durable ne peut être construit sur la contrainte.

Le même considérant, auquel je viens de me référer, précise que j'ai été plusieurs fois ministre et deux fois président du Conseil. J'ai en effet, depuis 1925, successivement occupé presque tous les postes ministériels et j'ai été, à ce titre, le collaborateur de MM. Painlevé, Aristide Briand, Tardieu, Doumergue et Flandin. J'ai été, non pas deux fois, mais trois fois président du Conseil, sans compter les fonctions de chef du Gouvernement pendant l'occupation. Croyez-vous, Monsieur le Président, qu'en temps de paix, sous l'œil et le contrôle du Parlement, avec une opinion publique informée par une presse libre, j'aurais pu accéder à ces hautes fonctions, m'y maintenir et y revenir si souvent, si j'en avais été indigne ? Croyez-vous que des présidents de la République comme M. Doumergue, M. Doumer, m'auraient chargé de constituer des gouver-

nements s'ils n'avaient eu la certitude que mon nom rencontrait à la fois la faveur du Parlement et de l'opinion ? Croyez-vous que M. Lebrun lui-même, qui n'a jamais eu pour moi de sentiments particulièrement bienveillants, m'aurait appelé en 1935 ? Il est vrai qu'à cette époque les chefs se dérobaient ; la tâche à remplir était ingrate pour sauver le franc. Je ne craignais pas, dans l'intérêt de notre pays, de m'exposer aux risques de connaître la saveur amère de l'ingratitude et de l'impopularité. C'est surtout d'ailleurs à partir de ce moment que les campagnes les plus violentes ont été déchaînées contre moi, et c'est seulement alors que mes adversaires politiques ont paru s'intéresser à ma fortune privée, dont le même considérant de l'acte d'accusation dit qu'elle a suivi l'ascension de ma fortune politique

Ainsi, je suis surpris de retrouver dans un document judiciaire cet argument que j'avais seulement relevé, jusque-là, dans des journaux ou dans des feuilles, et qui n'avait servi qu'à des fins électorales ou dans un but de polémique. Je suis très fier de mes origines modestes. J'avais négligé et méprisé cette attaque, et les menaces alors proférées de faire ouvrir une enquête sur les origines de ma fortune ne me gênaient guère. Au contraire, leur mise à exécution m'aurait permis de fournir des explications claires, et m'aurait dégagé d'une fausse et méchante légende. Je ne suis nullement gêné pour répondre à cette partie de l'acte d'accusation, mais je tiens dès à présent à protester contre l'insinuation ou l'affirmation, si c'est ainsi que je dois lire ce considérant, que j'aurais tiré ma fortune de mes fonctions publiques. J'ai toujours pensé qu'une indépendance matérielle bien assurée, si elle n'est pas indispensable, donne aux hommes de gouvernement qui la possèdent une plus grande indépendance politique. Je n'ai jamais appris qu'il était interdit à des hommes politiques, en dehors de leurs fonctions, de s'occuper de leurs intérêts privés quand ceux-ci ne s'opposaient pas aux intérêts de l'État. Je vous surprendrai peut-être en vous disant que j'ai poussé à ce point le scrupule que j'ai toujours refusé de plaider contre l'État ou contre la Ville de Paris, parce que j'étais parlementaire et élu de la Seine. Je vous surprendrai moins, vous qui êtes au Palais depuis si longtemps, en vous disant que j'ai un tel respect de l'indépendance de la Magistrature et de la dignité des fonctions que j'ai occupées que j'ai cessé, en fait, de plaider après avoir été Garde des Sceaux.¹ J'avais pourtant, dans le sens contraire, des exemples illustres et honorables. J'ai préféré chercher ailleurs, pour être plus libre, des activités productrices.

Je mets au défi quiconque d'établir que j'ai profité de mes fonctions pour agrandir mon patrimoine. Vous avez un rapport d'expert, que je ne connais pas encore et qui a été rédigé sans que j'aie pu être entendu, mais vous aurez de moi, soyez-en sûr, des réponses pertinentes à toutes vos interrogations. S'il est vrai que j'étais à l'abri du besoin, et vous connaîtrez les origines de ma fortune, ne serait-il pas mieux, plus généreux, de mesurer l'étendue du sacrifice que j'ai voulu consentir à notre pays, alors que, comme tant d'autres l'auraient fait à ma place, j'aurais pu vivre tranquille et heureux, entouré de l'affection des miens ?

Je m'excuse, Monsieur le Président, de vous écrire aussi longuement, mais j'ai tenu, dès que j'ai eu connaissance de l'acte d'accusation, à vous faire cette réponse au premier considérant. Je m'expliquerai aussi facilement sur les autres au cours de mes prochains interrogatoires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes respectueux sentiments.

Pierre Laval

¹ Pierre Laval fut Garde des Sceaux en 1926, à l'âge de 43 ans.

Chapitre 2

Rapports avec la Grande-Bretagne

J'ai répondu au premier considérant de l'acte d'accusation et j'en arrive au deuxième, ainsi libellé :

Renversé en janvier 1936, après l'échec du plan proposé par lui pour résoudre la crise éthiopienne, il a gardé de cet incident une haine tenace contre l'Angleterre qu'il accusait d'avoir contribué à sa chute, et contre le Parlement français dont il n'avait pu gagner la confiance.

Ma réponse doit être claire. Il est inexact que j'aie été renversé en janvier 1936. J'ai abandonné le pouvoir de mon plein gré. Habituellement, un président du Conseil apportait sa démission et celle de ses ministres au président de la République, lorsqu'il avait été mis en minorité dans un vote devant l'une des Chambres, après avoir posé la question de confiance. D'après l'acte d'accusation, j'aurais été renversé sur une question de politique étrangère, sur le projet Hoare-Laval si je comprends bien. Le fait énoncé est manifestement faux. Je n'ai pas été interpellé en janvier 1936. Je l'avais été à la Chambre des députés les 27 et 28 décembre 1935 sur cette même question, et j'avais obtenu après un débat qui dura deux jours et une nuit, ayant posé la question de confiance, une majorité de vingt-deux voix. C'est M. Yvon Delbos qui m'interpella et il fut soutenu par MM. Paul Reynaud, de Monzie, Campinchi, Léon Blum, Gabriel Péri, Marcel Déat et plusieurs autres orateurs. Ce fut un grand débat parlementaire, dont le compte rendu fut largement diffusé par toute la presse mondiale. On croyait généralement que je sortirais vaincu du scrutin, tandis que j'escomptais un succès. J'obtins, je le répète, après un exposé de ma politique extérieure, une majorité de vingt-deux voix. Le résultat était impressionnant, en contraste avec les pronostics de mes adversaires, et en raison surtout de la qualité et de la diversité des interpellateurs.

Je résolus néanmoins, trois semaines plus tard, de quitter le pouvoir. Ce fut immédiatement après un voyage à Genève, au cours duquel j'avais rencontré M. Eden, à qui je fis part de ma décision et qui en parut fort surpris. Il eut même la courtoisie de m'exprimer son regret de me voir donner ma démission. Il est des circonstances où un chef de gouvernement, surtout lorsqu'il est ministre des Affaires étrangères, a le devoir de s'en aller s'il n'est pas assuré de certains concours qu'il juge indispensables pour appuyer sa politique. Il doit le faire en particulier s'il se trouve en désaccord avec certains ministres dont la collaboration lui est nécessaire. J'estimais que le concours massif du parti radical m'était indispensable et que je ne pouvais me priver de la collaboration du Président Herriot, alors ministre d'État. J'avais constaté que, dans le vote de confiance, les radicaux s'étaient divisés, et je savais que M. Herriot, qui avait approuvé tous les décrets-lois pour sauver le franc et empêcher le prix de la vie de monter, marquait son désaccord sur ma politique extérieure, me trouvant trop faible dans l'application des sanctions à l'égard de l'Italie. Je n'avais pu obtenir sa signature, nécessaire pour la prorogation des pouvoirs spéciaux déjà appelés « pleins pouvoirs », et je savais, dans ces conditions, que l'échec d'une politique destinée à restaurer les finances et accroître la production du pays était certain. Je savais d'autre part que la sanction dite « du pétrole » était réclamée par certains milieux de gauche, en France et en Angleterre. Or, je me refusais à l'envisager parce que, selon moi, son application nous eût entraînés dans la guerre, et je voulais éviter la guerre. Je pensais bien, d'ailleurs, que les mêmes hommes qui me combattaient, lorsqu'ils seraient au pouvoir, en présence de leur respon-

sabilité, auraient les mêmes appréhensions que j'avais eues. Je démissionnai donc, et la sanction du pétrole ne fut jamais appliquée ni proposée par mes successeurs. Par contre, quelques semaines après mon départ, l'Allemagne remilitarisait la Rhénanie. Cette violation du Traité de Versailles devait être sanctionnée en application du Traité de Locarno, mais elle ne le fut pas. Hormis un discours et quelques articles de presse, personne ne bougea. Il est donc inexact de dire, comme le fait l'acte d'accusation, que j'ai été renversé, et que de cet incident (qui ne s'est pas produit) j'ai gardé une haine tenace contre l'Angleterre et le Parlement français. Je n'avais pas à m'immiscer dans la politique britannique, et je n'avais pas à en vouloir au Parlement qui m'avait donné sa majorité et sa confiance. Le gouvernement qui me succéda aurait pu en vouloir au cabinet britannique qui avait certainement dû lui refuser d'intervenir à propos de la remilitarisation de la Rhénanie ; ce n'était pas mon cas. Je n'étais plus au pouvoir, et je n'ai jamais eu, avec l'Angleterre, à régler un problème aussi délicat et aussi grave.

Je n'ai d'ailleurs aucune gêne pour m'exprimer au sujet de la Grande-Bretagne. Je n'ai pas et je n'ai jamais eu de haine contre ce pays. J'ai eu parfois, au cours de ma carrière gouvernementale, des difficultés avec le cabinet britannique. J'ai été souvent en plein accord avec les ministres anglais. J'ai toujours admiré avec quelle ténacité ils défendaient l'intérêt de leur pays quand ils le croyaient menacé. Je n'ai jamais conçu qu'en dehors d'une solidarité réciproque, la France puisse être mise à la remorque de l'Angleterre.

Mes rapports personnels avec les ministres anglais ont toujours été courtois et souvent même, quand je n'étais pas complètement d'accord avec eux, empreints de grande cordialité, comme ce fut le cas avec M. Eden. Si j'avais un vœu à exprimer, ce serait de voir toujours les ministres français faire leur métier de Français comme les ministres anglais, quelle que soit leur couleur politique, savent accomplir leur métier d'Anglais. Ils ont au suprême degré l'orgueil de leur race, de leurs traditions et de leur Empire ; ils sont, au sens noble, des maîtres dans le monde. J'ai toujours eu et j'aurai toujours pour notre pays, quelles que soient ses vicissitudes, la même ambition. Ceux qui me connaissent bien savent que je n'ai jamais tenu un autre langage. Il m'est arrivé parfois de réfréner l'anglomanie ou l'anglophobie de certains Français, mais je sais que ces sentiments chez nous sont toujours passagers. L'union franco-britannique ne peut se fonder que sur une parfaite égalité de droits et elle ne peut durer qu'à cette condition.

Je vais citer certains faits saillants, concernant les rapports que j'ai eus, comme ministre des Affaires étrangères et comme chef du Gouvernement, avec le gouvernement britannique.

En 1931, au moment de la grande crise financière, sollicité durant la nuit (septembre-octobre 1931) de recevoir immédiatement M. Campbell, chargé d'affaires à Paris, remplaçant Lord Tyrell, j'ai accepté, sans réunir le Conseil des ministres, pour ne pas porter atteinte, par des indiscretions, au crédit de la Grande-Bretagne, de lui faire faire, par le Trésor français, le matin même, une avance de trois milliards. Les caisses de la Banque d'Angleterre étaient vides et les paiements auraient été suspendus sans le concours spontané de la France. M. Campbell m'avait remercié avec émotion et dit, en me serrant les mains : « Monsieur le Président, mon pays n'oubliera jamais.²

En 1934 et en 1935, j'eus à régler, en collaboration étroite à Genève avec M. Eden, le délégué britannique, des problèmes graves, comme les conditions du plébiscite de la Sarre et la résolution du Conseil de la Société des Nations concernant l'assassinat du roi Alexandre de Yougoslavie. Mon attitude et mon action furent alors approuvées par le Parlement et je fus, ce qui est rare, félicité et remercié nommément dans un ordre du jour voté à l'unanimité par le Sénat.³ Je n'avais pu réussir à Genève qu'avec le concours actif de la délégation britannique. J'eus avec elle, parfois, des

² Voir en annexe B la photographie des documents secrets rédigés par Sir Ronald Campbell et remis à Pierre Laval les 18 et 19 septembre 1935

³ Lire à l'annexe C le texte de l'ordre du jour du Sénat.

difficultés, chose naturelle dans des questions aussi graves, mais elles furent toujours surmontées par une bonne volonté réciproque.

Lorsque, en 1935, je fus prévenu que la Home Fleet avait traversé le détroit de Gibraltar pour se rendre en Méditerranée et que l'ambassadeur de la Grande-Bretagne me demanda quelle serait l'attitude de la France au cas où les sanctions provoqueraient, entre la Grande-Bretagne et l'Italie, un conflit armé, je répondis que son pays pouvait compter sur l'appui immédiat et sans réserve de toutes nos forces de terre, de mer et de l'air. J'ai cherché dans l'Histoire des précédents où un représentant de la France aurait pris vis-à-vis de la Grande-Bretagne un tel engagement sans être lié par une alliance militaire : je n'en ai pas trouvé. Voici d'ailleurs dans quels termes, répondant à l'interpellation de M. Yvon Delbos, je rendis compte au Parlement, le 28 décembre de mes négociations avec la Grande-Bretagne :

« En exécution de l'alinéa 3 de l'article 16 du Pacte, je n'ai pas hésité à faire prendre à la France, vis-à-vis de la Grande-Bretagne, l'engagement de se porter à son aide sur mer, sur terre et dans les airs, si elle venait à être attaquée par l'Italie à l'occasion de l'application des sanctions. La déclaration faite alors à l'ambassadeur de Grande-Bretagne, confirmée depuis, à Paris, à Sir Samuel Hoare lui-même, je tiens, pour dissiper tout malentendu qui pourrait subsister à ce sujet dans l'opinion internationale, à la renouveler ici publiquement.⁴

(J'ai d'ailleurs été peu surpris d'apprendre que ce numéro du Journal officiel avait été supprimé à la vente par des achats massifs. La netteté de cette politique extérieure était peut-être une gêne pour ceux qui combattaient ma politique intérieure de redressement financier.)

La Chambre des députés, après ma réponse à M. Yvon Delbos et aux autres interpellateurs, me vota un ordre du jour de confiance. La majorité eût été encore beaucoup plus forte si j'avais pu alors faire état de certains documents secrets concernant mes négociations avec l'Italie, et notamment de l'alliance militaire secrète dont j'ai parlé au procès Pétain et que le maréchal Badoglio a confirmé par une déclaration à la presse le lendemain de mon audition.

Je fus en désaccord avec le gouvernement anglais lorsqu'il négocia et signa, à notre insu, un accord naval avec le gouvernement allemand. J'étais allé à Londres auparavant, au début de février 1935, comme ministre des Affaires étrangères, avec M. Flandin, président du Conseil, et il avait été convenu que, désormais, nous n'aborderions jamais séparément l'Allemagne, spécialement pour les questions de réarmement de ce pays. Ayant appris par la lecture des journaux la signature de l'accord naval, je convoquai Sir George Clark, ambassadeur à Paris, et je lui dis mon regret d'avoir vu son gouvernement négocier avec l'Allemagne sur un tel objet, sans nous prévenir, contrairement à l'engagement solennel qui avait été pris le 4 février 1935.

J'eus aussi quelques difficultés lorsque l'Allemagne viola les clauses militaires du Traité de Versailles. Cette violation n'était pas, comme la remilitarisation de la Rhénanie, sanctionnée par le Traité de Locarno, mais elle constituait la plus grave menace pour notre sécurité. Nous eûmes une discussion à Stresa d'abord, à Genève ensuite, et, finalement, j'obtins que Sir John Simon donnât son accord à la résolution, d'ailleurs platonique, qui fut votée par le Conseil de la Société des Nations.

L'année précédente, sous le ministère Doumergue, l'Allemagne avait proposé de porter à un chiffre forfaitaire de trois cent mille hommes l'effectif de son armée. Barthou avait accepté, mais MM. Tardieu et Herriot s'y opposèrent, en plein accord avec M. Doumergue, et l'Angleterre jugea (certainement) que nous avions eu tort de repousser cette proposition allemande. Aussi nous ne trouvions pas un accueil chaleureux du côté anglais pour protester et agir avec nous contre la violation par l'Allemagne des clauses militaires du Traité de Versailles. Il est vrai qu'elle allait conclure avec l'Allemagne l'accord naval dont je viens de parler.

⁴ Voir la suite de la citation à l'annexe D.

Nous ne pouvions donc alors envisager l'application de sanctions à l'Allemagne, car nous n'avions pas la majorité à Genève quand nous n'étions pas pleinement d'accord avec l'Angleterre. Aussi notre débat à Stresa fut assez vif. Je demandai à M. Mac Donald, en présence du danger allemand qui se précisait, de faire la chaîne de Londres à Moscou. Les Accords de Rome et le Pacte franco-soviétique, que j'avais signés, avaient déblayé le terrain de difficultés qu'on croyait insurmontables. L'Angleterre n'était pas encore prête à envisager cette politique d'encerclement de l'Allemagne, qui seule pouvait empêcher la guerre, en mettant Hitler dans l'impossibilité de nuire.

D'une manière générale, quand on connaît la politique britannique en Europe depuis le Traité de Versailles, on peut dire que mes difficultés avec les Anglais furent de même ordre que celles qu'avaient connues mes prédécesseurs. Il y eut un moment, pendant cette période, où nos rapports furent excellents : c'est lorsque M. Austen Chamberlain était au Foreign Office et qu'il signait avec Briand le Traité de Locarno. J'ai lu, dans ma cellule, le livre du ministre anglais, *Au Fil des Années*, et j'ai constaté que l'intérêt britannique avait largement inspiré ses négociations. Je n'en ai pas été choqué, au contraire, car les traités ne valent pour les peuples que dans la mesure où ils consacrent leurs intérêts. Cette politique avait une autre allure que celle de Munich, à laquelle je n'ai jamais donné mon adhésion.

J'en aurai terminé avec la réfutation du deuxième considérant de l'acte d'accusation, en disant qu'il est aussi inexact et injuste de prétendre que j'avais voué une haine tenace à l'Angleterre, à propos de l'affaire éthiopienne, quand j'aurai répondu à l'argument tiré contre moi de l'échec du projet Hoare-Laval. Je m'en suis expliqué devant la Haute-Cour en déposant dans le procès Pétain, mais je vais préciser.

Toutes les tentatives faites à Genève pour trouver une solution amiable au conflit éthiopien avaient successivement échoué. Seul un accord complet entre la France et l'Angleterre pouvait obtenir ce résultat.

Ni l'Italie, ni l'Éthiopie n'auraient pu résister à une transaction imposée par nos deux pays. C'est ce que comprit Sir Samuel Hoare et, avec un sens aigu des réalités et le souci de mettre un terme à une entreprise dont les conséquences pouvaient être graves pour l'avenir de l'Europe, il accepta de discuter et d'élaborer un projet dont j'étais sûr qu'il serait accepté par l'Italie, dont il était sûr qu'il le serait également par le Négus, et dont nous étions sûrs tous les deux que Genève aurait entériné une telle solution.

Des indiscretions de presse et de polémique se produisirent. Une interpellation eut lieu à la Chambre des communes et Sir Samuel Hoare dut démissionner. Il fut d'ailleurs rappelé dans le Cabinet, à un autre poste, quelques jours après.

J'ai toujours profondément regretté que ce projet n'ait pas été admis. Je n'ai jamais pensé que je devais en vouloir particulièrement à l'Angleterre pour le rejet du plan ; il y avait en effet dans ce pays, comme dans le nôtre, une opinion divisée ; elle était généralement plus hostile en Angleterre, car, à l'antifascisme qui, seul, chez nous, s'opposait au projet, il s'ajoutait, chez elle, l'opinion de ceux qui croyaient à une menace sur la route des Indes. Les Anglais, une fois de plus, défendaient leur intérêt qu'ils croyaient menacé. Ce sont là les fluctuations de la politique internationale. Je n'avais donc aucune raison de « haïr l'Angleterre » ; j'en avais seulement pour regretter un échec qui allait progressivement jeter l'Italie dans les bras de l'Allemagne, priver la France et la Grande-Bretagne du concours indispensable des Balkans et attirer tant de malheurs sur notre pays. Je suis profondément surpris de trouver aujourd'hui, dans un acte d'accusation aussi grave, un tel grief relevé contre moi, avec une telle méconnaissance des faits de l'histoire, pourtant récente, de notre pays.

Chapitre 3

Rapports avec l'Italie

L'acte d'accusation, dans son troisième considérant, s'exprime ainsi :

Dès le début de la guerre, il semble s'être posé en négociateur de la paix grâce au crédit qu'il prétendait avoir auprès de Mussolini. Il envisageait en même temps pour la France un changement de régime dont il serait le bénéficiaire et il paraît bien avoir compté pour cela sur le concours du maréchal Pétain. Les lettres de Loustau-Lacau au Maréchal ne laissent guère de doute à ce sujet, non plus que la déposition de Mlle Petit, exsecrétaire d'un sieur Giobbe, qualifié par elle d'« Abetz italien », avec lequel Laval entretenait, par l'intermédiaire d'un sieur Borra, des relations en vue de s'assurer l'aide de l'Italie pour faire, disait-il, sortir la France de la guerre et la doter d'un système politique analogue à celui que le Duce avait institué dans la Péninsule.

S'il ne s'agissait pour moi d'une aussi grave accusation, je ne pourrais que qualifier d'absolument faux les faits qui sont sérieusement exposés dans ce document judiciaire, et de fantaisiste l'interprétation qui leur est donnée ; mais j'ai le droit, puisque ces faits sont retenus, de les discuter. La réfutation en sera facile.

Je me suis expliqué, dans ma déposition devant la Haute-Cour de justice, sur une lettre de M. Loustaunau-Lacau, qui me mettait en cause. Ce monsieur s'est présenté à mon bureau alors que je n'étais pas ministre, de la part du maréchal Pétain. Je n'ai pas conservé un souvenir exact de ses propos, que je n'ai même pas éprouvé le besoin de noter. Je me suis contenté d'enregistrer la communication qu'il disait être chargé de me faire, et j'étais naturellement mis en garde contre lui parce qu'il m'avait paru anormalement agité, au début de la guerre, en dénonçant d'une manière anonyme un ministre qu'il qualifiait de traître et de prévaricateur. Cette plainte et le scandale qu'il tenta alors de provoquer n'eurent aucune suite, parce qu'ayant d'abord refusé de dire le nom de ce ministre, il n'apporta ensuite aucune preuve contre lui. Il dut être interné par la police française pendant l'occupation et, sollicité par lui pour sa libération, j'insistai personnellement pour que satisfaction lui fût donnée, mais je dus y renoncer, parce que les services s'y opposaient. Je fus ensuite, à son sujet, l'objet de démarches qui montraient qu'il ne devait pas figurer parmi les éléments très actifs de la Résistance.

Il m'aurait fallu manquer du plus élémentaire esprit critique, même si j'avais eu les intentions que me prête l'acte d'accusation, pour faire des confidences de ce genre à M. Loustaunau-Lacau, dont j'avais été à même d'apprécier le caractère fantasque.

Je suis obligé, en ce qui concerne Mlle Petit, de formuler les plus grandes réserves sur son témoignage. J'ai connu un journaliste italien, M. Giobbe, dont elle aurait été la secrétaire-dactylo. Il est venu parfois, assez rarement, à mon bureau, beaucoup plus pour m'informer des choses de son pays que pour obtenir de moi des renseignements. J'ai l'habitude d'être prudent et réservé avec les journalistes, surtout lorsqu'ils sont étrangers, et à cet égard ma réputation est bien établie. Je n'ai jamais pu considérer que M. Giobbe, pour reprendre l'expression de Mlle Petit, fût un « Abetz italien », c'est-à-dire un confident du ministre des Affaires étrangères, qui était M. Mussolini, comme M. Abetz le fut de son ministre, M. von Ribbentrop. Il était journaliste italien et, à ce titre, il fréquentait l'ambassade d'Italie. Je n'aurais éprouvé aucune difficulté, si je l'avais jugé utile ou opportun, à avoir des entretiens directs avec l'ambassadeur, sans avoir à me servir de l'entremise d'un journaliste tel que M. Giobbe ; à plus forte raison, je

n'aurais pas compliqué ces rapports par l'intrusion de M. Borra, l'autre personne que cite Mlle Petit. Je connais M. Borra depuis 1935, date à laquelle j'ai signé les Accords de Rome ; il était garibaldien et paraissait très actif dans les milieux italiens de la capitale ; en tout cas, il me le disait. Il m'a amené un jour, vers cette même époque, le général Ezio Garibaldi. Je le prends pour un honnête homme, mais je ne l'ai et je ne l'aurais jamais chargé d'aucune mission; je ne crois pas d'ailleurs qu'il aurait eu l'entregent pour la remplir. Il m'a parlé souvent d'un prêtre italien, l'abbé Tache Venturi, dont il se disait l'ami. Je ne le recevais pas toujours lorsqu'il se présentait à mon bureau; il appartient à cette catégorie de personnages qui veulent toujours paraître jouer un rôle et dont on se rend compte très vite que leurs moyens sont limités. Je l'ai expressément prié, en raison de son agitation, à différentes reprises, de ne jamais parler en mon nom aux autorités italiennes, craignant qu'il ne s'attribue des missions de ma part ou me prête des projets. Je regrette seulement qu'on invoque, pour une accusation aussi grave, de tels témoignages.

Ceci m'amène à dire ce que furent vraiment mes rapports avec les autorités italiennes et ce qu'ils auraient pu être pendant la période visée à l'acte d'accusation.

J'avais signé, en janvier 1935, les Accords de Rome, et j'avais vécu la période difficile des sanctions. Je m'étais toujours efforcé de concilier les obligations de la France vis-à-vis de la Société des Nations, à laquelle nous devons rester fidèles, avec la nécessité de ne pas rompre avec l'Italie, pour sauvegarder les avantages de nos arrangements en Tunisie et ménager une amitié et une alliance utiles à notre sécurité (voir la réponse au considérant n° 2). Il existe aux scellés les copies des lettres que nous avons échangées d'octobre 1935 à janvier 1936, et dont les originaux, pour les lettres signées de Mussolini, et les copies, pour les miennes, doivent se trouver aux archives du Quai d'Orsay, sous enveloppe scellée, où je les ai laissés en abandonnant le pouvoir le 22 janvier 1936. Ce sont des documents infiniment plus sérieux que les témoignages de M. Loustaunau-Lacau et de Mlle Petit. Ils montrent que j'ai eu à cette époque des difficultés graves avec Mussolini ; il n'en reste pas moins que, malgré ces difficultés, j'avais, comme négociateur des Accords de Rome, conservé du crédit en Italie.

J'ai revu à maintes reprises des personnalités italiennes de passage à Paris, et les ambassadeurs d'Italie qui se sont succédé — sauf depuis la déclaration de guerre — n'ont jamais cessé d'entretenir avec moi des rapports de courtoisie. Parmi les personnalités italiennes, il en est deux que je dois citer. M. Puricielli, sénateur, ami du Roi et de Mussolini, est venu me voir plusieurs fois pour regretter les dissentiments nés entre nos deux pays. Il a eu un jour l'occasion de venir à Châteldon, où je l'avais invité, en compagnie de M. Labrousse, sénateur, aujourd'hui membre de l'Assemblée consultative. Il revint, et il me dit être navré de voir son pays allié de l'Allemagne, et il ajouta qu'il fallait à tout prix réconcilier la France avec l'Italie ; il était notamment partisan d'un retour à la politique de 1935 ; il me dit un jour que cela était possible à des conditions très acceptables, et il me demanda expressément de venir à Rome, ou ailleurs en Italie, pour rencontrer Mussolini. Il dit clairement qu'il avait qualité pour me faire cette communication. Je vis alors l'ambassadeur d'Italie, avec qui j'eus un entretien privé. L'Italie ne formulait aucune de ces revendications territoriales si souvent et si grossièrement affirmées sur la place publique par des orateurs sans mandat. Je n'étais pas au gouvernement et il ne m'appartenait pas de prendre aucune initiative.⁵ J'informai immédiatement M. Daladier, alors président du Conseil, au Sénat, et je lui offris, à mes risques et périls, d'accomplir une mission privée, qu'il désavouerait si elle échouait, ou qu'il prendrait à son compte si je lui rapportais les éléments d'un accord. M. Daladier me dit qu'il allait réfléchir et qu'il me répondrait le surlendemain lundi. Il ne dut pas estimer utile ou opportune cette procédure, et, n'ayant reçu aucune réponse, je ne donnai aucune suite au désir que m'avait exprimé M. Puricielli. En li-

⁵ Lire en annexe E l'historique détaillé des relations franco-italiennes, exposé par Pierre Laval au procès du Maréchal Pétain.

sant le compte-rendu du Sénat réuni en comité secret en mars ou avril 1940, on doit trouver mention de ce fait important que j'ai rappelé dans mon discours.

Je n'avais donc pas besoin de rechercher des intermédiaires pour avoir des contacts, si je les eusse jugés nécessaires, avec le gouvernement italien. J'ai également un autre fait à rappeler. Le comte Arduini-Ferretti, que je connaissais beaucoup moins que M. Puricielli, Italien habitant Paris, se disant, et je le crois, très francophile, vint me voir au retour de chacun de ses voyages en Italie, spécialement pendant la guerre, avant la déclaration de guerre de l'Italie à la France. Il s'exprimait comme le sénateur Puricielli et se lamentait sur la position adoptée par l'Italie, alliée de l'Allemagne. Il se présenta le 9 juin 1940 à mon bureau, très ému, me disant qu'il revenait de Rome, que l'Italie était à la veille de déclarer la guerre à la France, que cette déclaration pouvait peut-être être évitée ; que l'Italie, en tout cas, n'attaquerait pas, et il me fit des suggestions pour être transmises au gouvernement français.

Je lui demandai si ces renseignements étaient officiels ; alors il me dit me parler de la part du sénateur Aloisi, ancien directeur du cabinet de Mussolini, que j'avais eu comme interlocuteur à Genève, où il était le délégué de l'Italie. Ce sont sans doute les procédés de la diplomatie italienne, mais je compris que la communication pouvait être aussi interprétée comme venant de Mussolini. J'appelai le général Denain, qui avait été ministre de l'Air et qui avait, à ce titre, en 1935, signé des accords militaires avec son collègue italien, et je le priai d'informer M. Albert Lebrun. Celui-ci l'envoya trouver M. Paul Reynaud, qui ne donna aucune suite à cet entretien. Je quittai Paris le jour même, 9 juin 1940. Quant à M. Arduini-Ferretti, il eut l'imprudence de se rendre le lendemain au Quai d'Orsay pour essayer de remplir ce qu'il croyait être sa mission. L'Italie, le jour même, nous déclarait la guerre et M. Arduini-Ferretti fut, comme Italien, aussitôt interné.

Ainsi, en deux circonstances, quand je n'étais pas au pouvoir, j'ai reçu des communications importantes concernant nos rapports avec l'Italie. J'ai agi suivant ma conscience et mon devoir en en faisant part aussitôt au gouvernement français, lui laissant le soin de décider seul, sous sa propre responsabilité, les suites qui devaient être données à ces communications.

Je n'ai rien à cacher de mes actes, ni de mes intentions, mais je ne vois pas quel lien on pourrait établir entre ces faits tels qu'ils existent et le projet, qui m'est prêté dans l'acte d'accusation, d'un changement de régime. À aucun moment, ni de près ni de loin, il ne peut et il ne pouvait être question de mêler une question de régime intérieur français à ce problème éminemment extérieur de nos rapports avec l'Italie. Il faudrait me supposer bien faible d'esprit pour avoir, dans ce même moment, émis de telles élucubrations à M. Loustaunau-Lacau et M. Borra, qui n'ont d'ailleurs jamais connu les faits que je viens d'exposer.

Le sénateur Puricielli est un grand entrepreneur qui a dû, je crois, construire les plus grands autostrades italiens ; il devait avoir également des travaux à l'étranger. Il me souvient de l'avoir entendu me parler du projet qu'il avait eu de construire un autostrade à travers le Corridor de Dantzig, ce qui eût à ce moment réglé ou retardé le conflit germano-polonais qui a entraîné la guerre en Europe. Hitler lui avait donné son accord ; il avait également obtenu celui du gouvernement polonais, mais il échoua ensuite parce qu'il eut le tort de dire aux autorités polonaises qu'Hitler avait promis de payer les cinquante millions que représentait la première dépense. Je cite sans commenter, uniquement pour présenter la personnalité de M. Puricielli qui, par ailleurs, affirmait avec beaucoup de force ses sentiments d'amitié pour la France. Il avait conçu l'idée d'un autostrade reliant la France et l'Italie par un tunnel sous le Mont-Blanc. Par son caractère et ses goûts, il me disait n'avoir qu'une admiration modérée pour le régime fasciste ; au surplus, je ne l'ai jamais questionné à ce sujet.

Quant à M. Arduini-Ferretti, j'ignore s'il avait des attaches avec le Parti fasciste. Il n'eut pas à me renseigner à ce sujet et j'eus toujours l'impression que, vivant en France, où il avait, me disait-il, tous ses intérêts, il avait surtout la préoccupation d'éviter un conflit entre son pays et le nôtre. Il blâmait la politique militaire de Mussolini, son alliance avec Hitler et, sur ce

point, il partageait la façon de voir de M. Puricielli.

J'ai rappelé mes souvenirs pour les placer en face de l'acte d'accusation qui précise que «dès le début de la guerre, il semble s'être posé en négociateur de la paix, grâce au crédit qu'il prétendait avoir auprès de Mussolini ».

J'ai dit tout ce que je savais, mais je ne vois pas le lien entre mon action et l'injuste accusation qui m'est faite d'avoir voulu changer le régime.

Cette accusation est développée dans d'autres considérants du réquisitoire et c'est à ceux-là que j'aurai à répondre pour les réfuter ; la recherche de la vérité constituant le principal objet de l'instruction, je n'aurai pas de peine à me justifier parce que la vérité, que fera apparaître une instruction contradictoire, fera en même temps tomber cette accusation dirigée contre moi.

Chapitre 4

Bordeaux 1940 — L'armistice

L'acte d'accusation s'exprime dans ces termes :

Quand survinrent les événements militaires de mai 1940, Laval fut au premier rang de ceux qui réclamèrent l'armistice. Aussi bien son nom figurait-il sur la liste que, le soir même du jour où Paul Reynaud venait de démissionner, Pétain présenta au président de la République. Il en fut momentanément effacé, mais pour y reparaitre trois jours après; et, dès lors, le rôle de Laval, dans les jours qui précédèrent le 10 juillet 1940, fut prépondérant.

Cette accusation énonce à ma charge deux faits. J'aurais été au premier rang de ceux qui réclamaient l'armistice et j'aurais figuré sur la liste ministérielle du maréchal Pétain.

Je n'ai eu à prendre aucune responsabilité ni aucune décision en ce qui concerne l'armistice. Je n'appartenais pas au gouvernement qui a demandé l'armistice. Quant à l'opinion que j'aurais exprimée à ce sujet, je la partageais, à ce moment, avec la quasi-unanimité des Français. Au surplus, une telle demande ne pouvait être formulée que sur la constatation, nettement établie par le chef militaire responsable, que la continuation de la lutte était impossible ou s'avérait pour la France plus désastreuse que l'armistice lui-même. Ce fut l'opinion du général Weygand et ce fut aussi celle du maréchal Pétain. Je n'étais pas au gouvernement, et les ministres avaient seuls le pouvoir et le devoir de prendre une décision. Les débats du procès Pétain montrent que l'armistice était décidé avant l'arrivée du Gouvernement à Bordeaux, et je n'avais eu aucun contact depuis longtemps avec Pétain. C'est de Châteldon, où je résidais, que j'ai gagné Bordeaux après l'arrivée du Gouvernement. Si mon nom figurait sur la liste ministérielle présentée par le maréchal Pétain au Président Lebrun, ce fait était manifestement sans aucun rapport avec l'opinion que je pouvais avoir au sujet de l'armistice. Je reste convaincu que le successeur de M. Paul Reynaud, même s'il eût été un autre que Pétain, aurait mis mon nom sur cette liste. J'ai été souvent ministre et parfois président du Conseil à des époques de crises graves, comme en 1935. (Il semble que c'est toujours à ces heures qu'on a l'habitude de faire appel à moi.) J'avais été longtemps aux Affaires étrangères; j'avais joué un rôle important dans de nombreuses négociations internationales et il pouvait paraître normal, à ce moment douloureux pour notre pays,

de me voir une fois de plus venir au gouvernement. Au surplus, à cette époque, le Maréchal croyait sans doute que ma collaboration lui serait utile en raison de mon expérience du pouvoir. D'ailleurs, comme le constate l'acte d'accusation, je ne fis pas partie de ce gouvernement qui demanda et signa l'armistice. J'avais refusé le portefeuille de la Justice, et, sur l'intervention de M. Charles Roux, le Maréchal ne crut pas devoir me charger des Affaires étrangères (portefeuille déjà attribué à M. Baudouin). Quelques jours après, je fus appelé pour être nommé vice-président du Conseil, fonctions que je partageai avec M. Camille Chautemps.

Dès lors, j'aurais, d'après l'acte d'accusation, joué un rôle prépondérant dans les jours qui précédèrent le 10 juillet 1940. Ainsi, nous arrivons sans doute à l'un des griefs les plus importants retenus contre moi. En tout cas, le premier parmi ceux dont l'ensemble constituerait l'inculpation d'attentat contre la sûreté intérieure de l'État.

Pour que ma réponse soit claire et pertinente, il est nécessaire, et en tout cas logique, de rap-peler maintenant le cinquième considérant qui complète et précise le précédent en ce qui concerne le grief relevé contre moi et tiré de la demande d'armistice.

Ce cinquième considérant est ainsi rédigé :

C'est incontestablement lui l'agent responsable qui, par ses intrigues et ses menaces jusque dans le cabinet du président de la République, empêcha ce dernier, les présidents des deux Chambres, les membres du Parlement et ceux des ministres qui avaient encore souci de la souveraineté nationale, d'aller en Afrique du Nord former un gouvernement à l'abri des représailles allemandes et qui, devant l'Europe et l'Amérique, eût représenté la France et affirmé sa persistance en tant que nation souveraine.

Bien que n'ayant pas appartenu au gouvernement qui avait demandé l'armistice et signé la convention, je suis inculpé et rendu responsable d'un acte auquel je n'ai pas participé. Je pourrais me contenter de cette constatation, mais je paraîtrais ainsi me dégager d'une décision que j'ai, sinon comme ministre, du moins personnellement comme Français, reconnue nécessaire et même indispensable lorsqu'elle a été prise. Cela ne signifie pas que j'aurais accepté, telle qu'elle nous fut présentée à Rethondes, la Convention d'armistice. On m'a dit ensuite qu'elle nous fut imposée, qu'elle n'avait pu être discutée par nos plénipotentiaires, explication que j'ai toujours jugée insuffisante, car il était indispensable de faire une protestation solennelle contre les clauses qui rendaient la Convention inapplicable. En effet, l'exécution de ces clauses rendait toute vie impossible à notre pays et provoquait son asphyxie. Il aurait suffi d'une simple protestation, ou même d'un simple commentaire fait le jour même, pour justifier dès le lendemain l'ouverture d'une négociation sur l'interprétation et l'application de l'armistice. C'est ce qui fatalement devait se produire, mais chaque assouplissement de cette convention devait dans la suite servir de prétexte à l'imposition de nouveaux sacrifices, aucune réserve n'ayant été exprimée de façon suffisamment claire au moment de la signature. Si j'avais été au gouvernement, je n'aurais pas manqué de tout faire pour obtenir, à défaut de mieux, un protocole précisant les conditions d'application de l'armistice.

Avant de m'expliquer plus complètement sur les prétendues intrigues auxquelles je me serais livré et sur les menaces que j'aurais proférées jusque dans le cabinet du président de la République, menaces et intrigues dont la conséquence aurait été d'empêcher le départ du Gouvernement et des Chambres pour l'Afrique du Nord, je tiens à faire observer que je n'ai pas eu à m'exprimer comme ministre, mais seulement comme parlementaire, et qu'il est peu vraisemblable d'imaginer que j'aie pu disposer d'un tel pouvoir. Il faudrait admettre, au contraire, une absence totale de volonté de la part de ceux qui voulaient partir, car je ne disposais d'aucune autorité ni d'aucun moyen pour les empêcher de réaliser un tel dessein. J'affirme avec sincérité que si j'avais été à leur place, ce n'est pas l'opposition de quelques parlementaires, d'ailleurs toute verbale, qui m'aurait arrêté. Je n'aurais pas négligé, en tout cas, d'essayer de convaincre le ou les parlementaires de la nécessité d'une telle décision et, si l'opposition ne s'était pas ralliée à

mes arguments, j'aurais passé outre. (Voir la déposition de Paul Reynaud au procès du Maréchal.)

Il importe de justifier d'abord l'armistice. Cette justification incombe au gouvernement qui l'a demandé. Les débats devant la Haute-Cour prouvent qu'il était impossible d'échapper à la triste nécessité de demander l'armistice. Il me paraît d'un intérêt moindre qu'à certains de faire la distinction entre le « cessez le feu » et l'armistice. Dans les deux cas, c'était l'armée prisonnière et la France dans l'impossibilité de se défendre, sauf que dans le premier le nombre des prisonniers eût été beaucoup plus élevé. Ce qui est vrai, et ce que certains témoins au procès Pétain ont oublié après coup, c'est que le général en chef ne pouvait même plus faire parvenir ses ordres à l'armée, qui était disloquée, coupée par tronçons, en déroute et en désordre. Weygand signalait le danger de la rapidité de l'invasion et le nombre chaque jour croissant des troupes faites prisonnières. L'idée de faire refluer notre armée vers la Bretagne, où elle aurait pu s'appuyer sur la flotte anglaise, ne pouvait être réalisée. Le réduit breton aurait d'ailleurs été vite écrasé par l'aviation et l'armée allemandes. Restait la solution du prolongement de la lutte en Afrique du Nord.

Et c'est à moi que l'acte d'accusation vient reprocher aujourd'hui d'avoir empêché le transfert de la souveraineté en Afrique du Nord. Je n'ai été appelé à prendre part à aucune délibération parlementaire sur la nécessité ou l'opportunité du départ du Gouvernement. Je n'ai connu aucun des arguments qui pouvaient être invoqués pour ce départ et je n'ai par conséquent jamais été amené à les réfuter. Si le président de la République, si les présidents des Chambres, MM. Jeanneney et Herriot, estimaient que cette décision était indispensable, pourquoi n'ont-ils pas fait un effort de propagande et de persuasion, à défaut même de séances officielles, pour convaincre ceux qui, comme moi, étaient d'une opinion contraire ?

Le prolongement de la lutte en Afrique aurait dû être prévu par les états-majors ; des mesures préalables eussent été nécessaires : d'abord assurer le transport, et l'amiral Darlan le disait impossible. Je parle du transport des troupes et du matériel, et non pas du transport des pouvoirs publics. L'Afrique du Nord ne disposait d'aucun moyen de fabrication du matériel de guerre, tout restait à créer au moment où, si une décision de départ eût été prise, la France entière aurait été envahie. Même si la chance eût été faible, on pouvait la tenter, mais, à considérer les événements à cette époque, il n'y avait aucune chance de pouvoir résister à la poussée allemande. Les succès militaires allemands étaient tels, et avaient été si rapides, qu'à ce moment l'armée allemande paraissait invincible. Il n'y a aucun doute que l'Espagne ne se fût pas opposée, et elle ne le pouvait guère pour de nombreuses raisons, au libre passage des troupes allemandes. L'Angleterre ne songeait alors qu'à défendre son île, à reconstituer rapidement ses forces, à accélérer ses fabrications pour faire face à une tentative d'invasion qu'elle redoutait. Les Soviets et l'Allemagne étaient associés et l'Amérique était neutre.

Nous étions à la période de la guerre-éclair, et je ne crois pas que le seul rocher de Gibraltar eût suffi, avec la supériorité de l'aviation allemande à ce moment, pour retarder longtemps le passage des troupes allemandes vers la rive africaine. On peut pronostiquer, après coup, c'est vrai, mais avec tous les éléments dont disposait l'agression allemande, on peut dire que notre défaite sur le territoire métropolitain aurait été, peu de semaines plus tard, complétée par notre défaite en Afrique du Nord.

On peut alors poser quelques questions importantes : que serait devenu le Gouvernement : serait-il allé à Londres ? Que seraient devenues les populations restées en France, c'est-à-dire quarante millions de Français ? Elles auraient été administrées par les Allemands, comme les Belges, comme les Hollandais, comme les Polonais ? Alors, c'est tout le problème qui se pose de savoir s'il était plus conforme à l'intérêt de la France de la laisser dans le désordre ou sous la domination des vainqueurs, plutôt que d'essayer par des négociations régulières d'alléger ses souffrances. On ne pouvait alors prédire combien de temps durerait l'armistice, mais ce

qui était vrai pour une courte durée l'était bien plus pour un armistice qui devait se prolonger pendant quatre ans. Il est une autre question très importante : que serait devenue l'Afrique du Nord aux mains des Allemands ? Un magnifique champ d'opérations à préparer contre l'Égypte, le canal de Suez ; la possibilité d'une jonction avec la marine japonaise, au moins pour les échanges de matières premières. Quelle difficulté effroyable pour les Anglais, soucieux de continuer la guerre et de secourir leur Empire menacé ! Il ne faut pas oublier qu'à ce moment, en 1940, l'Allemagne était l'alliée des Soviétiques et qu'on peut déduire de ce fait toute une série de conséquences, y compris peut-être la continuation de l'alliance puisque d'autres champs d'expansion au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie s'ouvraient à ces deux gouvernements.

Enfin et surtout, si l'on est de bonne foi, il faut reconnaître que l'Amérique eût dû plus tard chercher ailleurs qu'en Afrique du Nord une plateforme pour lancer ses attaques contre l'armée allemande.

Le fait de n'avoir pas donné suite au projet de départ du gouvernement français a constitué peut-être la victoire la plus sûre et la plus importante, qui a permis ensuite la pleine victoire des Alliés.

Cette constatation de bon sens, faite de bonne foi, devrait suffire pour faire tomber ce grief relevé à mon encontre ; mais, au surplus, c'est bien le maréchal Pétain qui a eu l'initiative d'empêcher ce départ du gouvernement français quand il a dit, avant d'arriver à Bordeaux, alors qu'il était à Tours, que ceux qui partiraient seraient des « fuyards ». C'est le Maréchal, par ses propos, qui a fixé l'opinion de la plupart de ceux qui pensaient que leur devoir était de rester et qui ne désiraient pas voir partir le Gouvernement. Pétain disposait alors d'une autorité morale qui, ajoutée à son autorité militaire, faisait de lui l'arbitre incontesté de tous les problèmes posés par la situation tragique dans laquelle nous nous trouvions.

Une autre solution pouvait être envisagée par ceux qui ne voulaient pas rester dans la métropole. Ils pouvaient aller à Londres, marquant ainsi leur refus d'accepter l'armistice et leur volonté de continuer la lutte. Mais il fallait en 1940 que quelqu'un ou quelques-uns sauvent l'Afrique du Nord du raz de marée qui déferlait vers le sud. Il fallait préserver cette terre d'Afrique que les généraux Giraud et de Gaulle ont trouvée intacte deux ans plus tard, avec une armée commandée par des chefs que la politique pratiquée par le gouvernement de la métropole avait fait libérer des camps d'Allemagne.

Il fallait pendant ces dures années un gouvernement dans la métropole pour défendre les intérêts de la France pendant l'occupation et, en cas de victoire allemande ou de paix de compromis, pour atténuer et compenser les risques de notre défaite.

Où est l'honneur dans tout cela ?

L'honneur est là. Il est partout où il s'agit, sous quelque forme que ce soit, de défendre l'intérêt de son pays.

Chapitre 5

L'Assemblée nationale du 10 Juillet 1940

Désaccord avec le Maréchal au sujet de la République

L'acte d'accusation retient maintenant ce qui, sans doute, est considéré comme l'un des griefs les plus graves : mon activité qui aurait amené le Parlement à remettre au maréchal Pétain le Gouvernement de la République. Avant de les discuter et de les réfuter, je reproduis ces considérants dont l'accusation tire la conclusion que j'aurais commis le crime d'attentat contre

la sûreté intérieure de l'État :

Sixième considérant : *C'est également lui qui, à force d'intrigues, de marchandages, de promesses et de menaces, amena le Parlement à remettre au Maréchal le Gouvernement de la République et c'est encore lui qui, en tant que vice-président du Conseil, héritier présumé du Maréchal, fut le premier bénéficiaire du coup d'État réalisé le 11 juillet par la suppression de la présidence de la République, le cumul des pouvoirs entre les mains de Pétain et la prorogation sine die du Parlement.*

Septième considérant : *À ce titre, l'inculpation d'attentat contre la sûreté intérieure de l'État relevée contre Laval se trouve pleinement justifiée. Lui-même en a fait l'aveu, non sans une fierté qui n'est pas dans sa manière, lorsque, s'adressant aux instituteurs dans son allocution du Mayet-de-Montagne, il disait : « Vous m'accorderez que l'acte le plus important de la Révolution nationale, c'est moi qui, sous l'égide du Maréchal, l'ai accompli le 10 juillet 1940. »*

Huitième considérant : *Un régime comme le sien et celui de Pétain, confinant à l'absolutisme, ne pouvait s'établir en France qu'en s'appuyant sur l'envahisseur et en s'inspirant de ses méthodes, la loi mettant les Juifs hors du droit commun n'étant qu'un premier pas dans l'imitation servile de nos vainqueurs.*

Je réponds à ces considérants comme je l'ai fait aux questions qui m'ont été posées par le magistrat instructeur lorsqu'il s'est référé aux mêmes griefs.

Pour apprécier sainement, sans l'esprit de polémique qui paraît inspirer tout au long l'acte d'accusation, il faut se replacer dans la situation où se trouvait la France en juin-juillet 1940, et on comprendra comment le Parlement, sans que fussent nécessaires les marchandages, les intrigues, les menaces et les promesses qui me sont gratuitement et injustement prêtés, décida le 10 juillet 1940 de confier au Maréchal des pouvoirs exceptionnels comme le pouvoir constituant. Le Parlement ne remit pas en effet au Maréchal le Gouvernement de la République, comme le dit par erreur l'acte d'accusation. C'est de M. Albert Lebrun, président de la République, que le Maréchal avait reçu le Gouvernement de la République, et les débats du procès Pétain révèlent que M. Albert Lebrun avait pris cette décision sur le conseil de M. Paul Reynaud. Le Gouvernement disposait alors de pouvoirs exceptionnels en vertu d'une loi de 1939 et il pouvait agir sans le concours des Chambres.

N'oublions jamais que nous sommes en juin 1940 et que nous sommes à Bordeaux. Pour arriver jusqu'à cette ville, la plupart des parlementaires ont pu, pendant leur voyage difficile, mesurer l'étendue du désastre qui vient de frapper notre pays. Une armée disloquée, des unités souvent abandonnées par leurs chefs, des soldats isolés, tel est, à côté d'actes d'héroïsme qu'illustrèrent toujours des Français au combat, le désolant spectacle militaire qu'ils venaient de voir. Quant aux populations civiles, elles fuyaient vers le sud dans un douloureux cortège, mitraillées sur la route. Ils étaient peu nombreux alors chez nous, ou en tout cas ils restaient silencieux, ceux qui croyaient à un redressement rapide de cette situation désespérée. Dans le pays, comme au Parlement, il y eut alors un grand élan vers Pétain, qui apparaissait comme un sauveur, et une colère sourde contre ceux qui nous avaient aussi légèrement entraînés dans cette guerre que nous venions de perdre. Que chacun fasse son examen de conscience, et qui osera sérieusement, honnêtement, prétendre que les choses ne se passaient pas ainsi et que d'autres sentiments animaient les foules ? Il y eut certes des Français qui ne désespéraient pas ; il y eut une poignée d'hommes qui acceptèrent quatre années d'une bataille sans répit. Les événements finirent par leur donner raison, mais à ce moment ils étaient rares ceux qui, en France, partageaient leur optimisme. Il y eut aussi ceux qui avaient une responsabilité et qui ne pouvaient se résoudre à admettre que leur carence ou leurs fautes nous avaient conduits jusqu'à cet abîme du malheur.

Le Parlement avait sa part dans cette responsabilité. Certes, il avait voté les crédits militaires, mais le résultat était là, et c'était une catastrophe. Il avait laissé prescrire un droit, le plus essentiel de la constitution républicaine, celui qui garantissait au peuple de n'être engagé dans la guerre qu'avec l'assentiment de ses représentants. Il aurait dû, avant de laisser le Gouvernement jeter notre pays dans l'aventure, lui demander des comptes sur nos effectifs, sur notre matériel, sur nos alliances, sur nos risques et sur les chances qui restaient encore de trouver une solution pacifique au conflit déjà commencé à l'est. Il ne le fit pas, et je me souviens de cette séance du Sénat, le 2 septembre 1939, où je voulais demander sa réunion en comité secret et où la parole me fut refusée. J'avais compris que le Gouvernement nous demandait des crédits, mais qu'il se refusait à laisser le Parlement discuter sur l'opportunité de déclarer la guerre.

Avoir engagé le pays dans la guerre sans une déclaration officielle votée par le Parlement, c'était une violation si flagrante de la Constitution de 1875 qu'on peut dire que ce fut une sorte de coup d'État.

Avoir auparavant, c'est mon avis personnel, supprimé leur droit de représentation aux députés communistes, était aussi une violation flagrante de nos droits constitutionnels ; ils n'avaient pas la majorité, mais ils exprimaient l'opinion d'une partie importante de nos populations.

Avoir engagé le pays dans la guerre sans avoir les moyens matériels pour pouvoir la gagner ou même l'entreprendre, constituait une faute lourde pour le Gouvernement, mais dont les parlementaires, qui avaient fait preuve de faiblesse ou de complaisance, devaient partager la responsabilité. Voici d'ailleurs ce que j'ai dit à Vichy, le 9 novembre 1943, parlant aux maires du Cantal, parmi lesquels se trouvaient quelques parlementaires, et leur rappelant la séance du Sénat du 2 septembre 1939 : « Qu'est-ce que je voulais demander aux sénateurs ? Je voulais leur demander de se réunir en comité secret et de ne pas voter la guerre. Qu'est-ce qu'il y avait en effet dans la Constitution ? Il y avait pour moi une chose importante et sacrée : la France ne pouvait pas, ne devait pas entrer dans la guerre sans un vote du Parlement. Or, jamais le Sénat, ni la Chambre n'ont été appelés à voter pour ou contre la guerre. Républicains que vous êtes tous et qui avez le souci de la légalité, n'oubliez jamais ce que je viens de vous dire : nous sommes entrés illégalement dans la guerre. »⁶

À Bordeaux, députés et sénateurs, dans leur immense majorité, se rendaient compte que Hitler serait impitoyable s'il avait à traiter avec certains hommes politiques français. Chacun n'avait qu'une seule préoccupation : essayer par tous les moyens de sauver ce qui pouvait l'être et de réduire au minimum les conséquences de notre désastre. Et le nom de Pétain était sur toutes les lèvres. C'est par un sentiment patriotique honorable que les parlementaires acceptaient d'abandonner leur pouvoir au Maréchal pendant toute la période qui serait nécessaire pour assurer le maximum de redressement de notre pays.

C'est le même sentiment patriotique qui les animait en leur faisant admettre qu'il fallait réformer profondément nos institutions pour éviter le retour d'erreurs et de fautes qui nous avaient conduits au bord de l'abîme. D'ailleurs, en dehors de Pétain, on ne voyait personne qui pût remplir la mission providentielle que tout le monde désirait lui voir confiée. J'ai partagé cette opinion avec beaucoup d'autres, et si j'ai déployé alors plus d'activité que certains autres, c'est qu'il est dans mon caractère de travailler activement au succès d'une idée quand je la crois juste, et surtout quand je la crois utile à notre pays. Je n'avais besoin ni d'intriguer, ni de promettre, ni moins encore de menacer ; je ne manquais d'aucun argument pour convaincre mes interlocuteurs.

J'avais sans doute alors, pour parler à mes collègues, un peu plus d'autorité que d'autres. J'avais fait au Sénat des appels désespérés pour la paix. J'avais souvent prédit le désastre qui allait s'abattre sur la France si on ne faisait pas la chaîne autour de l'Allemagne, et les événements, hélas, me donnaient raison.

Enfin, j'étais ministre, et le Maréchal me demandait de m'occuper personnellement de régler

⁶ Voir le texte intégral de ce discours à l'annexe M.

cette question importante, et, de même que quelques jours après, il me demanda de le représenter auprès des autorités allemandes, il me pria alors de le représenter devant le Parlement.

C'est d'ailleurs ce qu'il dit à la délégation des parlementaires anciens combattants venus pour l'entretenir, le 6 juillet 1940, du projet qui allait être mis en discussion devant l'Assemblée nationale. MM. Jacquy, Chaumié, Paul-Boncour et Taurines ont rédigé le même jour un procès-verbal de leur entretien avec le Maréchal, et, dans le procès-verbal, je relève cette phrase : « Venant à l'objet direct de notre visite, il nous a déclaré qu'il avait chargé le Président Laval d'être l'avocat, devant le Parlement, du projet du Gouvernement, désirant lui-même ne pas participer au débat. »

Ainsi, il s'agissait d'un projet du Gouvernement que je devais présenter et défendre devant les Chambres et devant l'Assemblée en vertu du mandat que m'en avait donné le Maréchal. Une lettre signée de lui se trouve aux scellés, qui confirme les propos tenus par Pétain aux parlementaires anciens combattants. Il ne s'agit donc pas d'une initiative personnelle que j'aurais prise, mais bien d'une mission dont j'avais été chargé par le Gouvernement et par son chef, le maréchal Pétain.

Il fallait d'abord, aux termes des lois de 1875, obtenir un vote de chacune des deux Chambres pour pouvoir ensuite convoquer l'Assemblée nationale et lui soumettre le projet du Gouvernement.

Il est intéressant de savoir ce que fut, le 9 juillet 1940, l'accueil des sénateurs et des députés réunis séparément, pour mesurer l'exactitude et la portée de certaines dépositions qui furent faites au cours du procès Pétain. La Chambre et le Sénat étaient appelés à statuer sur un projet de loi signé Philippe Pétain et Albert Lebrun, ainsi libellé :

Article unique. — Le projet de résolution dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des députés par le Maréchal de France, président du Conseil, qui est chargé d'en soutenir la discussion : La Chambre des députés déclare qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles.

Le même texte était soumis au Sénat le même jour. À la Chambre, il fut adopté par trois cent quatre-vingt-quinze voix contre trois (MM. Roche, Blondi et Margaine). Au Sénat, il n'y eut qu'une seule opposition, M. de Chambrun ayant voté contre.

Les débats ne révèlent aucune hostilité au projet du Gouvernement. M. Jeanneney, président du Sénat, prononça dans son discours ces paroles : « J'atteste enfin à M. le maréchal Pétain notre vénération et la pleine reconnaissance qui lui est due pour un don nouveau de sa personne. » M. Herriot, président de la Chambre, s'exprima dans des termes semblables.

Le lendemain 10 juillet, il y eut dans la matinée une réunion privée secrète de l'Assemblée nationale pour permettre une discussion plus libre du projet qui devait être soumis dans l'après-midi à la séance officielle. Un compte rendu sténographique de la séance fut pris pour être versé aux Archives nationales. Voici le texte du projet du Gouvernement tel qu'il fut soumis à l'Assemblée nationale :

L'Assemblée nationale donne tous pouvoirs au Gouvernement de la République sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle constitution de l'État français; cette constitution devra garantir les droits de travail, de la famille et de la patrie. Elle sera ratifiée par la nation et appliquée par les assemblées qu'elle aura créées.

On dit aujourd'hui que le vote de la loi constitutionnelle fut escamoté. On a même, à l'audience de la Haute-Cour, employé l'expression plus imagée d'« entôlage ». Est-il sérieux de faire une telle affirmation ? Chaque parlementaire a eu au moins trois fois la possibilité de faire connaître son opinion à la séance du 9 juillet ou à l'une des séances du 10 juillet.

Il y eut d'ailleurs le contre-projet des anciens combattants qui donna lieu à un large débat et

qui permit de modifier le texte du projet gouvernemental qui n'avait pas prévu la même formule de ratification, et, sur ce point, les parlementaires anciens combattants obtinrent satisfaction. Le projet fut rédigé comme il a été dit plus haut et soumis ainsi à la discussion et au vote de l'Assemblée nationale. À la séance privée, le débat eut un plus large développement. Aucune protestation ne se fit entendre ; aucune réserve ne fut faite. Il est étrange qu'il ait fallu attendre quatre années pour dire que le vote fut escamoté. Une telle opinion eût été plus forte si elle avait été exprimée à ce moment. (Le texte fut voté par cinq cent neuf voix contre quatre-vingts ; il y eut dix-sept abstentions.) La lecture des débats du procès Pétain m'a surpris. En août 1945 parlent des témoins qui restèrent silencieux tant à Bordeaux qu'à Vichy. C'est pourtant à ce moment-là, en juin et en juillet 1940, que les déclarations auraient pu influencer ou modifier des décisions contre lesquelles ils élèvent aujourd'hui de tardives et opportunes protestations.

J'ignore sur quels témoignages ou plutôt sur quels racontars l'acte d'accusation a pu se baser pour me reprocher des manœuvres, des intrigues, des promesses ou des menaces dont je me serais servi pour faire voter la loi constitutionnelle. Il est sans doute opportun, sinon facile, après coup, et toujours quatre années plus tard, quand les événements ont changé, d'expliquer son vote, mais, en mon absence, le projet présenté par un autre ministre aurait été voté de la même façon.

Il me paraît plus judicieux de retenir et de discuter le témoignage de M. Léon Blum devant la Haute-Cour. C'est sous la triple pression, a-t-il dit, des bandes de Doriot à Vichy, de Weygand à Clermont-Ferrand et des Allemands à Moulins, que fut obtenu le vote du 10 juillet. Je n'ai pas vu s'agiter à ce moment les bandes de Doriot à Vichy, mais il est vrai que les Allemands étaient à Moulins. J'ignorais tout de leurs intentions, car mon premier contact avec eux n'eut lieu, à Paris, que le 20 juillet et je ne sais dans quelle mesure ils s'intéressaient aux débats de l'Assemblée nationale. J'avais, comme M. Léon Blum, entendu parler du risque d'un putsch militaire, car je suppose que c'est le sens qu'il donne à son propos « Weygand à Clermont-Ferrand ». Personnellement, je n'y croyais guère, mais beaucoup de parlementaires, je le reconnais, paraissaient inquiets. Cela ne saurait signifier en aucune manière mon accord avec le général Weygand, car il reportait sur moi, dans nos rapports, les sentiments qu'il avait pour tous les parlementaires. On a fait, au cours du procès Pétain, un sombre tableau du climat politique de Vichy ce jour-là. Je n'étais pas ministre de l'Intérieur, mais je ne perçus aucun bruit qui pût justifier ce pessimisme. Je n'ai pas besoin de dire, en tous cas, que les bandes de Doriot me considéraient comme leur ennemi ; elles me l'ont prouvé pendant les quatre années d'occupation et ont eu souvent la velléité d'employer à mon égard une mesure définitive.

Le climat politique qui existait à ce moment était dû à la défaite, aux misères des populations errantes sur les routes, tentant de rejoindre leurs foyers, ce qu'elles ne pouvaient faire encore puisque l'armistice avait coupé la France en zones infranchissables. Mais il est un point, je l'ai dit, sur lequel l'immense majorité du Parlement était d'accord : c'était sur la nécessité de réformer nos lois constitutionnelles. Mon rôle fut celui d'un ministre mandaté par le chef du Gouvernement pour soutenir devant le Parlement la discussion du projet. Parce que j'ai réussi ce qu'eût fait un autre à ma place, il n'est pas nécessaire d'en déduire que j'ai employé des manœuvres ou que je me suis livré à des intrigues. Il faudrait imaginer, pour le soutenir, que la majorité était contre le projet, alors qu'elle en réclamait l'adoption, ou imaginer que j'avais assez d'ascendant pour impressionner et suggestionner les deux Chambres. Ce ne serait pas en tout cas faire l'éloge de ceux qui auraient dû me combattre et qui sont alors restés silencieux.

Je pourrais montrer que le contre-projet des parlementaires anciens combattants était beaucoup plus grave que le projet gouvernemental. Si j'avais eu la moindre intention de faciliter un coup d'État, j'aurais repris ce contre-projet qui prévoyait la suspension des lois constitutionnelles de 1875 jusqu'à la conclusion de la paix, qui ne visait pas le Gouvernement de la République, mais le maréchal Pétain seul, et qui prévoyait naturellement une nouvelle constitution.

Tout ce que je viens de dire établit à l'évidence qu'il n'était besoin ni de menaces, ni de promesses, pour aboutir au vote de l'Assemblée nationale et que, sur ce point, aucun grief ne peut être retenu contre moi pour l'adoption d'une loi qui était réclamée ou acceptée par l'immense majorité des représentants du pays (la convocation des Chambres, celle de l'Assemblée nationale, furent légales ; les débats furent réguliers et le vote qui suivit ne fut et ne pouvait être entaché d'aucune nullité).

L'acte d'accusation ne retient pas seulement les conditions du vote de la loi, mais il vise aussi et je dirai surtout, car j'ai répondu au premier grief en le réfutant — l'application illégale qui aurait été faite de cette loi constitutionnelle.

J'ai déclaré devant la Haute-Cour mon désaccord total et profond avec le Maréchal sur la politique intérieure et je ne puis accepter pour moi-même des critiques ou des griefs qui le concernent seul ou qui concernent ceux qui l'ont conseillé ou assisté dans des actes que j'ai réprouvés.

Le Maréchal commit une première faute, qu'il renouvela sans cesse depuis, en ne soumettant jamais ses actes constitutionnels aux délibérations du Conseil des ministres.

Dès le lendemain du vote et dès la signature du premier acte constitutionnel avec la formule « Nous, Philippe Pétain », je compris l'immensité de l'erreur que j'avais commise et que je partageais avec tous ceux, au Parlement ou en dehors, qui n'avaient pu prévoir le caractère personnel que le Maréchal allait imprimer à son pouvoir.

La signature qu'il donna à l'acte me conférant sa succession, au cas où il serait empêché pour quelque cause que ce soit, s'explique par le fait qu'au Parlement il était implicitement admis par les votants que les choses devraient se passer ainsi au cas où le Maréchal viendrait à mourir et si les circonstances restaient les mêmes. J'aurais pu, d'accord avec le Maréchal, sans opposition des ministres à ce moment, insérer dans le projet de loi constitutionnelle mon nom dans les mêmes termes que dans l'acte signé par le Maréchal, et il ne fait aucun doute que le texte eût été voté.

Les parlementaires, M. Léon Blum l'a rappelé, craignaient une entreprise militaire contre le pouvoir civil, et cette seule crainte eût suffi à assurer une majorité à l'adjonction de mon nom au texte. Aucune critique ne fut alors formulée contre cet acte signé par le Maréchal, par aucun des votants de l'Assemblée nationale.

Si le Maréchal eût été empêché de continuer à exercer sa fonction et si j'avais dû accepter la responsabilité du pouvoir, j'aurais eu de mon rôle une conception tout autre. Malgré les circonstances nées de l'occupation, c'est vers le Parlement que je me serais tourné. C'était d'ailleurs la seule direction que je pouvais suivre pour trouver des concours et un appui. Je n'aurais jamais accepté cette succession sans la collaboration active et partagée des représentants politiques les plus qualifiés, en attendant le retour à des circonstances normales. Au surplus, la solidité de cet acte constitutionnel était bien fragile, puisqu'il fut révoqué le 13 décembre par une simple signature.

Ce qui prouve que je ne m'y étais guère attaché, c'est qu'en revenant au pouvoir, en 1942, j'aurais pu demander, et j'aurais certainement obtenu, qu'un nouvel acte me restituât la qualité de successeur qui m'avait été enlevée le 13 décembre. Je n'en fis rien parce que les circonstances n'étaient plus les mêmes qu'au lendemain du vote de l'Assemblée nationale. Au surplus, je tenais d'autant moins à ce titre de successeur, qu'après la mort de Darlan l'acte signé par le Maréchal ne me conférait le pouvoir que pour un mois, pendant lequel le Conseil des ministres devait choisir le successeur et fixer les pouvoirs respectifs du chef de l'État et du chef du Gouvernement. Je croyais à la nécessité de la présence d'un président de la République et d'un chef du Gouvernement.

Le Maréchal avait reçu du Parlement la mission de promulguer une nouvelle constitution, et il ne l'a jamais remplie. Je lui ai souvent rappelé son devoir à ce sujet ; il me répondait toujours par de vagues formules, mais notre désaccord sur les principes essentiels ne lui permettait

pas de traiter ce problème avec moi. Il avait de nombreux collaborateurs, occasionnels souvent, ou permanents, comme l'amiral Fernet qui travaillait et accumulait des projets qui ne voyaient jamais le jour ; sauf pourtant le 13 novembre 1943, lorsqu'il voulut lire un message annonçant qu'il avait préparé une nouvelle constitution (message dont la radiodiffusion fut interdite par les Allemands). C'est le projet de constitution qui a été produit au cours de son procès ; il prévoyait la République après sa mort, car le Maréchal n'a jamais admis qu'il pouvait être remplacé de son vivant. Comme chef du Gouvernement, je n'avais eu aucune connaissance de ce projet, mais j'ai appris par un colonel, collaborateur du Maréchal, qu'il avait été fait en prévision du retour au pouvoir de M. Camille Chautemps.

Quand je me suis expliqué devant l'Assemblée nationale, dans la séance privée du 10 juillet 1940, j'ai très nettement marqué que la nouvelle constitution ne pourrait être réactionnaire, ne pouvait nous ramener vers un passé périmé, et souligné qu'elle devait être l'expression des vœux, du désir et de la volonté du pays. J'avais ajouté que toute constitution qui ne répondrait pas aux aspirations précises du peuple serait artificielle et ne pourrait être ratifiée. J'ai parlé un langage, devant le Parlement, si clair qu'il ne pouvait laisser aucun doute sur le caractère républicain de l'œuvre à construire. Devant la commission spéciale chargée de rapporter le projet de loi constitutionnelle, j'avais pris l'engagement que les présidents de la Commission du suffrage universel de la Chambre, de la Commission des législations civiles du Sénat, des Commissions des finances de la Chambre et du Sénat, participeraient de droit à l'élaboration de la nouvelle constitution. J'avais précisé que leur participation consacrait l'obligation de rédiger une nouvelle constitution dans l'esprit de nos lois républicaines, qui garantissaient au surplus le contrôle financier des dépenses publiques.

Ainsi donc, on ne trouve rien dans les débats et dans les travaux préparatoires de la loi du 10 juillet 1940 qui pourrait laisser planer le moindre doute sur mon intention de violer ou de vouloir porter atteinte à la légalité républicaine. Et pourtant l'acte d'accusation ne craint pas de relever un propos que j'aurais tenu un jour, au Mayet-de-Montagne, devant des instituteurs, disant que j'avais, le 10 juillet, accompli le premier acte de la Révolution nationale. Je me souviens avoir parlé au Mayet-de-Montagne, non pas devant des instituteurs, mais devant les délégués à la propagande du Maréchal. Pour la plupart, ils venaient de partis d'extrême-droite et ne professaient pour moi ni admiration ni dévouement. Je me souviens leur avoir fait, sur le ton d'une conversation, un exposé assez complet de la politique extérieure de la France avant la guerre, mais nullement de leur avoir préconisé une révolution nationale. Il me souvient, au contraire, d'avoir ironisé, devant eux et ailleurs, très souvent, dans mes conversations, sur la Révolution nationale dans laquelle chacun situait son idéal, ses fantaisies ou ses ambitions. Je l'ai dit aux Légionnaires ; je l'ai dit aux maires, aux préfets. D'ailleurs, il était de notoriété publique que j'étais l'adversaire résolu de cette conception réactionnaire. Je ne manquais jamais, dans mes déclarations radiodiffusées, de parler de la République, et je le faisais d'autant plus que je voulais ainsi rappeler au Maréchal, à ses collaborateurs, aux aventuriers, aux royalistes, que le pays ne pouvait accepter un autre régime que la République. Les journaux de Paris ne manquaient jamais non plus de m'attaquer lorsque je tenais un pareil langage, et les partis de la Collaboration me combattaient avec férocité. Pour les journalistes parisiens, j'étais « le républicain musclé », parce que j'avais dit dans une déclaration à la United Press, en mai 1941 : « Une République neuve, plus forte, plus musclée, plus réellement humaine, cette République, nous la voulons et nous la construirons. » J'avais ajouté le même jour : « Les libertés ? Elles ne sauraient être menacées dans un pays qui en fut le berceau. » Et en septembre 1942, j'ai dit : « Une République libre, nous ne pourrions la construire que lorsque nous serons pleinement libres. »

La suppression de la présidence de la République et les pleins pouvoirs que le Maréchal s'attribua résultaient d'actes constitutionnels, auxquels je n'ai jamais été appelé à collaborer. C'est M. Alibert qui était conseiller politique du Maréchal, avec d'autres sans doute, et je ne

fus jamais consulté à ce sujet. Je réalisais d'ailleurs aussitôt l'abus que ces actes représentaient, mais je savais qu'ils ne pouvaient avoir qu'un caractère temporaire : l'armistice, à ce moment, ne paraissant pas devoir durer quatre ans, je fus systématiquement écarté de toutes les consultations qui avaient trait à la direction politique du Gouvernement ; ma seule qualité de parlementaire me rendait suspect. C'est ainsi que j'appris un jour, au Conseil des ministres, par une communication du général Weygand, que la Légion des combattants était créée et qu'étaient dissoutes toutes les autres associations. Le nouveau groupement allait constituer la seule force politique officiellement organisée et il relevait uniquement de l'autorité du Maréchal. C'est ce groupement qui allait donner naissance à la Milice. Les préfets et les ministres eurent à compter désormais avec la Légion, dont les initiatives ne furent pas toujours heureuses. J'ai pu dire quelquefois que la Légion était la revanche des « battus aux élections ». En tout cas, elle allait jouer un rôle prépondérant dans la politique intérieure de l'État.⁷

Il est donc injuste de m'attribuer une responsabilité dans des actes auxquels je n'ai pris aucune part et que j'ai désapprouvés. La convocation, la réunion, le vote de l'Assemblée nationale, se firent dans la légalité, et aucun grief valable ne peut être relevé contre moi à ce sujet. Il m'eût été difficile de tromper sept cents parlementaires. Aucun à ce moment ne protesta, pas même ceux qui furent surpris par le vote et par l'ampleur de la majorité. Quant aux abus qui furent commis dans l'application de la loi constitutionnelle, il n'en est aucun qui le fût par moi ou avec ma complicité. Le Maréchal, je le répète, était trop jaloux de son autorité pour me laisser intervenir dans un domaine qu'il disait être le sien, et je lui étais trop suspect au point de vue politique pour qu'il songeât à me demander le moindre conseil.

J'ai souvent fait observer que substituer une municipalité à une autre, celle-là élue, régulièrement élue, constituait un acte d'arbitraire. Je l'ai d'autant mieux fait remarquer que mes amis étaient souvent victimes de ces mesures, dans le Puy-de-Dôme ou dans la Seine. Ces substitutions étaient en outre inspirées par une méconnaissance totale de l'esprit des populations. Révoquer, par exemple, un homme comme Betoulle, maire de Limoges depuis si longtemps, était une faute lourde. Je me serais d'autant moins permis de porter atteinte aux Conseils municipaux qu'une telle action était contraire à l'attitude que j'avais eue à l'Assemblée nationale. C'est la Légion, en zone sud, qui avait la mission de prendre ces initiatives, que les préfets ou le ministre de l'Intérieur devaient ensuite ratifier.

Les Conseils généraux furent supprimés en 1941, alors que je n'étais plus au gouvernement. Cette suppression constituait une violation flagrante de l'esprit dans lequel avait été votée la loi du 10 juillet 1940.

Un Conseil national fut créé, également après mon départ, et je le supprimai à mon retour au pouvoir.

J'essayai de rétablir progressivement les Conseils généraux ; le nom seul était provisoirement changé en Conseil départemental, mais les attributions restaient les mêmes. Je dus subir parfois les exigences de la Légion pour le choix des membres, mais je pris le plus grand nombre de conseillers généraux élus et j'avais donné aux préfets l'ordre de me proposer, dès qu'ils le pouvaient, la nomination d'anciens conseillers généraux. C'est le moyen que j'imaginai pour faire revivre ces corps élus que le Maréchal avait supprimés.

Le pouvoir personnel du Maréchal ne fut pas mon œuvre. Ceux qui ont connu mes rapports avec le Maréchal, l'atmosphère de Vichy, savent parfaitement que cette politique n'était pas la mienne et qu'elle était souvent dirigée contre moi. La substitution de l'État français à la République dans les documents officiels n'était pas mon fait. L'enlèvement des bustes de la République, le serment, que je n'ai d'ailleurs jamais voulu prêter, l'effigie sur les timbres-poste, toutes

⁷ Lire à l'annexe E les précisions apportées par Pierre Laval, lors de son audition au procès du maréchal Pétain, sur la formation du S.O.L. et les raisons qui motivèrent le remplacement de René Bousquet par Darnand.

les autres mesures ridicules et illégales du même ordre, provenaient de ceux qui voulaient consacrer ce pouvoir personnel du Maréchal. À l'Hôtel Matignon, j'ai continué à écrire sur du papier à lettre avec la mention « République française ».

J'ai su que le Garde des Sceaux avait été invité, un jour où il déjeunait chez le Maréchal, à changer l'appellation de « procureur de la République » en celle de « procureur de l'État ». Je lui fis reproche de ne pas m'en avoir parlé, parce que je serais allé aussitôt protester auprès du Maréchal. D'ailleurs il ne le fit pas, en invoquant la nécessité où il se trouverait alors de modifier un trop grand nombre d'articles du Code. J'aurais purement et simplement refusé, en invoquant la violation de la loi constitutionnelle.

Au cours des débats du procès Pétain, un juré a demandé si j'avais promis le maintien de l'indemnité parlementaire. Je n'ai pas le souvenir qu'il en fût question, mais, en tout cas, je n'ai pas compris « qu'en accord avec le Gouvernement, les parlementaires aient reçu une retraite ». L'indemnité pouvait être réduite du fait que les députés et les sénateurs n'avaient plus à se rendre à Paris, mais le principe de la retraite n'était pas admissible et, pour ma part, j'ai toujours refusé de toucher mon indemnité sous cette nouvelle forme qui paraissait un acquiescement à la suppression des Chambres. Ce simple fait montre mieux encore quel était mon état d'esprit au regard du Parlement et de la légalité de sa survivance.

Enfin, l'acte d'accusation dit qu'un tel absolutisme ne pouvait s'établir qu'en s'appuyant sur l'envahisseur et en imitant ses méthodes.

Il serait plus exact de dire que la loi du 10 juillet 1940 fut l'une des conséquences de notre défaite et l'un des moyens envisagés pour essayer de mieux défendre les intérêts de notre pays. Il serait injuste de soutenir que je fus le metteur en œuvre de ce pouvoir personnel du Maréchal, que l'acte qualifie d'absolutisme. J'en fus au contraire, et presque au lendemain du 10 juillet 1940, exactement le 13 décembre 1940, la victime. Quant à l'acte constitutionnel qui me confiait la succession du chef de l'État, il fut justifié par les débats eux-mêmes devant l'Assemblée. Je n'ai jamais eu à l'appliquer et j'ai le droit d'affirmer que, dans ce cas, je me serais, je l'ai déjà dit, tourné vers le Parlement. Il constituait un privilège bien précaire, puisqu'il fut retiré le 13 décembre 1940 et motiva sans doute mon arrestation, pour satisfaire l'ambition de l'amiral Darlan. Comme je l'ai déjà dit, si j'avais été désireux de le faire, à mon retour le 18 avril 1942, j'aurais pu reprendre ce titre « d'héritier présomptif ». Je n'en fis rien, et cela prouve que je n'avais aucun goût particulier pour recueillir la succession du Maréchal. L'amiral Darlan, qui avait vécu dans les milieux parlementaires et ministériels, fils d'un ancien ministre, était d'opinion républicaine, et je n'avais aucune raison de mettre en doute son intention de respecter la légalité républicaine quand les circonstances de l'occupation seraient modifiées. En parlant devant l'Assemblée nationale, en représentant le Maréchal, j'avais assumé une grande responsabilité devant mes collègues ; j'étais en quelque sorte le garant des engagements que j'avais été amené à prendre et je ne doutais pas, en les prenant, pas plus que mes collègues n'en doutaient en votant, qu'ils seraient respectés par le Maréchal. Je ne pouvais, et personne ne pouvait supposer que, dès le lendemain du vote, le Maréchal donnerait ou laisserait donner à l'exercice de son pouvoir un caractère aussi nettement personnel.

Je n'avais été appelé à prendre aucune part dans le choix des ministres et moins encore, naturellement, dans celui de ses collaborateurs. Le Maréchal, je le constatai aussitôt, était l'homme que la légalité républicaine n'intéressait à aucun titre. Je le vis dans la formule prétentieuse et surannée qui figurait en tête des premiers actes constitutionnels : « Nous, Philippe Pétain », beaucoup plus encore que dans l'étendue des pouvoirs qu'il s'attribuait, car ils avaient forcément un caractère provisoire, et, comme presque tout le monde, je croyais que l'occupation serait de courte durée.

Une propagande et une publicité formidables furent organisées dans le pays pour magnifier le Maréchal. Il incarnait, disait-on, la France. Il pouvait seul sauver le pays. Ses photos, son

buste étaient partout. Les journaux, la radio, le cinéma ne parlaient que de lui ; ses moindres gestes primaient dans la chronique tous les autres événements. Il y eut le chant national Maréchal, nous voilà. Il y eut la décoration, l'Ordre du Maréchal, avec la francisque. Des organismes étaient créés pour diffuser dans le pays les mots d'ordre du Maréchal : les Amis du Maréchal dans la zone occupée, et la Légion dans la zone libre. Je ne crois pas que l'Histoire révèle un aussi grand effort de propagande fait en France au profit d'un homme.

Mes rapports avec le Maréchal étaient corrects, courtois, mais non intimes, et, sous les influences qui s'exercèrent dès le lendemain du vote de l'Assemblée nationale, le Maréchal me tint à l'écart des décisions qu'il prenait dans le domaine de la politique intérieure. Loin d'être son conseiller, mon avis, si je le donnais, paraissait systématiquement devoir être écarté. Ainsi, j'ai le droit d'affirmer que les mesures prises par lui ne peuvent m'être reprochées, car elles furent prises à mon insu, contre mon gré, et quelquefois malgré mon opposition. Le Maréchal était alors chef du Gouvernement et, sans égard pour les traditions ministérielles qu'il ignorait, comme les ignoraient les nouveaux ministres qu'il avait choisis, il travaillait directement avec eux, et les questions les plus importantes étaient seulement soumises au Conseil pour une ratification de forme. N'ayant aucun portefeuille, je ne prenais aucune part dans l'élaboration des textes, qu'il s'agit de comités professionnels, de la Charte du travail, de mesures concernant les Juifs ou les sociétés secrètes. Le Maréchal était jaloux de son autorité et une velléité d'opposition n'eût pas été tolérée par lui. Telle fut la situation politique au lendemain du 10 juillet 1940.

On comprend mieux alors, peut-être, que, responsable devant l'Assemblée nationale, je n'aie pas repoussé à ce moment le titre « d'héritier présomptif » qui m'eût permis, le jour où le Maréchal n'aurait pu continuer ses fonctions, de revenir à une situation normale et légale. Ce titre me valut d'ailleurs aussitôt l'hostilité que provoque l'ambition, et je crois que ce fut la cause véritable et profonde de mon éviction et de mon arrestation le 13 décembre 1940.

La mesure prise contre moi ce jour-là prouve à l'évidence que mon pouvoir était très faible et qu'il n'impressionnait guère les ministres.

Quant à l'intention que l'accusation me prête aujourd'hui, elle ne pourrait se motiver que si j'avais été dément. J'ai une trop grande expérience politique pour avoir cru que la France, retrouvant sa liberté après l'occupation, tolérerait longtemps un régime de force et de police. Pour remplir ce rôle de dictateur, il faut rechercher d'abord la popularité, et j'ai toujours agi sans me soucier d'elle. Les tâches que j'ai assumées, quand les chefs politiques refusaient le pouvoir à certains moments difficiles, me permettaient d'accomplir mon devoir vis-à-vis de notre pays, mais n'attiraient pas sur moi cette popularité indispensable. La plus simple observation des événements auxquels j'ai été mêlé atteste que je n'ai jamais recherché ni la popularité, ni la dictature.

L'occupation allemande nous a contraints à prendre un certain nombre de mesures comme celles concernant les Juifs ; elles ne furent jamais de mon initiative et mes interventions eurent toujours comme objet de les atténuer. Je m'en suis déjà expliqué devant le juge en répondant à certaines de ses questions visant les Juifs et les sociétés secrètes. Ces mesures n'étaient, dit l'acte d'accusation, que le premier pas dans l'imitation servile de nos envahisseurs.

Je n'ai pas rédigé de loi concernant les Juifs, dont je reparlerai en répondant au treizième considérant, pas plus que celle visant les sociétés secrètes ; mais qui oserait soutenir que ces textes ne furent pas imposés par les Allemands ? Je pouvais partir — abandonner notre pays à certains aventuriers de la Collaboration ou le laisser à la discrétion du vainqueur.

Avais-je le droit de le faire ? Je montrerai que non en répondant à un autre considérant.

C'est dans ces termes que le problème devrait se poser.

Chapitre 6

Montoire

L'entrevue de Montoire machinée par Laval et les accords qui suivirent en vue d'une collaboration mettant nos ressources et nos moyens à la discrétion de l'Allemagne, marquent à l'extérieur le caractère d'une politique en tous points conforme aux intérêts de l'ennemi et qui ne peut se définir que par les termes mêmes de l'article 75 du Code pénal.

Tel est ce grief qui fait passer l'accusation de crime contre la sûreté intérieure de l'État à celle d'intelligences avec l'ennemi, c'est-à-dire à la trahison.

Ce mot de trahison m'atteint comme un outrage et me fait souffrir plus que la détention que je subis et plus que les menaces que l'accusation fait peser sur moi.

Avant de répondre à ce considérant, avant de m'expliquer et de me justifier, n'ai-je pas le droit de poser cette question : pourquoi donc aurais-je trahi ? Pour de l'argent ? Ce serait le crime le plus abominable. Il ne m'est pas reproché, et mon indépendance matérielle était largement assurée. Pour satisfaire une vanité, pour satisfaire une ambition ? Je ne compte plus les postes ministériels que j'ai occupés et j'ai été plusieurs fois président du Conseil. J'ai eu la fierté de représenter notre pays et de parler en son nom quand il était fort et victorieux. Si j'ai accepté, alors que je n'avais aucune responsabilité, ni dans la guerre, ni dans la défaite, de le représenter quand il était vaincu, faible et malheureux, c'était pour le défendre et non pour le trahir.

Et maintenant, voici les faits.

En juillet 1940, avant la réunion de l'Assemblée nationale, j'ai reçu à Vichy la visite d'un journaliste, M. Fontenoy, qui me fit part du désir exprimé par M. Abetz, ambassadeur d'Allemagne, d'avoir à Paris un entretien avec moi. J'informai le Maréchal, et c'est ainsi que vers le 20 juillet, après avoir été chargé par lui d'assurer les rapports du Gouvernement avec l'ambassade d'Allemagne, je me rendis à Paris. Le premier contact avec M. Abetz fut correct et assez froid. Je ne le connaissais pas et il se tint sur une défense naturelle. La Convention d'armistice était si dure, qu'appliquée dans son texte et dans son esprit, elle mettait notre pays dans l'impossibilité de vivre. Je devais donc parler et agir pour essayer de desserrer l'étreinte allemande. Je devais en outre m'efforcer, tant la victoire de l'Allemagne paraissait alors écrasante, d'obtenir pour la France qu'elle ne fût pas maltraitée quand on signerait la paix, et, dans ma pensée, cela signifiait qu'elle ne devait pas perdre un mètre carré de son territoire ou de son Empire. Et cela, j'ai eu le courage de le dire publiquement plusieurs fois sous l'occupation.

Le courant que j'avais à remonter était rude. J'avais le souvenir de Mein Kampf, et nous pouvions tout craindre de l'ambition d'Hitler. Les occupants avaient alors une attitude correcte et ils paraissaient avoir le souci, parce que sans doute ils en avaient reçu la consigne, de ne rien faire qui pût blesser inutilement les Français. Je dois dire qu'aucune parole ne fut prononcée par mes interlocuteurs allemands que j'aie eu, à ce moment, à relever, sauf le jour où le général Medicus me rappela que nous avions été battus, à quoi je répondis que je n'aurais pas à discuter avec lui s'il en avait été autrement.

Abetz ne me cacha pas que la paix serait peut-être dure. Il me tint ce propos en me conduisant à Fontainebleau, chez le maréchal von Brauchitsch, en ajoutant : « Il n'est pas juste que ce soit vous qui alliez faire cette visite à un maréchal allemand dans une ville française. » L'ambassadeur me rappela son effort depuis de longues années pour un rapprochement entre nos deux pays. « Je n'ai pas changé d'avis, dit-il, mais il est des Allemands puissants qui pensent autrement. » Je lui demandai de faciliter ma tâche en obtenant pour la France des avantages. Il

s'agissait tout d'abord de la libération des prisonniers, de la ligne de démarcation du Nord et du Pas-de-Calais, et des frais d'occupation. Il me promit de m'aider dans ce sens et de provoquer un entretien avec son ministre, M. de Ribbentrop, au cours duquel je devais renouveler toutes mes demandes. C'est ainsi que quelques semaines plus tard, vers le 20 octobre, je fus prévenu par lui que M. de Ribbentrop venait en France et que je le verrais. Il me pria de garder le secret le plus absolu sur cette rencontre. « Sauf, lui dis-je, vis-à-vis du Maréchal », que j'informai aussitôt. Je quittai Paris le mardi matin 22 octobre, en compagnie d'Abetz. Nous primes la direction de Rambouillet, mais M. Abetz refusa de me faire connaître le lieu précis de la rencontre, prétextant l'ignorer lui-même : « C'est à Tours que nous allons, et de là, nous serons conduits auprès de M. de Ribbentrop. » C'est seulement le soir, vers six heures et demie, après avoir quitté Tours, que l'ambassadeur me prévint que c'était le Chancelier Hitler qui allait me recevoir, assisté de son ministre. J'aurais alors prononcé ces mots : « Sans blague ? » que des journaux ont reproduits.

Il n'y eut donc aucune machination de ma part, comme le soutient l'acte d'accusation, et les faits se sont passés comme je viens de les relater. Était-il possible d'éviter cette rencontre ?

N'était-il pas naturel et souhaitable que je puisse avoir un entretien avec le chef allemand pour défendre les intérêts de notre pays ?

Si l'on soutient que l'armistice était une faute, alors je comprends le reproche qui m'est fait d'avoir assisté à cette rencontre. Je n'avais pas signé l'armistice, mais il existait et la Wehrmacht occupait notre pays. Elle en avait occupé une partie de 1914 à 1918. En me rendant à Montoire, j'avais le souvenir des ravages alors causés à nos départements du Nord et de l'Est. Je crois que ceux qui, alors et depuis, ont critiqué mon action, à Londres et à Washington, ont oublié cette époque douloureuse où les populations de ces provinces étaient déportées en masse après le vol du mobilier et du cheptel. Si, en 1914, au cours d'une guerre dont l'Allemagne avait pris l'initiative en la déclarant, telle avait été l'attitude des Kommandanturs, qu'allait-elle être, qu'aurait-elle pu être en 1940, puisque, cette fois-ci, la France avait déclaré la guerre et que les armées allemandes étaient victorieuses ? Qu'on fasse aujourd'hui un effort de réflexion et on conviendra que chaque Français honnête, placé au poste que j'occupais en 1940, aurait tout tenté pour éviter, par des conversations avec le vainqueur, le recommencement, sur l'ensemble du territoire, des ravages causés par la violence allemande, dans quelques départements, de 1914 à 1918.

J'avais accepté la lourde tâche de défendre nos intérêts, d'assurer nos rapports avec le gouvernement allemand. Comment pouvais-je mieux essayer de remplir ma mission qu'en parlant à Hitler, et, au surplus, comment aurais-je pu refuser, dans les circonstances où nous nous trouvions, de me rendre à une invitation que je n'avais pas provoquée ?

J'ai dit devant la Haute-Cour de justice comment le Maréchal fut à son tour invité, et j'ai ajouté qu'il ne fit aucune difficulté pour se rendre à Montoire le surlendemain, jeudi 24 octobre.

Après avoir parlé avec moi, Hitler s'était rendu à Hendaye pour y rencontrer Franco et j'ai appris par M. Abetz qu'au cours de leur entrevue, Hitler avait refusé à Franco de satisfaire ses revendications sur une partie du Maroc français. J'ai eu ce renseignement peu de temps après et je me suis alors félicité d'avoir au moins obtenu ce résultat, que j'attribuais à mon entrevue avec Hitler.

Si l'on veut bien situer Montoire à sa vraie date et tenir compte des circonstances de cette époque, il est impossible de considérer ces événements autrement que comme normaux et naturels, il en va autrement si on soutient que l'armistice n'était pas nécessaire, qu'il fallait continuer le combat en Afrique, mais dans ce cas, ce n'est pas Montoire qui fut une faute, mais l'armistice qui fut un crime. J'ai déjà dit que j'étais entré au gouvernement après l'armistice et, quelle que fût mon opinion au sujet de la nécessité de celui-ci, elle n'eut et ne pouvait avoir aucune influence sur une décision que les débats du procès Pétain révèlent comme ayant été prise avant

l'arrivée du Gouvernement à Bordeaux. J'étais alors chez moi, à Châteldon, sans contact d'aucune sorte avec le Gouvernement. Comme je l'ai déjà indiqué en répondant aux quatrième et cinquième considérants, je persiste néanmoins à soutenir qu'il était impossible de se soustraire à l'armistice, qu'en le signant l'Afrique du Nord fut sauvée, tandis qu'à vouloir y continuer le combat, elle serait finalement tombée aux mains des Allemands et qu'elle n'aurait pu servir plus tard de plate-forme à l'armée américaine. On peut même soutenir que l'aspect de la guerre aurait pu en être complètement modifié, si on tient compte qu'à ce moment la Russie était l'alliée de l'Allemagne.

Rien n'interdit de penser que la bataille aurait été transportée en Égypte et aux Indes et qu'Hitler n'aurait peut-être plus été amené à attaquer plus tard les Soviétiques, ce qui constitua, pour lui, l'une des fautes capitales qui lui ont fait perdre la guerre. Pouvait-on, en juin ou octobre 1940, être certain qu'Hitler ferait une telle faute ? On peut naturellement envisager après coup toutes les hypothèses et faire des pronostics, mais c'était un fait que nous étions battus et qu'avec notre flotte et les effectifs qui nous restaient, nous ne pouvions sérieusement envisager alors un redressement militaire.

Il est facile, cinq ans plus tard, de réfuter théoriquement les situations, mais il est injuste d'accuser d'intelligences avec l'ennemi ceux qui, comme moi, se proposaient de défendre notre pays et qui n'avaient, pour le faire, d'autre moyen que la négociation.

Il n'y eut donc aucune machination, et Montoire fut l'aboutissement logique de l'armistice, des circonstances et des faits de cette époque. L'armistice de 1918 avait été conclu pour une durée de trente-six jours ; celui de 1940 le fut sans limitation de durée et devait demeurer valable jusqu'à la conclusion du traité de paix. Il est vrai que les Allemands et beaucoup d'autres pouvaient croire à une prochaine défaite de l'Angleterre, et, par conséquent, à un armistice de courte durée. Les plénipotentiaires français avaient, sur l'ordre du Gouvernement, sans avoir pu obtenir de réponse, demandé aux Allemands les conditions de paix. Les clauses de cet armistice, non limité dans le temps, étaient dures et subordonnaient la vie économique de la France à des décisions militaires d'une commission allemande.

Quoi de plus normal, donc, et de plus nécessaire pour le gouvernement français, que de saisir une occasion comme celle de Montoire pour essayer de connaître au moins la véritable pensée et les intentions de l'Allemagne en ce qui concernait le présent et l'avenir de notre pays ? Il n'est pas besoin de chercher une autre explication pour justifier cette entrevue de Montoire, et moins encore d'imaginer une intention criminelle, quand il s'agissait seulement d'assurer la défense des intérêts français.

Parler d'intelligences avec l'ennemi à l'occasion de Montoire, et viser un crime de trahison, est pire qu'un outrage, c'est une offense à la vérité.

Je n'ai jamais encore été interrogé par un juge sur ce qui s'était dit à Montoire, aucune curiosité ne m'a été manifestée à cet égard et ce serait pourtant, il me semble bien, une question naturelle.

Sur les entrevues du 22 octobre, où j'assistais seul du côté français, et du 24 octobre, où j'avais accompagné le Maréchal, j'ai conservé des notes qui se trouvent aux scellés de mon dossier.

Au cours de ces deux entretiens, Hitler affirma qu'il avait offert la paix à la France et qu'elle avait déclaré sans raison la guerre à l'Allemagne ; que celle-ci ne voulait pas supporter les frais de cette guerre, qu'ils s'élevaient tous les jours à des chiffres considérables ; que la France était libre d'attendre la fin des hostilités et même d'espérer l'épuisement de l'Allemagne. Il ajoutait : « Si dans ce cas l'Angleterre m'offrait entre temps une paix de compromis, je n'ajouterais pas aux souffrances de l'Allemagne pour ménager la France. » Il prononça le mot de « collaboration » et n'en précisa pas le sens. Il se déclara absolument sûr de la victoire dans un délai très rapide et il énuméra les moyens dont il disposait en effectifs et en matériel, en insistant sur le potentiel

de fabrication des usines d'armement de l'Allemagne. Il parla aussi, et assez longuement, de l'Afrique. Comme il avait parlé du sang allemand qui coulait en Europe, je répondis que l'Afrique était pour la France une terre sacrée parce qu'elle avait été arrosée de sang français. Il parla alors d'une collaboration économique, mais là encore, il ne fournit aucune précision.

Un colloque s'était élevé le 22 octobre entre lui et moi. « Vous pouvez nous écraser, vous êtes le plus fort. Nous souffrirons, nous subirons, mais, parce que c'est une loi de la nature, un jour nous nous révolterons. Vous nous avez battus, mais nous vous avons également battus dans le passé. Si vous voulez nous humilier, alors, à une date et dans des conditions que j'ignore, le drame entre nous recommencera. Nous avons assez de victoires sur nos drapeaux. Si, au contraire, vous nous offrez une paix juste, qui tienne compte de notre honneur et de nos intérêts, tout est possible. — Je ne veux pas faire une paix de vengeance », me répondit-il.

J'ai cité ces propos qui ont été d'ailleurs publiés pendant l'occupation dans une interview que je donnai à la United Press en mai 1941. Ils montrent que je n'avais pas pris une position humiliée pour parler au vainqueur ; je n'ai jamais conçu comme une paix juste celle qui nous aurait pris la moindre parcelle de notre territoire, de notre Empire.

Dans ses propos, Hitler avait parlé de collaboration. Il n'avait pas dit ce qu'il entendait par ce mot ; il s'agissait sans doute d'une collaboration économique, mais, par une prudence naturelle, il avait été convenu, avant de nous rendre à Montoire, que le Maréchal se réserverait d'en parler aux ministres avant de prendre un engagement. C'est ce qui explique les termes du communiqué que fit publier le Maréchal après l'entrevue.

La Collaboration serait une expression nouvelle et une politique tirées des entrevues de Montoire. Et aujourd'hui, on qualifie d'intelligences avec l'ennemi des actes dont le principe est contenu dans la Convention d'armistice ; non seulement le principe y est affirmé, mais le terme même y est employé. L'article 3 de la Convention est ainsi libellé :

Dans les régions occupées de la France, le Reich allemand exerce tous les droits de la puissance occupante; le gouvernement français s'engage à faciliter par tous les moyens les réglementations relatives à l'exercice de ce droit et à leur mise en exécution avec le concours de l'administration française. Le gouvernement français invitera immédiatement toutes les autorités et tous les services administratifs français du territoire occupé à se conformer aux règlements des autorités militaires allemandes et à collaborer avec ces dernières d'une manière correcte. (Suivent d'autres paragraphes.)

Il ne fait donc aucun doute que les Allemands, avec un tel texte, pourront exiger la collaboration (le mot et la chose) du Gouvernement et des administrations publiques. Ils ne s'en priveront pas et, l'occupation se prolongeant et leurs besoins s'accroissant, ils aboutiront vite à des dépassements et à des abus dans l'application de cet article 3 qu'ils invoqueront désormais à chaque exigence nouvelle.

Il est facile à ceux qui sont allés à Rethondes, en oubliant de faire la réserve que j'ai indiquée en répondant aux quatrième et cinquième considérants, de dire aujourd'hui que cette convention nous fut imposée, mais ne sentent-ils pas ce qu'il y a d'illogique pour eux à accabler ceux qui, dans la suite, furent obligés au respect des engagements souscrits par eux ?

Ce n'est pas Montoire qui a inauguré la politique de collaboration, c'est la Convention d'armistice qui nous l'a imposée.

Il y eut des abus, mais pouvait-on les empêcher ? Ce fut la lutte constante du gouvernement français qui, pendant quatre ans, tenta, chaque jour et chaque heure, de réduire et de contenir les exigences allemandes.

Si l'armistice avait duré quelques semaines, voire quelques mois, nous n'aurions pas eu à subir autant d'exactions et de dureté des occupants. Mais il a duré quatre ans et nous n'avions aucune force, aucun moyen autre que la négociation, qualifiée aujourd'hui d'intelligence avec l'ennemi, pour essayer de faire barrage à la rapacité et à la cruauté allemandes.

L'exemple le plus saisissant de la violation de la Convention d'armistice fut le franchissement de la ligne de démarcation par l'armée allemande, le 11 novembre 1942. Comme je protestais solennellement, il me fut immédiatement répondu que nous avions violé nous-même l'article 10 de cette convention, dont le premier et le troisième paragraphe étaient ainsi libellés :

1° Le gouvernement français s'engage à n'entreprendre à l'avenir aucune action hostile contre le Reich allemand avec aucune partie des forces armées qui lui restent, ni d'aucune autre manière.

3° Le gouvernement français interdira aux ressortissants français de combattre contre l'Allemagne au service d'États avec lesquels l'Allemagne se trouve encore en guerre. Les ressortissants qui ne se conformeraient pas à cette prescription seront traités par les troupes allemandes comme francs-tireurs.

Les événements militaires de l'Afrique du Nord marquaient sans doute pour nous le point de départ de la libération, mais c'est un argument qu'il était difficile alors d'exprimer aux Allemands. Nous n'avions aucun moyen de rompre, et, quels que fussent les abus, nous ne pouvions abandonner la France à la discrétion du vainqueur, dont la dureté s'accroissait au fur et à mesure que ses déconvenues militaires augmentaient.

Le 8 novembre 1942, on s'est étonné que le Gouvernement n'ait pas démissionné, que le Maréchal et moi-même n'ayons pas rejoint Alger. On ne s'est pas posé la question de savoir ce qui serait advenu si, au lieu de nous faire injurier sans cesse à la radio, les chefs à Alger avaient alors essayé de prendre des contacts avec nous. Nous aurions certainement pu trouver des formules pratiques d'accord entre ceux qui, comme eux, de l'extérieur, combattaient pour libérer la France, et ceux qui, comme nous, à l'intérieur, faisaient tout pour essayer de la protéger. L'entente aurait dû se faire, et c'était là l'intérêt supérieur du pays.

On me proposa de partir à cette époque. On me dit même que j'acquerrais ainsi la popularité ; mais lorsque je révélai à mes interlocuteurs quelles seraient, dans bien des domaines, les conséquences de mon départ, alors ceux qui étaient venus me donner ce conseil me répondirent : « Vous avez raison, restez ». C'est en effet le 11 novembre 1942 que je pus obtenir des Allemands, après de longues discussions, que les Alsaciens-Lorrains résidant en zone sud, avec leurs institutions, seraient protégés, de même que les quatre-vingt mille prisonniers évadés et les six cent cinquante mille prisonniers en congé de captivité ne seraient pas inquiétés.

Le Gouvernement, en abandonnant le pouvoir, aurait transformé la France en un vaste maquis ; de combien de milliers et de milliers de morts aurions-nous dû payer cette politique ? Que des hommes courageux, que des patriotes n'aient pas craint de s'exposer aux risques d'une action qui, aux termes de l'article 10 de la Convention d'armistice, pouvaient les faire considérer et traiter comme des francs-tireurs par les occupants, on le comprend. Mais était-il possible, pour le chef du Gouvernement, d'imposer ce sacrifice immense et sanglant à toutes les populations françaises ? Tout nous ramène donc à l'armistice. S'il n'y avait pas eu de convention, nous n'aurions pas eu à l'appliquer, et moins encore à en subir les dépassements et les abus, mais cette question, sur le plan judiciaire, ne me concerne pas. Même si j'ai reconnu, quand il fut signé, que l'armistice était indispensable dans l'intérêt de la France, j'ai partagé cette opinion, à l'époque, avec la quasi-totalité des Français, mais mon opinion n'a pas influé sur une décision qui était virtuellement prise avant mon arrivée à Bordeaux. Cela résulte des débats du procès Pétain et je n'ai pris, n'étant pas encore au gouvernement, aucune part à la négociation et à la conclusion de l'armistice.

J'ai dû, comme ministre, tenir compte de la Convention d'armistice dans mon action, et j'établirai, sans contestation possible, que j'ai tout fait pour essayer d'en atténuer les effets, en particulier chaque fois que les Allemands ont émis des prétentions qui en violaient le sens ou l'aggravaient. J'aurai à en faire la démonstration en discutant, pour les réfuter, d'autres considérants de l'acte d'accusation, et plus spécialement le quinzième, qui mentionne contre moi le grief

d'avoir procuré des hommes pour remplacer, dans les usines du Reich, les ouvriers qu'Hitler a mobilisés ».

Chapitre 7

Retour au pouvoir en avril 1942

Les dixième, onzième et douzième considérants sont ainsi présentés :

Dixième : Cependant une révolution de palais devait bientôt amener le départ de Laval, précédé de la part de Pétain d'un congédiement brutal, voire même d'une arrestation, tout au moins d'une mise en état de surveillance dont on ne sait quelle eût été finalement l'issue si l'ambassadeur Abetz n'eût pris sous sa protection, pour le ramener à Paris, le prisonnier de Châteldon.

Onzième : Pendant plusieurs semaines, on put alors assister à l'une des campagnes les plus violentes menées par les journaux de l'Axe en vue d'imposer au Maréchal le rappel de l'ex-président du Conseil. Laval acceptait sans protestation de se voir ainsi proclamé l'homme de France en qui l'Allemagne mettait sa confiance, de préférence à tous les autres.

Douzième : Il fallait l'anglophobie, les complaisances et les trahisons de Darlan pour faire patienter le Reich en attendant le retour de son protégé, mais un moment vint où l'habileté de Laval devait, aux yeux de l'Allemagne, l'emporter sur toutes les garanties que pouvait offrir l'Amiral de la flotte, et Laval revint au pouvoir fort de tout l'appui des autorités occupantes.

C'est à Paris, où je me trouvais le 12 décembre, que je reçus, comme ministre des Affaires étrangères du gouvernement dont le Maréchal était le chef, la visite de M. Abetz, ambassadeur d'Allemagne. Il m'informa que le Chancelier Hitler avait décidé de restituer à la France les cendres de l'Aiglon, que la cérémonie aurait lieu le samedi 14 aux Invalides et que le Maréchal était invité à y assister ; il me dit que ce geste de Hitler avait une haute signification politique, qu'en l'accomplissant le chancelier allemand espérait qu'il serait interprété et apprécié par la France comme un acte de sympathie d'une grande portée historique marquant sa volonté d'une réconciliation et d'une entente entre nos deux pays. Il ajouta que le Maréchal, qui viendrait pour la première fois dans la capitale depuis l'armistice, aurait ainsi, pour ce premier contact avec la population parisienne, à présider cette cérémonie nationale, et l'ambassadeur me remit la lettre du Chancelier Hitler invitant le Maréchal. Cet entretien eut lieu à l'Hôtel Matignon.

Je fis remarquer — nous étions le 12 — que le délai donné au Maréchal était très court, puisque la cérémonie devait avoir lieu le surlendemain, que le Maréchal était âgé, que la température était particulièrement rigoureuse et qu'il y aurait peut-être des difficultés à ce qu'il acceptât une invitation aussi brusquée. Je promis de téléphoner à Vichy aussitôt, pour faire part au Maréchal de la communication que j'avais reçue, et de le tenir au courant de la réponse qui me serait faite.

C'est M. du Moulin de Labarthète qui reçut mon message. Il me rappela pour me dire que le Maréchal ne pouvait accepter une telle invitation, que sa brusquerie la rendait incorrecte, qu'on ne devait pas traiter ainsi un homme comme le Maréchal, que son état de santé ne lui permettait pas ce déplacement, qu'il fixerait lui-même, quand il le jugerait utile, la date de sa rentrée dans « sa » capitale, qu'il n'avait pas été prévenu du retour des cendres de l'Aiglon, et qu'il n'assisterait pas à la cérémonie.

J'informai aussitôt M. Abetz, qui revint me voir à l'Hôtel Matignon ; il me dit qu'il regrettait lui aussi que l'invitation ait été aussi tardive, mais qu'il l'avait transmise dès qu'il l'avait

reçue, qu'elle était dans la manière dont le Chancelier Hitler prenait parfois ses décisions ; qu'il convenait seulement de retenir l'intention amicale qui l'avait inspirée et qu'un refus comme celui que je lui transmettais (et dont j'avais d'ailleurs un peu atténué les termes) risquait d'avoir de graves conséquences. Il insista et me demanda de faire revenir le Maréchal sur son refus, pour ne pas compliquer et aggraver les rapports franco-allemands. Je lui promis de transmettre sa communication au Maréchal.

Avant de connaître la réponse du Maréchal, j'avais convoqué le général de La Laurencie, délégué du Gouvernement, et M. Langeron, préfet de police, pour examiner avec eux les conditions matérielles de la réception du chef de l'État, pour voir notamment s'il pourrait s'installer à Versailles, où ses appartements lui avaient été préparés pour son retour éventuel, ou s'il descendrait à l'Élysée (la question du chauffage devait notamment être réglée). Au cours de notre entretien, le général de La Laurencie désapprouva nettement ce voyage du Maréchal et sa présence à une cérémonie où figureraient des officiers et des soldats allemands. Je ne pus que lui confirmer les communications que j'avais reçues.

Il fut reconnu, pour des raisons matérielles, qu'il était impossible de recevoir le Maréchal à Versailles ou à l'Élysée. Dans le cas où il viendrait, je décidai de lui remettre l'Hôtel Matignon, que je quitterais pendant sa présence à Paris.

L'entretien que je venais d'avoir avec M. Abetz et la menace non déguisée des conséquences graves que pourrait entraîner le refus du Maréchal me déterminèrent à repartir pour Vichy. J'avais le devoir de mettre le Maréchal au courant, quelle que fût d'ailleurs la décision qu'il prendrait et qui n'appartenait qu'à lui seul. M. de Brinon, qui avait assisté aux conversations que j'avais eues avec l'ambassadeur d'Allemagne, m'accompagna.

Nous arrivions à Vichy le vendredi 13 décembre vers midi quarante-cinq. Je rencontrai le Maréchal qui rentrait de sa promenade et nous prîmes rendez-vous pour quinze heures.

J'eus avec lui un entretien qui dura jusqu'à quinze heures quarante-cinq. Je lui répétais exactement tous les propos de M. Abetz et je fus très surpris du contraste existant entre l'attitude du Maréchal et les messages de refus qu'en son nom M. du Moulin de Labarthète m'avait transmis la veille. Le Maréchal acceptait de venir à Paris : il descendrait à l'Hôtel Matignon, et nous convînmes d'un déjeuner officiel avec un petit nombre d'invités. Notre conversation avait été empreinte de cordialité.

Je rentrai à mon cabinet, où je reçus M. de Lequerica, ambassadeur d'Espagne. Puis je présidai, à dix-sept heures, un Conseil ordinaire de cabinet ; tous les ministres étaient présents.

Ensuite, j'allai chez M. du Moulin de Labarthète, qui devait me remettre la réponse écrite du Maréchal à l'invitation du Chancelier Hitler. Je lui fis seulement observer que la formule de politesse n'était pas opportune ni protocolaire : le Maréchal assurait le Chancelier « de ses meilleurs sentiments » ; il y substitua la formule « ses sentiments de haute considération ».

Pendant que j'étais dans mon bureau, le général Laure entra et me dit que la réunion du Conseil des ministres avait lieu à vingt heures. Je ne savais pas que ce Conseil avait été convoqué ; M. du Moulin de Labarthète prétendit également ne pas le savoir. Je supposai que le Maréchal voulait informer les ministres de son départ pour Paris. Je m'y rendis ; et à peine étais-je arrivé que le Maréchal entra, accompagné de M. Baudouin. Il paraissait très agité, était pâle, et dit : « Je demande à tous les ministres de signer et de me remettre leur démission. » Je signai comme les autres, croyant (le Maréchal étant alors en désaccord avec M. Belin), qu'il voulait procéder ensuite au remplacement du ministre du Travail. Le Maréchal se retira pendant quelques instants, au cours desquels je ne pus rien savoir ; les ministres, que j'interrogeai, avaient une attitude qui me parut étrange. Le Maréchal revint et dit : « Les démissions de M. Laval et de M. Ripert sont seules acceptées. » Je le priai de me faire connaître les raisons de la décision qu'il venait de prendre, d'autant plus que nous avions eu dans l'après-midi une entrevue très

amicale. Il me dit qu'il ne savait jamais, quand j'allais à Paris, quelle mauvaise nouvelle l'attendait à mon retour, que j'avais fait obstacle à son installation à Versailles, que j'inspirais les articles de M. Déat qui injurait les ministres. Je lui expliquai en quelques phrases que je lui rendais un compte exact de mes voyages à Paris, qu'il n'était pas, hélas, en mon pouvoir d'empêcher les Allemands de prendre des décisions souvent désagréables, que je passais mon temps à intervenir en sens contraire, que j'avais essayé de faciliter son installation à Versailles, jusque-là différée par les Allemands, et que je n'inspirais en aucune manière les articles de Déat. J'ajoutai : « Je souhaite, monsieur le Maréchal, que vos décisions successives et contradictoires ne fassent pas trop de mal à notre pays. »

Je rentrai à mon bureau. J'informai mes collaborateurs et je fis emballer mes papiers et mes dossiers personnels. Une grande animation régnait à l'Hôtel du Parc. Les couloirs, me disait-on, s'emplissaient de policiers, surtout de nouveaux dénommés G.P. (Groupe de protection, recruté dans la Cagoule). M. Rochat, secrétaire général des Affaires étrangères, se trouvait avec moi dans mon bureau. À différentes reprises, le Dr Ménétrel et M. du Moulin de Labarthète vinrent me rendre visite sans pouvoir, me dirent-ils, m'expliquer les raisons de la décision du Maréchal. Les communications téléphoniques étaient coupées. Je crois pourtant me souvenir avoir pu avoir Châteldon dès que je fus arrivé à mon bureau, mais je ne pus ensuite obtenir aucune communication. Mon intention était de rentrer chez moi, à Paris, avec ma femme et ma fille, le soir même, le train partant vers minuit ; ma voiture devait me suivre, emportant mes bagages et dossiers qui y étaient déjà chargés. Vers dix heures et demie, un journaliste américain de mes amis, M. Ralph Heinzen, représentant en France la United Press, pénétrait essoufflé dans mon bureau, ayant eu toutes les difficultés et à subir toutes les bousculades pour arriver jusqu'à moi, ce qu'il avait pu faire en invoquant sa qualité de journaliste américain. Il me dit que mon chauffeur venait d'être arrêté et ma voiture emmenée. Je compris alors que la décision du Maréchal devait s'accompagner d'une mesure de police contre moi et que je ne pourrais pas regagner Paris. Quelques instants plus tard, M. Mondanel, directeur des services de la Sûreté nationale, entra en m'invitant à le suivre. Il était, me disait-il, chargé de m'accompagner à Châteldon. Je lui demandai de me présenter un ordre : il l'avait et je n'insistai pas. Je fis prier le général Laure de me faire connaître de qui émanait cet ordre ; le général Laure vint et me dit : « C'est l'ordre du Maréchal. »

C'est dans ses conditions, et sous bonne escorte policière, que je fus conduit à Châteldon, où ma propriété était déjà gardée par un peloton de la Garde mobile. Des inspecteurs s'installaient dans ma maison. J'ai obtenu toutefois de M. Mondanel qu'ils ne s'installent pas dans ma chambre à coucher. Le téléphone était coupé, aucune visite n'était permise, je ne devais pas sortir de la maison, j'étais au secret. Ma femme devait subir les mêmes vexations, ainsi que ma fille qui revenait alors de New York.

En arrivant, je ne trouvai ni l'une, ni l'autre. Dès qu'elles avaient vu arriver les gardes, elles avaient été inquiètes, n'avaient pu obtenir d'eux, qui d'ailleurs ne savaient rien, aucun renseignement, et elles étaient parties pour Vichy. Elles se rendirent directement chez M. Heinzen, qui les renseigna, et elles vinrent alors me rejoindre. La radio nous était laissée, sans doute par l'oubli d'une consigne ; le lendemain matin, le 14, j'entendis le Maréchal dire qu'il s'était séparé de moi pour des raisons de politique intérieure. Il suffit, pour avoir le texte exact de sa déclaration, de reprendre les journaux de cette époque. Le dimanche matin, je crois, j'entendis une émission de Paris rendant compte de la cérémonie qui avait eu lieu aux Invalides (l'amiral Darlan représentant le Maréchal). La présence de M. de Brinon était signalée à la cérémonie. Le lundi matin, deux officiers supérieurs passaient devant ma porte et je leur demandai ce qu'ils désiraient : « Nous visitons les lieux, parce que vous allez recevoir une visite », dirent-ils, sans que d'ailleurs je puisse obtenir d'eux aucune indication sur la qualité de mon visiteur.

Le mardi matin, vers neuf heures, le commissaire divisionnaire, chef du service de police,

m'informa que toutes les consignes étaient levées et que j'étais libre.

Quelques moments après, vers onze heures, M. du Moulin de Labarthète se présentait et m'invitait à me rendre à Vichy pour avoir un entretien avec le Maréchal et avec M. Abetz. Je montai dans sa voiture, la mienne devant m'être restituée à Vichy. En cours de route, j'insistai pour connaître les raisons de cette burlesque et odieuse aventure. Il finit, après avoir éludé certaines de mes questions, par déclarer : « C'est cet idiot d'Alibert qui a fait croire au Maréchal que vous aviez voulu l'attirer à Paris dans un guet-apens pour le séquestrer. » Il a nié plus tard avoir tenu ce propos, mais ma mémoire est fidèle et c'est après avoir quitté Saint-Yorre qu'il me fit cette déclaration, pour moi étrange et inattendue.

En arrivant au Pavillon Sévigné, je fus introduit dans le cabinet du Maréchal. Il était assisté de l'amiral Darlan. Sans autre explication, il me proposa le ministère de l'Intérieur. Je n'acceptai pas et dis avec amertume : « Je vous remercie, monsieur le Maréchal, pour le traitement que vous avez fait subir à ma femme et à ma fille. » Il me répondit : « Je ne suis au courant de rien, et je suis étranger aux faits dont vous me parlez. — Je désire, vous ayant vu, m'entretenir avec l'ambassadeur », lui dis-je. J'espérais que M. Abetz pourrait me renseigner avant de reprendre ma conversation avec le Maréchal, car ils s'étaient entretenus durant toute la matinée.

J'appris qu'après mon arrestation, tous mes collaborateurs avaient été gardés à vue par les G.P. dans leurs chambres, et sans cesse menacés du revolver ; que l'ambassade d'Allemagne avait eu les plus grandes difficultés à obtenir la communication avec Vichy, tous les circuits étant coupés ; que le Maréchal niait toute participation dans mon arrestation ; qu'il s'agissait d'un grossier malentendu et qu'il allait me proposer le ministère de l'Intérieur.

L'ambassadeur lui avait fait observer que cet acte, qui avait eu lieu à l'occasion de l'invitation du chancelier Hitler, était sévèrement jugé à Berlin ; que si le Maréchal avait des griefs sérieux contre moi, il n'aurait pas dû me charger, comme ministre des Affaires étrangères, des rapports avec l'ambassade, et surtout qu'il n'aurait pas dû me charger des contacts avec le Chancelier lui-même, qu'il avait vu avec moi à Montoire : « Le Président Laval ne nous intéresse que dans la mesure où il vous a représenté. » Il ajouta qu'à son avis, toute cette affaire avait été montée par son entourage et qu'il appartenait au Maréchal de mettre de l'ordre dans sa propre maison pour avoir des rapports normaux avec le gouvernement allemand.

Je revis le Maréchal. Il avait encore une fois changé d'avis. « Je vous offre, me dit-il, le choix entre le ministère de l'Agriculture ou celui de la Production industrielle. » Notre conversation fut assez animée, de mon côté surtout. Je refusai toute collaboration sous quelque forme que ce fût avec lui, et je lui tins des propos assez vifs au sujet de la mesure qu'il avait prise contre moi.

J'allais quitter Vichy pour rentrer à Châteldon, lorsque l'ambassadeur, qui voulait avoir un autre entretien avec moi, me demanda une entrevue pour la fin de l'après-midi. Il vint chez moi, accompagné de M. du Moulin de Labarthète. Il ne m'apprit rien de nouveau. Il avait déjeuné avec le Maréchal. Il me demanda ce que je comptais faire. Je lui dis mon intention de rentrer à Paris et de partir le soir même. « Dans ce cas, me dit-il, vous pourrez nous suivre, le franchissement des deux lignes vous sera ainsi facilité. »

J'appris plus tard par la police française que le jeudi 19, ma garde devait être changée par les G.P. et qu'un nommé Norey devait m'abattre sous le faux prétexte que j'aurais tenté de m'enfuir.

J'ai raconté dans quelles circonstances et dans quelles conditions j'avais été arrêté le 13 décembre et à quels risques plus graves j'avais été exposé.

J'ai voulu connaître ensuite, n'ayant pu les obtenir de lui, les raisons qui avaient déterminé le Maréchal à prendre une mesure aussi injuste que brutale.

M. du Moulin de Labarthète, je l'ai dit, en avait imputé l'initiative à M. Alibert. Celui-ci, quelques mois après le 13 décembre, alors que je me trouvais à Clermont-Ferrand, demanda à me

voir. Il protesta contre l'imputation qui lui avait été prêtée par M. du Moulin et il exposa que le 13 décembre, vers seize heures, il s'était présenté dans le bureau de celui-ci où quatre ministres étaient réunis : l'amiral Darlan et trois autres. Il dit que le silence se fit à son entrée, qu'enfin on lui dit qu'il s'agissait de Laval, que l'amiral Darlan avait déclaré qu'il fallait en finir et qu'il devait se rendre immédiatement chez le Maréchal pour emporter sa décision. Alibert aurait fait observer que je devais présider le Conseil de cabinet à dix-sept heures, et il estimait cette réunion inutile dans ces conditions. L'un des ministres aurait répondu : « Au contraire, nous devons y aller tous. De cette façon, Laval ne se doutera de rien. » Alibert ajouta qu'il était écoeuré, et c'est ainsi qu'il expliqua son absence au Conseil de cabinet. L'amiral Darlan conduisit les ministres chez Pétain et c'est à cette réunion que mon sort fut réglé.

Quand, en avril 1942, le Maréchal me demanda de revenir au Gouvernement, c'est l'amiral Darlan qui vint me voir à Châteldon. Il y vint plusieurs fois en quelques jours. Il fut un jour accompagné par M. de Brinon et, devant ce dernier, je lui dis qu'avant de collaborer de nouveau avec lui, je tenais à éclaircir son rôle à l'occasion du 13 décembre, et je lui rappelai les déclarations que M. Alibert m'avait faites. Il protesta en disant qu'Alibert était le plus excité contre moi, il rappela avoir dit qu'il ne fallait pas attendre pour faire prendre la décision par le Maréchal, que demain serait sans doute trop tard. L'Amiral ne nia pas s'être rendu, à la demande de ses collègues et avec eux, chez le Maréchal. Pendant qu'il était procédé à mon arrestation, l'Amiral était au cinéma, ce qui lui permit ensuite de dire qu'il ignorait tout, comme il me l'avait dit à moi-même, ce qu'il n'osa plus soutenir à Châteldon. Il reconnaissait donc ce qu'il avait fait. Je n'ai aucun doute qu'il avait agi uniquement par ambition et dans le but de pouvoir un jour succéder au Maréchal.

Quant à l'attitude prêtée par l'amiral Darlan à Alibert, elle est aussi vraisemblable et ne contredit pas le rôle joué par Darlan. Alibert avait dit que je faisais venir le Maréchal à Paris pour le séquestrer. Le voyage devait voir lieu le lendemain, d'où sans doute son exclamation : « Demain, ce sera trop tard ! »

J'avais eu jusque-là des rapports courtois avec M. Alibert. Cependant, j'appris, quelque temps avant le 13 décembre, qu'il se plaignait avec vivacité d'articles écrits contre lui par Marcel Déat et qu'il m'en attribuait la responsabilité. On l'avait persuadé que j'étais l'inspirateur de ces articles. Je le convoquai pour le rassurer sur mes sentiments, en lui disant, ce qui était la vérité, que je n'avais aucune autorité sur Déat, que je le voyais très rarement, qu'il me faisait injure en me croyant capable d'user de tels procédés, et que je lui promettais, pour mettre un terme à sa défiance, de faire une démarche auprès de Déat, à qui je dirais le tort personnel qu'il me faisait par ses attaques contre lui. Je fis cette démarche. Déat cessa d'attaquer Alibert. Il s'en prit, ensuite, à d'autres ministres, comme Huntziger, qui m'en voulurent à leur tour autant qu'Alibert. C'est ce qui expliquerait la rancune d'Alibert, très prompt par ailleurs à accueillir comme valables les hypothèses romanesques et les projets de complots comme celui, ridicule, qu'il me prêtait à l'égard du Maréchal.

L'Amiral, qui avait des ambitions et qui voulait les assouvir, trouva donc en Alibert un collaborateur précieux et inconscient du rôle qu'on lui laissait jouer.

Je dois rappeler également les renseignements qui me furent fournis par un journaliste, M. Cannavaggio, de la part de M. Baudouin, qui tenait alors à se disculper à mon égard d'avoir pris la moindre part dans la mesure qui m'avait frappé. Je reprochais à M. Baudouin d'avoir déclaré à M. l'ambassadeur d'Allemagne que le Maréchal s'était débarrassé de moi à cause de mes agissements intéressés dans la cession des titres des mines de Bor. L'ambassadeur, qui avait été mêlé aux négociations, avait vivement protesté et M. Baudouin n'avait plus insisté. Le principe de la cession avait été discuté et admis par le Conseil des ministres. Quant à la négociation, dans laquelle je n'étais pas intervenu, elle avait été faite par le ministre des Finances, et j'étais

resté personnellement étranger à tous les pourparlers de caractère financier, qui ne me regardaient en aucune manière. Ce grief malhonnête, imaginé, et qui avait servi de prétexte, fut abandonné dès que je manifestai l'intention de faire une enquête à ce sujet. M. Baudouin tint au contraire, ensuite, par ses déclarations à M. Cannavaggio, à dire tout ce qu'il savait au sujet de l'animosité du Maréchal contre moi, animosité qui amena mon arrestation.

C'est le 8 ou le 9 décembre que je devais être arrêté. Quelques jours auparavant, le Maréchal était en voyage. Il se trouvait à Marseille lorsque, de Vichy, on lui téléphona le contenu d'un article très violent écrit par Déat. Les ministres et les membres de son cabinet qui l'accompagnaient s'en montrèrent, comme lui, indignés et émus. Et naturellement, mais injustement, ils prétendaient que j'étais l'inspirateur de cet article. Une réunion eut lieu et mon arrestation fut décidée. Le Maréchal devait rencontrer le lendemain M. Bouthillier, à Toulon, mais cela ne devait pas changer le sort qui m'était réservé. M. Peyrouton accompagnait le Maréchal. Mon successeur fut choisi dans la personne de Flandin. Appelé à Vichy, il devait, en attendant l'événement, c'est-à-dire mon arrestation, s'installer aux environs. Le Maréchal avait signé une lettre à Hitler que le général de La Laurencie devait remettre à l'ambassadeur d'Allemagne. Le 8 ou le 9 au matin, de bonne heure, le Maréchal fit appeler M. du Moulin de Labarthète, le chargea de reprendre sa lettre à La Laurencie et lui dit de charger Laure d'inviter Flandin à quitter Vichy. Le Maréchal, ayant réfléchi, s'était ravisé. Il ne me faisait pas arrêter, et j'ignorais naturellement toute cette trame tendue autour de moi. Je n'ai plus la note que m'avait remise M. Cannavaggio et je ne me rappelle pas avec assez de précision comment M. Baudouin lui parla de la journée du 13 décembre. Il me semble pourtant qu'il en fit surtout porter la responsabilité par l'amiral Darlan.

Je me suis rappelé ensuite qu'effectivement M. Flandin était venu à Vichy avant cette date du 8 ou 9 décembre. Il m'avait vu sortant du cabinet du Maréchal, m'avait dit m'avoir soutenu au cours de son entretien et avoir approuvé ma politique. Il venait, en réalité, d'arrêter les modalités de mon départ !

Un témoin, M. Peyrouton ou M. Berthelot, m'a-t-on dit, aurait, à l'audience de la Haute-Cour, dit que mon éviction du cabinet aurait été motivée par des raisons de politique extérieure, et spécialement au cours de la réunion qui aurait eu lieu à l'ambassade, concernant le Tchad. Or, cette réunion eut lieu le 9 décembre et je devais être arrêté le matin du même jour. Cette raison invoquée n'est donc pas valable pour la raison que je viens de dire et pour d'autres encore.

J'ai toujours dit que la décision avait été prise le 8 ou le 9 décembre. Il faudrait vérifier dans les journaux la date précise du voyage du Maréchal à Marseille, qui se situe peu de jours avant.

Pendant mon séjour à Siegmaringen, le D^r Ménétrel, que j'interrogeai sur les déclarations de Baudouin, ne les contesta pas. Il me dit : « Ne cherchez pas les raisons de votre affaire du 13 décembre ; il n'y en a qu'une : ce sont les articles de Déat, que le Maréchal lisait tous les jours, qui l'ont excité contre vous. »

Je tenais surtout à connaître du Maréchal les motifs qui l'avaient amené à prendre cette mesure. Mon explication avec lui à Vichy, le 17 décembre, avait été trop vive et, si je l'avais laissé parler, peut-être le Maréchal m'aurait-il donné des précisions. J'eus enfin l'occasion de le rencontrer vers le 20 janvier 1941. M. Benoist-Méchin était venu me voir et m'avait dit qu'il aimerait me ménager un rendez-vous, à la seule condition que j'écrive au Maréchal pour lui dire « mes regrets des propos un peu vifs » que je lui avais tenus à Vichy. Je fis cette lettre d'autant plus volontiers que le Maréchal avait nié avoir donné l'ordre de m'arrêter, démentant ainsi la déclaration que m'avait faite le général Laure. « Mes propos, écrivais-je donc au Maréchal, s'adressaient à ceux qui avaient fomenté ce ridicule et odieux guet-apens. » Ma lettre suffit au Maréchal, et je fus avisé que le lendemain je le verrais à La Ferté-Hauterive.

Nous eûmes un long entretien dans son train, en présence de M. du Moulin de Labarthète. Le

Maréchal me dit ne rien connaître de toutes les raisons qui m'avaient été données, que pour lui il n'y en avait qu'une seule : je ne le renseignais pas suffisamment à mes retours de Paris. Je lui fis observer que je le renseignais au contraire complètement et qu'après chacun de mes voyages j'avais avec lui de nombreux et longs entretiens, au cours desquels je n'omettais rien dans les comptes rendus que je lui faisais. Il ne le contesta pas, mais ajouta : « Ce que je veux, ce sont des rapports écrits, et vous ne m'en avez jamais remis aucun. Je suis un militaire. C'est ma méthode et vous n'avez jamais voulu me remettre de rapports écrits. » Je lui répliquai qu'il ne m'en avait jamais demandé et qu'au surplus je n'avais aucune confiance dans la discrétion de certains membres de son entourage qui auraient mes rapports à leur disposition. Il tint ferme sur cette position, et, pour lui, c'est mon refus de lui remettre des rapports écrits, qu'il ne m'avait jamais demandés, qui l'avait amené à se séparer de moi. Je lui répondis que je ne menais pas les négociations, que je les amorçais seulement, que les négociations, quand elles étaient poursuivies, étaient conduites par les ministres compétents, et que ceux-là avaient le devoir de lui remettre des rapports. Je citai des exemples comme la cession des titres des mines de Bor. Il appartenait au ministre des Finances, qui avait négocié, de faire et de lui remettre un rapport.

J'eus le sentiment que le Maréchal ne me disait pas la vérité, mais je ne pus en obtenir aucune autre explication. Il y avait entre nous une incompatibilité d'humeur. Je n'approuvais pas ses actes de politique intérieure, et il le savait, car je ne craignais pas de m'exprimer librement à ce sujet.

Je n'approuvais pas sa conception du pouvoir personnel, qu'il était d'ailleurs incapable de réaliser, et qui servait seulement de couverture à des collaborateurs audacieux et inexpérimentés : je le lui disais. Je n'étais pas courtisan et manquais de servilité. Dans le domaine intérieur, nous n'étions d'accord sur rien. Pour lui, j'étais le parlementaire, j'étais le républicain, j'étais le tenant d'un régime qu'on voulait détruire. Je mesurai trop tard mon erreur de jugement sur sa personne, une erreur que j'avais partagée avec une multitude de Français qui continuaient de lui accorder leur admiration et leur confiance et que je n'avais pas le droit d'essayer de détromper, parce que le Maréchal, à ce moment, symbolisait la France et que nous étions profondément malheureux. Il avait été un grand soldat, il était auréolé d'un immense prestige et il mettait son autorité morale au service de la France. Il s'est révélé mauvais politique. Où il eût fallu Lyautey, nous avions Pétain.

Mon éviction du gouvernement, le 13 décembre, empêcha l'entrevue que je devais avoir avec M. de Ribbentrop, avant Noël, probablement le 22 décembre, m'avait dit M. Abetz. Je sus par celui-ci qu'au cours de mon entretien, le ministre allemand des Affaires étrangères devait m'informer des décisions suivantes :

1° Libération d'une première tranche de cent cinquante mille prisonniers.

2° Rattachement à Paris de l'administration des départements du Nord et du Pas-de-Calais, jusqu'alors rattachés à Bruxelles.

3° Assouplissement très large de la ligne de démarcation.

4° Frais d'occupation ramenés de quatre cent millions de francs par jour à cent quatre-vingts millions.

(J'ignore si des contreparties m'auraient été demandées, et lesquelles.)

Il est exact qu'après le 13 décembre, certains journaux de Paris firent une violente campagne pour protester contre mon éviction du gouvernement et le traitement qui me fut infligé, comme il est évident que l'ambassade d'Allemagne manifesta alors les mêmes sentiments. Le contraire eût été surprenant, car on voyait alors que ma mésaventure était due à la volonté du Maréchal de rompre avec la politique dite de Montoire, et on savait à Paris que j'étais à la veille d'obtenir des résultats substantiels concernant, notamment, la libération des prisonniers, et des solutions satisfaisantes à des problèmes alors vitaux pour notre pays, comme le rattachement de l'administration du Nord et du Pas-de-Calais à Paris, la réduction massive des frais d'occupation et l'assouplissement

de la ligne de démarcation. C'est ce que M. de Ribbentrop devait m'annoncer au cours d'une entrevue fixée avant le 25 décembre, probablement le 22. Les journalistes français, récemment rentrés à Paris, même s'ils subissaient déjà l'influence des services allemands, ne pouvaient que regretter et s'indigner déjà de voir compromis de tels résultats. Quant à l'ambassade d'Allemagne et à ses collaborateurs, ils étaient surpris par une telle décision, alors que le Maréchal avait semblé jusque-là me marquer sa confiance. Tous les prétextes invoqués étaient par eux considérés comme blessants ; le Maréchal aurait dû réfléchir à tous les griefs qu'il pouvait avoir contre moi avant de me charger officiellement de représenter le gouvernement français auprès du gouvernement allemand. Si j'étais jugé indigne, le Maréchal aurait dû le savoir avant de me laisser prendre des contacts avec le ministre des Affaires étrangères et le chancelier du Reich. Tels étaient les sentiments qu'exprimaient alors les chefs allemands en France.

Cette campagne d'ailleurs ne dura guère car l'amiral Darlan fut presque aussitôt agréé par eux et il leur apparut qu'ils auraient probablement avec lui moins de difficultés dans la négociation qu'il n'en avaient eues avec moi. Dès qu'ils reçurent du Maréchal et de l'Amiral l'assurance que la politique des rapports avec l'Allemagne ne serait pas modifiée, que la collaboration au contraire serait accentuée, les services allemands se déclarèrent pleinement satisfaits. Ils ne songeaient nullement me voir succéder à l'amiral Darlan et ne le cachaient pas à leurs interlocuteurs. L'amiral Darlan est resté un an et trois mois au pouvoir, et l'Allemagne a obtenu de lui des concours de caractère naval, militaire et économique que je n'aurais jamais ni proposé, ni accepté de leur donner.⁸ J'ai, au cours de mon interrogatoire, fait le bilan de certaines décisions prises en 1941 dans le domaine de la justice et de la police, et qui ont pesé lourdement sur l'action du gouvernement que j'ai dirigé ensuite.

Pour juger à leur valeur les griefs de l'accusation, c'est-à-dire pour en montrer le mal fondé, il est nécessaire de dire que je n'avais eu, avant la guerre, aucune relation d'aucune sorte avec M. Abetz, pourtant si répandu à Paris dans les milieux politiques et de presse. Je ne l'avais jamais vu avant notre premier entretien, qu'il sollicita, et qui eut lieu le 20 juillet 1940. Je n'avais pas connu davantage l'ambassadeur qui l'avait précédé rue de Lille. Mes rapports avec l'ambassade d'Allemagne ont existé seulement quand j'étais ministre des Affaires étrangères, avec M. von Hoesch en 1931, et avec M. Koester en 1935. Je n'avais jamais assisté à aucun déjeuner ni à aucune réception rue de Lille et je me suis abstenu de me rendre, y étant invité, à la grande réception qui eut lieu lorsque M. von Ribbentrop vint officiellement rendre visite à M. Georges Bonnet et signer avec lui un accord.

J'avais reçu M. de Ribbentrop en 1934, au Quai d'Orsay, alors qu'il n'était pas ministre, sur la demande de M. Koester, ambassadeur. Il se présentait comme une sorte de messager officieux du Chancelier Hitler. J'avais également rencontré Goering à Cracovie en 1935, lors des obsèques du maréchal Pilsudski. L'un et l'autre s'étaient alors vivement plaints de mon activité diplomatique et m'avaient reproché de pratiquer une politique d'encerclement de l'Allemagne : « Nous trouvons votre main partout dans toutes les combinaisons qui s'échafaudent contre l'Allemagne », m'avait dit Goering, et le procès-verbal de notre entretien, rédigé par M. Rochat, qui y assistait, se trouve sûrement au Quai d'Orsay. Les Accords de Rome, autant que le Pacte franco-soviétique, les gênaient, et ils ne dissimulaient pas leur irritation, dont leur presse se faisait l'écho.

J'avais reçu à Paris, en 1935, le chancelier d'Autriche Schuschnigg. Il venait réclamer l'aide et la protection de la France contre Hitler. L'incompréhension de certains était telle que je dus le recevoir dans une gare de la banlieue parisienne. Des manifestations avaient été prévues et organisées dans le centre de la capitale pour protester contre sa venue et sa politique. Les Alle-

⁸ Affirmation justifiée par le rapport secret allemand qu'a publié l'amirauté britannique le 27 octobre 1947.

mands voyaient à travers toute mon action le barrage que je m'efforçais de construire pour les empêcher de réaliser les ambitions de Hitler. Après la signature des Accords de Rome, M. von Hassel, ambassadeur d'Allemagne en Italie, m'avait dit, en présence de Mussolini, au Palais de Venise : « Il faudra bien que l'Allemagne accepte un jour de faire un accord avec vous car, seul, vous ne pouvez avoir la prétention de tenir tête au monde. »⁹ Il n'est pas besoin de dire que de tels propos, prononcés en une telle circonstance, étaient fidèlement rapportés à Berlin ; ceux-ci, en particulier, firent quelque sensation, car ils avaient été entendus et répétés.

C'est dire que je ne passais pas précisément à Berlin pour un ministre décidé à subir l'hégémonie allemande, telle qu'on pouvait alors la craindre si on brisait l'appareil diplomatique que j'avais construit en 1935, au prix de tant de difficultés, autour d'une Allemagne alors isolée en Europe.

Quand je n'étais plus au Quai d'Orsay, de 1936 à 1939, je revenais à la Commission des Affaires étrangères du Sénat. Qu'on relise aujourd'hui les procès-verbaux des séances secrètes, que je verserai aux débats de mon procès, et on sera fixé sur mon attitude : elle n'a jamais varié. Je savais qu'il y avait un danger de guerre, Hitler ne cachait ni ses ambitions ni ses armements ; les unes croissaient en même temps que les autres. J'adressais, comme sénateur, des appels désespérés, tels qu'il n'en est pas alors sorti de la bouche d'aucun des hommes au pouvoir en Russie, en Angleterre, en Amérique et en France. Notre rupture avec l'Italie devait aggraver le déséquilibre, et Hitler allait fatalement vouloir saisir l'occasion de mettre le feu à l'Europe. L'annexion de l'Autriche, l'invasion de la Tchécoslovaquie furent ainsi rendues possibles ; l'invasion de la Pologne devait suivre. J'avais en son temps vivement protesté contre l'humiliation de Munich. Je n'ai pas attendu pour le faire, comme certains, la défaite de l'Allemagne. Je lirai lors des débats la déclaration que je fis le 16 mars 1939 à la séance secrète de la Commission des Affaires étrangères du Sénat, en présence de M. Georges Bonnet, alors ministre des Affaires étrangères du gouvernement Daladier. On y verra dans quels termes je dénonçais le danger allemand.¹⁰

On m'a reproché parfois, au Parlement et dans la presse, je ne sais quelle faiblesse dans l'application des sanctions à l'égard de l'Italie à propos de la guerre d'Éthiopie. J'ai fait justice de ces griefs au cours d'un exposé devant la Chambre, le 28 décembre 1935, après lequel j'obtins la majorité dans un vote de confiance. On m'a prêté je ne sais quelle complaisance à l'égard de l'Italie parce qu'elle était fasciste ; ce reproche est ridicule et l'argument qu'on en tirait servait surtout à des fins de politique intérieure. À cet égard, il est intéressant de relire aujourd'hui l'exposé que je fis à la Chambre, comme président du Conseil, en novembre 1935, pour défendre ma politique intérieure qui venait de sauver le franc, les finances de l'État, permettre la conversion des rentes et le démarrage de la production, alors que cinq mois avant, nous étions au bord de la catastrophe. Par qui étais-je donc interpellé ce jour-là ? Par les mêmes qui m'interpelleront un mois plus tard au sujet de ma politique extérieure. De Léon Blum à Marcel Déat l'accord était complet.¹¹ Je ne ferai qu'une réponse pour repousser ce grief d'une prétendue complaisance à l'égard du régime intérieur italien : dans la même année 1935, j'ai traité avec l'Italie fasciste et avec la Russie soviétique. J'ai vu Mussolini et le Pape à Rome ; quelques semaines plus tard, je voyais Staline à Moscou.

On a dit que je manquais d'idéal, sans doute parce que j'ai cru et que je crois encore que la politique, si elle ne doit pas négliger les impondérables, doit surtout, dans le domaine extérieur, se fonder sur les réalités. Les régimes se succèdent, les révolutions s'accomplissent, mais la géographie subsiste toujours. Nous serons éternellement les voisins de l'Allemagne. J'ai un idéal, la paix, et si nous ne trouvons pas le moyen d'établir des rapports de bon voisinage avec l'Allemagne, la

⁹ Cette phrase rapporte à la lettre les mots prononcés par M. von Hassel s'exprimant en français. Ainsi s'explique l'obscurité de forme d'un texte qui, dans le fond, est sans ambiguïté.

¹⁰ Voir l'annexe F.

¹¹ Voir l'annexe G.

guerre reviendra périodiquement, comme une fatalité. C'est un problème difficile à résoudre, mais il s'impose comme un devoir impérieux à ceux, qui ont la charge de notre pays. Le malheur est que le peuple allemand considère trop facilement la guerre comme chose naturelle et la paix comme un accident. Le malheur est qu'il abandonne trop volontiers son destin à ceux qui le mènent aux aventures. Le malheur réside aussi dans son féroce orgueil. Le malheur est enfin qu'il se croit le peuple élu. « Il y a deux Allemagnes », dit-on parfois : non, il n'y en a qu'une, mais son comportement varie suivant les chefs qu'elle se donne. »

J'ai voulu, après d'autres, entre les deux guerres, et avant l'avènement de Hitler, essayer de trouver une solution à ce problème difficile de nos rapports avec l'Allemagne. Je suis allé à Berlin avec Briand en 1931. L'Allemagne, à ce moment, avait un Parlement et le chef de son gouvernement, Brüning, était catholique. Nous étions, Français et Allemands, convaincus de la nécessité d'une réconciliation et d'une entente, mais les opinions publiques sont exigeantes. « Nous ne pourrions donc jamais, disait Brüning d'une voix triste et désabusée, faire en même temps les mêmes gestes et prononcer les mêmes paroles. » Et Hitler est venu ; le même problème subsistait, mais pour le résoudre, il fallait, avec Hitler, employer d'autres méthodes. Il fallait, à la force allemande, opposer une force plus grande, c'est-à-dire l'union de tous. Il fallait faire la chaîne avant la catastrophe, c'est-à-dire avant la guerre, pour empêcher la guerre et ses lointaines et désastreuses conséquences pour la France. C'était la politique que je poursuivais ; elle était difficile ; le patriotisme et les idéologies s'entrechoquaient. On s'occupait parfois plus chez nous des régimes intérieurs des autres pays que des frontières naturelles de la France. On le vit en 1935 à l'occasion de la guerre d'Éthiopie. On le vit aussi en sens inverse quand les Soviétiques devinrent les alliés de l'Allemagne. Il fallait le prévoir, car Staline, s'il a un idéal puissant qui s'étend et rayonne dans tous les pays du monde, a aussi un sens très aigu des réalités. Mon effort en 1931 dans la recherche d'un compromis avec l'Allemagne, dans la poursuite d'une politique de rapprochement, m'avait valu, chez nos voisins, la réputation d'un homme de bonne volonté. Toute question de prestige mise à part, j'avais pris place, chez eux, dans la légende qui auréolait Briand. J'étais, pour eux, suivant l'expression qu'employa un jour Goering, « l'ennemi le plus honnête ». Il n'y a donc rien de surprenant si, dans le personnel politique français, mon nom avait rencontré moins d'antipathie que certains autres.

J'avais vu Hitler à Montoire et je lui avais tenu un langage dont la fierté l'avait frappé et qui n'avait pu me valoir que son estime. Il serait malséant pour moi d'établir le contraste entre l'entretien que j'eus avec lui et celui qu'il devait avoir deux jours plus tard avec le Maréchal.

Nous étions alors battus et je ne croyais pas, en 1940, à la défaite probable de l'Allemagne. Je songeais à limiter les risques de notre défaite à nous, et je n'envisageais pas que nous puissions subir une aliénation quelconque de notre territoire et de notre Empire. J'estimais que l'Allemagne ne pouvait pas, sans nous, organiser l'Europe, et qu'il lui fallait payer du prix de notre indépendance et de notre intégrité territoriale un concours qui lui était indispensable. J'avais eu trop l'habitude de parler aux Allemands quand nous étions victorieux pour tenir à Hitler un langage qui nous eût humiliés. Si la guerre eût été terminée vers cette époque, ou encore pendant toute la période où l'Allemagne était alliée des Soviétiques, nous aurions moins eu à craindre de l'hégémonie allemande parce que nous aurions toujours pu nous appuyer sur la Russie pour rétablir la balance.

En rappelant quelques-uns des faits du passé, ou de ceux qui précédèrent le 13 décembre, j'ai répondu aux griefs injustes de l'acte d'accusation qui pourraient laisser croire qu'il aurait existé je ne sais quelle raison obscure ou inconnue qui, pour reprendre les termes mêmes du considérant, aurait fait subitement de moi, lors de la défaite, « l'homme de France en qui l'Allemagne mettait sa confiance de préférence à tous autres ». Je reste convaincu que le gouvernement allemand aurait préféré, au lendemain de sa victoire sur la France, voir à la tête de notre pays certains de ceux qui l'avaient le plus violemment combattu sur le plan idéologique sans prendre sur le plan politique les mesures réalistes qui s'imposaient ; d'où les propos d'Abetz, lorsqu'il me

conduisit à Fontainebleau pour voir le maréchal von Brauchitsch, et que je rappelle : « Ce n'est pas juste que ce soit vous, j'aurais préféré voir un autre à votre place. » Et il me cita deux noms.

Quant à mon retour au gouvernement, en 1942, il est présenté dans l'acte d'accusation dans des termes qui attestent qu'il fut rédigé en mon absence et dans une méconnaissance absolument totale des circonstances qui motivèrent ce retour.

J'ai eu l'occasion, devant la Haute-Cour de justice, de préciser certains faits qui excluent l'hypothèse, présentée comme une réalité, que je serais revenu grâce à mon habileté et «fort de tout l'appui des autorités occupantes».

J'ai été profondément blessé par la mesure aussi odieuse que ridicule prise contre moi le 13 décembre, mais surtout indigné des calomnies répandues dans le pays, tendant à laisser croire que j'avais pu trafiquer de mes fonctions, ou que j'avais accepté de faire aux Allemands des concessions auxquelles le Maréchal n'avait pas souscrit. Cette campagne perfide était généralement faite par des hommes ou des groupements payés par le cabinet du Maréchal, et les moyens de diffusion dont ils disposaient étaient puissants. Ils s'efforçaient ainsi de prouver que cette mesure du 13 décembre avait été nécessaire, et que les sacrifices consentis aux Allemands par le Gouvernement, depuis mon départ, étaient le moindre mal. Aux Allemands on disait, au contraire, que ma présence gênait la collaboration, et que le Maréchal, désormais, pourrait aller beaucoup plus loin dans cette voie. C'est en effet ce qui eut lieu dans de nombreux domaines : naval, militaire ou civil.

Il eût peut-être été naturel que je cherche à revenir au pouvoir pour assurer ma revanche et ma justification. Si je l'avais désiré, l'occasion même m'en eût été offerte dès le 17 décembre 1940, quatre jours après « l'affaire du 13 décembre ». Le Maréchal, ce jour-là, m'offrit d'abord le ministère de l'Intérieur, ensuite le choix entre le ministère de la Production industrielle ou celui de l'Agriculture. Je refusai avec mépris ces offres, après l'affront que je venais de subir. Ce fait prouve à l'évidence que je n'étais pas attaché aux fonctions ministérielles, puisque j'ai refusé d'être ministre, malgré le désir naturel que j'aurais pu avoir de faire ainsi l'opinion publique juge de la fantaisie des décisions contradictoires du Maréchal.

L'amiral Darlan m'a dit un jour comment il avait affirmé aux Allemands que son intention était de préparer mon retour au gouvernement. Il avait déclaré aux Allemands et à moi-même qu'il tenait surtout au titre de successeur éventuel du Maréchal. Si j'avais été hanté par le désir du pouvoir et si j'avais disposé de l'appui des autorités d'occupation que me prête généreusement l'acte d'accusation, il est vraisemblable, et même certain, que je n'aurais pas attendu quinze mois avant d'assouvir une telle ambition.

J'avais conçu nos rapports avec l'Allemagne sur un autre plan, qui ne pouvait être celui de la subordination. Les déclarations que j'ai faites à la presse à Paris, le 1^{er} novembre 1940, aussitôt après Montoire, montrent dans quel esprit d'indépendance le Gouvernement pouvait alors envisager son action. « Bientôt, disais-je, la France pourra apprécier la nature et l'étendue des efforts qui ont été accomplis ; elle nous jugera sur les résultats que nous aurons obtenus. »

Des centaines de milliers de prisonniers ont payé de la prolongation de leur captivité la faute politique du 13 décembre, et les finances de notre pays ont dû, pour la même raison, supporter le fardeau des frais trop élevés d'occupation.

La décision du 13 décembre avait brisé une politique qu'on devait entreprendre et poursuivre aussi longtemps qu'elle eût été profitable à la France. Des hommes sans expérience politique et sans foi, des apprentis sorciers crurent pouvoir réaliser leur dessein de politique intérieure sans se douter ni avoir prévu que notre pays, nos prisonniers, nos finances, un peu de notre liberté, que nous tentions de reconquérir, allaient être la rançon de leur folle et puéride entreprise.

L'Amérique, à ce moment, n'était pas entrée dans la guerre ; les Soviétiques étaient encore les alliés de l'Allemagne. Nous pouvions, sans être taxés de démesure, imaginer une transaction dans

laquelle la France, blessée et meurtrie, eût trouvé une voie de redressement et de salut.

Ai-je eu tort d'avoir cette conception ? Peut-être, dira-t-on, puisque les événements militaires ont eu raison d'une Allemagne et d'un régime dont nous n'avions pas alors pu mesurer toute la volonté de domination et toute la puissance de destruction. Mais plus cette puissance de destruction s'avérait redoutable et plus il fallait tout mettre en œuvre pour sauver, pendant ces dures années, le corps meurtri de la France.

Le 13 décembre 1940 fut en tous cas pour la France un événement qui lui fit perdre des avantages substantiels qu'il eût été difficile à l'Allemagne, plus tard, de nous reprendre.

On put mesurer dès le lendemain de ce jour les conséquences véritables de l'erreur qui fut commise. Les préfets de la zone occupée attendirent cinq mois avant de pouvoir venir à Vichy conférer avec les ministres ; ceux-ci, à l'exception de Darlan, ne purent pratiquement, pendant la même période, traverser la ligne de démarcation. La pression exercée par les services allemands sur nos administrations s'accrut, et il fallut, pour desserrer l'étreinte, que le gouvernement français multipliât les sacrifices, les concessions et les gages. Ce fut la politique de Darlan.

J'ai dit à l'instruction jusqu'où l'Amiral de la flotte dut aller, dans le domaine de la justice et de la police, et quelles contraintes nous furent imposées.

Comment aurais-je été tenté de revenir au pouvoir dans ces conditions ? Je crois que le gouvernement allemand, tout en observant à mon égard les règles de la courtoisie, ne tenait pas à se heurter de nouveau à mon sens de la négociation que mes adversaires politiques eux-mêmes n'ont jamais contesté. J'étais pourtant très préoccupé par les engagements que j'avais pris devant l'Assemblée nationale, le 10 juillet 1940, mais il m'avait semblé, quelles que fussent les ambitions de l'amiral Darlan, que, grâce à lui, rien de grave n'était à redouter du Maréchal et de son entourage contre le régime républicain. Darlan avait vécu dans les milieux parlementaires et se disait républicain sincère ; je pouvais croire, et d'ailleurs il me l'a dit, que son unique désir serait un jour, lorsque les circonstances le permettraient, de devenir président de la République. Je n'avais, depuis février 1941, aucun contact, ni avec le Maréchal, ni avec Darlan, et je n'allais jamais à Vichy.

J'habitais Paris et je faisais souvent d'assez longs séjours à Châteldon. Je ne recevais aucune visite et je n'exerçais aucune activité qui aurait facilité mon accès au pouvoir.

Il faut donc chercher ailleurs les causes qui ont amené mon retour au pouvoir, et rejeter ce chef de l'accusation qui énonce une hypothèse démentie par les faits.

En mars 1942, je rencontrai à Paris le colonel Knochen, et je lui dis mon étonnement de voir s'aggraver nos rapports avec l'Allemagne et se resserrer les mesures de contraintes prises vis-à-vis de la France. « Je regrette, ajoutai-je, de n'avoir pas l'occasion de le dire à une personnalité allemande. » C'est alors qu'il me pria de ne pas partir pour Châteldon, comme je venais de lui en dire mon intention. Nous étions un jeudi et il me fit connaître que, le surlendemain midi, le maréchal Goering serait à Paris et que je pourrais avoir un entretien avec lui. Il insista pour que je ne parle à personne de l'éventualité de cette rencontre. C'est ainsi qu'il vint me prendre à mon domicile le samedi, accompagné, je crois, par le neveu de Goering. Il me conduisit au Quai d'Orsay, et je pénétrai dans le cabinet que j'avais longtemps occupé, où se trouvaient Goering et le général Hanesse, ancien attaché de l'Air à Paris, qui devait nous servir d'interprète.

« Notre entretien sera confidentiel,¹² me dit Goering, car je désire qu'il soit ignoré même par l'ambassade d'Allemagne. » Il accepta néanmoins, à la fin, que je puisse en faire part au Maréchal, mais à lui seulement. J'entendis alors prononcer contre la France un réquisitoire très violent. Nous nous sommes trompés, disait-il en substance, lorsque nous avons cru que nous pouvions rechercher avec votre pays une collaboration sincère. Nous avons révisé notre politique,

¹² Cet entretien figure aux procès-verbaux de l'interrogatoire de Goering à Nuremberg.

et désormais nous traiterons la France en fonction des sentiments d'hostilité qu'elle ne cesse de nous manifester. Il se plaignit des conversations de Saint-Florentin. Goering était très agité, et, aux protestations que je faisais, il répondit en redoublant de sévérité à l'égard du gouvernement français, des agissements français et de l'opinion française. Il ne me parla pas de la Pologne et du régime de dureté que l'Allemagne lui imposait, mais un langage dur, dépouillé de toute nuance, me permit de penser que nous en étions arrivés au point où les Allemands allaient nous traiter de la même manière. Je lui dis notamment que rien de profond ne devrait nous opposer dans l'avenir, que la paix serait facile à construire entre nos deux pays s'ils étaient décidés à la vouloir, que l'Alsace et la Lorraine elles-mêmes ne devraient pas être pour l'Allemagne un obstacle infranchissable, car il lui restait l'Europe à organiser. Un accord sincère et une paix durable avec la France étaient aussi nécessaires à l'Allemagne qu'à nous-mêmes. Il me répondit que l'expérience faite chez nous était concluante et que la France serait traitée comme elle devait l'être.

Je fus frappé par le conseil très net qu'il me donna : « Si le Maréchal vous offre de revenir au pouvoir, refusez. Ce serait pour vous trop tard ou beaucoup trop tôt. Vous avez été pour nous un ennemi honnête. Nous nous retrouverons peut-être un jour après la guerre, quand la paix sera signée, et alors vous pourrez défendre les intérêts de votre pays. » Je ne pouvais, de cet entretien, que retenir deux choses : nous allions subir une occupation beaucoup plus dure et, si l'Allemagne était victorieuse, le traité de paix serait sévère.

Ainsi que je l'ai dit à la Haute-Cour de justice, je rendis compte au Maréchal de cette conversation. Ce fut l'objet de notre entrevue dans la forêt de Randan. La politique du double jeu, thème de la défense du Maréchal, avait été sans doute maladroitement faite, puisqu'elle aboutissait à un échec aussi grossier. Le Maréchal fut désarmé par les déclarations que je lui rapportais et auxquelles vraisemblablement il ne s'attendait guère. Il vivait à Vichy dans une atmosphère d'euphorie qu'entretenaient les manifestations publiques de sympathie dont il était l'objet. Le Maréchal me demanda des conseils et mon concours. Il me pria de recevoir l'amiral Darlan, de le mettre au courant et de me concerter avec lui.

J'ignorais alors que les S.S. venaient de s'installer en France et je ne savais pas que nous étions à la veille d'une véritable sommation du Gauleiter Sauckel. Je savais seulement que nous n'avions pas connu le pire et que nos épreuves allaient seulement commencer sur une large échelle.

À notre premier entretien, qui eut lieu à Châteldon, Darlan me demanda, de la part du Maréchal, de revenir au gouvernement. Je refusai. J'étais pressé par tous les membres de ma famille de ne revenir au pouvoir sous aucun prétexte.

Je n'ai jamais connu un tel trouble dans ma conscience. Il est difficile parfois de trouver le vrai chemin où le devoir doit vous conduire. Je comprenais les raisons invoquées par les miens. Il était impossible d'informer l'opinion, et la France serait sévère, plus tard, à mon égard, parce qu'on m'imputerait peut-être la responsabilité des exigences et des duretés allemandes. Mais il suffit qu'on invoque mon intérêt personnel pour que j'accomplisse à mes risques et périls mon devoir vis-à-vis de notre pays. Je me jugeais gravement coupable de me dérober si, par ma présence, par mes actes et par mes propos, je pouvais atténuer un peu la misère de la France et des Français.

L'amiral Darlan commit en outre une très grave erreur de tactique. Il fit connaître aux Allemands un télégramme de Washington dont il modifia et aggrava les termes et, à partir de ce moment, sa situation devint intenable.

Après mon retour au gouvernement, le général Hanesse, que je rencontrai à Paris, me fit part, au nom du maréchal Goering, de la grande surprise de celui-ci après l'entretien que nous avions eu, les déclarations qu'il m'avait faites et le conseil qu'il m'avait donné. Je crois qu'un témoin

français¹³ qui, lui, faisait un double jeu intelligent et utile à la France, pourrait attester tout ce que je viens de dire.

Cette personnalité industrielle française fut plus tard arrêtée et j'eus, avant de quitter Paris, toutes les difficultés pour la faire libérer par la police allemande, qui avait fini par apprendre qu'elle faisait partie de la Résistance.

Si j'avais pu, en avril 1942, dire la vérité aux Français, est-il possible d'admettre qu'ils se fussent refusés à comprendre l'étendue du sacrifice que j'acceptais de subir pour les défendre ?

Quand on lit l'acte d'accusation, dont la présentation est faite pour faire croire à la vraisemblance, on s'explique la haine dont je fus l'objet de la part d'un grand nombre, mais quand on apprend la vérité, celle qui résulte des faits et des circonstances et non pas des intentions présumées, alors on mesure ce qu'il me fallut de patriotisme et d'amour de mon pays pour accepter une mission aussi rude.

Je n'avais aucune responsabilité dans la défaite. Je n'en avais aucune dans la guerre. Je n'en avais aucune dans l'échec de la tentative que j'avais faite à Montoire pour que la France échappât aux rigueurs de sa défaite, et j'acceptais à cette heure tardive et périlleuse de me sacrifier pour essayer d'alléger les souffrances des Français.

C'est là tout mon procès.

Si ce que j'énonce est vrai, comment peut-on me poursuivre autrement que pour satisfaire une opinion publique qui n'est pas éclairée, parce qu'on a cherché à la tromper ?

Si les Français apprennent mes déclarations, et s'ils les croient sincères, comment pourront-ils me condamner ?

Et comment pourra-t-on douter de la sincérité de mes propos si on réfléchit un seul instant à toutes les raisons valables que j'avais de me dérober à l'appel du Maréchal ? Je n'avais pour lui aucun attachement. J'avais été sa victime et je le jugeais avec sévérité pour toutes les fautes qu'il avait commises dans l'exercice d'un pouvoir qu'il ne voyait, la plupart du temps, que sous l'aspect de satisfactions puérides qui lui étaient offertes. J'avais, certes, pris en juillet 1940, avec beaucoup d'autres, la responsabilité de lui faire conférer des pouvoirs exceptionnels, mais la mesure brutale du 13 décembre me déliait de l'obligation que j'avais pu contracter, ce jour-là, de tout faire, au poste que j'occupais, pour qu'il ne fût pas porté atteinte à la République. Sur ce plan, au moins, j'avais confiance en l'amiral Darlan.

Je pouvais, par le seul contraste de ma politique en 1940 et des mauvais résultats de celle qui avait été faite depuis mon éviction, montrer que j'avais eu raison et que le Maréchal et Darlan avaient tort. Mon amour-propre était guéri de la blessure qui lui avait été faite le 13 décembre.

Rien n'aurait dû m'inciter à revenir au pouvoir. Je n'avais aucune obligation qui me contraignait et je n'avais aucune promesse qui m'obligeait. Les Allemands s'étaient gardés de me laisser croire à une modification ou à une amélioration quelconque de leur attitude. Tout me commandait de me dérober devant une responsabilité qui s'avérait comme devant être redoutable.

Qu'on relise ma déclaration devant le juge, concernant les notifications qui furent faites par le chef S.S. Heydrich à M. Bousquet, secrétaire général à la Police, le 5 mai 1942, c'est-à-dire quelques jours après mon retour, et on verra dans quelles conditions effroyables — le mot n'est pas excessif — je reprenais le pouvoir.

Qu'on se souvienne qu'à peine installé, je dus subir la première sommation de Sauckel concernant l'envoi des travailleurs français en Allemagne.

Pourquoi, dans ces conditions, ai-je accepté la responsabilité du pouvoir, peut-être à l'heure la plus douloureuse de notre histoire ?

Je devais beaucoup à mon pays. Modeste à mes débuts, j'avais gravi une à une toutes les

¹³ Il s'agit ici de M. Hubert Outhenin-Chalandre, promu Commandeur de la Légion d'honneur pour services de guerre exceptionnels en 1947.

marches du pouvoir, jusqu'au sommet. Allais-je, quand la France était si cruellement blessée, me dérober au devoir de la servir et d'essayer de la protéger ? En le faisant, j'aurais agi comme un homme politique soucieux de son intérêt et de sa réputation : je n'aurais pas agi suivant mon cœur. En acceptant, j'ai répondu à l'appel de ma conscience.

Il ne peut y avoir qu'une excuse à ceux qui m'accablent aujourd'hui : c'est qu'ils ne savaient pas, c'est qu'ils ont tous ignoré ce que je viens de dire. Tout était vraisemblable contre moi. Tout, maintenant, parle pour moi. La vérité et la justice sont deux termes inséparables ; quand on les dissocie, c'est le crime judiciaire qui apparaît. Je ne crains pas la passion politique ; je ne redoute que le mensonge.

Qu'on me laisse me défendre. Au lieu du crime qu'on me reproche, c'est le sacrifice que j'ai consenti qui apparaîtra. Je n'implore pas et je me sens grand devant l'outrage qui m'est fait. Il est impossible à des Français de me frapper parce que j'ai trop aimé ma patrie.

Chapitre 8

Juifs, communistes et francs-maçons

Le treizième chef d'accusation s'exprime ainsi :

La politique soi-disant française devient alors une politique toute allemande : persécution contre les Juifs, les francs-maçons, les communistes et Résistants de tous les partis, la police mise au service de la Gestapo, vingt-deux mille arrestations à Paris dans la nuit du 15 au 16 juillet.

Ce considérant de l'acte d'accusation va me permettre de montrer ce que fut ma véritable attitude au cours de ces quatre années d'occupation. Je n'ai jamais cessé un seul instant de protéger des Français guettés par la persécution.

Persécutions contre les Juifs

Les lois concernant les Juifs furent édictées en 1940 par les ministres de la Justice et de l'Intérieur et je n'eus à prendre aucune part à leur rédaction, ni à leur inspiration. On peut imaginer pourtant qu'elles figuraient parmi les obligations les plus dures que l'occupation allait faire peser sur nous. La question juive était pour Hitler une question passionnelle et si, chez nous, avant la guerre, l'antisémitisme n'était le fait que de quelques groupes et de quelques publicistes, il avait en Allemagne un caractère officiel, avec des doctrinaires, des services et des bourreaux. Les Juifs avaient dû fuir l'Allemagne et des dizaines de milliers d'entre eux s'étaient réfugiés en France, où l'armée et la police allemandes allaient les surprendre alors que notre pays était, en raison de la défaite, devenu impuissant à les protéger.

Le Gouvernement dut surtout s'attacher à la protection des Juifs français. La loi de 1940, à laquelle, je le répète, je ne pris aucune part, constituait le moindre mal. Elle ne pouvait avoir qu'un caractère provisoire, et, pour paradoxale que puisse paraître mon affirmation, elle constituait une sorte de protection pour les Juifs français que les Allemands allaient être ainsi moins tentés de persécuter. Des mesures légères françaises pouvaient empêcher des mesures allemandes beaucoup plus dures.

On ne pourrait équitablement soutenir que ces lois me soient imputables, car mon influence, en 1940, sur le Maréchal, et mon autorité sur les ministres, n'étaient pas grandes. (On a vu comment je

fus évincé du gouvernement et arrêté le 13 décembre.) Il eût été loisible au Maréchal ou à ses ministres, après mon départ, d'abroger ou de modifier ces lois. Ils n'en firent rien parce que cette initiative ne venait pas de moi, et qu'à aucun titre je n'eus à m'occuper de ces lois en 1940.

À mon retour au pouvoir, j'eus à prendre des décisions et des responsabilités. J'ai répondu avec précision au magistrat instructeur qui m'a interrogé sur cette question. Il m'a demandé la raison qui avait motivé le rattachement à mes services du commissariat général des Affaires juives. C'est pour exercer sur celui-ci mon autorité et mon contrôle que j'ai pris cette mesure. La persécution contre les Juifs s'était aggravée depuis 1940. Une police antijuive, créée sous le ministère Darlan, composée surtout de militants des partis de la Collaboration, comme le P.P.F, exerçait son activité sous la direction de fait de la police allemande. J'ai supprimé cette police antijuive vers la fin avril 1942, quelques jours après mon retour au gouvernement, malgré les protestations des services allemands, de Darquier de Pellepoix et des partis de la Collaboration. Une violente campagne de presse fut alors déclenchée contre moi et contre Bousquet, secrétaire général à la Police, par certains journaux spécialisés à la solde des autorités d'occupation. Bousquet fut appelé par le général Oberg et eut avec lui une violente discussion à ce sujet.

J'ai repoussé, malgré les pressions très fortes faites sur moi par les mêmes personnes, par les mêmes services et par les mêmes journaux, un certain nombre de projets de lois qui eussent aggravé le sort imposé aux Juifs ; ces projets étaient les suivants :

L'un rendait possible la révision des ventes supposées fictives de leurs biens par les Juifs, en permettant, par une réouverture des délais expirés, un nouvel examen de ces ventes effectuées dans la période ayant précédé la promulgation de la loi.

Un autre permettait le cantonnement de l'hypothèque légale de la femme mariée à un Juif, à une somme fixée par expert, afin de hâter la liquidation de ses droits dans la communauté.

Un troisième supprimait l'interdiction de revendre un bien juif par son acquéreur avant un délai de deux ans ; cette mesure était considérée par le commissaire comme destinée à faciliter la vente des biens séquestrés.

Je repoussai également un autre projet qui frappait de certaines incapacités les demi-Juifs qui, en vertu des lois existantes, échappaient à tout régime d'exception.

On voit que mon contrôle ne fut pas inutile et qu'il s'exerça toujours pour atténuer ou repêcher les rigueurs nouvelles dont on voulait frapper les Juifs français. Ce n'était donc pas « une politique française qui devint toute allemande », comme le dit l'acte d'accusation, mais une action personnelle, tenace, qui s'opposait sans cesse à la politique allemande.

Darquier de Pellepoix faisait d'ailleurs des déclarations à certains journaux, comme *Le Pilon*, Je suis partout, pour protester contre mon attitude et se plaindre de la résistance que je lui opposais dans son action antijuive.

Je refusai également l'obligation que les Allemands et le commissaire général voulaient imposer aux Juifs en zone Sud de porter l'étoile jaune. Les Allemands occupaient la zone Sud à cette époque, et ils avaient exigé la loi instituant l'obligation de faire figurer le mot « Juif » sur les cartes d'identité et de ravitaillement. J'avais refusé le port de l'étoile malgré les exigences allemandes. Ce fut le moindre mal, car l'insertion sur les cartes ne gênait pas les Juifs vis-à-vis des autorités françaises. Elle leur permettait d'échapper, comme travailleurs, au départ pour l'Allemagne, car j'ai toujours donné l'instruction de les exclure des départs. Ils furent seulement requis au tout dernier moment pour les chantiers Todt et il y en eut un nombre infime.

Lorsque, plus tard, en 1944, les Allemands décidèrent la confiscation en zone Sud des meubles appartenant à des Juifs se trouvant dans des appartements non habités, pour être, disaient-ils, distribués aux victimes des bombardements tant en France qu'en Allemagne, je protestai immédiatement contre cette mesure. Ne pouvant éluder cette contrainte allemande, j'exigeai que des garanties fussent prises pour sauvegarder les droits des propriétaires juifs ; je précisai notamment de dresser, suivant les formes légales, des inventaires réguliers pour servir de titres à ceux

dont les meubles seraient enlevés. C'est l'ordre que je donnai au secrétariat général à la Police et qu'il s'engagea à respecter. Cette mesure de confiscation demeura sans suite en raison des événements militaires. J'ai toujours demandé, sans pouvoir l'obtenir des Allemands, en m'adressant à tous les services et à l'ambassade, que l'Administration des domaines fût chargée des biens juifs pour les soustraire à l'arbitraire du commissariat général et à la cupidité des hommes d'affaires véreux. J'ai soumis un projet de loi dans ce sens aux Allemands, auquel ils n'ont jamais accepté de donner leur approbation.

En énumérant les actes que j'ai accomplis, je réfute le chef d'accusation qui me représente, au contraire de toute mon attitude, comme ayant pratiqué « une politique soi-disant française qui devint une politique toute allemande ». On pouvait en mon absence, et seulement sur les apparences, juger sommairement ce qui eût été de ma part comme une politique d'abandon et de faiblesse vis-à-vis d'occupants qui se sont toujours montrés féroces à l'égard des Juifs.

C'est dans leur répression contre les Juifs que j'ai eu au contraire à lutter le plus contre les Allemands et leurs complices français, car une passion antisémite ne pouvait justifier les actes de cruauté qu'ils accomplissaient. J'ai pu contribuer à sauver des milliers de Juifs français. Il m'a été quelquefois impossible de sauver des amis personnels juifs qui avaient été arrêtés par les Allemands et dont la libération ne me fut jamais accordée. J'ai essayé de savoir, en les interrogeant, où les Allemands dirigeaient les convois de Juifs, et leur réponse était invariable : « En Pologne, où nous voulons créer un État juif. » Je savais bien que les Juifs étaient emmenés en Pologne, mais j'ai appris que c'était pour y travailler dans des conditions abominables, le plus souvent pour y souffrir et y mourir.

Ce serait me faire l'injure la plus cruelle et la plus imméritée que de penser que je pouvais appliquer cette politique de force et de destruction contre des hommes qui n'avaient, en venant au monde, eu à choisir ni leur race, ni leur religion. J'ai été moi-même, autrefois, souvent qualifié de Juif. Jamais, durant de longues années, Maurras n'écrivit mon nom sans le faire précéder du mot « Juif », non sans ajouter parfois, avec la même fantaisie, que ma femme était une Juive portugaise. Interpellé dans une réunion électorale à ce sujet, j'avais confirmé nos origines auvergnates ancestrales et j'avais ajouté : « Si j'avais été Juif, ce ne serait pas de ma faute, et si je l'étais, je n'en rougirais pas. »

Ce souvenir anecdotique pourrait s'ajouter au fait que durant toute ma carrière professionnelle ou politique, j'ai toujours eu des collaborateurs juifs dont certains ont fait de belles carrières et sont très connus.

C'est dire que je n'ai pas vécu dans une ambiance antisémite.

Dans une autre circonstance, j'eus à réagir contre une exigence allemande qui, si elle avait été satisfaite, aurait eu des conséquences tragiques pour tous les Juifs devenus français par naturalisation. Les Allemands, tous les services allemands, et le commissaire général aux Affaires juives, me demandèrent, en 1943, de signer une loi qui enlevait automatiquement la nationalité française à tous ces Juifs. Le projet comportait également l'obligation de publier leurs noms et leurs adresses au Journal officiel. C'est dire que se fût ainsi trouvé facilité le travail de la police allemande qui, au lendemain de l'adoption de ce texte, eût procédé aux arrestations et aux déportations de ces Juifs.

Je refusai et j'eus à subir de nombreuses et pressantes démarches allemandes. Je fus attaqué, injurié par une certaine presse, mais rien ne me fit fléchir. « Nous avons une loi qui permet de réviser tous les décrets de naturalisation depuis 1933, sans distinction de race ou de nationalité, et cette loi suffit : je n'en veux pas d'autre. » Telle fut ma réponse. J'invoquai en dernier lieu la compétence du Maréchal en ce domaine, et je finis par lasser et décourager les Allemands. Ils parlèrent néanmoins sans cesse de mon refus, et Doriot, en particulier, tirait un grand parti de ma résistance en ce domaine pour leur montrer qu'ils ne pouvaient en rien compter sur moi. De temps en temps, à des conférences de presse, je prononçais quelques phrases qui pouvaient leur être agréables, mais je n'accomplissais jamais aucun acte de complicité à une politique de brutalité

sadique que je réprouvais, comme je méprisais ceux qui la faisaient.

J'ai été mis un jour en présence d'un jeune capitaine allemand, Daneker, chargé de la répression antijuive. Je m'aperçus très vite que son fanatisme faisait de lui un véritable aliéné. Je m'étonnai ensuite qu'un tel personnage, avec une telle mission, pût être envoyé en France. Je protestai avec véhémence contre sa présence à Paris. Il fut alors rappelé, mais ceux qui lui succédèrent, s'ils étaient d'apparence plus calme, n'en étaient pas moins féroces.

Les Juifs qui pleurent leurs morts ont le droit de se plaindre des excès dont ils ont été l'objet, de regretter l'impuissance du gouvernement français en face de leurs tortionnaires allemands, mais n'auront-ils pas le devoir, par simple souci de rendre hommage à la vérité, de reconnaître, quand ils apprendront les faits, que je les ai protégés au maximum de mes moyens, qui étaient faibles, mais aussi de ma volonté qui, elle, n'a jamais fléchi ? Ils sont des dizaines de milliers en France qui me doivent la vie et la liberté.

L'acte d'accusation fait état d'une collaboration de la police française avec la Gestapo, qui, dans une nuit, procéda à vingt-deux mille arrestations. Il me faudrait, pour répondre avec précision, des documents que n'ai pas et des contacts que je ne puis avoir, de ma cellule, avec certains préfets, comme le préfet de police, mais il m'est possible, au moyen de ma seule mémoire, d'opposer encore à ce chef d'accusation la réalité des faits qui justifient ma présence et mon maintien au gouvernement.

Je reçus un jour, en juillet 1942, je crois, la visite du colonel Knochen¹⁴ ; il venait me notifier la décision du gouvernement allemand de déporter tous les Juifs qui se trouvaient en France. Il n'était fait aucune distinction quant à leur nationalité française ou étrangère. Le préfet de Police avait déjà reçu des ordres à ce sujet. Je protestai avec véhémence et je vis l'ambassadeur d'Allemagne qui me dit ne pouvoir rien faire. La presse de Paris avait déjà lancé l'information. Je crois même qu'il y eut une déclaration de Darquier de Pellepoix. Je vis le général Oberg et, à mon retour de Vichy, je mis au courant M. Bousquet. « Les trains sont prêts et, à tout prix, par n'importe quel moyen, nous devons les remplir. Le problème juif n'est pas pour nous un problème de nationalité. La police doit se mettre à notre disposition, sinon nous arrêterons les Juifs, qu'ils soient ou non Français. » C'est ce que m'avait dit le général Oberg. Je voulais avant tout, à défaut de mieux, défendre nos nationaux, et c'est dans ces conditions que notre police, si elle intervint, eut à agir sous la contrainte et la menace de voir frapper les Juifs français.

À mon retour de Vichy, je prévins M. Rochat qui put immédiatement alerter les ambassadeurs et ministres étrangers pour qu'ils agissent aussitôt auprès des autorités allemandes en faveur de leurs nationaux résidant en France. J'ai le souvenir que les ambassadeurs d'Espagne et de Turquie, et les ministres de Roumanie et de Hongrie, firent aussitôt le nécessaire. Je sais que l'ambassadeur d'Espagne obtint satisfaction.

À ce moment encore, le général Oberg m'avait dit que l'intention du gouvernement allemand était de créer un État juif à l'Est, en Pologne.

Je mis le Maréchal au courant et je fis un exposé au Conseil des ministres. Le Maréchal constata que nous avions fait tout ce qui pouvait être tenté.

J'informai le nonce de tout ce qui venait de se passer et, d'accord avec Bousquet, nous nous efforçâmes de multiplier les difficultés d'application, mais les Allemands continuaient à nous menacer de déporter les Juifs français. Je convoquai les préfets pour les renseigner. Malgré l'opposition allemande, je fis bénéficier de dérogations les Israélites étrangers mariés à des nationaux, les Israélites qui avaient rendu des services à la France. Oberg protesta et me dit qu'il agissait en application de l'article 3 de la Convention d'armistice. Je reçus une lettre officielle de l'ambassade me confirmant cette thèse. Toutes les dérogations furent néanmoins maintenues. Ainsi, j'ai montré comment j'ai pu défendre et protéger les Juifs français. Je ne puis accepter la respon-

¹⁴ On trouve mention de cette visite aux procès-verbaux de l'interrogatoire de Knochen à Nuremberg.

sabilité des mesures inhumaines et injustes qui frappaient les Juifs étrangers. Dans toute la mesure de mes moyens, j'ai tenté de les sauver. J'ai obtenu notamment que les enfants ne soient pas séparés de leurs parents, mais je ne pouvais agir autrement que je l'ai fait sans sacrifier nos nationaux dont j'avais d'abord la garde. Le droit d'asile n'a pas été respecté. Comment pouvait-il l'être dans un pays occupé par l'armée allemande, et comment les Juifs pouvaient-ils être protégés dans un pays où sévissait la Gestapo ?

J'ai largement facilité l'exode individuel ou familial des Juifs à l'étranger. J'ai essayé de négocier l'envoi de cinq mille enfants juifs aux États-Unis ou en Suisse, et je me suis heurté à un refus brutal des Allemands qui le motivaient en disant que l'arrivée de ces enfants dans ces pays servirait de prétexte à des manifestations anti-allemandes.

Tels sont les faits et tels sont mes actes. Ils constituent une réponse claire au chef d'accusation retenu contre moi à l'occasion des mesures prises contre les Juifs. J'accepterais volontiers d'être jugé pour ce grief par des Juifs français. Eux, mieux que d'autres sans doute, comprendraient aujourd'hui ce qui leur serait advenu si je ne m'étais pas trouvé là pour les défendre.

Persécutions contre les francs-maçons

Il était de notoriété publique que je n'approuvais pas les mesures prises contre les membres des sociétés secrètes ; elles résultaient d'une loi de 1940 dont je n'avais été ni l'inspirateur ni le rédacteur. J'ai toujours considéré l'action antimaçonnique comme une manifestation de l'esprit réactionnaire et clérical, et mes différends avec le Maréchal ou avec son cabinet sont souvent venus de nos dissentiments à ce sujet. Le maréchal Pétain attribuait à la franc-maçonnerie la responsabilité de nos malheurs et il considérait ses membres comme des malfaiteurs publics. Je ne lui cachais pas mon opinion, en lui disant qu'il y avait des francs-maçons dont la vie publique pouvait être donnée en exemple aux hommes d'autres partis. Il pouvait y avoir chez eux comme ailleurs des exceptions, mais il était aussi ridicule qu'injuste de douter du patriotisme des membres des sociétés secrètes. N'ayant jamais appartenu à aucune société secrète, je lui parlais librement et je ne cachais pas ma désapprobation de cette nouvelle législation et de l'usage qui en était fait. J'ignore dans quelle mesure les Allemands ont exercé leur pression à ce sujet, mais, chaque fois que l'occasion m'en a été offerte, je leur ai dit combien de telles lois étaient inutiles et injustes.

Les dignitaires ne pouvaient pas exercer de fonctions publiques, leurs noms devaient paraître à l'Officiel, les fonctionnaires devaient signer une déclaration d'appartenance ou de non-appartenance à une société secrète. Des peines étaient prévues pour les fausses déclarations et les noms des délinquants devaient être publiés à l'Officiel.

Les services chargés d'appliquer ces lois étaient dirigés par M. Bernard Fay et placés directement sous l'autorité du Maréchal.

Dès mon retour, je décidai de les placer sous mon contrôle et je chargeai l'amiral Platon d'agir en mon nom. Je constatai vite qu'il était plus passionné encore que son prédécesseur et je refusai de signer différents projets de loi qu'il me soumit, comme celui qui consistait à étendre le champ d'application de la loi à tous les agents des services publics concédés et à des dignitaires d'un rang beaucoup moins élevé. Il revint souvent me soumettre son projet, mais mon obstination eut raison de son fanatisme.

Il existait une police antimaçonnique du même type que la police antijuive et, comme elle, composée des militants des partis collaborationnistes. L'activité de cette police, comme l'autre police antijuive, était surtout dirigée par la Gestapo. Dès fin avril 1942, je supprimai cette police, qui poussait le souci de ses recherches jusqu'aux ministres et aux préfets. Bousquet fit même arrêter dans la Marne un de ces policiers anti-maçons qui l'avaient pris en filature.

Je créai, ou plutôt je modifiai profondément, une commission qui existait déjà et je la char-

geai d'examiner tous les cas où des dérogations étaient possibles. M. Maurice Reclus, conseiller d'État, voulut bien la présider et je lui donnai comme instructions de se montrer très libéral dans l'octroi des dérogations. Je l'avais choisi parce que je le savais hostile à ces lois d'exception.

L'amiral Platon protesta naturellement parce que j'avais composé la commission de membres de mon cabinet, pour avoir la certitude qu'elle accorderait le plus grand nombre de dérogations.¹⁵

Je profitai d'un incident, ou plus exactement d'une imprudente démarche faite par l'amiral Platon auprès d'un général allemand, pour me séparer de lui. Je priai alors le Garde des Sceaux de prendre la responsabilité du Service des sociétés secrètes et je chargeai M. Sens-Olive, un ancien magistrat dont l'indépendance et l'impartialité ne pouvaient être mises en doute, de diriger ce Service des sociétés secrètes.

La publication à l'Officiel avait donné lieu à des abus. C'est ainsi que j'appris que M. Goldeff, préfet du Cantal, était dignitaire et que le chef de la censure l'était également. La seule publication m'obligeait à les priver l'un et l'autre de leur emploi ; or, ils étaient d'excellents fonctionnaires.

Je fus scandalisé le jour où j'appris qu'un magistrat, M. Richard, conseiller à la Cour de cassation, avait dû prendre sa retraite parce qu'il était dignitaire. M. Alphonse Richard, qui fut jadis si redouté par les mercantis, est un homme dont la probité et la haute conscience professionnelle ont honoré la Magistrature. Il avait été autrefois mon collaborateur et j'exprimai le désir de le voir. Je me fis un devoir de m'excuser auprès de lui pour le ridicule et l'odieux d'une telle mesure. Les « cafards », qui faisaient une telle action contre de tels hommes n'ont jamais compris ce qu'elle avait de contraire à la sensibilité et à l'honneur français. Les services antimaçonniques étaient allés jusqu'à fabriquer un faux pour créer des difficultés à M. Marchandeu, maire de Reims. Ils le contestaient, mais M. Marchandeu était très affirmatif. Si j'avais été vraiment le chef et si je n'avais pas dû compter avec l'autorité du Maréchal, appuyé par les Allemands dans cette politique, je n'aurais même pas à exprimer aujourd'hui ces sentiments parce que j'aurais alors annulé ces lois et mis fin à ces scandales. Je ne pouvais qu'agir pour atténuer la virulence de la lutte antimaçonnique. J'interdis donc, désormais, qu'aucune publication ne fût faite sans que le ministre en soit averti, pour qu'il puisse, au besoin, la différer, voire l'interdire, et faire statuer entre temps la Commission des dérogations.

C'était le genre de brimades auxquelles se livraient certains fonctionnaires fanatisés des services des sociétés secrètes, et ils s'appuyaient souvent, pour agir contre moi, sur les Allemands et sur le cabinet du Maréchal. C'est ce qu'ils firent, en particulier, au sujet du colonel Bernon, commissaire du pouvoir, que j'avais chargé de présider la Commission des révisions des cas d'internement administratif et qui accomplissait parfaitement sa tâche. Il avait omis de déclarer qu'en 1911, il avait adhéré à une loge de Saint-Germain-en-Laye. Les faux déclarants eux-mêmes étaient admis à présenter leur demande de dérogation à la commission présidée par M. Marius Reclus. C'est dire qu'il m'était difficile, en raison des circonstances de l'occupation, et de l'état d'esprit du Maréchal, d'aller plus loin dans l'atténuation des lois concernant les sociétés secrètes.

Est-il donc équitable de m'attribuer une responsabilité quelconque et ce chef d'accusation peut-il être maintenu ?

Jugé par des francs-maçons, je n'ai aucun doute que, renseignés sur mon attitude et sur mes actes, non seulement ils ne me condamneraient pas, mais qu'ils me féliciteraient d'avoir, grâce à ma présence au Gouvernement, empêché ou limité les abus dont ils furent les victimes.

Persécutions contre les communistes

¹⁵ Voir le texte des lettres de l'amiral Platon à Pierre Laval à l'annexe H.

Il me suffit de reproduire les questions qui me furent posées par le magistrat instructeur et ma réponse, que je dois compléter à mon prochain interrogatoire.

Je n'ai jamais, je tiens à le noter dès à présent, pris aucun texte contre les communistes. Je n'ai fait procéder à aucune déportation de communistes en Afrique, et j'ai supprimé du projet de loi concernant les cours martiales le mot « communiste » qui y avait été inséré. J'en ai fait libérer par milliers des camps de concentration ; j'ai toujours demandé aux préfets, aux chefs de la police, de distinguer l'Armée secrète, c'est-à-dire la Résistance organisée qu'il ne fallait pas rechercher, des éléments terroristes qui commettaient des actes criminels et qui devaient être poursuivis.

Je sais que, suivant l'accusation, cette distinction est impossible ; mais il appartenait aux préfets de la police de faire eux-mêmes la discrimination. Nombreux sont ceux, parmi les hauts fonctionnaires, qui ont payé de leur liberté le libéralisme dont ils ont fait preuve. Il y a toute une période, la plus sombre, celle de 1944, dont je me refuse à prendre la responsabilité. Les Allemands et le Maréchal, en m'obligeant à me séparer de Bousquet et en me contraignant à subir Darnand, ont substitué à une politique certes difficile, mais courageuse et humaine, des pratiques policières imitées de la Gestapo. L'autorité m'était alors enlevée et mon rôle consistait, dans la mesure de mes moyens, à limiter les risques et les abus. Mon départ eût laissé le champ libre à des hommes et à des groupes qui eussent fait plus de mal encore à la France, car ils auraient eu huit mois pour agir sans aucun contrôle. J'ai pu maintenir, malgré toutes les pressions allemandes, miliciennes et collaborationnistes, à Paris, le préfet de police, et, dans les départements, les cadres qui offraient le maximum de garanties dans cette période troublée.

Il serait profondément injuste de me reprocher des actes que je ne pouvais qu'atténuer sinon empêcher, et que je repoussais de toute mon indignation. Il serait plus injuste encore de me reprocher mon maintien au pouvoir à un moment où je n'avais pas le droit de livrer la France à un plus grand désordre et de lui faire supporter de plus grandes souffrances.

C'est à ce moment que j'avais le devoir de m'accrocher au gouvernement, parce que les Allemands devenaient de plus en plus durs et inhumains, au fur et à mesure que leur défaite militaire se précisait. Partir, c'était livrer notre pays à leur férocité ; le mal qu'ils ont fait se serait augmenté de tout ce que la présence d'un gouvernement régulier a empêché de faire.

Les journaux de cette époque, inféodés aux autorités d'occupation, me vilipendaient pour ma faiblesse dans la répression, et réclamaient tous le gouvernement Doriot, Déat, Darnand. Il ne saurait y avoir une justification plus éclatante de mon action à cette époque.

J'ai le droit de dire que j'ai sauvé, par ma présence et par mon attitude, des milliers de vies françaises.

J'ai eu l'occasion de m'expliquer devant la Haute-Cour de justice au sujet du meurtre de M. Mandel et de celui de M. Jean Zay. Je crois utile de donner les précisions suivantes :

J'avais un jour été mis au courant par l'ambassadeur d'Allemagne de la décision prise par son gouvernement de remettre aux autorités françaises MM. Paul Reynaud, Léon Blum et Georges Mandel, déportés et détenus en Allemagne, pour qu'ils soient fusillés à titre de représailles contre la condamnation à mort de l'amiral Derrien par le Conseil de guerre d'Alger. J'avais énergiquement protesté et j'avais spontanément repoussé cette proposition aussi injuste qu'odieuse du gouvernement allemand. MM. Paul Reynaud, Léon Blum et Georges Mandel ne pouvaient, à aucun titre, être rendus responsables des condamnations prononcées à Alger, mais, sachant par cette communication que leur vie était menacée, je décidai de faire informer le Comité d'Alger par le gouvernement espagnol de la communication que j'avais reçue et de la réponse négative que j'avais faite.

Je vis M. de Lequerica, ambassadeur d'Espagne, et je lui remis une note qu'il accepta de faire porter à la connaissance du Comité d'Alger. J'informai M. Abetz de ma démarche et de l'acceptation de M. de Lequerica de remplir la mission dont je l'avais chargé.

Je mis le Conseil des ministres au courant et lui communiquai le texte de ma note à M. de Le-

querica, dont la copie doit se trouver dans les archives du Quai d'Orsay. J'appris plus tard par M. de Lequerica que le Comité d'Alger avait remercié le gouvernement espagnol de sa démarche.

J'espérais ainsi avoir trouvé une solution satisfaisante, en avoir terminé avec le gouvernement allemand, et avoir évité des conséquences dramatiques. Ma réponse négative à l'odieuse proposition du gouvernement allemand, transmise par l'ambassadeur d'Allemagne, avait été claire et catégorique.

Or, à une date ultérieure que je ne saurais préciser, je reçus dès mon arrivée à Vichy un coup de téléphone de Brinon m'annonçant la mort de M. Mandel en France, sans pouvoir rien ajouter d'autre. Je lui demandai de convoquer aussitôt Knipping qui avait dû l'informer. À mes questions pressantes, M. Knipping répondit ne savoir rien d'autre et promit de me donner les résultats de l'enquête qu'il faisait.

Darnand, aussitôt appelé par moi, vint me voir à mon bureau à Vichy, et il me confirma la mort de Georges Mandel. Croyant ce dernier en Allemagne, je demandai à Darnand comment il avait appris cette nouvelle. Il m'expliqua que la veille Georges Mandel avait été remis à ses services à Paris par la police allemande, et qu'il était donc décédé en France. Je le pressai de questions auxquelles il me dit être incapable de répondre. Il affirma qu'il avait reçu cette nouvelle, mais qu'il ignorait dans quelles circonstances était survenue la mort de Mandel, et qu'il n'avait aucune information concernant la remise de M. Mandel à ses services. « Knipping seul pourra vous mettre au courant », me dit-il. Je décrochai aussitôt l'appareil qui me mettait en communication directe avec M. de Brinon à Paris. Knipping se trouvait à ce moment près de lui et j'appris que M. Mandel avait été la veille remis à ses services, qu'ils l'avaient remis à M. Baillet qui l'avait fait écrouer à la Santé et que, le lendemain matin, il avait été dirigé au Château des Brosses, près de Vichy, où il devait être interné — qu'en cours de route la voiture qui le transportait avait été attaquée et que, lors de l'échauffourée, Mandel aurait été tué.

Je protestai avec indignation et avec véhémence. Je demandai pourquoi je n'avais pas été prévenu de la remise de M. Mandel, pourquoi M. Baillet ne m'avait pas prévenu de son incarcération à la Santé — pourquoi M. Mandel devait être transféré au Château des Brosses — et je ne cachai pas mon sentiment sur la cause véritable de sa mort. L'explication provisoire que me donnait M. Knipping était la même que celle qui m'avait été donnée auparavant au sujet de l'attentat commis contre M. Jean Zay ; j'en arrive ainsi à la deuxième question.

M. Jean Zay était détenu à Riom. Les services de M. Darnand avaient décidé son transfert à la Maison centrale de Vaucluse. En cours de route, la voiture qui le transportait aurait été attaquée dans la direction de Sancoins par des hommes armés qui se trouvaient sur un camion. M. Jean Zay, qui serait descendu, aurait été blessé et probablement enlevé par les agresseurs. Un homme se trouvant dans la voiture qui avait conduit M. Jean Zay aurait été également blessé.

Je pus croire à ce moment à une opération du Maquis en faveur de M. Jean Zay, pour le libérer. Je priai M. Darnand de me tenir informé et je convoquai M. Buffet, vieux fonctionnaire, chef des services de Sûreté. Je le chargeai de suivre avec soin cette affaire et de me renseigner.

Mme Jean Zay vint me voir à Vichy. Je lui dis tout ce que je savais et je la priai de son côté de me dire ce qu'elle apprendrait, car je restais inquiet sur le sort de M. Jean Zay qu'on me disait avoir été blessé. Ne recevant aucune information, je demandai à M. Darnand ce qu'il était advenu du Milicien qui avait été blessé, si la blessure était grave et où il était soigné. M. Darnand me promit de me renseigner et, quelques jours après, il m'était apporté par un de ses collaborateurs un certificat en trois lignes émanant d'un hôpital militaire allemand de Moulins. Il me fut affirmé que le certificat concernait bien l'un des hommes chargés d'accompagner M. Jean Zay.

Je ne sus rien d'autre jusqu'au jour où Mme Jean Zay vint me revoir à Vichy. Elle était inquiète parce qu'elle avait appris que M. Buffet aurait déclaré que son mari avait été assassiné.

Je convoquai aussitôt M. Buffet qui nia avoir tenu ce propos mais qui, après le départ de

Mme Jean Zay, me dit sa conviction de l'assassinat. Mme Jean Zay me fit part d'une lettre qu'elle avait reçue, qui n'était pas de l'écriture de son mari, mais qui contenait des expressions que lui seul pouvait connaître et qui constituaient entre eux une sorte de code pour le renseignement que donnait la lettre. Elle avait enregistré la négation du propos prêté à M. Buffet et elle n'avait pas perdu tout espoir, en raison notamment de cette lettre reçue. Je lui montrai tous les papiers concernant l'enquête faite, parmi lesquels figurait le certificat allemand. Je ne voulais pas la décourager, mais j'avais le pressentiment que son mari avait été assassiné. Un assez long délai s'était écoulé et il me paraissait surprenant, voire impossible, que, par un moyen quelconque, M. Jean Zay ne lui ait pas fait donner de ses nouvelles. La Libération est venue. M. Jean Zay n'a jamais été retrouvé. Son assassinat ne fait donc malheureusement aucun doute.

J'étais lié d'amitié avec M. Georges Mandel depuis trente années. J'avais facilité sa première entrée dans les conseils du Gouvernement — comme il avait voulu lui-même, jadis, me faire entrer dans le cabinet Clemenceau, ce que je ne pus faire, le Parti socialiste auquel j'appartenais ayant refusé sa collaboration. Nous avons eu des relations très suivies et elles restèrent toujours très amicales, même lorsque nous étions séparés par des désaccords politiques. S'il était vivant, je suis sûr qu'il me défendrait, lui qui me connaissait bien, contre certaines attaques.

Je fus très affecté par sa mort, et je le fus d'autant plus qu'elle se produisit dans des circonstances tragiques que je n'avais pu empêcher, alors que je croyais lui avoir sauvé la vie.

J'avais toujours entretenu également de bons rapports avec Jean Zay.

Après l'assassinat de M. Mandel, je donnai l'ordre formel à Darnand et à Knipping de refuser de recevoir M. Léon Blum et M. Paul Reynaud ou telle autre personnalité française des mains des autorités allemandes — de me prévenir immédiatement de tout ce qui pourrait leur être transmis à leur sujet — et je renouvelai à l'ambassadeur d'Allemagne ma protestation contre de tels procédés inhumains et barbares.

Je fis part au Conseil des ministres de mon indignation et je priai le Garde des Sceaux d'ouvrir une information judiciaire pour déterminer les circonstances de la mort de M. Mandel et poursuivre les responsables. M. Gabolde avait déjà fait le nécessaire et il promit de suivre cette affaire.

Les événements militaires se précipitaient et l'enquête ne paraissait pas close lorsque je fus contraint de partir pour l'Allemagne le 17 août 1944.

Les Allemands avaient aussi exigé l'arrestation des otages pris dans les familles des chefs de la dissidence. Après quelques jours de leur détention, ils avaient fait auprès de moi une démarche analogue à celle qu'ils avaient faite pour Blum, Reynaud et Mandel. Ils demandaient, et ils étaient appuyés par des articles de certains journaux parisiens, leur exécution immédiate, sous prétexte de représailles contre les meurtres dont certains partisans de la Collaboration avaient été les victimes. Je protestai avec véhémence « contre de telles méthodes qui sont peut-être en honneur dans votre pays, dis-je, mais qui ne sont pas admises chez nous. Je n'ai pas de sang sur les mains et vous me faites la plus grave offense par votre proposition. » Les personnes arrêtées étaient à La Bourboule ou aux Tourelles ; je rassurai certains de leurs parents qui étaient venus me voir, comme Viénot, avocat à la Cour, et M^mX. dont le mari était pharmacien, la fille de Le Troquer. Je prévins Darnand de la démarche qui avait été faite par les Allemands ; je lui fis part de ma réponse et je l'invitai expressément à maintenir la sécurité des personnes arrêtées, ce qu'il me promit de faire sans discuter mon ordre, en me disant qu'il approuvait mon attitude. Nous étions à la veille de la Libération et toutes les personnes arrêtées eurent la vie sauve.

Quand je revins au gouvernement en avril 1942, j'obtins des Allemands qu'ils cessent la pratique des otages. Ils en prirent l'engagement. Ils ne firent plus au Gouvernement de propositions déshonorantes comme celles concernant les otages pris à Châteaubriant. Cela ne les empêcha pas de se livrer parfois à des représailles sanglantes malgré les protestations indignées du gouvernement français, mais la pratique odieuse des otages fut abandonnée.

Ils s'engagèrent en outre à ne pas inquiéter les Alsaciens et les Lorrains qui se trouvaient en

zone Sud. Ils prirent également l'engagement de ne pas arrêter les prisonniers évadés. Ils respectèrent ces engagements.

Au moment où les Américains approchaient de Paris, redoutant que les Allemands n'exercent des représailles sur les détenus politiques dans les prisons, ou ne les déportent, je donnai à Baillet l'ordre de leur faire ouvrir les portes. Je n'avais pu le faire plus tôt parce que les Allemands ne l'auraient pas permis et en auraient pris prétexte pour prendre des mesures de force. Les prisons étaient placées sous le contrôle de Darnand et sous la direction de Baillet. J'avais connu le père de celui-ci, qui avait été autrefois commissaire de Pantin et de Noisy-le-Sec quand j'étais député de ce dernier canton. Le père de Baillet avait été un fonctionnaire bien considéré par tous ses chefs et estimé par les populations dont il avait la charge. Je pouvais penser que le fils avait hérité des qualités de son père.

Les grâces que j'ai obtenues sont nombreuses : des Alsaciens, des Bretons, le fils du général Mast, etc. Mon secrétariat pourrait fournir les dossiers des milliers de personnes en faveur desquelles je suis intervenu.

J'ai reçu un jour la visite de Brun, préfet régional de Clermont-Ferrand, venu pour me dire que Marchadier, communiste, était condamné à mort et qu'il allait être exécuté. D'accord avec lui, j'ai pu empêcher l'exécution. Il est aujourd'hui, je crois, maire de Clermont-Ferrand.

Combien sont-ils, parmi les dirigeants de la politique française actuelle, qui auraient pu subir un sort tragique si j'avais déserté mon poste au moment où les passions se muaient en volonté criminelle ?

Comment pourrait-on m'imputer une politique de cruauté alors que ma présence au gouvernement se justifiait par toute l'action que j'exerçais pour essayer d'entraver cette politique ?

Quand l'acte d'accusation me reproche les persécutions contre les communistes, il méconnaît mon caractère et ignore mes actes. J'aurai l'occasion d'en citer quelques-uns devant la Haute-Cour de justice.

J'ai toujours été l'ennemi de la violence et je sais, l'Histoire le révèle, que les persécutions contre l'idéal le fortifient et le grandissent. La prison, la guillotine, la fusillade ont fait des martyrs : elles n'ont jamais tué l'Idée.

Chapitre 9

Le travail en Allemagne

Phrases que j'ai prononcées

Refus de l'alliance allemande

Je reproduis dans l'ordre les considérants, du quatorzième au vingt et unième :

Perdant même toute retenue, Laval, le 22 juin, lance son fameux défi aux Français :

« Je souhaite la victoire de l'Allemagne. »

Il souhaiterait que nous l'y aidions sur le terrain militaire, mais faute des armes que l'Allemagne, se méfiant non pas de lui, mais des Français, n'ose lui donner, il se charge de lui procurer des hommes pour remplacer, dans les usines du Reich, les ouvriers qu'Hitler a mobilisés.

« Dans la lutte gigantesque et victorieuse qu'il livre, le Reich, dit-il à Compiègne en août 1942, engage tous ses hommes; il a donc besoin de main-d'œuvre. »

« Ouvriers qui travaillez dans les usines, avait-il dit le 22 juin, j'adresse un appel à votre solidarité de Français; le Chancelier Hitler, et je l'en remercie, vient de décider la libération d'un nombre important de prisonniers agricoles qui pourront revenir en France

dès votre arrivée en Allemagne. Les hommes de nos champs et ceux de nos usines vont sentir leur fraternité. La femme qui verra son mari revenir éprouvera une émotion pleine de reconnaissance pour les inconnus qui, s'en allant là-bas, ont fait revenir un prisonnier. »

Ainsi commençait l'escroquerie de la Relève, escroquerie puisque, deux mois après, à Compiègne, le même Laval, après avoir insisté sur les besoins de main-d'œuvre du Reich, ajoutait : « Quant à la libération des prisonniers, leur heure sonnera quand sonnera celle de la victoire de l'Allemagne. »

Cependant, les engagements volontaires se faisant de plus en plus rares, Laval devait bientôt recourir à la manière forte. C'est d'abord une loi sur l'utilisation et l'orientation de la main-d'œuvre, assujettissant hommes et femmes à tous travaux que le Gouvernement jugera utiles. C'est ensuite l'interdiction d'embaucher des ouvriers sans autorisation, de peur qu'on ne diminue le nombre des chômeurs à expédier en Allemagne; puis, c'est le travail obligatoire, une véritable conscription organisée, des marchés d'esclaves à livrer au Reich, les cartes d'alimentation refusées aux réfractaires, la chasse à l'homme, et tout cela assorti des instructions les plus rigoureuses adressées aux préfets régionaux.

« J'appelle votre attention, lit-on dans une circulaire du 12 juillet 1943, sur les médecins qui accorderaient sans motifs des exceptions pour inaptitude physique. Tout sabotage commis à cet égard entraînera l'interdiction du droit d'exercer la médecine. Toute défaillance du personnel intéressé pourra entraîner une mesure d'internement. Le Gouvernement a pris l'engagement de faire partir deux cent vingt mille travailleurs. Cet engagement doit être respecté. Je compte sur votre sens de l'autorité. »

Cependant, malgré les menaces à l'adresse des parents rendus responsables de leurs enfants réfractaires, ceux-ci se font de plus en plus nombreux, l'armée du Maquis se constitue.

De l'ensemble de ces griefs, je veux retenir et examiner d'abord ceux qui concernent l'envoi des travailleurs français en Allemagne. D'après l'accusation, ce serait un acte volontaire et spontané que j'aurais ainsi accompli pour aider Hitler, dans l'impossibilité où j'étais de le faire sur le terrain militaire. Ce dernier reproche est assez grave pour que j'y réponde, en terminant cet exposé, par des explications claires et françaises nécessaires pour justifier les propos qui me sont reprochés.

Goering, en mars 1942, m'avait dit : « N'acceptez pas d'entrer au gouvernement ; c'est pour vous trop tard ou beaucoup trop tôt. Nous allons désormais imposer à la France un régime beaucoup plus dur. » Cette considération m'avait fait méditer sur mon devoir. Mon devoir ne pouvait être de suivre le conseil de Goering.

À l'égoïsme de mon intérêt, j'ai préféré le sacrifice à mon pays. J'aurais dû rencontrer la gratitude, c'est l'injustice qui m'a guetté. À l'ignorance des faits qui me vaut cette injustice, je vais substituer la vérité qui placera mon action sur le plan où elle est toujours restée, car j'ai servi passionnément mon pays en cette occasion, comme dans toutes les autres circonstances au cours de l'occupation.

Dans ma déclaration au procès Pétain, j'ai fait connaître la situation imposée à la France par la Convention d'armistice. Le pays coupé en tronçons, le Nord et le Pas-de-Calais rattachés à Bruxelles, la ligne infranchissable, dite du Nord-Est, englobant les régions situées au nord de cette ligne et allant de l'embouchure de la Somme à la frontière suisse, la ligne de démarcation proprement dite entre la zone occupée et la zone libre, sans compter l'Alsace et la Lorraine annexées de fait par l'Allemagne, l'impossibilité de faire passer, sans accord spécial avec les autorités occupantes, les marchandises et les moyens de paiement de la zone occupée à la zone libre, c'est-à-dire la perspective d'une véritable asphyxie pour la zone Sud en particulier, qui n'avait ni assez de pain, ni assez de viande, ni assez de sucre pour vivre. Enfin, fait encore plus grave et qui s'appliquait aux deux zones : trois millions de tonnes de charbon au lieu de trente-neuf millions et demi qui nous étaient nécessaires. Une déficience aussi grande pour nos besoins en acier, presque

plus de lubrifiants, peu d'essence, de caoutchouc, sans compter tous les minerais, dont certains étaient indispensables, et qui nous venaient de l'étranger. Le blocus nous privait des ressources essentielles en vivres et en matières premières.

Telle était la situation née de la défaite et consacrée par l'armistice. En octobre 1940, la France comptait un million de chômeurs. Nous avions en Allemagne plus de deux millions de prisonniers.

L'invasion avait fait refluer vers le sud les populations du Nord et de l'Est auxquelles s'ajoutaient bien des exodes dans les départements du Centre traversés par l'armée allemande.

Il a fallu d'abord faire revenir les habitants et leurs familles à leur lieu d'origine. Jusqu'à la ligne du Nord-Est, tout se passait normalement, sauf la difficulté des moyens de transports ; au delà de cette ligne, dans la région au nord de Vouziers, les Allemands voulaient créer un immense camp d'exercice pour leur aviation, et partout ailleurs, des fermiers allemands venaient prendre possession des terres que leurs propriétaires français ne pouvaient réintégrer faute d'Ausweis qui leur étaient systématiquement refusés. C'est ainsi que les choses se passaient en Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges, Ardennes, Aisne et jusque dans la Somme. Il fallait lutter de vitesse avec les Allemands pour essayer de reprendre, à défaut des terres cultivables, nos bassins sidérurgiques de Meurthe-et-Moselle et des Ardennes. Un premier résultat fut acquis en octobre 1940, lorsqu'il fut permis aux ouvriers de la vallée de la Meuse, entre Sedan et Givet, de regagner leur domicile. À la fin de novembre 1940, tous les ouvriers étaient rentrés.

En février 1941, le nombre des chômeurs était tombé au chiffre le plus bas des périodes normales du temps de paix. Un million de captifs des Frontstalags avaient été libérés en France au cours de l'été 1940, avant le départ des deux millions de prisonniers pour l'Allemagne. Sur les deux millions de prisonniers expédiés en Allemagne, tous les anciens combattants de 1914-1918 et les pères de quatre enfants étaient rapatriés, et les rapatriements de certaines autres catégories de prisonniers commençaient. La plupart de ceux-ci étaient toujours soumis à l'éventualité d'être rappelés en Allemagne, car ils se trouvaient seulement en état de « congé de captivité ». Telle est, sommairement mais assez clairement exposée, la situation de notre pays à cette époque.

C'est au mois d'avril 1941 que, pour la première fois, les Allemands vont rechercher de la main-d'œuvre en France pour remplacer dans les usines allemandes les jeunes Allemands mobilisés. Ils font appel au volontariat par une propagande intensive et grâce à l'appât de hauts salaires. Ils créent des écoles d'apprentissage dont la plus importante est à l'arsenal de Puteaux. Ils acceptent pour la France, en mai 1941, une majoration uniforme des salaires de un franc par heure de travail pour faciliter leur propagande. Les services allemands sont installés dans la zone occupée pour le recrutement des ouvriers français. Le contrat d'un ouvrier volontaire est fixé à un an, avec la faculté que se réservent les Allemands de le proroger pour une année. Il est impossible de connaître le chiffre exact des ouvriers volontaires qui partirent avant mai 1942, mais celui-ci devait être de cent cinquante mille environ.

C'est en mai 1942 que le Gauleiter Sauckel aborda le gouvernement français pour lui signifier que le nombre de volontaires était tout à fait insuffisant, et pour lui notifier qu'il exigeait de voir le chiffre atteindre deux cent cinquante mille avant la fin juillet 1942. Il invite le Gouvernement à favoriser le volontariat, sinon il devra recourir lui-même à la réquisition en prélevant des travailleurs chez les prisonniers rapatriés. Si l'on ne tient pas compte du million définitivement libéré des Frontstalags au cours de l'été 1940, il y avait alors six cent mille prisonniers en congé de captivité. Sauckel disposait en outre d'un autre moyen de pression : il pouvait à son gré, en nous faisant refuser le charbon, les carburants et les lubrifiants, créer dans le pays une énorme masse de chômeurs à sa disposition.

Jusqu'au jour de la première visite de Sauckel, je n'avais pas encore mesuré tout ce que pouvait avoir de douloureux notre situation. Je compris que, sous le vocable de « volontaires », c'était une véritable déportation d'ouvriers français qui allait commencer. Nous étions im-

puissants à pouvoir éviter cette humiliation et ce sacrifice. L'Amérique n'avait pas encore participé activement à la guerre en Europe, le débarquement en Afrique du Nord n'avait pas encore eu lieu, la Résistance en France était peu organisée, et les vingt millions de travailleurs français dans les usines et dans les campagnes constituaient une proie facile pour le Reich. J'ai naturellement protesté solennellement dès mon premier contact avec Sauckel. J'ai naturellement fait remarquer que la Convention d'armistice ne nous imposait pas une semblable obligation. J'ai déclaré qu'une telle politique consacrait la fin de l'espoir d'une réconciliation et d'une entente entre nos deux pays. J'ai dit et redit tout ce qui pouvait être dit sur le ton qui convenait. La discussion — une des plus rudes que j'eus à soutenir — dura plusieurs heures. J'étais à ce point fatigué, ému et angoissé, que j'eus une défaillance, je fus pris d'une syncope en présence de Sauckel et notre entretien dut être interrompu. Nous sommes loin, on le voit, de l'aide volontaire et spontanée que, d'après l'acte d'accusation, j'aurais voulu apporter à l'Allemagne.

Que pouvais-je faire d'autre ? La Wehrmacht occupait la France et Sauckel avait les moyens d'agir ; il était décidé à réussir ; il était décidé à obtenir des ouvriers, même par la contrainte, même par la force. C'est alors que j'imaginai de lier la question du départ des volontaires avec le retour des prisonniers. J'ai naturellement demandé qu'il y ait un départ de travailleurs pour un retour de prisonniers, ce qui fit sourire Sauckel. « Vous savez, me dit-il, que depuis l'évasion du général Giraud, toutes les libérations de prisonniers français ont été interdites par Hitler. » Je lui dis alors l'impossibilité pour le gouvernement français d'entreprendre une action en faveur des départs d'ouvriers (que nous n'avions aucun moyen d'empêcher) si l'Allemagne refusait le principe même de la libération des prisonniers. J'employai de tels accents que Sauckel téléphona à Hitler et, le lendemain, il me promit que les cent cinquante mille ouvriers spécialistes partant pour l'Allemagne feraient libérer cinquante mille prisonniers paysans. « Il est impossible, ajouta-t-il, d'envisager la relève un pour un, car l'opération pour l'Allemagne deviendrait négative, puisque les prisonniers français travaillent tous en Allemagne. » Je ne pus obtenir davantage, mais le retour de cinquante mille prisonniers était mieux que rien. J'avais protesté, argumenté, menacé et je venais d'aboutir à un résultat qui était certainement le meilleur que nous puissions alors envisager.

C'est pour éviter les réquisitions massives que j'adressai un appel aux Français. Je me rappelai souvent, au cours de mon entretien avec Sauckel, les menaces de Goering et le conseil qu'il m'avait donné. Je ne craignis pas de m'exposer à la colère d'un grand nombre de mes compatriotes, à qui je ne pouvais dire la vérité, en prononçant certaines phrases dont je savais qu'elles les blesseraient. Mais ces phrases devaient me permettre, à moi, en présence des Allemands, de mieux les protéger. Toute ma politique, alors, n'avait qu'un but : créer un climat de confiance vis-à-vis des dirigeants allemands et leur faire croire que nous ne pouvions faire ni mieux, ni plus, que ma bonne volonté était garante, qu'on ne pouvait aller plus loin. Je préférais l'impopularité pour ma personne aux risques plus graves dont était menacé notre pays et, particulièrement, les prisonniers libérés.

On peut contester cette méthode, dont je démontrerai les avantages qui en sont résultés pour la France ; on ne peut pas douter du sentiment qui m'animait.

C'est le 22 juin 1942 que je prononçai les propos qui me sont reprochés par l'acte d'accusation, mais le 3 septembre suivant, m'adressant à Vichy à trois cents instituteurs, je prononçai ces paroles : « Je suis allé loin dans mes propos, aussi loin qu'on peut aller, et, pour que vous me compreniez bien, j'accepte pour ma personne de courir tous les risques pourvu que je puisse faire courir à la France sa chance. » J'ai, ce jour-là, répondu d'avance à l'acte d'accusation.

Quel homme de bonne foi peut maintenant douter de ma volonté de défendre les travailleurs de France contre les déportations massives ? Que pouvais-je faire d'autre en face des menaces allemandes concernant la main-d'œuvre, menaces qui coïncidaient avec l'installation des S.S. en

France et l'instauration de nouvelles méthodes de police ? Goering ne m'avait pas trompé.

En juillet et août 1942, peu de volontaires partirent et Sauckel, après des sommations brutales faites au gouvernement français, constatant l'insuffisance des résultats qu'il avait escomptés, prit la décision de soumettre au travail obligatoire tous les hommes et toutes les femmes des pays administrés ou occupés par l'Allemagne. Les immenses besoins de l'Allemagne augmentaient, tant en hommes qu'en matériel ; la bataille de Stalingrad commençait.

Cette décision fut notifiée par une circulaire du 20 août 1942 et publiée par tous les journaux de la zone occupée. Je refusai à la censure allemande de faire publier cette circulaire dans la presse de zone libre et je fis aussitôt une protestation en me basant sur la Convention d'armistice. J'informai même l'ambassadeur d'Allemagne que je démissionnerais si l'ordonnance Sauckel était appliquée en France. Devant mon attitude résolue, le gouvernement allemand accepta de retirer son ordonnance, mais Sauckel fit observer que la France ne pouvait pas, dans une guerre mondiale où tous les peuples étaient mobilisés, demeurer inerte et les bras croisés, sans faire un effort de travail. Il présenta avec complaisance et brutalité le spectacle qu'offrait Paris et les grandes villes de France dont les cafés et les cinémas, disait-il, regorgeaient d'oisifs et de trafiquants.

J'avais pu faire rapporter la mesure la plus redoutable de la réquisition de la main-d'œuvre masculine et féminine dont allaient souffrir cruellement tous les autres pays occupés, mais je ne pouvais maintenir la France dans cette position « privilégiée » par rapport aux autres pays d'Europe soumis à la rapacité allemande qu'en promulguant une loi, infiniment plus douce toutefois que l'ordonnance de Sauckel. Ce fut la loi du 4 septembre 1942 qui soumettait au travail obligatoire les Français de dix-huit à soixante ans et les femmes célibataires de vingt et un à trente-cinq ans.

Il fut formellement stipulé que seuls les Français âgés de vingt à cinquante ans seraient susceptibles de travailler hors de leur lieu de résidence. Sauckel avait accepté de ne pas appliquer son ordonnance à la France, mais il exigeait que soit atteint le chiffre de deux cent cinquante mille ouvriers. Je pus obtenir que les prisonniers rapatriés seraient exclus du départ. Il en fut de même pour les Alsaciens-Lorrains réfugiés dans d'autres départements, ainsi que pour les pères de trois enfants. Aucune femme ne devait partir, et la police française ne devait pas intervenir. C'est dans ces conditions que le Gouvernement fut amené à promulguer cette loi du 4 septembre 1942. Elle ne donnait qu'une satisfaction de forme aux Allemands. Continuera-t-on de me reprocher ce texte comme le fait l'acte d'accusation, puisqu'on sait, maintenant, qu'il a permis à la France d'échapper à l'ordonnance Sauckel ?

J'avais appris le jeu difficile de la négociation avec les Allemands et j'avais constaté que, plutôt que de leur imposer sans cesse des refus brutaux qui les eussent certainement amenés à prendre des mesures de force, mieux valait m'efforcer de leur faire accepter des textes que les circonstances, le climat du pays et les consignes que je donnais et faisais donner aux préfets rendaient à peu près inapplicables. Les Allemands avaient tous les moyens efficaces et rapides pour exercer leurs contraintes sur nous, et ils étaient décidés à le faire. Sauckel n'était guère conciliant ; je n'ai jamais eu un homme aussi rude comme interlocuteur et il avait l'autorité pour agir. Les départs d'ouvriers eurent lieu surtout en zone occupée et seulement plus tard en zone Sud, après que l'armée allemande eût franchi la ligne de démarcation. C'est bien la preuve que les départs effectifs étaient le résultat de la pression allemande.

Trois mois passèrent et, le 2 janvier 1943, Sauckel menaçait, affirmant qu'avec ou sans accord du gouvernement français, il lèverait une nouvelle tranche de deux cent cinquante mille ouvriers, dont cent cinquante mille spécialistes. Il avait reçu de Hitler l'ordre de ne s'arrêter devant aucun obstacle ; il ne s'agissait plus alors d'une négociation bilatérale, mais d'une exigence brutale. Je réussis, dans la certitude où j'étais que les Allemands avaient décidé d'employer les mesures les plus dures, à obtenir la libération de cinquante mille nouveaux prisonniers. J'obtins également que, jusqu'à concurrence de deux cent cinquante mille, les prisonniers pourraient être transformés en

travailleurs libres avec le droit aux salaires et aux permissions de quinze jours en France. C'est l'administration allemande qui opéra en zone Nord comme en zone Sud, nos fonctionnaires ne pouvant intervenir que pour empêcher les abus trop criants d'injustice dans les désignations des partants. Le recrutement se fit alors uniquement dans les usines et l'opinion publique protesta, car les hommes âgés étaient souvent contraints de partir alors que des jeunes échappaient au sacrifice. C'est à ce moment qu'on procéda, pour répondre au vœu de cette opinion publique, et dans l'impuissance où nous nous trouvions de résister à l'ultimatum allemand, au recrutement des classes 40, 41 et de la classe 39 (dernier trimestre) à l'exception de tous les agriculteurs.

Le 10 avril 1943, deux cent cinquante mille ouvriers étaient partis. Cent soixante-dix mille venaient des usines et quatre-vingt mille du recrutement démographique.

Le S.T.O. fut créé par le gouvernement français pour essayer de réfréner les abus de l'administration allemande, qui prélevait toujours les ouvriers dans les mêmes régions. Le 10 avril 1943, Sauckel exigeait, toujours sous les mêmes conditions de contraintes, deux cent vingt mille ouvriers dont cinquante mille spécialistes. Mais les départs se firent de moins en moins nombreux. Grâce aux mesures que le Gouvernement avait prises, comme la loi du 2 septembre 1942, et à l'application qui en fut faite, seuls pouvaient partir les non-spécialistes et les non-agriculteurs. La réaction allemande fut brutale : la classe 1942 fut appelée, les agriculteurs compris ; ce fut la fuite vers le maquis. (Furent exemptés du départ pour l'Allemagne les hommes de la classe 1942 qui entrèrent aux chemins de fer, dans les mines, dans la police, dans l'administration pénitentiaire et dans quelques autres services.) Nous pûmes ainsi sauver des dizaines de milliers de jeunes Français. Jamais le recrutement pour les gardiens de la paix et les gardiens de prison ne fut plus facile ni plus large que dans cette période ! Le 30 juillet 1943, cent soixante-dix mille hommes étaient partis et je ne craignais pas de déclarer au gouvernement allemand que le Gouvernement avait décidé de ne pas laisser se poursuivre le recrutement. Une circulaire (précisément celle qui m'est reprochée dans l'acte d'accusation) avait marqué notre bonne volonté, disais-je aux Allemands, mais elle est inapplicable et j'ai décidé de mettre un terme à son exécution.

C'est alors que M. Sauckel revint immédiatement à Paris pour protester et pour formuler de nouvelles demandes. Il fallait qu'un million d'hommes et de femmes soient mis au travail en supplément dans les usines françaises et que l'excédent disponible, qu'il évaluait à cinq cent mille hommes, soit envoyé en Allemagne. Il réclama en outre des contingents élevés pour les chantiers Todt. (En fait vingt mille hommes seulement furent employés aux chantiers Todt jusqu'en 1944.) Je lui fis remarquer que ces chiffres étaient très exagérés. L'entretien que j'eus avec Sauckel le 6 août 1943 fut certainement le plus dur et le plus pénible auquel j'ai assisté de ma vie. Je refusai net l'envoi de nouveaux contingents d'ouvriers en Allemagne. La tension ne fut jamais plus aiguë. C'est alors que Sauckel rencontra Doriot et assista, le lendemain de notre discussion, à un défilé du P.P.F. sur les grands boulevards. Il me critiqua avec sévérité et aigreur. Il avait fait créer en France des groupes chargés de recruter les ouvriers, de les arrêter et de les dénoncer aux services allemands dits «La Paix sociale ». Ces groupes étaient recrutés surtout au P.P.F. et ils nous avaient créé dans certains départements, en Gironde notamment, de pénibles incidents. J'ai protesté auprès de l'ambassade d'Allemagne contre cette police constituée par des Français pour le compte des autorités d'occupation, et j'ai réussi à la neutraliser en partie. Ces groupes préfiguraient ce qu'aurait été en France un régime Doriot.

C'est à ce moment que les Allemands tentèrent d'intimider le Gouvernement par une opération de chantage, en procédant à l'arrestation de quarante hauts fonctionnaires choisis dans différents ministères. Je protestai avec force, mais je ne cédai pas à ce chantage. On me demanda de livrer les trente mille hommes des Chantiers de jeunesse ; je refusai.

Fin septembre 1943, M. Ritter, représentant de Sauckel à Paris, est assassiné. Quand je me reporte à l'acte d'accusation, je relève la circulaire du 12 juillet 1943 qui m'est reprochée. Elle s'explique mieux maintenant que j'ai rappelé les faits de cette époque. J'avais laissé les

services compétents rédiger cette circulaire à la demande impérative des Allemands, mais il n'a jamais été dans mon intention de la faire appliquer. Il serait difficile à l'accusation de citer un exemple de sanctions prises contre les médecins. En effet, à peine cette circulaire était-elle diffusée que je notifiai aux Allemands que nous n'acceptons plus, dans ces conditions, de laisser se poursuivre le recrutement des travailleurs, et la circulaire restait ainsi sans objet. Je réussis alors à profiter des rivalités qui s'étaient élevées entre les services de Sauckel et ceux de Speer, le ministre de l'Armement du Reich, comme je devais au mois de janvier 1944 profiter de la rivalité Sauckel-Bache, le ministre de l'Agriculture du Reich, pour sauver de la déportation la totalité des paysans et ouvriers agricoles.

C'est le 16 octobre 1943 que j'obtins la suspension de tout nouveau départ jusqu'en 1944.

M. Bichelonne fut le véritable metteur en œuvre de toutes les questions concernant le recrutement des travailleurs français pour l'Allemagne. Mon rôle, et il était ingrat, consistait à affronter, avec lui et le ministre du Travail le Gauleiter Sauckel, pour réduire ses demandes et modifier ses méthodes. M. Bichelonne obtint que des usines dénommées S auraient leur personnel mis à l'abri des départs pour l'Allemagne, et il fit classer dix mille usines françaises dans la catégorie S. Le 7 octobre 1943, les Allemands acceptaient l'amnistie pour les nombreux réfractaires qui travaillaient dans ces usines. Ils la refusèrent pour les permissionnaires qui n'avaient pas rejoint l'Allemagne après leur congé de quinze jours.

En janvier 1944, le gouvernement allemand nous informait que six cent soixante-dix mille ouvriers étaient partis et qu'il restait en Allemagne moins de quatre cent mille travailleurs en dehors des prisonniers, car les permissionnaires n'étaient pas rentrés. Sauckel réclama alors l'envoi en Allemagne d'un million de travailleurs et l'emploi en France d'un autre million.

Là encore, je dus, pour échapper aux contraintes allemandes et pour gagner du temps, établir un nouveau plan rendant obligatoire sur le papier le travail de seize à soixante ans pour les hommes, et de dix-huit à quarante-cinq ans pour les femmes célibataires, et j'acceptai que les travailleurs étrangers fussent envoyés en Allemagne.

C'est à cette époque que les Allemands installèrent leurs services jusqu'aux chefs-lieux d'arrondissement pour procéder à l'opération qu'ils avaient qualifiée de « peignage ». Le Gouvernement obtint que des fonctionnaires français fussent admis à titre consultatif. Partout, ils s'efforcèrent d'entraver et de contrecarrer le travail allemand.

Les usines S furent respectées. Les services Sauckel, opposés à ceux de Speer, les appelaient « le maquis légal ».

Au cours du premier trimestre de 1944, trente mille hommes seulement, la plupart étrangers, partirent, et ce chiffre fut inférieur à celui des ouvriers rentrés d'Allemagne en permission qui, pendant cette même période, restèrent en France.

Les bombardements massifs auxquels la France fut soumise à partir du 15 mars 1944 posèrent alors un grave problème. Les destructions d'usines rendaient disponibles des dizaines de milliers d'ouvriers des usines S que les accords Speer avaient sauvés de la déportation. Je réussis encore à gagner les quelques semaines nécessaires qui nous séparaient du débarquement. J'opposai, ainsi que les services français, la force d'inertie. J'évitais de me trouver à Paris lorsqu'on me signalait un passage de Sauckel.

Finalement, le débarquement vint. Malgré le petit nombre de départs depuis août 1943, les services allemands étaient toujours aussi exigeants et menaçants. Je réussis, en m'adressant à l'ambassade, à les opposer entre eux, et je pus faire parvenir, à une date que je ne peux pas préciser de ma cellule (vers le 10 ou le 11 juin), un télégramme confidentiel, qu'il doit être facile de retrouver, à tous les préfets pour leur dire qu'aucun départ ne devrait désormais avoir lieu. C'était le moment où les événements militaires rendaient les occupants encore plus nerveux et plus durs. Les services allemands de la main-d'œuvre protestaient auprès de moi. Je leur dis ne pas pouvoir revenir sur une décision irrévocable que j'avais notifiée à l'ambassadeur.

Contraint de quitter Paris le 17 août, sur l'ordre du gouvernement allemand, par l'ambassadeur d'Allemagne assisté des S.S., je déclarai cesser l'exercice de mes fonctions. C'est alors qu'au fur et à mesure de la retraite allemande, les rafles furent faites dans l'Est et que des populations entières de villages français furent déportées en Allemagne pour être astreintes au travail. L'Est de la France connut ainsi pendant quelques semaines l'opération pratiquée par les Allemands dans toute l'Europe et même en Italie du Nord depuis des années. C'est le régime que nous aurions connu en France depuis longtemps, si je n'avais pas négocié, discuté, agi et parlé comme je l'ai fait pour émuoyer, contrecarrer et freiner l'agressivité de Sauckel et de son armée de recruteurs de main-d'œuvre.

Mon crime a donc consisté à protéger plusieurs centaines de milliers, je pourrais dire des millions, de Français et de Françaises qui, sans l'action du Gouvernement, eussent été avec certitude déportés en Allemagne. Mon crime a été de faire rentrer en France cent dix mille prisonniers à partir du jour où Hitler avait donné l'ordre de ne plus en libérer un seul.

Je résume le résultat de mon action dans ce domaine de la main d'œuvre : le 5 juin 1942, avant le débarquement américain en Afrique du Nord et l'organisation active de la Résistance, je me suis trouvé en présence d'une ordonnance de Sauckel réquisitionnant au profit des usines du Reich toute la main-d'œuvre masculine et féminine française. Vingt millions de Français travaillaient dans les usines et dans les champs, et rien n'empêchait le Reich de se « servir » comme il le faisait en Pologne, en Hollande, en Tchécoslovaquie et ailleurs. Du 5 juin 1942 au 30 juillet 1944, deux millions soixante mille travailleurs furent exigés de la France. Ces demandes, aux termes de l'ordonnance Sauckel, étaient unilatérales, c'est-à-dire sans contrepartie. Mes efforts, ceux du Gouvernement et des services ont permis d'établir le bilan suivant au 30 juillet 1944, après plus de deux années :

Départs	Contreparties
Du 5 juin 1942 au 30 juillet 1944 : 641 500 ^a	* Prisonniers rentrés : 110 000 ^b * 15 avril 1943 : commencement des permissions de 15 jours pour les prisonniers devenus travailleurs « libres ». * 16 octobre 1943 : suspension des départs pour l'Allemagne ^c * 7 juin 1944 : arrêt définitif des départs

a Chiffre qui ne tient pas compte des dizaines de milliers de permissionnaires qui sont restés en France à l'expiration de leur congé de quinze jours.

b 100 000 paysans et 10 000 sanitaires

d Et mutations nombre pour nombre, le nombre de travailleurs français en Allemagne devant rester constant Il n'était pas alors de plus de 400 000

Au moment où j'achève cet exposé sur la main-d'œuvre, il convient d'observer que le nombre des travailleurs partis pour l'Allemagne est toujours resté inférieur à celui des prisonniers libérés. Le chiffre des ouvriers, y compris les volontaires se trouvant en Allemagne, n'a jamais dépassé six cent soixante-dix mille. Il est allé décroissant à partir du 16 octobre 1943, date à laquelle j'obtins la suspension des départs, alors que celui des prisonniers, qui était d'environ trois millions à l'armistice, est tombé à deux millions après les libérations massives des Frontstalags (moisson 1940) pour tomber ensuite, au cours des années 1941, 1942 et 1943, à un million cinquante mille.

Tous les autres pays d'Europe, Belgique, Hollande, Pologne, etc, subirent des prélèvements masculins et féminins variant entre cinquante et quatre-vingts pour mille par rapport à la population totale, alors que le chiffre français (sans tenir compte évidemment de la masse des prisonniers rentrés), était de treize travailleurs pour mille habitants.

Était-il possible de produire une réfutation plus forte au grief relevé dans l'acte d'accusation? Si ce que j'énonce pour les autres pays d'Europe est vrai, et la vérification est facile, comment pourrait-on mieux justifier l'existence d'un gouvernement français pendant l'occupation ?

Quant à mon action personnelle, je montrerai qu'elle fut semblable dans tous les domaines. J'ai représenté souvent la France quand elle était forte et victorieuse. J'étais fier de mon rôle. Pendant les années d'occupation, et spécialement à l'occasion de ce problème difficile de la main-d'œuvre, j'ai souffert cruellement dans ma sensibilité de Français. Le patriotisme est-il moins pur quand on souffre pour sa patrie blessée que lorsqu'on se réjouit de ses triomphes quand elle est heureuse ? Fallait-il négocier pour faire réduire les demandes allemandes ou aurais-je dû laisser l'occupant faire des rafles et pratiquer la chasse à l'homme ? Plus de deux millions d'hommes ont été demandés ; moins d'un tiers de ce chiffre est parti. Il est humain que les travailleurs qui ont subi un dur exil d'une ou deux années m'en veuillent ; il n'est pas moins humain que ceux que j'ai empêchés de partir ne m'aient aucune gratitude. Sans mon action, les ouvriers seraient partis en beaucoup plus grand nombre et aucun prisonnier ne serait rentré.

Je viens de faire parler les chiffres et les faits.¹⁶

Je voudrais maintenant faire une remarque au sujet des propos qui me sont reprochés. Ils ne sont pas tous exacts et souvent l'accusation m'en prête que je n'ai jamais prononcés. C'est ainsi qu'à Compiègne j'aurais déclaré : « Quant à la libération des prisonniers, leur heure sonnera quand sonnera celle de la victoire de l'Allemagne. » Or, j'ai conservé un texte de l'allocution que j'ai prononcée à la gare de Compiègne et qui fut imprimée. Cette phrase n'y figure pas. En parlant de la libération de l'ensemble des prisonniers, je me suis ainsi exprimé :

« Comme je voudrais pouvoir dire des paroles d'espérance à tous ceux qui restent dans les camps ! Ils sont encore un million deux cent mille là-bas et la France les attend avec une naturelle et légitime impatience. Leur présence est indispensable chez nous, car ils représentent les forces vives de notre pays. Mais il y a les lois de la guerre qui entraînent des conséquences douloureuses, et la captivité des prisonniers jusqu'à la signature du traité de paix en est une. Ils étaient près de deux millions dans les camps au lendemain de l'armistice. Plusieurs centaines de mille ont été libérés. »

Il est donc regrettable, en raison même de l'énormité de l'accusation portée contre moi, de me prêter des propos que je n'ai jamais tenus. Je reconnais comme valables les paroles que j'ai officiellement prononcées et qui ont été officiellement enregistrées ; ainsi, mes déclarations devant l'Assemblée nationale et mes allocutions radiodiffusées ne sont pas contestables. Il est d'autres propos qui m'ont été attribués dans la presse de Paris. J'ai montré l'hostilité de celle-ci à mon égard. Ces textes étaient souvent truqués par les services de la Propaganda Staffel. C'était là un vieux procédé de la propagande allemande, qui faisait parler Jeanne d'Arc, Victor Hugo, Napoléon et Clemenceau et couvrait les journaux et les murs de citations dont certaines étaient contestables. J'ai souvent protesté auprès de l'ambassadeur Abetz contre ces procédés. Je ne publiais pas alors en zone Sud de démentis car, pour des raisons compréhensibles, je ne recherchais pas d'incidents avec les services allemands. Enfin, je savais que, suivant une expression souvent employée par moi en matière de presse, « un numéro chasse l'autre ». Je ne pouvais alors prévoir une discussion sur ces textes devant une Haute-Cour de justice.

Quant à la phrase qui m'est avant tout reprochée : « Je souhaite la victoire de l'Allemagne. . . » j'ai eu à m'en expliquer déjà au procès Pétain et les débats ont révélé qu'elle était d'abord différemment rédigée. J'avais écrit : « Je crois à la victoire de l'Allemagne et je la souhaite. . . » C'est sur l'intervention formelle du Maréchal, qui ne me reconnaissait, me dit-il, aucune compé-

¹⁶ On trouvera à l'annexe I le rapport de Sauckel à Hitler en date du 9 août 1943, dénonçant l'attitude de Pierre Laval (rapport trouvé dans les archives de Berlin).

tence militaire, que je supprimais les mots « je crois » et, d'accord avec lui, je maintenais les mots « je souhaite ». Le témoignage de M. Rochat ne laisse aucun doute à cet égard. Il est certes fâcheux que j'aie accepté la modification suggérée par le Maréchal parce que la phrase, telle que je l'avais écrite, pour les raisons que j'ai déjà exposées, avait un sens très atténué. Dire qu'on souhaite une chose qu'on croit certaine n'ajoute guère à la conviction qu'on affirme. Cette mise au point était pourtant nécessaire pour une appréciation objective de mon propos.

Pour comprendre le sens et la portée de cette phrase, il faut d'abord la situer dans le temps. Je l'ai dite le 5 juin 1942, et on sait maintenant les conditions dans lesquelles je suis revenu au pouvoir. L'Allemagne avait décidé (ma conversation avec Goering ne permettait aucun doute à cet égard) de traiter durement la France. Je ne pouvais me dissimuler que ma tâche, déjà lourde, pouvait devenir plus difficile encore. J'avais le sentiment que, si je parvenais à créer entre les deux gouvernements un climat de confiance, je pourrais plus facilement protéger les Français contre les rigueurs de l'occupation, ce qui était pour moi l'essentiel de ma mission. En m'engageant publiquement, je considérais que j'aurais plus d'aisance et de moyens dans mes négociations. Je ne doutais pas qu'un tel propos me serait reproché, mais c'est le propre des hommes de gouvernement de ne pas craindre l'impopularité quand ils pensent qu'à ce prix ils peuvent être plus utiles à leur pays. C'est en tout cas le principe que j'ai constamment suivi. La phrase que j'ai prononcée me permit dans tous mes entretiens avec Sauckel, qui furent nombreux comme l'étaient ses demandes, de lui faire admettre que, si je résistais à ses exigences, c'est parce que les convenances nationales mettaient des limites aux possibilités. Je lui disais : « Vous nous traitez en vaincus et vous nous demandez d'agir en alliés. .. Vous vous plaignez de l'hostilité de la France et vous la provoquez par vos exigences. » Il devait chaque fois — ceux qui ont assisté à ces dures négociations le savent — réduire ses prétentions. Or, je ne pouvais lui parler sur le ton décidé que j'employais et obtenir des résultats positifs que parce que la déclaration que j'avais faite me donnait à ses yeux l'autorité d'un homme qui n'avait pas craint de s'exposer. Je reste convaincu que le propos qui m'est si sévèrement reproché m'a permis de mieux accomplir ma tâche dans tous les ordres de difficultés que j'ai eu à régler avec l'autorité occupante.

Quand j'ai prononcé cette phrase, nous étions en juin 1942, le débarquement américain en Afrique du Nord n'avait pas encore eu lieu. Le seul front de l'Europe sur lequel tous les regards étaient fixés s'étendait de la Finlande au Caucase. Je croyais encore à la probabilité d'une victoire allemande. Aujourd'hui, l'Allemagne est écrasée et mon propos paraît d'autant plus malencontreux, mais il m'a donné alors plus de liberté d'action pour protéger les intérêts français. On oublie aujourd'hui qu'il y avait alors à Paris des personnalités et des groupes de collaborationnistes ardents, aussi écoutés des autorités allemandes que soutenus par elles, qui menaient une opposition violente à ma politique et tentaient de s'emparer du pouvoir. Par ma déclaration, j'affaiblissais leurs moyens vis-à-vis des Allemands et je pouvais continuer une politique de neutralité qui gardait le maximum d'indépendance en face de l'occupant. J'ai parlé pour ne pas avoir à agir. Sans cette phrase, Doriot aurait eu plus de facilité pour s'emparer du pouvoir. Généralement, quand on cite la phrase que j'ai prononcée, on en omet la dernière partie : « Je souhaite la victoire de l'Allemagne, car sans elle, le communisme s'installera partout en Europe. » Ce pronostic me paraissait alors dans l'ordre des choses, l'Allemagne abattue pouvait être attirée par le communisme plutôt que par tout autre régime en raison des habitudes et des disciplines de vie collective qu'elle avait déjà prises. J'ai fait là simplement une prévision que les événements actuels en Europe ne me paraissent pas démentir. Passant enfin à une considération qui a inspiré toute ma politique, je voulais éviter par-dessus tout que la France participât à la guerre aux côtés de l'Allemagne. Je montrerai dans un instant comment cette déclaration me fournit le moyen de répondre plus fermement qu'il était impossible au Reich de demander à la France de participer à un effort de guerre. J'étais résolu sur ce point à ne jamais fléchir, ce qui m'a valu, lors du débarquement anglo-américain en Normandie, les attaques forcenées de certaines personnalités, de

certain groupements et de la presse de Paris. C'est parce que j'avais ainsi parlé audacieusement un jour que je pus, à cette heure décisive, où mes paroles avaient un effet immédiat, tenir le langage de neutralité exprimé dans la déclaration que je fis le jour du débarquement. Que l'on compare mes paroles à ce moment crucial avec celles du Maréchal, on verra lesquelles témoignent du plus d'indépendance à l'égard de l'occupant. Quel est le chef de gouvernement, quel est le ministre des Affaires étrangères qui, au pouvoir pendant de longues années et plus encore quand ce sont des années critiques, n'a pas prononcé parfois, sous l'aiguillon des circonstances, des paroles qui ont paru ensuite excessives ou choquantes quand on les isolait des événements qui les expliquaient et les justifiaient ? Toutes celles que j'ai prononcées n'ont rien coûté à la France et elles m'ont permis de mieux défendre ses intérêts positifs à un moment où ils étaient gravement exposés. Maintenant qu'on connaît les faits qui ont motivé ma déclaration et les preuves que j'ai apportées, je ne peux douter que mes paroles soient comprises et interprétées comme elles doivent l'être, c'est-à-dire comme l'expression, à ce moment-là, d'une nécessité française.

Dans ce débat, je l'ai dit, je ne redoute que le mensonge. Les erreurs, même si elles sont involontaires, sont aussi dangereuses pour la manifestation de la justice. Mais qui donc peut avoir intérêt à masquer la vérité ? Comme accusé, je la réclamerai sans cesse et je la ferai éclater.

Comment ne pas exprimer mon indignation en répondant maintenant à l'accusation qu'ayant souhaité la victoire de l'Allemagne, j'aurais souhaité aussi que nous l'aidions sur le terrain militaire, mais que, ne pouvant procurer cette aide militaire, je lui avais fourni de la main-d'œuvre française ?

Maintenant que l'on sait dans quelles conditions de dures contraintes j'avais dû subir l'envoi en Allemagne des travailleurs français, tout en réduisant ces départs au minimum, il me faut détruire cette affirmation que j'aurais voulu pouvoir aider militairement l'Allemagne. Voici les faits :

Le 8 novembre, au commencement de la matinée, les troupes américaines débarquaient en Afrique du Nord. Le même jour, à quatorze heures cinquante, le ministre allemand à Vichy, M. Krug von Nidda, m'apportait un message de la part du chancelier Hitler.

C'était une offre d'alliance militaire. Elle était présentée dans ces termes, et le texte se trouve aux archives des Affaires étrangères :

Le 8 novembre 1942, à quatorze heures cinquante, M. Krug von Nidda a fait au Président Laval la communication suivante :

Le Chancelier Hitler demande au gouvernement français s'il est disposé à combattre aux côtés de l'Allemagne contre les Anglo-Saxons. En présence de l'agression à laquelle viennent de se livrer les Anglo-Saxons, la rupture des relations diplomatiques ne saurait être considérée comme suffisante et il faudrait aller jusqu'à une déclaration de guerre aux Anglais et aux Américains. Si le gouvernement français prend une position aussi nette, l'Allemagne est prête à marcher avec lui *durch Dick und Dünn*.

M. Krug von Nidda était chargé de réclamer d'urgence une réponse positive à cette question, dont le message soulignait la signification historique.

M. Krug von Nidda m'avait demandé d'observer la plus absolue discrétion au sujet de cette communication. Il accompagna le message de commentaires enthousiastes et optimistes, et parut fort désappointé par mon attitude très réservée. Je me contentai d'exprimer des propos de politesse ; mon refus ne faisait aucun doute et je lui promis de conférer dans la soirée même avec le Maréchal. Je mis celui-ci au courant en lui disant spontanément qu'il fallait refuser avec autant de netteté que de courtoisie, et que je ne jugeais pas utile d'en saisir le Conseil des ministres. Ce fut également l'avis du Maréchal. M. Krug von Nidda revint me voir à la fin de l'après-midi, non plus pour me demander la réponse au message, mais pour me dire que le Chancelier Hitler

m'attendait à Munich le lendemain 9 novembre à vingt-trois heures. Je devais trouver, à la Préfecture de Dijon, M. Abetz qui était chargé de m'accompagner pendant mon voyage. Nous eûmes à subir une véritable tempête de neige et nous arrivâmes à Munich seulement le 10 à cinq heures du matin. L'ambassadeur, à Dijon, me demanda quelle réponse j'apportais à Hitler, et, quand je lui dis qu'elle était négative, il parut manifester une grande surprise et un profond désappointement. Il ne me cacha pas « que ce refus de l'alliance, après la défection de certaines troupes françaises en Afrique du Nord, pouvait amener une situation nouvelle très grave pour la France ». Il me dit également son embarras personnel à faire une telle communication à Hitler, dont il redoutait la réaction.

Je pouvais me demander également quelle réception me serait réservée. C'est la question que je m'étais posée avant mon départ et je pouvais m'attendre au pire. J'avais même, dans l'incertitude de mon retour, pris la précaution de détruire certains documents avant de partir. Je pensais que la phrase que j'avais prononcée un jour servirait peut-être à atténuer la rigueur de l'accueil, mais elle était elle-même insuffisante pour me servir de paratonnerre. Durant les longues heures de cette route à travers la Forêt Noire, une question me venait sans cesse à l'esprit, comme une obsession. Quelles allaient être les représailles allemandes ? Si, en 1941, la Wehrmacht fusillait cent otages lorsqu'un sous-officier était trouvé mort dans une station de métro, comment Hitler allait-il faire payer à notre pays la « dissidence » d'une armée dont un grand nombre de chefs et de cadres avaient été libérés des camps d'Allemagne ? Au cours de ma vie publique, j'ai défendu la France à Washington, à Londres, à Moscou, à Rome et dans d'autres capitales. Je n'ai jamais eu une tâche plus délicate et plus redoutable que ce jour-là.

Je fus informé, à mon arrivée à Munich, que je devais voir Hitler à huit heures ; j'attendis plus de deux heures avant d'être introduit dans son bureau, où il conférait depuis longtemps déjà avec le comte Ciano. Il avait été prévenu par M. Abetz de mon refus d'accepter l'alliance et il ne fit aucune allusion, au cours de notre entretien, au message qu'il m'avait adressé. Il affirma avec beaucoup de force et une apparente sincérité qu'il « chasserait les Anglo-Saxons de l'Afrique du Nord ». « Désormais, il faut que vous sachiez, me dit-il, que la France ne conservera de son Empire que les colonies qu'elle aura su protéger. » Il parla avec véhémence de l'évasion du général Giraud. J'eus avec le ministre italien une très vive altercation à laquelle celui-ci répondit assez faiblement. Je repoussai une demande qu'il avait formulée pour obtenir des bases dans la région de Constantine pour l'aviation italienne. Hitler n'intervint pas dans notre discussion.

L'audience avait été assez courte ; elle n'avait pas été aussi mauvaise que je le redoutais. Hitler espérait peut-être encore que certaines troupes françaises opposeraient de la résistance aux armées anglo-saxonnes. C'est au cours de la nuit suivante, vers quatre heures du matin, que je fus réveillé pour recevoir de M. Abetz la notification du franchissement de la ligne de démarcation par l'armée allemande et de la frontière italienne par l'armée italienne. Je protestai vivement, mais l'ambassadeur me dit ne pas pouvoir intervenir : « C'est une décision du Führer ; il n'y a rien à faire. » Je protestai en termes violents et crus contre l'entrée en territoire français de l'armée italienne. L'ambassadeur me demanda, tant il paraissait préoccupé par les conséquences possibles du refus que j'avais opposé à l'offre allemande et de mon attitude générale, de ne pas formuler ma protestation en des termes aussi vifs. Abetz fut toujours, je dois le reconnaître, quel que fut son désir naturel de servir son pays — et il l'accomplissait pleinement et parfois brutalement — le plus compréhensif, parmi les Allemands, de la situation française. Il paya d'ailleurs de sa disgrâce, quelques semaines plus tard, les sentiments qu'il avait parfois manifestés sur les mauvaises méthodes allemandes appliquées à la France. On lui reprochait également l'insuffisance des résultats de la collaboration avec la France, et il fut longtemps éloigné de Paris.

Il est donc acquis que le 8 novembre 1942, j'ai repoussé à la fois la demande de déclarer la guerre aux Anglo-Saxons et l'offre d'alliance avec l'Allemagne qui nous était proposée.

C'est donc dans l'ignorance de ces faits qu'une telle accusation a pu être portée contre moi.

Lorsqu'en 1943, les Allemands créèrent une unité de Waffen S.S. « française » avec des éléments recrutés parmi les partis de la Collaboration (c'est-à-dire ceux qui manifestaient dans le pays l'hostilité la plus violente à mon égard),¹⁷ je demandais alors et j'obtenais (une pièce l'atteste aux scellés) l'engagement allemand qu'en aucun cas cette troupe ne pût être appelée à combattre des éléments français, c'est-à-dire sur tous les théâtres d'opération de l'Ouest.

Le 17 novembre 1942, le Maréchal et moi recevions à Vichy la visite de M. Schleier, chargé d'affaires, qui nous notifiait un véritable ultimatum d'avoir à déclarer immédiatement la guerre à l'Amérique et de lever des légions impériales pour combattre en Afrique. Le Maréchal était invité à flétrir publiquement la « dissidence ». Le Gouvernement avait un délai de vingtquatre heures pour répondre. Ce délai passé, sans réponse favorable, nous étions prévenus que l'armistice pourrait être rompu et la France administrée comme la Pologne.

Je ne me rappelle pas si le Maréchal a « flétri la dissidence », mais je sais que j'opposai, en ce qui concerne la déclaration de guerre, un refus catégorique qui fut approuvé à l'unanimité par le Conseil des ministres. Je possède à cet égard des témoignages probants sur ce que fut mon attitude. M. Schleier disait le soir à un ministre français : « Il n'y a rien à faire avec le Président. »

Quant aux légions impériales, je répondis que notre armée avait été dissoute et que je ne voyais pas comment celles-ci pourraient être constituées ; qu'au surplus, notre refus de déclarer la guerre impliquait l'impossibilité d'instituer une telle collaboration militaire. Les Allemands durent se contenter de l'assistance qui leur fut prêtée en Tunisie par quelques Français membres du P.P.F. de Doriot.

Je n'ai jamais envisagé aucune collaboration militaire. Je n'ai jamais donné aucun ordre de caractère militaire. Je n'ai jamais cessé de protester auprès de l'ambassade d'Allemagne contre les pouvoirs que M. Rahn s'était attribués et qu'il avait attribués à Guilbaud en Tunisie. J'ai souvent déclaré que notre autorité y était bafouée et, malgré les demandes réitérées des Allemands, je me suis toujours refusé à couvrir de ma signature les Diktats que l'amiral Esteva recevait d'eux et qu'il était impuissant à éluder. C'est le Maréchal qui, après le départ de l'amiral Darlan, avait assumé le commandement de nos forces militaires et navales et si j'étais intervenu, en quelques circonstances que ce soit, ce n'aurait pu être qu'en son nom et pour transmettre ses ordres.

Le 27 novembre 1942, M. Krug von Nidda, accompagné de M. Rochat, arrivait dans le village de Châteldon à quatre heures du matin, et, malgré le froid rigoureux, ne franchissait le seuil de mon domicile qu'à quatre heures trente, parce qu'il avait reçu l'ordre de ne pas me voir avant cette heure précise. Il m'informait que l'armée allemande devait s'emparer de notre flotte à Toulon et que cette opération avait eu lieu ce même matin à quatre heures.¹⁸

Si j'avais souhaité aider militairement l'Allemagne, le gouvernement allemand l'aurait su et il n'aurait pas marqué, en pareille circonstance, une telle défiance à mon égard. Tous ces faits énoncés, et contrôlables, prouvent que je n'ai jamais, contrairement à ce qui est écrit dans l'acte d'accusation, souhaité aider militairement l'Allemagne. Il est par contre évident que j'ai personnellement et activement fait repousser toutes les offres et toutes les demandes de collaboration militaire avec elle.

Qu'on lise la presse de Paris à cette époque ; on y relèvera toutes les polémiques dont j'étais l'objet en raison de mon attitude. Je fus poursuivi, pendant toute ma présence au gouvernement, par une meute d'adversaires fanatisés ou qui paraissaient l'être. Quand les partis de Collaboration, le P.P.F. en particulier, se réunissaient au Vélodrome d'Hiver ou ailleurs, ce n'est pas le

¹⁷ Voir à l'annexe J le document de Brinon relatif à l'opposition constante et avérée existant entre Pierre Laval et les partis collaborationnistes.

¹⁸ Lire à l'annexe E la déclaration faite par Pierre Laval au procès du maréchal Pétain au sujet du sabordage de la flotte.

général de Gaulle qu'on attaquait ; c'est par le cri de « Laval au poteau ! » et « Doriot au pouvoir ! » qu'étaient ponctués tous les discours.

Qu'on compulse aujourd'hui tous les rapports de la préfecture de police pour avoir la physionomie exacte de ces réunions et on sera édifié ; on sentira, dans cette hostilité orchestrée, toute l'inspiration allemande. Comment, alors, concilier l'accusation d'aujourd'hui avec l'attitude hostile de tous les partis collaborationnistes de cette époque

Les Allemands, eux, ne se sont pas trompés sur mes véritables sentiments. Ils savaient, eux, que mes manifestations verbales coïncidaient toujours avec leurs contraintes ou leurs menaces et qu'elles faisaient partie d'un plan méthodique de défense des intérêts français qu'ils découvraient peu à peu et qui les gênait pour agir contre nous.

Le 6 juin 1944, j'adressai un message radiodiffusé. Il me valut une violente campagne de presse dans la zone occupée et une opposition plus vigoureuse encore de la part des collaborationnistes.

Un manifeste, qui portait la signature de plusieurs ministres, des chefs de partis de la Collaboration, de journalistes, de personnalités, fut adressé à Hitler, par l'entremise de l'ambassade. Qu'on relise ce document et on verra comment ma résistance à la déclaration de guerre, et ma faiblesse dans la répression à l'intérieur, étaient stigmatisées. Ce manifeste fut apporté au Maréchal par l'amiral Platon.

Je convoquai aussitôt un Conseil des ministres à Vichy, auquel Déat n'assista pas, et je pus à mon tour stigmatiser les auteurs du manifeste.

Ce manifeste, dont les quatre cents signataires étaient fortement appuyés par les autorités allemandes, montre sans contestation possible ce que fut mon attitude. Elle s'ajoute comme une preuve vivante à toutes celles que j'ai déjà apportées.

Je n'ai jamais voulu déclarer la guerre aux Anglo-Saxons et j'ai résisté aux plus fortes pressions. Je n'ai jamais voulu prêter une collaboration militaire aux Allemands et je n'ai pas cédé au chantage. Je n'ai jamais voulu abandonner la direction du pouvoir à des aventuriers et j'ai réussi à leur opposer un barrage. J'ai allégé les souffrances des Français en réduisant les exigences allemandes.

N'ai-je pas le droit de répondre à ceux qui m'accusent que j'ai agi comme un bon Français et comme un chef de gouvernement soucieux des intérêts supérieurs de notre pays ? N'ai-je pas le droit de dire que mon action facilitait, dans toute la mesure où je le pouvais, celle des Français qui, les armes à la main, luttèrent pour la libération ? Si j'avais pu être appuyé par un chef plus compréhensif, plus habile politique, et pour tout dire, plus loyal à mon égard que le Maréchal, comme ma tâche eût été plus facile et parfois moins douloureuse !

Que les hommes de bonne foi se lèvent, et maintenant qu'ils savent, ne devront-ils pas reconnaître que la Résistance ne pouvait souhaiter autre chose de mieux que ce que je fis dans les circonstances les plus difficiles et les plus dramatiques ? Combien de Résistants l'avaient déjà senti et l'avaient dit ! Que de fois cette parole de certains d'entre eux m'a-t-elle été rapportée : « Pourvu qu'il ne s'en aille pas ! »

Comment pourraient-ils aujourd'hui, ceux qui parlaient ainsi, concilier leur sentiment d'alors avec ce désir de vengeance qu'atteste maintenant la monstrueuse accusation portée contre moi ?

J'ai connu des heures noires, où j'étais découragé, écœuré, mais je suis resté, je me suis accroché au pouvoir parce que c'était mon devoir. Je n'avais pas d'armes pour lutter contre les Allemands quand ils molestaient notre pays. Je n'avais que les ressources de ma volonté et de mon intelligence et j'avais à protéger quarante millions de Français.

Pouvais-je hésiter à m'exposer, par certains propos qui n'engageaient que moi, quand je pensais ainsi pouvoir être utile à notre pays ? Ils étaient nombreux ceux, autour de moi, qui avaient compris mes intentions, car j'expliquais souvent mon attitude au cours de réunions avec mes collaborateurs, les hauts fonctionnaires en qui j'avais confiance, et quand je ne craignais pas des fui-

tes possibles, car il y avait des oreilles allemandes ou pro-allemandes un peu partout. Telle était mon action, faite de réalisme politique ; c'était la seule qui pouvait alors être pratiquée.

Veut-on observer comment les Soviets, alors qu'ils savaient, pendant qu'ils étaient les alliés des Allemands, que la guerre était fatale et prochaine entre eux, se comportaient à l'égard de leur adversaire du lendemain ? On verra des exemples saisissants où Staline et Molotov n'ont pas craint de prononcer certaines paroles ou de faire certains gestes qui pouvaient surprendre ensuite, mais qui étaient alors utiles à leur patrie et à leur armée. Il leur fallait gagner du temps pour se préparer mieux à la guerre. Il me fallait, à moi, réduire les risques et essayer d'atténuer les souffrances que nous faisions subir les occupants. Il faut situer mes propos dans le temps où je les ai tenus pour les admettre, les comprendre et les approuver.

Je vais répéter encore ce que j'ai dit à Vichy aux instituteurs le 3 septembre 1942 : « Je suis allé loin dans mes propos, aussi loin qu'on puisse aller, et, pour que vous me compreniez bien, j'accepte pour ma personne de courir tous les risques, pourvu que je puisse faire courir à la France sa chance. »

Je voudrais que cette phrase accompagnât toujours celle du « souhait » que j'ai formulé. Il n'y aurait alors plus de doute sur le mobile qui l'a inspirée, mais la bonne foi n'est pas monnaie courante dans les périodes où la passion aveugle parfois les plus sages. J'enfoncerai donc le clou, car on ne peut rien contre la vérité, et il n'est au pouvoir de personne de changer mes sentiments.

On peut douter de mon intelligence, de mon sens politique, mais douter de mon patriotisme, c'est me faire l'injure la plus grave.

Il est douloureux, j'en ai fait la cruelle expérience, de servir sa patrie quand elle est malheureuse, mais n'est-ce pas alors lui donner le meilleur gage de son dévouement et de son amour ? Pourquoi donc aurais-je moins aimé mon pays que ceux qui m'accusent ?

N'ai-je pas, mieux que beaucoup d'autres, le devoir et des raisons de l'aimer : je l'ai souvent servi, et souvent représenté ! Je suis aujourd'hui privé de ma liberté, mais je viens d'apprendre que le patriotisme est la seule forme de religion qui résiste à l'emprisonnement. C'est en écrivant ces lignes que j'éprouve ce sentiment dans ma cellule.

Chapitre 10

Le sabordage de la flotte

Je reproduis les derniers considérants dans l'ordre où ils figurent dans l'acte d'accusation :

Cependant, malgré les menaces à l'adresse des parents rendus responsables de leurs enfants réfractaires, ceux-ci se font de plus en plus nombreux; l'armée du Maquis se constitue.

Mais en attendant qu'elle fasse ses preuves dans la Métropole, de gros événements se déroulent en Afrique du Nord. En vain Laval et Pétain ont-ils préféré voir la flotte se détruire; elle reste à Toulon plutôt que de jouer un rôle militaire au profit de la France et de ses alliés.

En vain ont-ils fait alliance ouverte avec l'Axe pour lutter contre les Anglo-Américains et les forces françaises du Maroc et d'Algérie. Les troupes de l'Axe ont été mises en déroute; on leur avait facilité le débarquement à Bizerte; elles ont dû évacuer la Tunisie en même temps que s'accroissait le désastre de l'armée Rommel en Libye.

La défaite de l'Allemagne apparaît certaine ; de plus en plus la France espère. La rage de Laval ne connaît alors plus de bornes. « Il y aura, a-t-il dit, l'incompréhension, des résistances, des trahisons; les égarés seront remis dans le droit chemin : je frapperai. Si je ne

sais quelle guérilla éclatait, c'en serait fait de la France, mais je tiendrai jusqu'au bout. L'armée allemande ne sera pas battue, tenez-vous-en pour assurés. Sans doute les Américains se sont emparés de l'Afrique par la trahison honteuse de Français parjures. D'autres, chez nous, ont pris les armes. Eh ! bien, moi, je vous répète que l'Amérique, alliée de l'Angleterre et des gaullistes, n'aura pas raison de l'Allemagne invincible. »

Il paraît superflu d'ajouter quoi que ce soit au vœu ainsi échappé à celui qui se disait le chef du gouvernement français.

Trahison politique, trahison morale, livraison de la France à l'envahisseur, c'est ce qui résulte de tous les faits dont le résumé qui précède n'est qu'un tableau chronologique d'événements encore présents à l'esprit de tous.

En attendant que d'ici sa comparution, des documents, des témoignages, et plus tard l'Histoire apportent de nouveaux éléments à l'appui de la culpabilité de Laval, celle-ci est donc dès maintenant suffisamment établie pour justifier son renvoi devant la Haute-Cour.

Tels sont les chefs d'accusation par lesquels se termine ce document, dont la lecture m'a blessé l'âme. Il ressemble beaucoup plus à l'article passionné et méchant d'un journal de combat qu'à un acte judiciaire.

Même si les faits et les propos que j'ai réfutés un à un semblaient parler contre moi, comment ne s'est-on pas demandé à quel mobile étrange j'avais pu obéir ? Comment aurais-je pu en arriver à cette chute, après avoir occupé de si hautes fonctions ? Il ne peut y avoir qu'une explication possible : la passion que les événements ont provoquée et l'ignorance des faits.

Il ne fait aucun doute que la réquisition des ouvriers pour l'Allemagne a fourni au Maquis les effectifs les plus considérables. Je n'ai jamais cessé de l'affirmer aux Allemands et j'ai dit souvent à Sauckel qu'il était le plus grand recruteur d'hommes pour la Résistance. Les ouvriers français acceptaient de travailler en France ; ils refusaient de partir pour l'Allemagne.

Les menaces aux parents, les sanctions contenues dans les lois et rappelées dans les circulaires ne sont pas d'initiative française. Quand elles furent édictées, elles représentaient toujours, après d'âpres discussions, le minimum des exigences allemandes, et elles furent toujours prises pour éviter des menaces ou des sanctions allemandes autant que l'intervention des tribunaux allemands. Quand le Gouvernement dut se résoudre à cette législation et à ces règlements, c'est qu'il n'était pas en son pouvoir de s'y soustraire. Quand une loi était édictée en Allemagne, elle était toujours appliquée. Quand une menace était faite chez eux, elle était toujours exécutée après que l'infraction eût été commise. Quand nous légiférions sous la contrainte des Allemands pour les empêcher de réglementer eux-mêmes, c'était avec l'intention de camoufler nos défaillances volontaires. Je n'ai jamais connu aucun exemple de parents, de médecins, frappés en application de ces textes. Je n'ai jamais reçu aucune réclamation à ce sujet. Mais parce que les textes existaient, je pouvais dire aux Allemands qu'ils recevaient une rigoureuse application et que les résultats du recrutement n'en étaient pourtant pas améliorés. Je ne suis d'ailleurs pas sûr que le texte visé soit celui que j'ai signé. J'aimerais qu'on me soumît une circulaire portant ma signature manuscrite. J'en ai adressé à chaque préfet régional et il est aujourd'hui facile d'en avoir une.

La rigueur même dans la circulaire visée dans l'acte d'accusation, qui ne fut pas appliquée, me permit, quinze jours après son envoi aux préfets, exactement le 30 juillet 1943, de leur donner l'ordre d'arrêter toute l'opération qui était en cours, et les départs d'ouvriers pour l'Allemagne cessèrent complètement pour ne reprendre en 1944 qu'à une cadence très ralentie.

Il serait donc injuste de me faire aujourd'hui grief d'un acte que le Gouvernement a accompli dans le but de soustraire des dizaines de milliers de Français à la violence des tribunaux allemands. Il serait d'autant plus injuste de me tenir rigueur de ces textes qu'en fait ils ne furent jamais appliqués et qu'ils me permirent, comme je viens de le montrer, d'interrompre une opération commencée.

Quant à l'envoi des réfractaires vers le Maquis, il n'avait pas été prévu par les Allemands, mais j'ai toujours donné l'instruction de ne pas les rechercher ; ils le savaient bien et ils étaient nombreux ceux qui venaient me voir jusqu'à mon domicile, où même à mon bureau à Vichy. Il y en avait dans mon village et j'aurais sévèrement blâmé les inspecteurs et les gardes chargés de ma sécurité s'ils les avaient inquiétés. Ce contraste entre la rigidité des textes et la faiblesse de leur application prouve à l'évidence l'erreur et l'injustice commises dans l'acte d'accusation.

On peut blâmer ces méthodes ; je n'en voyais aucune autre pour nous défendre contre les ex-cès allemands. Nombre de hauts fonctionnaires payèrent de leur liberté l'esprit intelligent de tolérance que, d'accord avec moi, ils apportaient dans l'interprétation de ces lois. Des préfets, que j'appellerai comme témoins, malgré toutes mes protestations, furent déportés, et, parmi les griefs des Allemands relevés contre eux, celui dont je viens de parler était le plus fréquent.

C'est par des paroles et par des textes théoriques que j'ai pu limiter les risques de l'occupation et alléger les souffrances des Français. Je pouvais supposer que, dans l'ignorance des faits, on me les reprocherait un jour, mais je ne doutais pas de voir, après mes explications, mon intention approuvée et mon action comprise.

Ma défense est-elle plus difficile quand il s'agit de l'accusation portée contre moi « d'avoir, avec Pétain, préféré voir la flotte se détruire elle-même à Toulon plutôt que de jouer un rôle utile à la France et à ses alliés » ? Ma réponse est très simple au contraire, pour la seule et bonne raison que je n'ai jamais eu à m'occuper de la flotte de Toulon, sauf le 27 novembre 1942 pour avoir, lorsque l'événement était accompli, reçu la communication du ministre allemand Krug von Nidda m'avisant qu'elle était cernée par une troupe allemande.

C'est l'amiral Darlan qui avait toute la flotte, y compris celle de Toulon, sous son autorité et sous son contrôle, jusqu'au jour où, se rendant à Alger, il y fut surpris par le débarquement anglo-américain. Ensuite, ce fut le Maréchal qui s'attribua, en parfait accord avec moi, le rôle de chef de toutes nos forces militaires, aériennes et navales.

Je n'eus donc pas à intervenir pour donner des ordres à la flotte de Toulon. Je continuai, comme je l'avais fait lorsque l'amiral Darlan était à Vichy, à diriger tous les ministères civils, sans avoir aucunement à m'occuper des questions militaires ; celles-ci, après le franchissement de la ligne de démarcation par l'armée allemande, le 11 novembre 1942, furent d'ailleurs très réduites puisque l'armée fut dissoute. La flotte, au contraire, semblait avoir été préservée, mais ce fut pour une courte durée.

Dès que je fus informé par Krug von Nidda, à quatre heures et demie du matin, à Châteldon, le 27 novembre, que depuis une demi-heure notre flotte était cernée par une troupe allemande qui devait s'emparer de nos navires, je protestai avec indignation contre une telle agression. Je me précipitai à Vichy pour conférer avec le Maréchal et les ministres. L'amiral Leluc essaya d'obtenir une communication téléphonique avec l'amiral Marquis, préfet maritime de Toulon, et nous apprîmes que les explosions sur les bateaux avaient commencé vers quatre heures et se succédaient sans interruption. Le sabordage était complet. L'amiral de Laborde, chef d'état-major de la Marine, qui était à son poste de commandement sur le Strasbourg, refusait de quitter son navire et allait sombrer avec lui, lorsqu'il accepta de descendre, sur l'ordre que lui en fit donner le Maréchal ; il avait le Maréchal pour chef et c'est de lui seul qu'il acceptait ses instructions.

À aucun moment, ni sous aucune forme, je n'ai donné l'ordre à l'amiral de Laborde de saborder nos navires de guerre. Cet ordre de sabordage avait été donné à toutes nos escadres après l'armistice par l'amiral Darlan ; il avait dû être renouvelé, mais à coup sûr il n'avait jamais été révoqué. Chaque capitaine avait la mission impérative de ne jamais laisser tomber son navire aux mains d'une puissance étrangère, quelle que soit cette puissance étrangère. Avant l'armistice, le Gouvernement s'était engagé vis-à-vis de l'Angleterre à ne jamais livrer la flotte aux Allemands. Ceux-ci, dans la Convention de Rethondes, qui nous laissait notre flotte, avaient exigé qu'elle ne pourrait jamais être mise au service des ennemis de l'Allemagne. C'est ce double engagement qui avait déterminé, en juin 1940, le Gouvernement et l'amiral Darlan à donner

l'ordre de sabordage de toutes nos unités de guerre lorsqu'elles seraient exposées à tomber aux mains d'une puissance étrangère.

D'Alger ou de Londres, il était facile de parler de la cause des Alliés, comme il est plus commode de le faire en 1945, de Paris, quand les Allemands n'y sont plus, mais à moins de vouloir la rupture de l'armistice avec toutes les conséquences dramatiques qu'elle devait entraîner pour l'ensemble des populations françaises, il était impossible au gouvernement français d'agir ainsi que l'aurait souhaité l'acte d'accusation.

Cela lui était impossible, non pas seulement parce qu'il avait signé l'armistice et pris des engagements, mais parce que la France était tout entière occupée, sans armes, sans force, à la discrétion du vainqueur d'hier. Une telle décision nous eût conduits à faire crucifier la France.

S'il était impossible au Maréchal, seul responsable du commandement de la flotte, d'agir autrement, les navires, eux, pouvaient tenter de s'échapper. L'opération était périlleuse, impossible ont dit les techniciens. Certaines unités la tentèrent pourtant.

C'est le cœur angoissé que j'appris l'affreuse nouvelle. Notre flotte restait l'orgueil de notre pays. J'avais prêté jadis, comme chef du Gouvernement, mon appui ardent au ministre de la Marine pour arracher, en bousculant parfois les règles parlementaires, les crédits aux Chambres pour la construction de navires du type Dunkerque.

J'avais une lettre de Charles Dumont, alors ministre de la Marine, m'exprimant sa reconnaissance pour mon action, que je conservais comme un des plus beaux témoignages de mon activité au service de la France. Le sabordage de notre flotte de Toulon m'apparut comme l'un des plus grands drames de notre défaite. Tout notre effort naval était à reprendre, nos plus belles unités venaient de disparaître ; le sabordage portait en lui, avec ses pertes pour longtemps irréparables, le symbole de notre détresse.

Voilà ma réponse à l'accusation. Me prêter l'intention d'avoir voulu la perte de nos navires, c'est une injure de plus qui m'est faite, mais ce ne peut être un grief à retenir contre moi. Je mesure mieux encore maintenant comme il est triste de servir sa patrie quand elle est malheureuse.

J'ai fait justice, dans une précédente note, de ce chef d'accusation que j'avais, avec Pétain, fait alliance ouverte avec l'Axe. Je n'ai jamais envisagé que nous puissions apporter une collaboration militaire à l'Allemagne. Je n'ai jamais conçu que nous puissions contracter une alliance avec elle. J'ai montré, en répondant aux précédents considérants, que le but principal de ma politique extérieure a consisté à maintenir la France en dehors de la guerre. C'est pourquoi, après avoir résisté aux pressions allemandes, après les événements de Mers-el-Kébir, de Dakar, de Madagascar, j'ai repoussé l'offre qu'elle nous fit le 8 novembre 1942 d'une alliance *durch Dick und Dünn*, qu'on peut traduire dans ce cas par «à la vie, à la mort».

Je n'ai jamais obéi aux sommations qu'elle nous fit de déclarer la guerre à l'Angleterre et à l'Amérique.

Si j'avais été interrogé, j'aurais sans doute apporté une contribution intéressante à l'histoire de notre pays pendant l'occupation.

J'aurais pu rappeler notamment que, lorsque l'amiral Darlan était au pouvoir et que je n'y étais pas, en mai 1941, il s'était rendu à Berchtesgaden pour y conférer avec Hitler sur un vaste projet de collaboration militaire et de véritable alliance avec l'Allemagne. C'est à ce moment que certains généraux français prisonniers furent libérés pour accomplir des missions spéciales.

Il s'agissait alors d'entreprises militaires communes qui étaient envisagées pour reprendre nos colonies. Bizerte et la ligne de chemins de fer de Tunisie devaient être ouvertes au trafic allemand pour assurer le ravitaillement de l'armée commandée par Rommel.

L'amiral Darlan demandait, en contrepartie de cette collaboration militaire et de ce renversement d'alliance, la libération de nos prisonniers, la réduction des frais d'occupation, la suppression de la ligne de démarcation.

C'est sans doute la situation dans laquelle nous nous serions trouvés si j'avais accepté

l'offre d'alliance qu'Hitler nous fit plus tard, le 8 novembre 1942.

Ces pourparlers, qui demeurèrent secrets, n'eurent aucune suite. La situation de l'armée Rommel, qui avait été compromise, s'était rétablie, et les raisons allemandes de négocier avaient disparu.

Je n'aurais sûrement pas donné mon agrément à un tel projet, que j'ai connu beaucoup plus tard, si j'avais été au pouvoir. Je voulais bien faire la paix avec l'Allemagne pour en obtenir des avantages pour la France. Je ne l'aurais jamais faite au prix du sang répandu en commun, c'est-à-dire au prix d'une collaboration militaire. L'Allemagne eut sans doute des velléités de reprendre les pourparlers, car j'ai appris, lorsque je me trouvais en Allemagne, que l'amiral Darlan devait aller revoir Hitler en 1941, mais l'élément anglophile l'emporta alors à la Wilhelmstrasse. Hitler poursuivait son rêve de Mein Kampf d'une entente avec l'Angleterre aux dépens de la France.

Je ne parle pas du Maréchal. Son affaire est jugée. Je n'en parle pas dans la mesure où les extravagances de langage de l'un de ses défenseurs à mon endroit ne seront pas évoquées, car je ne permets à personne de dire que j'ai voulu l'alliance ou une collaboration militaire avec l'Allemagne, parce qu'une telle affirmation est une grossière offense à la vérité.

J'ai connu et j'ai vécu pendant l'occupation des heures sombres. Pour ne pas agir ou pour moins agir, pour écarter certaines menaces, faire tomber ou atténuer certaines contraintes, j'ai parlé ou j'ai écrit. J'ai fait d'autant plus de promesses que j'étais moins décidé parfois à les tenir. En face d'hommes comme Hitler, Oberg ou Sauckel, je n'avais d'autres ressources que ma ténacité et ma patience. Je n'avais d'autre force que mon pouvoir de négocier ou de convaincre.

J'ai usé de ces moyens de toute mon intelligence et de toutes les manières. J'avais constaté la mauvaise foi de mes interlocuteurs et la brutalité de leurs méthodes. J'ai mis en œuvre toutes les ressources de mon esprit, de mon cœur, et toutes celles que me donnait une expérience politique déjà vieille. J'ai lutté à chaque heure du jour et souvent de la nuit, pour assurer une soudure difficile, réduire des prélèvements, empêcher des réquisitions, des départs d'ouvriers, faire rentrer des prisonniers, sauver des condamnés. J'ai voulu, en un mot, maintenir la France, lui conserver ses cadres, son armature et sa vie. Je n'ai pu l'empêcher de souffrir, d'être violentée, meurtrie, mais je lui ai assuré un minimum de vie pour lui permettre d'attendre sa libération et de préparer sa renaissance. J'ai fait de mon mieux, mais qui donc, en face d'un occupant aussi dur, aussi impitoyable, aurait pu faire mieux ? Il aurait, me direz-vous, sauvé son honneur. Oui, peut-être, s'il en avait eu une certaine conception, mais sans doute aurait-il fait crucifier la France. J'ai de mon honneur une autre idée. Je le confonds avec l'intérêt de ma patrie. Mon honneur, à moi, consistait à tout faire pour éviter de livrer notre pays à un Gauleiter ou à des aventuriers, à ne pas déclarer la guerre aux Anglo-Saxons, à ne pas nous allier à l'Allemagne, et j'ai atteint mes buts. Mon honneur consistait à alléger les souffrances des Français, et des dizaines de milliers d'hommes et de femmes me doivent la vie, des centaines de milliers d'autres la liberté.

Vous discutez aujourd'hui mes moyens ? Vous reprenez des paroles qui eussent été impies si elles n'avaient pas eu pour objet exclusif de me permettre de mieux défendre notre pays ? Vous en produisez d'ailleurs que je n'ai jamais prononcées.

Vous contestez ma méthode ? Vous pouvez en discuter comme on le fait d'un système politique, c'est votre droit, mais vous excédez ce droit quand vous osez parler de trahison. Cela, c'est un outrage. Vous êtes le plus fort, vous pouvez me frapper, mais mon pays m'a fait monter trop haut pour que vous me fassiez descendre si bas. Vous pouvez tout, aujourd'hui, sauf effacer le sacrifice que j'ai fait à la France, et séparer mon âme de ma patrie.

Chapitre 11

Réfutation d'un témoignage

Le retour à Paris d'Édouard Herriot

L'accusation nouvelle, tirée d'une déposition de M. de La Pommeraye au procès Pétain, commence ainsi :

L'inculpation dont Laval est l'objet du chef d'attentat contre la sûreté intérieure de l'État se trouve singulièrement renforcée par la déposition de M. de La Pommeraye, secrétaire général du Sénat, relatant la phrase échappée à Laval, après le vote du 10 juillet 1940 et la signature des actes constitutionnels promulgués le lendemain : « Voilà comment on renverse la République. » Après cela, que valent ses arguties consistant à dire qu'on ne saurait de ce chef retenir aucun grief contre lui et attendu que les actes en question étaient nuls, faute d'avoir été pris en Conseil des ministres, et qu'il le savait bien ?

Pour ce qui est de la seconde inculpation, M. de La Pommeraye a également rapporté un propos ne laissant aucun doute sur le genre de collaboration qu'envisageait Laval dans ses rapports avec le vainqueur : « Il faut que nous adaptions notre constitution aux institutions des Allemands. » Et c'est ainsi que la loi mettant les Juifs hors du droit commun apparaît comme un premier pas dans l'adaptation du nouveau régime au régime nazi, en attendant les cours martiales et la création de la Milice.

Je ne pensais pas voir revenir M. de La Pommeraye à l'audience. Il paraît qu'au propos qu'il me reprocha, en me le rappelant au procès Pétain, il doit en évoquer un autre : j'aurais dit que nous devons faire un régime qui ressemble au régime allemand.

Il est pour le moins étrange que M. de La Pommeraye ait attendu cinq ans pour apparaître soudainement dans mon affaire. Appelé au cours du procès Pétain par un juré à qui il avait fait sans doute ses confidences, il vient aujourd'hui, sollicité par le procureur général, témoigner au sujet d'un nouveau propos que j'aurais tenu et qu'il n'a pas cité à la dernière audience.

J'ai déjà dit au procès Pétain que mes rapports avec M. de La Pommeraye n'étaient pas bons. Cela ne suffit pas pour expliquer son acharnement contre moi. J'ai jugé souvent importunes les immixtions de M. de La Pommeraye dans nos entretiens politiques, entre sénateurs, dans les couloirs de la Haute Assemblée et je le lui ai dit quelquefois. J'étais alors dans une position plus forte, mais je n'accepte pas maintenant que ce fonctionnaire à la retraite vienne aussi tardivement soulager sa conscience pour accabler la mienne. Il satisfait peut-être une de ses vengeances mesquines pour mon attitude d'autrefois à son égard, sans mesurer assez aujourd'hui l'énormité de son propos. Si j'avais à recommencer ma vie, je ne plaisanterais plus avec des gens comme M. de La Pommeraye.

Quand j'ai été confronté avec lui à l'audience, j'ai simplement opposé la réalité de mes sentiments à l'intention sérieuse qu'il mettait dans un propos que j'ai cru fantaisiste et que je n'ai même pas voulu contredire.

Aujourd'hui, M. de La Pommeraye récidive, et, sa mémoire ou son service de renseignements ayant de nouveau fonctionné, il m'accuse d'avoir désiré, pour notre pays, un régime semblable au régime allemand.

Je ne me soucie plus du serment qu'il prête — car outre que sa passion d'apparence tranquille peut l'aveugler, il peut aussi se tromper, et le serment n'apporte pas toujours avec lui l'exactitude et la sincérité.

À ses allégations fantaisistes, je vais opposer les paroles que j'ai prononcées le 10 juillet

1940 et qui ne peuvent, elles, être contredites, parce qu'elles furent prononcées devant l'Assemblée nationale, qu'elles furent sténographiées et qu'elles ont aujourd'hui un caractère officiel :

« Aucune brutalité, aucun régime de force ne pourra faire fléchir la fierté de notre race. Si nous sommes résolus, si nous voulons nous refaire une autre âme, de ce grand mal qu'a été la défaite un grand bien peut sortir pour notre pays. ..

... Quand on fait une constitution, à moins d'être léger, on ne peut pas envisager une constitution qui ne soit pas l'expression des mœurs, l'expression des désirs, l'expression de la volonté d'un pays, car on ferait œuvre vaine : on ferait une œuvre qui serait purement artificielle et qui serait emportée par les événements. Ce n'est pas là l'œuvre à laquelle nous vous convions...

... La constitution envisagée ne peut pas être une constitution réactionnaire. Dans l'état où se trouve la France, étant donné le tempérament français, on ne peut plus regarder vers le passé et y retourner. C'est vers l'avenir qu'il faut aller. Il faut donner au monde du travail, et pas seulement sous la forme électorale que nous avons connue, des droits, de vrais droits sous un contrôle impartial, celui de l'État. . .

... Il y a autre chose à quoi nous pensons; nous pensons au patrimoine moral auquel nous tenons, nous pensons à la famille, aux droits de la personne humaine et tout ce qui fait la raison de vivre. . .

Je pourrais poursuivre les citations de cette nature, mais celles-ci suffiront. Mes paroles sont assez claires pour ne laisser place à aucune fausse interprétation. On y relève à chaque ligne la pensée contraire à celle que me prête M. de La Pommeraye. Je ne m'inclinai pas devant le nazisme ou devant le fascisme puisque je disais : « Aucune brutalité, aucun régime de force ne pourra faire fléchir la fierté de notre race », et j'ajoutais : « Nous ne voulons pas imposer à la France une constitution qui ne serait pas l'expression de sa volonté, car on ferait ainsi une œuvre vaine qui serait emportée par les événements. »

Je n'envisageais pas une constitution réactionnaire et mon langage était plus net encore lorsque j'affirmai « qu'on ne peut plus regarder vers le passé et y retourner ».

Peut-on plus franchement marcher vers la république et condamner la dictature? Le doute n'est plus permis lorsque j'ajoute : « Nous pensons au patrimoine moral auquel nous tenons, nous pensons aux droits de la personne humaine et tout ce qui fait notre raison de vivre. »

Comment pourrait-on voir dans ces paroles la préfiguration du régime allemand ?

Comment pourrait-on déceler dans ces propos le désir d'imiter, je ne dis pas servilement, mais même d'imiter de loin la politique du vainqueur allemand ?

Ces paroles sont les seules qui puissent m'être opposées parce que seules elles portent le caractère officiel et non contestable de mes déclarations devant l'Assemblée nationale. Elles sont aussi expressives que probantes. Que peuvent compter en face d'elles les propos faux ou fantaisistes rapportés par M. de La Pommeraye ?

Une objection peut m'être faite. « Vous disiez cela devant l'Assemblée nationale pour surprendre son vote, mais après, vous ne parliez pas ainsi. » Mon langage n'avait jamais varié.

Ma première déclaration publique sur notre politique intérieure, je l'ai faite à Paris, le 25 mai 1941, à M. Heinzen, représentant en France de la United Press. C'est d'ailleurs dans cette déclaration que l'accusation relève le passage sur l'Alsace-Lorraine.

Qu'ai-je dit ce jour-là, près d'une année après la réunion de l'Assemblée nationale ? J'ai précisé ma pensée :

« Les libertés ? Elles ne sauraient être menacées dans un pays qui en fut le berceau. La démocratie ? Si c'est celle que nous avons connue, qui nous a fait tant de mal, nous n'en voulons plus et nous ne voulons pas qu'on nous demande de nous battre pour elle. Mais une République neuve, plus forte, plus musclée, plus réellement humaine, cette République nous la

voulons et nous la construirons. Ceux qui dans mon pays peuvent rêver d'un retour en arrière se trompent. La France ne peut pas et ne veut pas reculer. Avec tous les grands États d'Europe, elle devra remplir deux tâches : bâtir la paix d'abord, et ensuite, pour briser le chômage, les misères et les désordres, construire le socialisme. »

Le 5 juin 1943, dans un message radiodiffusé, parlant de la paix future, et bien que le territoire français fût alors occupé tout entier, j'avais l'audace de dire :

« L'individualité des peuples devra être respectée. Aucun pays ne pourra imposer ses mœurs, sa religion, son régime aux autres pays. Mais, n'en doutez pas, tous les régimes auront un trait commun. Ils seront à base populaire. Le travail aura partout la primauté qui lui revient, et sans laquelle toute institution politique serait vaine puisque l'adhésion profonde des masses lui manquerait. »

Comment pourrait-on retrouver dans tous ces propos la volonté d'imiter le régime allemand ? N'est-ce pas plutôt le langage si souvent exprimé depuis la Libération — et n'étaient-elles pas prophétiques ces phrases qui sont, sous des formes variées, si répandues aujourd'hui ?

Comment ne pas sentir en les relisant qu'elles portent l'affirmation d'une doctrine républicaine : « Une République neuve, plus forte, plus musclée, plus réellement humaine ».

Comment ne pas voir dans ces mots une condamnation de la politique du Maréchal : « Ceux qui dans mon pays peuvent rêver d'un retour en arrière se trompent. La France ne peut pas et ne veut pas reculer. »

J'ajouterai au cours des débats d'autres citations puisées dans d'autres discours, pour qu'il soit établi de la manière la plus nette, et une fois pour toutes, que je n'ai jamais accepté ni même envisagé aucune transaction possible sur le principe républicain.

Mon dernier geste, avant d'être contraint par les Allemands de quitter Paris, ne fut-il pas précisément de tenter de préparer la réunion de l'Assemblée nationale ?

Après le débarquement en Normandie, la défaite en France des Allemands paraissait certaine. Leurs armées reculaient sans cesse et il était évident qu'ils devraient bientôt abandonner Paris. J'avais eu l'occasion, à maintes reprises, de protester auprès de l'ambassade d'Allemagne contre les déportations des Français, et, en particulier, contre celles des hommes politiques. J'avais souvent demandé le retour de certains d'entre eux et j'avais insisté spécialement en faveur du Président Herriot. J'avais fait valoir la nécessité de convoquer le Parlement pour qu'il se réunisse en Assemblée nationale. Des circonstances exceptionnelles avaient motivé la réunion du 10 juillet 1940 qui avait permis l'attribution de pouvoirs réguliers au maréchal Pétain et au Gouvernement de la République. De nouvelles circonstances devraient mettre un terme à ces pouvoirs, et il me paraissait indispensable que l'Assemblée nationale recouvrât par des voies normales les pouvoirs qu'elle avait délégués.

C'est le mercredi 9 août, à huit heures du matin, que je suis arrivé à Paris.

Trois problèmes me préoccupaient :

- 1° — le ravitaillement de la capitale ;
- 2° — la négociation avec le gouvernement allemand d'une convention pour que Paris ne soit pas défendu ;
- 3° — la convocation de l'Assemblée nationale.

Ainsi j'aurais eu le moyen de rendre compte des conditions dans lesquelles le Gouvernement avait été amené à agir pendant l'occupation, et, ce qui me paraissait encore beaucoup plus important, les pouvoirs légaux et constitutionnels de la France eussent été régulièrement transférés. C'était là, à mon sens, la seule façon, après le bouleversement de la guerre, de créer un climat de concorde et d'union dans le pays.

Dès les premières heures de la matinée, je convoquai à Matignon les bureaux du Conseil municipal et du Conseil départemental de la Seine. Je fis part de mes intentions aux membres, dont la

plupart étaient d'anciens élus, sénateurs ou députés, et le lendemain 10 août je fis publier le communiqué suivant :

Arrivé hier de Vichy, le Président Laval a reçu M. Taittinger, président du Conseil municipal de Paris, et M. Constant, président du Conseil départemental de la Seine, accompagnés des bureaux des deux assemblées. Il leur a dit les raisons de son retour à Paris et sa volonté de rester au milieu de la population parisienne.

Le vendredi 11, à dix-huit heures, après m'être entretenu avec d'anciens parlementaires qui se sont ralliés à ma façon de voir, je reçus à Matignon les quatre-vingt-sept maires de Paris et des communes de la banlieue de la Seine (la majorité de ces derniers étaient d'anciens élus). Ceux-ci, à l'unanimité, m'exprimèrent leur confiance en me remettant une motion dont voici le texte :

Les membres de l'Union des maires de la Seine adressent au Président Laval, chef du Gouvernement, l'hommage de leur affectueuse et fidèle amitié. Ils lui disent leur confiance entière en son action, persuadés qu'il trouvera dans son amour pour la patrie blessée les voies de salut qui conduiront le pays vers sa résurrection. Profondément dévoués à sa personne, ils sont heureux de pouvoir donner par leur cohésion l'exemple de la discipline et de l'union, et n'ont pour seule ambition que de servir le pays.¹⁹

Peu après la réception des maires, je reçus longuement l'ambassadeur Abetz. Je lui fis valoir tous les arguments en faveur du retour du Président Herriot. L'ambassadeur se rendit à mes raisons en m'indiquant que je pouvais, si je le voulais, aller annoncer moi-même au président de la Chambre qu'il était libre. C'est ainsi que le 12 ou le 13 août 1944, j'allai à Nancy, me proposant de ramener le Président Herriot à Paris. Je l'informai des démarches que j'avais faites, du résultat que j'avais obtenu et de mon désir de faire convoquer l'Assemblée nationale suivant les formes légales prévues dans la loi de 1875. Après une longue détention, le Président Herriot fut justement et, je le pensai aussi, heureusement surpris de la nouvelle que je lui apportais. Il pouvait craindre en effet d'être, en raison des méthodes allemandes et des circonstances militaires, déporté en Allemagne. Au lieu de la direction de Berlin, c'est la route de Paris qui lui était ouverte.

De mon côté, j'avais obtenu la garantie de l'ambassadeur d'Allemagne que je pourrais rester à Paris. J'avais refusé catégoriquement de partir vers l'Est. Comme chef du Gouvernement, et quels que pussent être les risques à courir, j'estimais n'avoir point le droit d'abandonner mon poste avant d'avoir fait procéder à un transfert régulier de mes pouvoirs. Devant mon attitude décidée et ma résolution de ne pas céder aux demandes de l'ambassadeur d'Allemagne, celui-ci me donna son accord.

Le Président Herriot s'installa à la Préfecture de la Seine, en attendant que lui soient remis les locaux de la Présidence de la Chambre, encore occupés. (L'ordre fut donné aux services allemands d'évacuer les locaux pour le jeudi 17 août au soir.)

Je devais m'enquérir également au sujet du président du Sénat, M. Jeanneney, qui se trouvait dans la région de Grenoble. Sur le conseil de M. Herriot, je vis M. Blondeau, conseiller d'État, directeur du cabinet du Sénat, et je lui demandai, ce qu'il me dit être disposé à faire, de se préparer à partir pour aller chercher M. Jeanneney. Il était impossible de communiquer par téléphone avec Grenoble, tous les circuits téléphoniques étaient coupés. M. Blondeau n'eut pas à faire son voyage. (Je ferai d'ailleurs citer comme témoins M. Herriot et M. Blondeau.)

Dans le même temps, je négociais avec les Allemands et le consul de Suède pour épargner à Paris des destructions inutiles. Le même jour, vers vingt-deux heures, l'ambassadeur vint

¹⁹ Voir annexe K

m'annoncer que la Wehrmacht donnerait l'ordre à ses troupes de ne pas défendre Paris. Par deux vigoureuses interventions, j'avais empêché la veille la destruction des centrales électriques et téléphoniques de la capitale. Quelques moments plus tard, vers vingt-deux heures trente, je fus informé, par un appel téléphonique d'un des inspecteurs mis à la disposition de M. Herriot, que la police allemande venait d'arriver à la Préfecture de la Seine et se disait chargée de reconduire M. Herriot à Maréville, près de Nancy, où j'étais allé le chercher quelques jours auparavant. Je me rendis immédiatement à la Préfecture de la Seine pour protester contre cette nouvelle arrestation, et j'expliquai au capitaine Nosseck que la mission dont il était chargé constituait pour moi la plus grave offense. Je m'opposai à l'exécution et je priai, par téléphone, M. Abetz, ambassadeur, de venir conférer avec moi et avec M. Herriot à la Préfecture. L'un et l'autre, nous élevâmes une énergique protestation contre un tel procédé et un tel manquement à la parole donnée. L'ambassadeur tenta d'expliquer qu'il avait pris sur lui, en accord avec les services de police, de faire libérer M. Herriot, mais qu'il venait de recevoir de son gouvernement l'ordre formel de rapporter sa décision. Il s'en excusait, mais prétendait ne rien pouvoir faire pour se soustraire à cet ordre. Dans le but de gagner du temps et dans l'espoir de faire revenir le gouvernement allemand sur sa décision, je remis une lettre à l'ambassadeur, adressée à Hitler. Je remis également à Abetz la lettre de protestation suivante :

Paris, le 17 août 1944

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai été informé par vous que je pouvais annoncer au Président Herriot qu'il était libre. Je suis allé à Nancy pour le lui dire et je l'ai ramené à Paris.

La nouvelle de son arrestation et de son nouveau transfert à Nancy ou en Allemagne, que je viens d'apprendre, m'affecte profondément.

Si cet ordre était maintenu, il constituerait pour moi la plus grave offense. On ne manquerait pas de m'imputer une duplicité qui, vous le savez, n'a jamais été dans mon caractère.

Je devrais vous demander de me considérer comme prisonnier au même titre que le Président Herriot et, dans tous les cas, vous me placeriez dans la nécessité de renoncer immédiatement à l'exercice de mes fonctions.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma très haute considération.

Pierre Laval

M. Herriot écrivit en même temps la lettre qui suit :

Paris, le 16 août 1944

À Son Excellence l'Ambassadeur d'Allemagne à Paris,

Après avoir été informé à Nancy par M. le Président Laval que j'étais libre, sans aucune démarche de ma part, après avoir été ramené à Paris où, pour des raisons de prudence et d'intérêt général, je me suis privé de cette liberté qui m'était annoncée, sans commettre le moindre acte qui puisse m'être reproché, je suis de nouveau emmené je ne sais où avec ma femme qui a volontairement et courageusement suivi mon sort.

Je n'ai aucun moyen de résister à la force lorsqu'elle s'oppose à la parole donnée. Mais je laisse cette protestation solennelle entre les mains de M. le Président Laval, chef du Gouvernement, en le priant de la transmettre à M. l'ambassadeur d'Allemagne à Paris.

Édouard Herriot

Il fut alors convenu que M. et Mme Herriot passeraient la nuit à la Préfecture et que le lendemain 17, dans la matinée, ils iraient à l'ambassade où ils seraient, me dit l'ambassadeur, garantis contre une nouvelle intervention de la police allemande, avant que vienne la réponse de Berlin à la lettre que j'avais remise. Je devais moi-même aller les rejoindre à l'ambassade le lendemain à midi — ce que je fis.

C'est le matin du 17 que le préfet de police, M. Bussière, me téléphona pour m'aviser du départ pour l'Est de Déat, Darnand et de Brinon.

L'ambassadeur me dit avoir reçu le matin même des instructions qui ne permettaient pas de laisser séjourner à Paris M. Herriot et qu'il devait dans la journée même être reconduit à Maréville. Je protestai de nouveau avec vivacité et M. Abetz m'informa alors que les mêmes instructions lui enjoignaient de me faire partir, le jour même, avec les membres du Gouvernement, à Belfort. Il me précisa que le Maréchal devait partir également et que le ministre allemand, M. Ren-the-Fink, était chargé de l'aviser et de faire exécuter l'ordre. Je rappelai alors l'engagement que l'ambassadeur avait pris vis-à-vis de moi. Je lui précisai que j'avais annoncé publiquement ma volonté de ne pas quitter Paris, que j'accomplissais un devoir impérieux, que j'en acceptais tous les risques pour ma personne, et j'ajoutai que le gouvernement allemand n'avait aucun droit de disposer de ma personne et de celle des ministres. Je lui dis que j'avais l'intention de convoquer un Conseil des ministres, dans l'après-midi, et que je lui ferais part de la réponse du Gouvernement. À la réunion, tous les ministres présents approuvèrent la protestation que j'avais faite et le refus de partir que j'avais opposé. J'écrivis aussitôt une lettre à l'ambassadeur, à laquelle il répondit en disant qu'il userait au besoin de la contrainte pour faire exécuter l'ordre qu'il avait reçu. Je réunis de nouveau les ministres pour les mettre au courant, et ils approuvèrent les termes de la lettre que j'adressai à l'ambassadeur d'Allemagne, dans laquelle je lui faisais connaître que le Gouvernement cessait l'exercice de ses fonctions. Quelques ministres, MM. Cathala, Grasset et Chasseigne, me firent connaître leur intention de ne pas partir, et réussirent à se cacher. Dans la soirée, vers dix heures, l'ambassadeur allemand se présentait à l'Hôtel Matignon avec le chef de la police allemande — des voitures de la Gestapo stationnaient devant la porte — et vint me notifier l'ordre. C'est dans ces conditions que je dus quitter Paris. Les deux préfets et les deux présidents des assemblées de Paris et de la Seine étaient présents. Je remis aux uns et aux autres des instructions²⁰ avant de monter dans ma voiture. Précédés et suivis par des voitures de la Gestapo, nous fûmes emmenés vers Nancy où je devais retrouver le Président Herriot. De là, nous fûmes dirigés sur Belfort, où le Maréchal devait nous rejoindre deux jours plus tard.

²⁰ Voir à l'annexe L le texte du message remis à MM. Taittinger et Constant.

J'ignore ce qui a pu être dit ou écrit au sujet de l'initiative que j'avais prise concernant la libération de M. Herriot et de mon désir de faire convoquer l'Assemblée nationale. J'ai seulement lu dans la Tribune de Genève, en octobre ou novembre 1944, la reproduction d'un article d'un journal de Lyon qui, d'une manière tendancieuse et romancée, présentait les faits. Ils sont tels que je viens de les rappeler et ils attestent mon intention d'avoir voulu respecter les lois constitutionnelles de notre pays. J'avais songé à faire prévenir l'état-major des armées alliées qui marchaient sur Paris de mon projet autant que de la présence à Paris de MM. Jeanneney et Herriot. Je n'en eus pas le loisir puisque les Allemands m'avaient contraint, avec le Gouvernement, à quitter Paris. J'avais dit au Président Herriot que j'allais également en faire part au maréchal Pétain — ce qui lui paraissait, à lui, de moindre importance.

Au cours des entretiens que j'eus avec le Président Herriot, il me demanda pourquoi il avait été interné à Évau par ordre du gouvernement français. Je lui expliquai que M. Angely, préfet régional de Lyon, avait été chargé de lui demander l'engagement écrit de ne pas partir, de ne pas quitter la région où il habitait. M. Herriot, froissé par une telle demande, avait refusé d'écrire cette lettre, et c'est ce qui avait motivé la mesure d'internement. Les services de la police allemande, autant que l'ambassade, étaient frappés par le nombre sans cesse croissant de parlementaires qui quittaient la France à destination de l'Angleterre ou de l'Algérie. À maintes reprises, et en dernier lieu d'une manière pressante et sans équivoque sur leur intention de faire procéder à son arrestation, ils me demandèrent où se trouvait M. Herriot. Je leur affirmai que le Président Herriot n'avait certainement pas l'intention de quitter la France, que je m'en portais garant. C'est dans ces conditions, et dans l'espoir de le soustraire définitivement à la menace d'arrestation qui aurait été certainement exécutée, que je suggérai de demander au Président Herriot de prendre l'engagement de rester dans sa région. Peut-être n'a-t-on pas donné à M. Herriot tous les renseignements qui lui eussent fait comprendre et admettre que le Gouvernement n'agissait pas, en cette matière comme en tant d'autres, de son plein gré, et c'est ce qui explique le refus qu'il opposa. Les Allemands redoutaient beaucoup son action, en raison de son autorité personnelle, et je crois pouvoir dire que, sans mes protestations et mes craintes exprimées sur les conséquences de leur décision, ils n'eussent pas manqué depuis longtemps de le déporter en Allemagne. Ils l'ont d'ailleurs fait plus tard, sans nous prévenir, et n'ont tenu aucun compte des démarches pressantes et répétées que j'ai faites à maintes reprises pour que M. Herriot échappe à leur emprise et à son internement. Nous avons eu les plus grandes difficultés à obtenir l'adresse de son lieu de résidence. Quand j'étais en Allemagne, j'ai tenté, sans succès, de savoir où il se trouvait. J'ai fini par l'apprendre, l'ambassadeur Abetz m'ayant dit avoir reçu de lui une lettre protestant contre un article blessant paru dans un journal allemand. J'en avais profité pour demander son adresse, que jusque-là M. Abetz m'avait dit ne pas connaître. J'ignore dans quelles conditions M. et Mme Herriot ont séjourné en Allemagne, mais j'ai toutes raisons de penser qu'elles devaient singulièrement ressembler à celles qui nous furent imposées à ma femme et à moi.

J'ai éprouvé un sentiment pénible de regret quand M. Herriot se plaignit à moi de son arrestation, un sentiment d'humiliation, dans l'impuissance où se trouvait le gouvernement français en face des exigences allemandes — exigences qui augmentaient au fur et à mesure que la situation militaire de l'Allemagne s'aggravait. En de telles circonstances qui se renouvelaient trop souvent, je ne pouvais faire plus, ni faire moins. Je pouvais m'en aller. J'aurais été certainement arrêté à mon tour — et mon sort n'aurait pas été pire que celui des autres déportés — mais j'aurais abandonné la France entre quelles mains ? Et quelles mesures auraient été prises ? Mon intérêt aurait dû me faire quitter le pouvoir, mais mon devoir était de rester. Si j'avais écouté mon intérêt, et manqué à mon devoir vis-à-vis de notre pays, je ne serais pas ce soir dans cette cellule où je rédige cette note.

Et maintenant qu'on connaît le rôle que j'ai joué, en août 1944, pour défendre les principes républicains et assurer sans trouble la passation des pouvoirs, que reste-t-il de la déposition de M. de La Pommeraye ? Le mauvais souvenir d'une mauvaise action — et cette certitude pour moi,

qui n'est pas nouvelle, qu'il m'a fallu du courage pour servir la France à cette époque.

Chapitre 12

L'Alsace-Lorraine

L'additif à l'acte d'accusation relève contre moi une déclaration que j'ai faite à Paris le 25 mai 1941, à M. Heinzen, correspondant de la United Press. Un seul paragraphe de cette déclaration est cité, celui qui concerne l'Alsace et la Lorraine.

C'est pour répondre à un discours radiodiffusé prononcé deux jours auparavant, exactement le 24 mai à treize heures, par l'amiral Darlan, que j'ai accepté de donner cette interview. Depuis le 13 décembre 1940, j'étais resté silencieux, sans écrire et sans parler, et j'avais été blessé en entendant l'amiral Darlan dire que de l'issue des négociations qu'il menait dépendait la vie ou la mort de la France. Voici ces paroles : « Il s'agit pour elle de choisir entre la vie et la mort. » Une phrase me choqua plus encore ; la voici : « En juin 1940, le vainqueur pouvait refuser l'armistice, nous écraser et rayer la France de la carte du monde. Il ne l'a pas fait. » J'ai répondu à l'Amiral en déclarant à la United Press : « Je savais la France éternelle et en mesure de retrouver sa place, toute sa place sur la carte du monde. » Cette affirmation est incluse dans mon interview. Elle montre de façon éclatante le contraste entre deux langages, deux politiques, deux façons de s'exprimer devant Hitler.

N'oublions pas que nous sommes à Paris, en 1941, et non en 1945 ; l'Allemagne a annexé de fait l'Alsace et la Lorraine — Darlan est revenu de Berchtesgaden et a déclaré dans le même discours : « Le Chancelier ne m'a demandé aucun territoire colonial. » L'Amiral se garda de faire une allusion au territoire de la Métropole, et j'avais des raisons de craindre (je sais aujourd'hui qu'elles étaient justifiées) que Darlan, en échange de la coopération militaire entraînant la libération de tous les prisonniers et la suppression de la ligne de démarcation, se résignait à l'annexion de fait de l'Alsace. Ceci était d'une gravité exceptionnelle, aussi ai-je cherché une formule pour poser publiquement le problème de nos deux provinces. Il me fallut user de mesure et de prudence pour que la censure allemande n'interdit pas la publication de mon propos. Alors j'imaginai l'image des enfants mineurs devenus majeurs, ce qui, de toute évidence, signifiait que je n'acceptais pas l'annexion, puisque ma déclaration sur l'Alsace se termine ainsi : « C'est un problème délicat et grave qui ne pourra être posé et résolu que dans l'entente et l'amitié des deux grands pays voisins. » Qu'on relise l'interview et on comprendra que l'Alsace et la Lorraine, majeures, doivent elles-mêmes fixer leur destin. Or, nous savons qu'elles veulent rester françaises et qu'elles le diront. Je sais qu'aucune paix n'est possible avec l'Allemagne si elle nous prend un lambeau de notre chair. Je n'ai jamais conçu une collaboration avec nos voisins sans l'Alsace et la Lorraine françaises. J'ai dit que vis-à-vis des Allemands « je m'étais présenté en paysan de France, cramponné avec acharnement à son sol, résolu à défendre sa terre ». Et cette affirmation est aussi incluse dans mon interview.

Quand je rappelle dans l'interview que l'Alsace et la Lorraine constituent l'enjeu traditionnel de nos batailles avec l'Allemagne, j'énonce une simple vérité historique.

Quand j'ajoute : « Et je crains que nous ayons une fois de plus à subir cette loi de l'Histoire », c'est que j'envisage le cas d'une paix de contrainte et non point d'une paix d'entente.

Cela ne peut signifier que nous renonçons à l'Alsace et à la Lorraine. Cela veut dire que, si nous subissons la paix au lieu de la faire, nous perdrons nos deux provinces. Cela veut donc dire

le contraire de l'intention que me prête l'acte d'accusation.

Les Allemands, eux, ne pouvaient pas se tromper sur mes sentiments. Aussi, et M. Heinzen pourrait le confirmer, la censure militaire allemande qui fonctionnait à Paris interdit-elle d'abord la publication du paragraphe concernant l'Alsace. Je protestai vivement auprès de l'ambassade en exigeant la reproduction du texte intégral, et, vers la fin de la soirée, j'appris qu'après bien des difficultés l'interdiction était levée.

C'était la première fois depuis l'armistice qu'un homme politique français osait dans la zone occupée poser publiquement le problème d'Alsace et revendiquer ainsi notre intégrité territoriale. L'accusation trouve sans doute que mon langage eût gagné à être plus clair ou plus brutal. Qui donc pourrait prétendre qu'il était alors possible d'aller plus loin et plus hardiment dans cette voie ?

Les Alsaciens, eux, ne s'y trompèrent pas. Ils apercevaient une lueur d'espérance, alors que les événements militaires de l'époque semblaient les avoir à jamais plongés dans la détresse. Je reçus de la part de nombre d'entre eux l'expression de leur reconnaissance pour ce qu'ils avaient considéré à l'époque comme un acte très courageux. Les Russes étaient toujours les alliés de l'Allemagne, et l'Amérique n'était pas encore entrée dans la guerre. Enfin, je le répète, Darlan était allé à Berchtesgaden et avait fait à son retour la déclaration à laquelle j'ai fait allusion.

L'interprétation la plus grave qu'on pourrait donner à mon propos serait que je préconisais l'autonomie de nos deux provinces. Elle serait fautive puisque l'Alsace et la Lorraine, majeures, n'auraient jamais voulu se séparer de la France.

À propos de la question d'autonomie, mon sentiment était bien connu. Un souvenir va le préciser et le fixer ; j'étais Garde des Sceaux en 1926 et chargé par Aristide Briand de diriger les services d'Alsace, lorsque fut publié le manifeste des autonomistes. Contre le gré de mon chef qui me conseillait la modération, parce qu'il craignait une aggravation de l'incident et un élargissement du conflit qui opposait les autonomistes aux autres Alsaciens, je n'hésitai pas à frapper durement les signataires du manifeste. Je révoquai le soir même tous les fonctionnaires, et ils étaient nombreux, qui l'avaient signé. Je n'eus de difficulté que pour le notaire de Villé, que je ne pouvais destituer moi-même. J'invitai, sous menace de révocation, M. Fachot, alors procureur général, à obtenir dans les trois jours la destitution de ce notaire, dont j'ai oublié le nom.

Les Allemands n'ont jamais pu mettre en doute mes sentiments à l'égard de l'Alsace et de la Lorraine, non pas seulement parce que nous n'avons pas cessé de protester contre les mesures qu'ils ont prises en Alsace et en Lorraine, en violation de la Convention d'armistice, mais surtout parce que je n'ai jamais omis dans mes entretiens de leur dire qu'il n'y aurait jamais de paix possible entre nos deux pays si l'Alsace et la Lorraine nous étaient ravies.

Nous avons, par la Direction des services de l'armistice, fait plus de soixante-dix protestations contre les abus et les excès commis par les Allemands, et, dès avril 1942, à mon retour au pouvoir, j'ai consigné dans une lettre au gouvernement allemand, remise à l'ambassadeur, notre protestation contre une annexion de fait que nous ne reconnaissons pas. Cette lettre a toujours été évoquée depuis comme base de toutes nos demandes et réclamations ultérieures.

Je sais qu'on nous reproche de n'avoir pas donné un caractère public et solennel à notre protestation. Je ne sais ce qui serait advenu si nous l'avions fait, mais, une chose est certaine, nous aurions, en le faisant, provoqué de nouveaux excès et sévices plus durs encore de la part des Allemands à l'égard de nos compatriotes alsaciens et lorrains.

Il y a, dans mes documents mis sous scellés, une lettre adressée au directeur de la Tribune de Genève, en octobre 1944, où j'exprime mon opinion à ce sujet — mais que les conditions de contrainte dans lesquelles j'ai vécu en Allemagne ne m'ont pas permis de faire parvenir au destinataire. Dans cette lettre, je repousse avec force l'idée qu'un publiciste belge mal informé me prêtait d'avoir conçu le projet d'échanger l'Alsace et la Lorraine pour la Wallonie.

Dans l'entretien que j'avais eu avec le maréchal Goering en mars 1942, où il se montra si

dur pour la France, je ne craignis pas de lui dire que le problème de l'Alsace et de la Lorraine n'était pas essentiel pour l'Allemagne, tandis qu'il constituait pour la France la pierre angulaire de notre entente.

J'ai le souvenir d'avoir reçu à Vichy la visite de M. Frey, maire de Strasbourg. Il s'était, avec ses services, replié à Périgueux. Il me disait l'angoisse de ses compatriotes et il eut ce mot qui me toucha profondément : « Je leur parle et je leur dis : je connais bien Laval, il nous défend et il nous défendra. »

J'ai également le souvenir que le Grand rabbin de Strasbourg vint à Vichy pour voir le Maréchal. Absent ou empêché, je ne pus le recevoir, mais il vit M. Guérard, secrétaire général. Le Grand rabbin, ayant appris que j'étais découragé par les difficultés dont certaines, hélas ! étaient insolubles, chargea M. Guérard de me dire de ne pas m'en aller : « Surtout, lui dit-il, qu'il ne se décourage pas. » M. Guérard me fit un récit de cet entretien, qui se trouve aux scellés de mon dossier.

Je n'ai aucune raison de croire que M. Frey et le Grand rabbin avaient énoncé là de simples formules de courtoisie.

Pendant toute l'occupation, je me suis toujours préoccupé du sort de nos malheureux compatriotes réfugiés surtout dans le Sud-Ouest et dans le Centre. J'ai maintenu les préfets pour marquer la possession de nos trois départements. J'ai veillé à faire assurer aux populations réfugiées le meilleur accueil — et j'ai souffert comme Français de toutes les mesures de vexation et de brutalité prises contre ceux qui n'avaient pas quitté leur pays.

Je me révolte contre l'injustice que comporte pour moi l'accusation d'avoir une seule seconde songé que la France pût perdre l'Alsace et la Lorraine en les abandonnant au vainqueur.

On le sait maintenant, je suis revenu au pouvoir en 1942 dans les circonstances les plus tragiques, pour essayer de protéger notre pays et d'alléger ses souffrances.

À M. Pinot, ancien commissaire aux prisonniers rapatriés, qui, dans un sentiment que j'ai jugé amical et en tout cas imprégné de patriotisme, vint me voir à Vichy pour me conseiller fortement, au lendemain du débarquement américain en Afrique du Nord, de quitter le pouvoir, j'ai répondu notamment : « Que deviendront les Alsaciens-Lorrains et que deviendront les prisonniers évadés ? »

J'ai soustrait les Alsaciens et les Lorrains réfugiés au départ comme ouvriers pour l'Allemagne. J'ai obtenu, après l'occupation de la zone Sud, de l'armée et la police allemandes, qu'ils ne soient pas traités comme nationaux allemands.

J'aurais pu, en esquivant la responsabilité du pouvoir, me désintéresser de l'Alsace, de la Lorraine et de la France. On ne me reprocherait rien aujourd'hui au sujet de l'Alsace, alors que c'est en grande partie pour elle que j'ai encouru tous les risques dont l'aboutissement inattendu me conduit devant la Haute-Cour.

Que seraient devenus au contact de la Gestapo les Alsaciens et les Lorrains réfugiés dans la zone Sud ? Ils n'auraient pas tous pu, c'est évident, prendre le maquis. Au martyrologe si lourd de nos deux provinces se seraient ajoutées d'autres innombrables victimes innocentes. Pour l'avoir empêché, est-il juste, est-il honnête, dans le réquisitoire supplétif, de m'imputer comme un crime ce qui devrait me valoir la reconnaissance de mon pays ?

Un jour viendra sans doute où la noblesse de mon intention ne sera plus méconnue et où mes actes seront jugés comme ceux d'un Français qui, à une époque de triste servitude, ne craignait pas de s'exposer pour servir sa patrie. J'avais moins de gloire que d'autres, mais l'événement le prouve aujourd'hui — le risque n'était pas moins grand, et ce risque s'évanouira parce que je serai jugé par des Français, et que, chez nous, la raison et la justice finissent toujours par l'emporter.

Chapitre 13

Cession des mines de Bor

La flotte de commerce

Poursuivant l'examen et la réfutation de l'additif à l'acte d'accusation, j'en arrive à la déposition du général Doyen retenue contre moi, concernant « la cession de la participation française à l'exploitation des mines de Bor » comme une des « capitulations du gouvernement de Vichy devant les exigences formulées par les Allemands au delà de ce qu'autorisait la Convention d'armistice ».

Je suis d'autant plus à l'aise pour aborder ce grief que je fus pendant longtemps l'objet d'une grossière calomnie, répandue après le 13 décembre 1940, tendant à faire croire que j'avais eu un intérêt personnel dans cette cession.

M. Caujolle, expert, n'a pas manqué de procéder à cet égard à toutes les investigations et à tous les contrôles, et son rapport constate naturellement le néant de ses recherches.

Il était naturel qu'il en fût ainsi, car je n'ai jamais possédé aucun titre de cette société, et il était fatal qu'il en fût ainsi, car je n'ai jamais usé de mes fonctions à des fins d'intérêt personnel.

L'accusation qui a été portée contre moi par des hommes comme le général Doyen à l'occasion de la cession des mines de Bor, était aussi sordide que misérable. Elle déshonore à mes yeux ceux qui ont osé, sans preuve, porter de telles accusations.

Je pourrais au contraire établir par des exemples (et je n'en ai d'ailleurs aucun mérite) que l'exercice de mes fonctions a souvent compromis mon intérêt personnel, en raison de ma délicatesse naturelle et de la notion que j'ai toujours eue de mon devoir. J'ai donc la satisfaction aujourd'hui de constater que la calomnie dont j'avais été l'objet s'est évanouie. J'avais, au surplus, dès mon retour au pouvoir en 1942, prié M. Cathala, ministre des Finances, de faire procéder à une enquête pour révéler quel avait été le mouvement des titres de la société des mines de Bor, à l'effet de connaître quels avaient pu être les bénéficiaires de cette cession. Je sais qu'il fut procédé à cette enquête par le renseignement que m'en a donné récemment M. Martin, juge d'instruction, chargé d'instruire contre le directeur d'une banque au sujet des mines de Bor.

Cette initiative que j'avais prise ne portait pas la marque de la crainte que j'avais de me voir reprocher une malversation. Le rapport de M. Caujolle fut d'ailleurs concluant et complètement négatif.

L'additif à l'acte d'accusation ne fait aucune mention d'un intérêt personnel que j'aurais eu. Si j'ai tenu à relever l'insinuation du général Doyen, c'est pour stigmatiser la fantaisie et la malveillance de son propos.

J'ai été interrogé par trois magistrats instructeurs au sujet de la cession des mines de Bor, MM. Lancier, Gibert et Martin.

Je me contenterai, pour répondre à cette accusation, de reproduire ici deux de mes déclarations, celles que j'ai faites à M. Lancier et à M. Martin.

Je n'avais pas été mis au courant des pourparlers qui avaient déjà eu lieu à la Commission de Wiesbaden. Celle-ci était placée sous le contrôle du général Huntziger. Je sus seulement que le cuivre des mines de Bor, dès avant la guerre de 1939, ne venait pas en France, qu'il était cédé par le gouvernement yougoslave à l'Allemagne et à l'Italie. Voici donc les procès-verbaux de l'instruction qui pourraient à l'audience être heureusement complétés par le rapport rédigé par M. Février sur les questions financières et économiques. On y lira en particulier que M. de Boi-

sanger, notre délégué à Wiesbaden, avait indiqué à son interlocuteur allemand que le gouvernement français était disposé, dans la mesure où cela dépendait de lui, à interdire l'exportation de cuivre vers l'Angleterre. J'ai tout ignoré de cette tractation, mais il ne me semble pas que la Commission de Wiesbaden, que dirigeait le général Doyen, ait été très ferme dans sa résistance à la demande essentielle du gouvernement allemand tendant à interdire l'exportation de cuivre à destination de l'Angleterre.

Copie du procès-verbal d'interrogatoire de Pierre Laval en date du 4 septembre 1945 (juge Lancier) :

Demande : Parmi les griefs formulés contre Yves Bouthillier, ancien ministre, secrétaire d'État aux Finances, figure celui d'avoir cédé aux Allemands de multiples participations financières dans nos entreprises françaises à l'étranger.

Au nombre de ces cessions se trouve celle des actions appartenant à la Compagnie Française des Mines de Cuivre de Bor en Yougoslavie. Yves Bouthillier m'a déclaré qu'il n'avait été saisi de cette affaire qu'après que la cession eût été déclarée par le vice-président du Conseil. Ensuite il a témoigné à l'audience de la Haute-Cour de justice qu'il s'agissait d'une affaire fort regrettable décidée par vous.

Avez-vous des observations à présenter sur cette première question, celle de savoir qui a donné l'autorisation de céder ces actions aux Allemands ?

Réponse : Je suis heureux d'être enfin interrogé au sujet de la cession au gouvernement allemand des actions des mines de Bor appartenant à un groupe français. J'ai été l'objet, spécialement après le 13 décembre 1940, de calomnies que je vais réduire à néant en répondant à vos questions.

À une date que je ne saurais préciser, mais qui se situe dans tous les cas avant le 13 décembre 1940, j'ai été informé par l'ambassadeur d'Allemagne du très vif désir qu'avait exprimé le maréchal Goering de se rendre acquéreur de ces actions appartenant à des Français. Sur l'étonnement que je lui en manifestai, M. Abetz me dit tout l'intérêt qu'il y avait pour le gouvernement français à régler des questions de cet ordre, d'ailleurs secondaires, selon lui, afin de faciliter des négociations politiques beaucoup plus importantes pour la France.

J'ignorais tout des mines de Bor ; je ne savais même pas, avant mon entretien avec l'ambassadeur, où elles étaient situées. Je ne savais pas à quels actionnaires et à quelles banques appartenaient les titres. Je devais me renseigner et je me proposai d'en parler au Maréchal : telle fut ma réponse à M. Abetz.

Quant à la question précise que vous me posez, la cession ne pouvait être faite et négociée que par les soins du ministre des Finances ou de ses services. Il va de soi que le ministre des Finances devait être couvert, pour s'engager dans une telle négociation, par un avis conforme du ministre des Affaires étrangères. Il le fut, car le Maréchal, à qui j'avais exposé la question telle qu'elle m'avait été présentée par l'ambassadeur d'Allemagne, convint qu'il était impossible de résister à cette demande, d'autant plus que, satisfaite, elle devait faciliter des négociations plus importantes.

J'eus sans doute l'occasion de faire cette réponse à M. Abetz, et, très clairement, je mis alors au courant M. Bouthillier. Je crois me souvenir que celui-ci me dit qu'il lui fallait, pour agir, une lettre signée du ministre des Affaires étrangères, que j'étais, ce qui situe ces entretiens après le 24 octobre 1940, car, auparavant, je n'occupais pas cette fonction.

Je crus devoir en parler un jour au Conseil des ministres, et c'est seulement après avoir obtenu l'agrément, d'abord, du Maréchal, sans opposition du Conseil des ministres à qui j'en avais parlé, que je pus donner et que je donnai à M. Bouthillier cette lettre signée de moi qui allait lui permettre d'engager officiellement sa négociation. C'est à lui qu'il appartenait, et c'est d'ailleurs sans doute ce qu'il fit, de se mettre en rapport avec la Banque Mirabaud qui contrôlait

ces titres que l'Allemagne voulait acheter. C'est à lui également qu'il appartenait de discuter avec cette banque et avec les Allemands le prix de cession de ces actions.

Je n'ai donc eu, en aucune manière, à négocier cette cession.

Demande : À qui, selon vous, incombait la responsabilité d'accorder cette autorisation de cession ?

Réponse : J'ai déjà répondu. Il appartenait au ministre des Affaires étrangères de donner son avis au ministre des Finances et, dans cette affaire, il m'a paru indispensable d'avoir à la fois l'agrément du Maréchal, chef de l'État, et l'avis du Conseil des ministres. Si le Conseil des ministres avait refusé, le ministre des Finances aurait été dans l'impossibilité d'agir.

Demande : Êtes-vous d'accord avec moi sur ce fait que la Convention d'armistice ne nous obligeait à céder aux Allemands aucune des participations financières françaises à l'étranger ?

Réponse : Je n'ai pas la Convention d'armistice, mais je pense en effet qu'elle ne nous contraignait pas à faire des cessions de ce genre. Je n'étais pas au gouvernement quand la Convention d'armistice a été signée.

Demande : Alors, pourquoi avez-vous autorisé la cession de ces actions ?

Réponse : Parce qu'il m'était impossible de faire autrement. Si toutes les clauses de la Convention d'armistice avaient été appliquées, notre pays n'aurait pu vivre et aurait été frappé d'asphyxie.

Mon rôle a consisté précisément à obtenir des Allemands l'assouplissement de la Convention, ce qui m'amenait parfois, mais obligatoirement, à faire des concessions.

Demande : Cette cession n'a-t-elle pas eu lieu dans des conditions irrégulières, puisque vous avez dit à l'audience de la Haute-Cour de justice que la négociation avait un caractère financier et qu'un rapport préalable du ministre des Finances était nécessaire.

Aviez-vous ce rapport quand vous avez pris votre décision ?

Réponse : Devant la Haute-Cour de justice, j'ai fait une déclaration incomplète. J'avais rendu compte au Maréchal des entretiens que j'avais eus avec l'ambassadeur d'Allemagne comme je l'ai fait ensuite devant le Conseil des ministres. Quant à la négociation elle-même, c'est-à-dire la discussion des modalités de la cession, elle appartenait au ministre des Finances. J'ai commis l'erreur d'employer le mot « préalable ».

Demande : Pourquoi cette autorisation a-t-elle été aussi rapidement donnée ?

Réponse : La demande allemande était pressante. Après avoir pesé les avantages et les inconvénients de la satisfaire, j'ai dû faire une réponse de principe rapide.

Demande : Vous avez laissé entendre que cette cession n'était pas importante, qu'il s'agissait d'actions n'appartenant pas à l'État mais à un groupe de Français, que l'Allemagne occupait la Yougoslavie, que nous n'avions aucun contrôle à exercer et qu'enfin les actions avaient été achetées beaucoup plus cher qu'elles ne valaient.

Mais pourquoi les Allemands étaient-ils si pressés de mettre la main sur ces actions et d'obtenir une autorisation du gouvernement français pour ce faire ?

Réponse : J'ai coutume d'établir une hiérarchie entre les questions que j'ai à traiter.

J'essayais alors d'obtenir la libération des prisonniers, l'assouplissement de la ligne de démarcation, le rattachement à Paris des départements du Nord et du Pas-de-Calais, enfin la réduction des frais d'occupation. Il est certain qu'en face de ces problèmes, la question des mines de Bor me paraissait moins importante.

Les Allemands ne m'ont pas fait connaître la raison de la hâte qu'ils mettaient à conclure cette affaire.

Nous n'avions d'ailleurs aucune possibilité de contrôle sur les mines en Yougoslavie occupée par l'armée allemande.

Demande : Au sujet de vos observations rappelées dans la question précédente, je crois que la cession des actions des mines de Bor était au contraire très importante, puisque les Allemands la considéraient telle, qu'elle portait sur plus d'un milliard et demi et qu'elle nous fai-

sait perdre sur des valeurs de cuivre de multiples avantages à l'étranger, financièrement, industriellement et politiquement, et que, d'autre part, une politique d'économie dirigée à outrance commandait la surveillance de tous groupes et de toutes sociétés, surtout quand ceux-ci pouvaient tenter de céder des participations financières à l'étranger; qu'enfin, les actions dont il s'agit ont été acquises par les Allemands à bon marché, puisqu'elles ont été payées par eux au moyen du crédit que nous leur avons consenti, au titre des frais d'occupation (quatre cent millions de francs par jour), crédit dépassant de beaucoup leurs dépenses réelles pour l'entretien de leurs troupes en France. Ils n'ont pas payé cher comme vous le dites. Ils ont payé avec le boni, c'est la France qui a fait les frais de l'opération.

Réponse : Votre observation serait judicieuse si la France ne s'était pas trouvée en 1940 dans la situation où elle était. L'Allemagne était forte, paraissait assurée de la victoire, nous étions battus et nous n'étions plus libres. C'est un fait que, même aujourd'hui, on aurait tort d'oublier pour apprécier sainement les actes du Gouvernement à cette époque. Je reconnais que les frais d'occupation que nous payions dépassaient les besoins allemands en France. Ce n'est pas moi qui ai demandé l'armistice ni qui l'ai signé. Ce n'est pas moi qui ai fixé à quatre cent millions de francs par jour les frais d'occupation, et je viens de vous dire précisément que je négociais pour obtenir une réduction massive. J'ai regretté le 13 décembre, non pas seulement pour moi, mais pour la France, car je n'ai pu ainsi rencontrer M. Ribbentrop le 22 décembre 1940, date de l'entretien où, d'après ce que m'a dit plus tard l'ambassadeur d'Allemagne, j'aurais enregistré une réduction des frais d'occupation de quatre cent millions à cent quatre-vingts millions de franc par jour. Je ne puis contester que les Allemands aient payé les actionnaires français en prélevant sur leur compte ouvert à la Banque de France, mais j'ajoute que, pour nous prémunir contre l'acquisition par eux d'une partie du patrimoine français, et pour les empêcher de prendre des participations dans les sociétés anonymes françaises, le Gouvernement a édicté des mesures de protection de la propriété mobilière. S'il y a eu des exceptions, elles ont été extrêmement rares et elles ne portent pas sur plus de 1% de l'actif de nos sociétés françaises.

Je profite de cette occasion pour remarquer qu'en d'autres circonstances, alors que la France était libre et qu'elle était puissante, le gouvernement français, auquel je n'appartenais pas, a cédé les grands ateliers de fabrication de matériel de guerre Skoda en Tchécoslovaquie, dès avant la guerre. Or, dès avant la guerre, la Tchécoslovaquie était transformée en protectorat allemand.

Enfin, si le renseignement qui m'a été donné est exact, le gouvernement yougoslave aurait décidé la confiscation de toutes les sociétés étrangères se trouvant en territoire yougoslave, confiscation sans indemnité si elles sont allemandes, avec compte bloqué en monnaie yougoslave si elles sont d'autres pays. Ce serait là une décision récente prise par le gouvernement du maréchal Tito.

Tous ces faits montrent que le gouvernement français a agi du mieux qu'il pouvait, dans l'impossibilité où il était de faire autre chose en 1940.

Demande : J'attire votre attention sur ce qu'à déclaré le général Doyen en Haute-Cour de justice. Il a dit qu'il avait refusé net à Hemmen la cession des mines de Bor, que si la politique menée par la délégation française à la Commission d'armistice était toute de résistance aux prétentions allemandes, la politique du gouvernement, de Vichy était très différente et consistait à démolir ce que la délégation française préparait à Wiesbaden. Il a été dit également que la cession dont je viens de parler avait été accordée « dans des conditions dans lesquelles Pierre Laval et son ami Abetz avaient dû trouver leur compte ». D'autres ont parlé de Goering.

Quelles sont vos observations au sujet de cette accusation ?

Réponse : J'ai lu la déclaration qu'avait faite le général Doyen à la Haute-Cour de justice dans un autre procès. Il ne s'est pas contenté d'affirmer, il a voulu m'injurier. Pour qu'il ait émis de telles hypothèses malhonnêtes en ce qui me concerne, il faut que sa moralité le lui permette. Sa déposition contient d'ailleurs un certain nombre d'erreurs matérielles, et il n'est pas exact notamment qu'Hitler dût venir à Paris à l'occasion du transfert des cendres du duc de Reichstadt, pas

plus qu'il n'est exact que l'arrestation du général Doyen ait été motivée par la connaissance que j'aurais eue d'une note remise par lui à la Commission de Wiesbaden. Son arrestation a été décidée plusieurs années après, à la demande du préfet de la Haute-Savoie, le général Marion. C'est au moins le souvenir que j'en ai.

Il est évident que, lorsque je fus chargé par le Maréchal des rapports du gouvernement français avec l'ambassadeur d'Allemagne, certaines questions importantes furent directement traitées de cette manière, sans autre recours à la Commission de Wiesbaden que pour l'enregistrement des demandes qui nous étaient présentées et des décisions qui étaient prises. Le gouvernement français avait naturellement le droit d'agir ainsi, la Commission de Wiesbaden n'était qu'un organisme de transmission de ses ordres ou de ses communications à la commission allemande de Wiesbaden. C'est un rouage que nous avons intérêt quelquefois à ne pas faire fonctionner, pour donner plus de force aux négociations entreprises par le gouvernement français.

Quant à l'accusation si légèrement et si malhonnêtement portée contre moi par le général Doyen, je la repousse avec mépris. Je n'ai jamais été, à aucun moment, ni directement, ni par personne interposée, possesseur d'aucune action des mines de Bor, et je n'ai jamais eu, cela va de soi, aucun intérêt personnel d'aucune sorte dans la cession des titres de cette société. M. Caujolle n'a pas d'ailleurs négligé de rechercher ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans cette accusation qui avait déjà été portée contre moi. Je ne suis pas surpris de constater que toutes ses recherches ont été vaines. Je suis heureux, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, d'avoir eu enfin l'occasion, de protester contre cette calomnie, et de constater aujourd'hui le néant de cette accusation.

Demande : Pouvez-vous résumer vos réponses à cet interrogatoire ?

Réponse : 1° — C'est au nom du Maréchal et sans opposition du Gouvernement que j'ai pu, comme ministre des Affaires étrangères, donner au ministre des Finances l'autorisation de négocier les mines de Bor.

2° — La responsabilité d'accorder cette autorisation m'incombait comme ministre des Affaires étrangères, mais je ne l'ai engagée qu'avec l'avis conforme du Maréchal et du Gouvernement. Quant à M. Bouthillier, il ne peut se prévaloir de la qualité d'un fonctionnaire exécutant. Il agissait dans la plénitude de ses attributions de ministre des Finances.

3° — Dans sa lettre, la Convention d'armistice ne nous obligeait pas à céder des participations financières à l'étranger, mais pour son application, tant ses clauses étaient rigides, nous avons été tenus, dans l'intérêt de la France, de faire des concessions.

4° — Cette cession a eu lieu dans des conditions régulières. Comme je l'ai dit, tout à l'heure, c'est par erreur que j'ai parlé en Haute-Cour d'un rapport préalable, le Maréchal, alors chef du Gouvernement, pouvait, s'il le désirait, demander un rapport au ministre des Finances. D'ailleurs, il n'est pas d'usage de faire des rapports, chaque ministre étant responsable.

5° — Cette autorisation de cession a été donnée rapidement, parce qu'une fois la décision de principe prise, il n'y avait plus de raison pour attendre, mais des avantages, au contraire, à en tirer, le plus vite possible, sur le plan de la politique générale.

6° — J'ignore ce que valaient les actions en Bourse, le prix auquel elles ont été cédées, de même que j'ignore le mode de paiement utilisé par les Allemands.

7° — Sur la politique suivie par le gouvernement de l'État français à la Commission d'armistice, je ne suis certainement pas d'accord avec le général Doyen, et je constate qu'il y est resté longtemps après mon départ en 1940, et qu'il a dû, au nom du gouvernement français, accepter des décisions beaucoup plus graves. Il n'a quitté la Commission que congédié par le général Huntziger.

8° — Je réitère la protestation que j'ai faite tout à l'heure contre les calomnies et accusations dirigées contre moi par le général Doyen dans une affaire où je n'ai jamais eu aucun intérêt personnel, et à propos de laquelle il est impossible de formuler contre moi la moindre imputation visant un fait précis. Je constate, une fois de plus, qu'aucun document, qu'aucun témoignage n'ont été produits contre moi, et que toutes les recherches de l'expert Caujolle sont

restées naturellement vaines.

9° — Je n'ai rien à dire de plus en ce qui concerne le rôle de M. Bouthillier.

Il me paraît utile d'ajouter à ma déclaration, faite devant M. Lancier, le procès-verbal de ma déposition faite à M. Martin, juge d'instruction.

Voici la copie de ce document :

Copie du procès-verbal d'interrogatoire de Pierre Laval en date du 25 septembre 1945

L'an mil neuf cent quarante-cinq,

le vingt-cinq septembre, devant nous, Marcel Martin, juge d'instruction près la Cour de justice du département de la Seine, assisté de Henri Legrand, commis greffier assermenté, étant en la prison de Fresne, où nous nous sommes transportés,

Est comparu le témoin ci-après nommé, M. Laval Pierre, soixante-deux ans, ancien président du Conseil des ministres, actuellement détenu pour autre cause à la Maison d'arrêt de Fresnes.

Dépose :

J'ai été entendu longuement par M. Lancier, membre de la commission d'instruction de la Haute-Cour, au sujet de la cession à l'Allemagne des titres de la Compagnie des Mines de Bor appartenant à des Français.

Il vous suffira de vous procurer la copie de mes déclarations pour avoir toutes les réponses à toutes les questions que vous pourriez me poser à ce sujet. Il est un point cependant où je vous dois une précision. J'ai effectivement reçu la visite de M. Champin, de la Banque Mirabaud, et je l'ai mis au courant de la demande qui m'avait été faite, au nom du maréchal Goering, par M. Abetz, et de la nécessité d'y souscrire pour les raisons que je lui ai indiquées et que j'ai fait connaître à M. Lancier. Je n'ai pas pu lui dire que j'avais vu le maréchal Goering, car jamais je n'ai eu à m'entretenir avec lui de cette affaire, pas plus que je n'ai pu lui parler de M. Neuhausen, dont j'entends prononcer le nom pour la première fois. Il ne m'appartenait pas de lui donner un ordre et j'accomplissais mon devoir en le renseignant. Je n'avais pas à pénétrer dans une négociation qui, sur le plan technique, devait être faite par le ministre des Finances.

Je suis surpris des explications fournies par M. Bouthillier. Il parle aujourd'hui comme s'il était un fonctionnaire qui s'était borné à exécuter un ordre de son ministre, alors qu'il était lui-même le ministre. Je n'avais pas une qualité supérieure à la sienne, puisque j'agissais dans cette affaire comme ministre des Affaires étrangères, et lui, comme ministre des Finances. Relisez d'ailleurs ma lettre du 26 novembre 1940 ; vous y constaterez trois choses : que c'est un désir que j'exprime, que le Conseil des ministres a été saisi et qu'il s'agissait bien par cette cession de faciliter d'autres négociations plus importantes avec l'Allemagne. Si M. Bouthillier disait vrai, il lui eût été alors loisible de contester que le Conseil des ministres avait été saisi et de demander que cette affaire lui fût soumise. S'il ne le fit pas, c'est qu'aujourd'hui sa mémoire est infidèle. Il se trompe également quand il m'attribue la qualité de chef du Gouvernement, car c'était alors le Maréchal qui exerçait cette fonction. S'il avait vraiment voulu s'opposer à cette cession, que je ne pouvais pas traiter moi-même et qui ne pouvait l'être que par lui, il lui eût été facile d'obtenir du Maréchal un veto, car il était de notoriété publique qu'il exerçait sur celui-ci une influence décisive.

Sur interpellation :

Je ne peux pas me rappeler les termes exacts de mon entretien avec M. Champin. Je ne puis que maintenir mes déclarations. Lecture faite, persiste et signe.

Ainsi, on connaît maintenant la vérité sur les conditions dans lesquelles a eu lieu la cession des titres de la société des mines de Bor.

Il est vrai que la Convention d'armistice ne contient aucune clause qui nous obligeait à cette

cession. Il est non moins vrai que la Convention d'armistice, telle qu'elle avait été composée, acceptée ou subie, ne permettait pas à la France de vivre. Je l'ai déjà, je crois, suffisamment démontré. Il fallait donc négocier avec l'occupant. Cette cruelle nécessité nous obligeait parfois à des concessions.

C'est pour essayer d'obtenir plus que j'ai parfois consenti à donner moins. Les mines de Bor étaient l'une des clefs qui me permettaient d'ouvrir la porte des concessions allemandes. J'avais en vue la libération de nos prisonniers, la réduction de nos frais d'occupation, l'assouplissement de la ligne de démarcation et le rattachement à Paris de l'administration des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Je n'avais pas prévu le 13 décembre ni le fantasque de la politique du Maréchal et de son entourage, qui laissait s'accomplir des sacrifices, sans attendre les contreparties qui les avaient motivés et les auraient largement justifiés.

Cette négociation, à laquelle nous ne pouvions nous soustraire, aurait pu être fructueuse. C'est à d'autres et non à moi qu'incombe un échec que je fus le premier à déplorer. Dans l'échelle de nos sacrifices, les mines de Bor, qui étaient situées à l'étranger, contrôlées non par nous mais par un gouvernement étranger, ne représentaient qu'un faible élément dans l'immensité des avantages que j'avais le ferme espoir et la quasi-certitude d'obtenir des occupants. Si les Allemands gagnaient la guerre, nous devions céder ces titres un jour. S'ils la perdaient, nous pourrions retrouver nos droits. Notre risque était donc limité.

L'accusation parle de la cession des mines de Bor, pour laquelle les actionnaires ont d'ailleurs reçu un prix double par rapport à la valeur cotée en Bourse. Si cette cession ne s'était pas produite, les mêmes actionnaires se trouveraient aujourd'hui en face de l'État yougoslave qui a pris, il y a quelques mois, un décret de confiscation des sociétés étrangères.

L'accusation, qui ne se réfère qu'à la vente des titres d'une seule société, se garde bien de parler de ma politique financière générale qui a consisté, pendant les deux dures années où j'étais au pouvoir, à défendre avec M. Cathala, ministre des Finances, souvent malgré elles, les sociétés anonymes contre les prises de participations allemandes et italiennes. En subordonnant les acquisitions à de multiples autorisations (Offices des changes, autorisation du ministre, etc.) nous sommes arrivés à empêcher complètement ces prises de participations et à protéger de la mainmise allemande les capitaux de toutes les sociétés anonymes françaises. Il convient de souligner que les seules cessions importantes eurent lieu en 1941 sous le gouvernement Darlan (Havas 47,6% du capital cédé en mai 1941 — Francolor 51% en mai 1941 — Société Mumm 51% en mai 1941 — Carburants Français 33% en mai 1941).

À mon retour au pouvoir, je donnai l'ordre de refuser toutes les propositions d'achat allemandes et italiennes. Ainsi, le capital de plus de trente mille sociétés anonymes fut défendu par le Gouvernement.

Je me suis expliqué devant le juge sur la question du tonnage marchand, et, pour que mes réponses soient complètes, je reproduis la lettre adressée au magistrat après mon interrogatoire :

Copie de la lettre de Pierre Laval en date du 18 septembre 1945

Monsieur le Juge,

J'ai l'honneur, après l'interrogatoire que vous m'avez fait subir ce matin, d'ajouter à ma réponse les deux observations suivantes :

1° — C'est l'amiral Auphan, que j'ai accompagné à Nevers, qui a négocié avec le Gauleiter Kaufman au sujet de l'injonction qui lui était faite de céder à l'Allemagne les bateaux norvégiens, danois et grecs qui se trouvaient dans nos ports de la Méditerranée.

L'amiral Auphan a protesté et j'ai pris part à l'entretien pour appuyer toutes les réserves qu'il

a faites sur le principe même de cette cession, et aussi pour demander avec lui que les propriétaires des bateaux soient informés et consentent à s'en dessaisir.

2° — Quant à la lettre que vous m'avez montrée et qui porte ma signature, je n'ai aucun souvenir qu'elle ait été adressée à son destinataire. Le fait qu'elle ait été aux archives de la Marine marchande semblerait plutôt indiquer qu'il s'agit d'un projet, car si elle avait été envoyée à Berlin, la copie aurait été aux archives des Affaires étrangères et à celles de la Délégation du gouvernement français à Paris.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir interroger de nouveau M. Nicolle, pour lui demander s'il peut vous renseigner à ce sujet. Si cette lettre a bien été envoyée, je n'aurai qu'à maintenir les déclarations que je vous ai faites concernant l'interprétation qu'il faut lui donner.

Je me souviens par contre très nettement d'avoir souligné à M. Kaufman l'extrême sacrifice qui nous était imposé par l'affrètement de nos bateaux de commerce. À l'exception des cinquante mille tonnes qui nous étaient laissés pour nos besoins indispensables, ce que nous abandonnions représentait exactement ce qui nous restait sur les trois millions de tonnes dont nous disposions au moment de la déclaration de guerre.

Ne pouvant nous soustraire à la mesure de réquisition dont nos bateaux étaient l'objet, il était conforme à notre intérêt, après avoir protesté, d'essayer de tirer avantage de cette nouvelle exigence allemande. Les termes de ce projet de lettre ou de cette lettre s'expliquaient par la nécessité d'échapper à cette époque au pire qui nous guettait. Il pouvait paraître plus opportun à ce moment, comme dit un Géorgien, d'embrasser son adversaire de peur qu'il nous égorgât. Ce n'était pas de moi qu'il s'agissait, mais de la France, et notre pays venait déjà de subir l'invasion en zone Sud de l'armée allemande et de l'armée italienne.

J'ai tenu, dans l'imprécision où j'étais de mes souvenirs quand vous m'avez interrogé ce matin, après avoir réfléchi, à vous adresser cette déclaration complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Juge, l'expression de mes respectueux sentiments.

Pierre Laval

Chapitre 14

L'amiral Robert aux Antilles

Cette accusation nouvelle, à laquelle je vais répondre, est ainsi libellée :

À un autre point de vue l'insistance de Laval, à l'effet d'obtenir de l'amiral Robert, aux Antilles, qu'il coule ses bateaux et incendie ses avions, de crainte que les Américains ne s'en servent, jette un jour de plus sur les sentiments d'un gouvernement qui préfère voir notre flotte de guerre détruite plutôt que de la laisser contribuer à notre libération.

J'ai été interrogé par M. Gibert, juge d'instruction, sur les télégrammes que j'ai adressés à l'amiral Robert, et, pour ne pas me répéter, je vais reproduire le procès-verbal de mon interrogatoire :

Demande : Au moment de l'armistice, il y avait aux Antilles un certain nombre de navires de

guerre français : le porte-avions Béarn, les croiseurs Jeanne-d'Arc et Émile-Bertin, et trois croiseurs auxiliaires : le Barfleur, le Quercy, et l'Estérel. Il y avait en outre deux pétroliers de la marine de guerre : le Var et le Mékong. La flotte de commerce stationnant aux Antilles était composée de six pétroliers, dont deux gros, le Bourgogne et le Limousin, d'une jauge brute de sept à neuf mille tonnes, et quatre petits, le Bahram, le Kobad, le Motrix, et le C.I.P, d'un tonnage moindre, plus six autres bâtiments (cargos ou paquebots), l'Angoulême, la Guadeloupe, le Duc-d'Aumale, l'Oregon, le Sagittaire et le Saint-Domingue.

En outre, à la veille de l'armistice, le porte-avions Béarn avait amené à Fort-de-France cent sept avions américains.

Enfin, une partie importante de l'encaisse or de la Banque de France avait été transférée à la Martinique en juin 1940 et placée en dépôt à Fort-de-France. Cet or représentait un poids de deux cent cinquante-quatre mille kilos et une valeur de plus de douze milliards de francs, décomptée au cours résultant de la convention conclue le 29 février 1940 entre l'État et la Banque.

Nous allons vous donner connaissance de divers télégrammes dont beaucoup portent votre signature et par lesquels, notamment au cours de l'année 1943, vous avez donné l'ordre à l'amiral Robert, haut-commissaire aux Antilles, de saborder tous les bateaux, de détruire les avions et de noyer l'or de la Banque de France.

Tous les télégrammes échangés entre le gouvernement de Vichy et l'amiral Robert à ce sujet n'ont pas été retrouvés. Nous allons énumérer dans leur ordre chronologique ceux qui figurent au dossier :

1° — Message de l'amiral Robert au chef du Gouvernement en date du 8 janvier 1943 : « J'ai bien reçu les instructions contenues dans votre message du 6 janvier; il est entendu que je m'engage formellement... à prendre toutes mesures pour qu'en aucun cas les navires de guerre, les avions... le stock d'or emmagasiné à Fort-de-France, les navires de commerce, pétroliers et autres... ne tombent aux mains des puissances en guerre avec l'Axe. »

2° — Un télégramme signé de vous (message n° 130), envoyé par téléscripteur direct de M. de Brinon le 30 avril 1943 à l'amiral Robert et qui a été transmis par l'intermédiaire de l'amiral Bléhaut, et dans lequel vous dites : « Vous devez à tout prix éviter que vos bateaux puissent tomber entre les mains des Américains. Il vous appartiendra donc d'exécuter des instructions de sabordage dès le moment où cette menace se précisera. C'est un sacrifice très lourd et douloureux, mais il s'impose dans l'intérêt supérieur de la France. . . »

3° et 4° — Deux télégrammes de l'amiral Robert, datés du mois de mai 1943, adressés l'un au ministère des Colonies de Vichy, l'autre aux secrétaires d'État à la Marine et à la Diplomatie; ces télégrammes paraissent répondre à des messages que nous n'avons pas, et qui émanaient sans doute des ministères de la Marine et des Colonies. Dans ces télégrammes, l'amiral Robert dit que le sabordage ne peut pas être ordonné à froid, qu'il entraînerait des répercussions graves, et demande qu'on lui laisse le choix de l'heure.

5° — Télégramme adressé par vous à l'amiral Robert le 7 juillet 1943, ainsi conçu : « Je vous accuse réception de votre télégramme n° 2349. La cruauté du blocus américain vous oblige à faire face à une situation dramatique. Les engagements que vous avez pris en ce qui concerne la flotte, les avions et l'or doivent être exécutés dans l'intérêt de la France.

Je vous remercie d'avoir confirmé cet engagement dans votre télégramme.

Le Maréchal et le Gouvernement comptent sur votre fidélité. C'est dans un tel moment que l'accomplissement du devoir est le plus impérieux. Pierre Laval »

6° — Télégramme que vous avez envoyé le 4 juillet 1943 à l'amiral Robert, ainsi conçu : « N° 196. — N'ayant pas reçu votre accusé de réception à mes télégrammes N° 184-185, je vous confirme l'ordre d'exécuter immédiatement tous les engagements que vous avez pris.

La flotte, les avions et l'or ne doivent en aucun cas tomber aux mains des Américains.

Le Maréchal et le Gouvernement comptent sur vous.

Pierre Laval »

7° — Télégramme adressé par Pétain à l'amiral Robert le 5 juillet 1943, ainsi conçu : « Les instructions que vous avez reçues les 2 et 4 juillet au sujet de la flotte, de l'or et des avions ont-elles été exécutées ? Si elles ne le sont pas, veuillez passer à l'exécution immédiate. Ph. Pétain »

8° — Télégramme que vous avez adressé à l'amiral Robert le 7 juillet 1943, ainsi conçu : « N° 6.193 à 6.196. — Le message dans lequel vous énumérez les mesures d'exécution que vous avez prises m'est bien parvenu. En ce qui concerne les pétroliers et reprenant vos expressions, je vous demande en quoi a consisté l'immobilisation de la plus grande partie d'entre eux. Je vous demande à nouveau instamment de les saborder. Je vous prie de me faire connaître de quelle façon vous comptez immobiliser l'or. Je vous prie enfin de préciser comment vous comptez procéder à l'évacuation du personnel qui vous sera resté fidèle. Je prends acte avec satisfaction de l'assurance que vous donnez que la Jeanned'Arc, l'Émile-Bertin et le Barfleur ne tomberont jamais entre les mains des Américains. La fidélité dont vous avez fait preuve est garante que vous veillerez à la stricte exécution de cet engagement et que vous saborderez ces navires pour les soustraire, s'il le faut, à l'emprise américaine ou dissidente. Le Maréchal et le Gouvernement vous expriment leur profonde reconnaissance pour la conscience que vous avez des destinées de votre patrie. Accusez réception du présent message. Pierre Laval »

9° — Note qui vous a été adressée le 10 juillet 1943 par l'ambassade d'Allemagne au nom du gouvernement du Reich. Dans cette note, l'Allemagne se plaint de l'exécution insuffisante des promesses de l'amiral Robert et estime « qu'il est absolument nécessaire d'adresser à nouveau à l'amiral Robert un ordre rédigé à peu près dans ce sens. . . » Suit le texte d'une dépêche que le gouvernement allemand désire que vous transmettiez à l'amiral Robert. Le texte ainsi proposé se termine de la façon suivante : « Le gouvernement français ordonne à l'amiral Robert de couler maintenant tous les navires sans aucune exception et de rendre compte de la bonne exécution de cet ordre. »

10° — Télégramme que vous avez adressé le 10 juillet 1943 à l'amiral Robert, évidemment à la suite de la note précédente du même jour, télégramme ainsi rédigé : « Amiral Béarn. Nous avons bien reçu vos télégrammes 2539/2540. Ils n'apportent pas les réponses aux questions qui vous ont été posées. Le sabordage de tous les navires, y compris les pétroliers, doit être immédiatement exécuté. Quelles que soient les promesses des Américains ou des dissidents en ce qui concerne le personnel qui vous est resté fidèle, nous savons qu'elles ne seront pas tenues. Les bateaux non sabordés seront aussitôt utilisés contre les puissances de l'Axe et ils seront utilisés au mépris de nos engagements. C'est pourquoi le Gouvernement vous a donné l'ordre de couler tous vos navires. Je vous répète cet ordre et vous demande de rendre compte de son exécution. Pierre Laval »

11° — Télégramme de l'amiral Robert du 14 juillet 1943, rendant compte des difficultés auxquelles il se heurtait et ajoutant : « J'ai ordonné dans l'obéissance tout ce qui était humainement possible d'ordonner. Tout ordre relatif au sabordement ne rencontre définitivement plus que refus d'exécution et révolte. »

Réponse : Vous m'avez donné connaissance de la composition de la partie de notre flotte de guerre et de celle de notre flotte de commerce qui se trouvait aux Antilles au moment de l'armistice, tous ces bateaux y ayant été immobilisés depuis ce moment. Vous m'avez également fait connaître que nous possédions aux Antilles cent sept avions américains, enfin vous m'avez rappelé qu'une partie de l'encaisse or de la Banque de France avait été transférée à la Martinique en juin 1940, représentant une valeur de douze milliards de francs.

Ensuite, vous m'avez demandé les raisons pour lesquelles j'avais, concurremment avec le secrétaire d'État à la Marine et le maréchal Pétain, adressé des télégrammes à l'amiral Robert, à différentes dates depuis le 6 Janvier 1943, lui enjoignant d'avoir à saborder tous les bateaux, à détruire tous les avions et à noyer l'or de la Banque de France.

Je voudrais d'abord faire une remarque sur l'expression « noyer l'or » que vous avez employée. Il s'agissait non pas de noyer, c'est-à-dire de perdre, mais au contraire d'immerger l'or

pour qu'il puisse ensuite, à tous moments, être retrouvé et récupéré.

Avant tout, je dois vous dire que, si je n'avais pas perdu le souvenir de l'envoi de ces télégrammes, je n'ai pas perdu non plus celui des raisons qui m'ont amené à agir ainsi que je l'ai fait. Ces questions que vous me posez se rattachent directement au problème même de l'armistice et aux obligations qui en découlaient. Je n'ai pas signé la Convention d'armistice et je n'appartenais pas au gouvernement qui a demandé l'armistice. Il était évident que le gouvernement allemand ne manquerait pas, chaque fois qu'il y aurait intérêt, à se prévaloir de ces dispositions. Le deuxième paragraphe de l'article 10 s'exprime ainsi : « Le gouvernement français empêchera également les membres des forces armées françaises de quitter le territoire français et veillera à ce que ni des armes, ni des équipements quelconques, ni navires, ni avions, etc, ne soient transférés en Angleterre ou à l'étranger. »

Dès après l'entrée en guerre de l'Amérique contre l'Allemagne, il est vraisemblable, car je n'étais pas non plus au gouvernement à ce moment-là (fin 1941), que les Allemands se soient aussitôt préoccupés de nos bateaux, de nos avions et de l'or se trouvant à la Martinique. Je n'ai connu les exigences des Allemands à ce sujet que longtemps après, puisque le premier télégramme que j'ai adressé à l'amiral Robert serait du 6 janvier 1943 (si je m'en rapporte au texte de la réponse télégraphique de l'amiral Robert, en date du 8 du même mois). Je suppose, ce qui est évident, que les secrétaires d'État à la Marine et aux Colonies avaient déjà, bien avant cette date, donné des instructions à l'amiral Robert. Je ne doute pas qu'ils avaient été contraints de donner ces instructions à la suite des réclamations allemandes formulées en application de la Convention d'armistice. Si les Allemands se sont ensuite adressés à moi comme ils se sont adressés au maréchal Pétain, c'est parce qu'ils ont exigé que les instructions données par les ministres soient confirmées par le chef du Gouvernement et le chef de l'État.

En ce qui concerne la flotte, sur laquelle je n'ai jamais eu aucune autorité directe parce qu'elle était placée sous les ordres de l'amiral Darlan, et ensuite sous ceux du maréchal Pétain, je ne peux ignorer qu'un ordre fixe donné une fois pour toutes enjoignait à tous nos commandants de navires de guerre de saborder leurs bateaux plutôt que de tomber aux mains d'une puissance étrangère. Je sais que l'ordre visait toutes les puissances étrangères sans en excepter aucune. Les Allemands auraient donc pu se contenter de cet ordre général et précis, mais outre qu'ils savaient bien qu'un commandant de navire, quelle que soit sa nationalité, ne se résoudrait que difficilement à saborder son unité, ils craignaient, pour nos navires des Antilles, que la proximité de l'Amérique ne soit une tentation facile permettant d'échapper à cet ordre. Nous avions en particulier, parmi nos navires de guerre, un croiseur léger exceptionnellement rapide, l'Émile-Bertin, qu'ils ne voulaient à aucun prix voir utiliser contre leurs propres forces. Ils se sont adressés à moi en invoquant la Convention d'armistice et en me disant qu'ils ne pouvaient tolérer que le gouvernement français ne prenne pas toutes ses dispositions pour empêcher une violation aussi flagrante. Les démarches que faisait auprès de moi l'ambassade d'Allemagne étaient toujours appuyées par des télégrammes comminatoires de Berlin.

En télégraphiant moi-même à l'amiral Robert, je n'ajoutais rien aux télégrammes qu'il avait déjà reçus de son ministre, mais je donnais une satisfaction de forme aux Allemands, pour éviter d'autres contraintes auxquelles nous étions habitués par leurs méthodes. Je ne connaissais pas personnellement l'amiral Robert, je savais seulement de lui qu'il était, m'avait dit son ministre, « notre amiral le plus intelligent », et qu'il possédait en particulier toutes les qualités d'un bon diplomate. Je ne pouvais donc douter que l'amiral Robert comprenait parfaitement, quand il recevait des télégrammes de Vichy, du Maréchal, de moi-même ou des ministres, dans quelles conditions et dans quelles circonstances ils avaient été rédigés, et par qui ils avaient été inspirés ou exigés. Il suffit d'ailleurs que vous relisiez ces télégrammes que vous m'avez montrés pour en saisir les nuances, qui ne pouvaient échapper à un esprit délié comme celui de l'amiral Robert. Je comprenais également très bien les réponses qu'il nous faisait lorsqu'il différait le moment d'exécution, jusqu'au jour où j'étais sûr d'apprendre qu'il se serait

mis volontairement dans l'impossibilité de procéder aux destructions des navires et des avions et à l'immersion de l'or. Je ne pouvais pas le féliciter de son attitude par un télégramme qui aurait été connu des Allemands, mais je ne lui ai pas caché ma gratitude quand il est rentré à Vichy. Je vous l'ai dit au début, il était fatal, une Convention d'armistice ayant été signée, la France étant occupée, que le Gouvernement ne puisse échapper à la pénible obligation qui lui fut faite en cette circonstance. Il était heureux qu'à une distance aussi lointaine se soit trouvé un officier supérieur assez compréhensif de la servitude du gouvernement français et de ses devoirs particuliers vis-à-vis de la Marine et de la France.

Je pourrais tenir le même langage pour l'amiral Godefroy, qui, malgré les ordres antérieurs de l'amiral Darlan, et répétés certainement depuis sous la contrainte allemande, a sauvé nos bateaux qui étaient à Alexandrie. Pour en terminer avec votre question concernant les bateaux, je veux simplement faire observer que l'amiral Robert, dans le premier télégramme que j'ai connu de lui, s'était engagé formellement à un sabotage, et que mes instructions ultérieures n'ont pu modifier en aucune manière des engagements purement formels qui m'ont permis d'user la patience des Allemands jusqu'au jour où ils ne pouvaient plus exercer de contrainte sur nous. Les termes dont j'ai pu me servir dans la suite importent peu. Nous nous étions compris avec l'amiral Robert et notre langage impliquait la même pensée.

Avant de terminer cette déclaration, je voudrais rappeler que non seulement j'étais soucieux de préserver nos bateaux et nos avions, mais que j'avais, pour la conservation de notre or, des soins tout particuliers. Appauvris par la guerre, ruinés par l'occupation, il nous restait encore comme ressources des réserves d'or disséminées dans le monde, qui faciliteraient un jour le relèvement de notre pays.

Nous avions en particulier une partie importante de notre encaisse or dans l'Afrique occidentale. Est-il besoin de dire que les Allemands le savaient et qu'ils ont insisté souvent pour le rapatriement de cet or, et que j'ai toujours opposé une fin de non-recevoir catégorique, car je savais qu'ils n'auraient pas manqué de s'emparer de cet or dont ils avaient tant besoin. J'avais d'autant plus le devoir de veiller à ce patrimoine français que j'ai le droit de dire que c'est grâce à la politique audacieuse et rigoureuse d'économies que j'ai faite comme chef du Gouvernement, en 1935, qu'une grande partie de l'or du monde avait reflué dans les caisses de la Banque de France. C'est grâce à cet or ainsi acquis, et avec ce qui nous en reste, que le gouvernement français peut procéder aujourd'hui à des achats indispensables pour assurer la vie matérielle de notre pays.

Telle fut ma réponse devant M. Gibert.

Si je me reporte maintenant au chef d'accusation relevé contre moi, je constate avec satisfaction que la question de l'or n'a pas été retenue. On a bien voulu, sur ce point, comprendre et reconnaître que l'immersion ne signifiait ni la perte, ni la destruction de notre or.

Le reproche qui m'est fait pour les navires et pour les avions procède toujours du même système qui consiste pour l'accusation à ignorer l'existence de la Convention d'armistice et à oublier que la France était occupée. Il est difficile d'admettre que le Gouvernement, se trouvant en France, pouvait se soustraire à l'obligation de donner de tels ordres. Il est naturel que les Allemands se soient prévalus de l'article 10 de la Convention d'armistice pour exiger ces ordres.

Il était impossible de communiquer avec l'amiral Robert sans le contrôle des Allemands, car ceux-ci possédaient notre chiffre.

Mais la question qui importe ne réside pas dans la transmission de ces ordres, mais dans leur exécution. Or, ils n'ont pas été exécutés. Nos navires n'ont pas été coulés et nos avions n'ont pas été détruits.

Et l'accusation retient aujourd'hui l'intention.

L'amiral Robert est rentré en France. Il avait parfaitement compris qu'il ne devait pas obéir à ces ordres que nous étions obligés de donner. Il n'a pas été blâmé. Il a au contraire été félicité. Tous les honneurs lui ont été rendus.

Que reste-t-il alors de l'intention criminelle qui m'est prêtée ?

Nous avons réussi à la fois à respecter la Convention d'armistice et à sauver notre flotte des Antilles. Nous avons réussi à échapper aux dures représailles que les Allemands auraient exercées sur la France sans perdre un seul de nos navires. Est-il possible de concevoir une politique, à ce moment, plus conforme à nos intérêts ?

Si ceux qui m'accusent connaissaient la persistance de mon effort, à chacun de mes passages au pouvoir, pour augmenter et améliorer notre flotte, ils ne pourraient douter de ma volonté de la protéger et de la défendre.

Il ne s'agit donc que d'un procès d'intention. Ce sont mes sentiments de patriote qui sont mis en doute. Ils sont trop profondément enracinés en moi pour qu'une telle accusation puisse les atteindre. Une condamnation attesterait la force de la Haute-Cour, mais elle n'exprimerait certainement pas la justice.

Chapitre 15

Le commandement militaire

Cette accusation nouvelle est précisée en ces termes :

Enfin, les dernières communications du ministre de l'Air apportent les précisions décisives sur le rôle personnel de Laval dans l'acceptation du concours des forces aériennes allemandes pour repousser ce qu'il appelait l'agression anglo-saxonne en Afrique du Nord, ainsi que dans la mise à la disposition du Reich de nos aérodromes en Algérie et en Tunisie. C'était la suite logique du télégramme de remerciements adressé, au nom de Pétain et de Laval, au commandement allemand pour son « prompt nettoyage du sol français, lors de l'affaire de Dieppe au mois d'août 1942 ». C'était la suite logique également du télégramme expédié de Vichy, à la même époque, pour être transmis au Führer et sollicitant son agrément à une contribution des forces françaises à la défense du territoire contre les Anglais, concurremment avec les forces allemandes.

Je me suis expliqué sur le refus de notre collaboration militaire à l'Allemagne dans une précédente note (réponse aux considérants 14 à 21). Il me paraît utile de revenir sur les réponses que j'ai faites sur des points précis à M. le juge Schnedeker.

Je tiens toutefois à protester contre l'usage fait contre moi d'un télégramme d'août 1942. Ce télégramme révélé pour la première fois au procès Pétain, et dont la défense a nié l'existence, ne fut pas signé par moi. Il ne me fut jamais soumis. Si l'instruction avait été bien conduite et plus complète, elle aurait dû permettre de trouver l'origine de ce mystérieux document ; elle m'aurait à coup sûr préservé d'une accusation aussi erronée qu'injuste. Le chef de l'État, qui aurait signé ce télégramme, n'avait pas à se référer à un entretien que je n'ai jamais eu avec lui sur un pareil sujet. Je ne me suis occupé des suites de l'affaire de Dieppe que pour demander à l'ambassadeur d'Allemagne et obtenir du gouvernement allemand la libération des prisonniers de cette ville et des communes avoisinantes : Il ne s'agissait donc pas de ma part de l'offre d'un concours militaire français pour défendre notre territoire contre les Anglais.

Je suis d'autant plus enclin et décidé à protester contre cette accusation qu'elle va à l'encontre

de l'un des buts essentiels que je m'étais assigné pendant l'occupation. Je ne voulais ni alliance, ni collaboration militaire avec l'Allemagne, et, malgré toutes les pressions et toutes les menaces dont j'ai été l'objet, ma volonté dans ce domaine fut irréductible.

J'ai dit, et je tiens à le répéter, que je ne me suis jamais occupé de questions militaires. Jusqu'à son départ en Algérie, c'est l'amiral Darlan qui avait sous sa direction et son contrôle toutes nos forces militaires, navales et aériennes. Voici d'ailleurs le passage de ma déclaration radiodiffusée du 20 avril 1942, dans lequel se trouve précisé le rôle du Maréchal comme chef suprême des forces militaires et de l'Amiral comme commandant en chef : « Me voici de nouveau devant vous, chargé par le Maréchal de diriger, sous sa haute autorité, les affaires de la France, dans le moment le plus tragique de son histoire, pendant que l'amiral de la flotte Darlan commandera en chef, au nom du Maréchal, les forces militaires. » En novembre 1942, ce fut le Maréchal qui assuma et qui tint à assumer les attributions qui avaient été précédemment dévolues à l'amiral Darlan. Si j'étais intervenu, je n'aurais donc pu le faire qu'en transmettant des instructions du Maréchal.

Chapitre 16

Ai-je humilié la France ?

L'additif à l'acte d'accusation se termine ainsi :

Le système de défense de Laval est tout entier fondé sur le fait qu'à son avis, aucun homme sensé ne pouvait, en 1940, douter de la victoire de l'Allemagne. « Dans ces conditions, dit-il, j'ai fait la seule politique possible, celle qui consistait à s'entendre avec le vainqueur. Au surplus, ajoute-t-il, tout ce que j'ai concédé, les Allemands l'auraient imposé de force. J'ai jugé plus habile de me donner l'apparence de le faire de mon propre gré, afin d'obtenir des compensations.

Enfin, ne cesse-t-il de répéter, si je n'avais pas été là, la situation de mes compatriotes eût été cent fois pire. La France me doit sa reconnaissance. »

Sans insister pour l'instant sur le peu de fondement des allégations de Laval au sujet des prétendus avantages dont sa politique aurait été la rançon, un point est certain : cette politique nous a mis dans une position avilissante, chose impardonnable dont la portée comme le caractère ne pouvaient pas échapper à ses auteurs. Elle nous a causé un préjudice moral et matériel dont la France, malgré ses immenses sacrifices et sa contribution à la victoire commune, supporte aujourd'hui les conséquences.

C'est le crime justement reproché à l'homme qui, sous l'égide et le drapeau de Pétain, a été l'agent principal d'une collaboration dont on peut dire que, sans la résistance de l'immense majorité des Français, jointe au martyre comme à l'héroïsme de tous ceux qui sont tombés, elle eût marqué d'une tache ineffaçable la page la plus triste de notre histoire.

Le problème est bien posé. Il aura donc suffi de quelques interrogatoires pour arriver à cette conclusion. L'additif est plus clair que l'acte d'accusation. On y relève les griefs, mais on y laisse percevoir la défense.

À l'hypothèse de ma culpabilité, telle qu'elle est présentée, j'ai déjà répondu par des notes. J'ai opposé à l'accusation, non pas seulement des arguments, mais des faits. Après avoir lu mes

réponses, aucun homme de bonne foi ne pourra contester leur justesse, leur pertinence et leur force. Il n'a pas dépendu de moi que l'instruction soit plus complète. Sa clôture inattendue et brusquée ne m'empêchera pas d'apporter à l'accusation une réfutation éclatante et définitive. Mon procès ne peut se terminer sans que toute la lumière soit faite, parce que mon innocence doit apparaître en même temps que la vérité.

La conclusion de l'additif peut être ainsi résumée. C'est parce que j'ai cru en 1940 à la victoire de l'Allemagne que j'ai fait avec le vainqueur une politique d'attente. (C'est pour éviter des contraintes certaines que j'ai fait des concessions, pour obtenir des compensations, et si je suis resté au pouvoir, c'était pour éviter le pire.) Cette politique a avili la France et elle nous a causé un préjudice moral et matériel dont nous payons les conséquences. Voilà le crime qui m'est reproché. Et l'accusation ajoute : « Sans l'héroïsme de ceux qui sont tombés et sans la résistance de l'immense majorité des Français, cette collaboration aurait marqué d'une tache ineffaçable la page la plus triste de notre histoire. »

En adoptant le plan de l'accusation, il suffisait, comme l'instruction avait le devoir de le faire (et je l'ai écrit au Garde des Sceaux), d'établir notamment le bilan de mon activité et de dire si elle avait été néfaste ou profitable à la France. C'est précisément ce qu'on n'a pas voulu et j'ai dû, de ma cellule, sans dormir, avec ma seule mémoire, faire l'effort nécessaire pour opposer la réalité à l'ignorance des faits. On a même refusé de me laisser voir les ministres qui sont à Fresnes et qui pourraient me renseigner. Privé du droit naturel de me défendre, j'ai néanmoins, sur les problèmes essentiels, et en tout cas sur tous les chefs d'accusation, fait éclater la vérité. Mais j'ai l'ambition d'aller un pas plus loin en montrant dans chaque domaine quelle a été la vie de la France sous l'occupation. Ce sont des pages d'histoire que j'ai le devoir de présenter pour défendre les milliers de fonctionnaires qui, en suivant mes consignes, ont contribué à réduire les souffrances des Français, et même quelquefois à bâtir pendant que l'ennemi et la guerre détruisaient tout autour de nous.

Est-ce parce que mes démonstrations étaient trop claires qu'on les a brusquement interrompues, en précipitant subitement les débats ? Il ne suffit pas de parler aujourd'hui du peu de fondement de mes allégations pour leur enlever leur caractère d'évidence. Il eût été plus logique, et, j'ose le dire, plus honnête d'essayer d'en prouver la fausseté quand j'offrais, au contraire, d'en établir la véracité. Je n'avais rien à redouter de la lumière et tout à espérer d'une justice qui se fonde sur la vérité.

Il y a un mot, un mot atroce, que je suis heureux de ne plus retrouver dans l'additif. Sans doute on y relève le crime que j'aurais commis d'avoir humilié la France, mais la simple esquisse qui y est faite de ma défense semble indiquer que mon attitude et mes réponses ont déjà frappé mes interlocuteurs.

On dit bien que les nouveaux éléments recueillis ont aggravé les charges qui pesaient déjà sur moi, mais la lecture de l'additif m'a montré au contraire la fragilité de l'accusation et j'y ai répondu.

Il me reste à dire ce que je pense de l'humiliation que j'aurais imposée à la France, et à répondre au reproche de lui avoir, par ma politique, causé un préjudice matériel et moral dont elle supporte aujourd'hui les conséquences.

Le crime n'est pas de s'être trouvé là quand l'humiliation est venue de notre défaite, le crime, c'est d'avoir lancé la France dans une guerre dont on pouvait prédire d'avance qu'elle était perdue, puisqu'on ne l'avait préparée ni militairement, ni diplomatiquement.

Mon crime, si c'en était un, serait d'avoir accepté pendant l'occupation des charges qui incombaient à ceux qui étaient responsables de nos malheurs. Mon erreur a été d'accepter d'être le « syndic » d'une faillite que j'ai tout fait pour éviter.

Le vrai crime, c'était de n'avoir pas assez tôt prévu le danger redoutable que représentait Hitler, et le crime plus grand encore, si on l'avait prévu, c'était de n'avoir rien fait pour l'empêcher de nuire — avec cette circonstance aggravante qu'on avait, au contraire, tout fait

pour l'encourager à mettre le feu à l'Europe.

Ces crimes, je ne les ai pas commis, et je les ai dénoncés avec indignation dans les dernières années et surtout les derniers mois qui ont précédé la guerre. Qu'on relise les procès-verbaux des séances de la Commission des Affaires étrangères du Sénat et le compte rendu du comité secret de mars 1940, et on sera édifié sur mon attitude.

Je voulais que notre pays vécût en bon voisinage avec l'Allemagne. Je préconisais, en 1931, le rapprochement et l'entente avec elle, et, en 1935, le bon voisinage ; mais dans le même temps, parce que je connaissais l'ambition démesurée de Hitler, la puissance sans cesse croissante de son armée, parce que je savais qu'il voulait bâtir le Grand Reich et assurer l'hégémonie allemande sur l'Europe, je pratiquais une véritable politique d'encerclement de l'Allemagne. C'est dans ce but que j'avais signé avec Mussolini les Accords de Rome, c'est pour cette raison que j'avais facilité la réconciliation de l'Italie avec la Yougoslavie, que j'avais fait accepter par l'Autriche le concours militaire éventuel, pour sa défense, de la Tchécoslovaquie, de la Yougoslavie et de la Roumanie. C'est dans ce but que j'avais négocié et signé le pacte franco-soviétique.

Le crime, c'est d'avoir brisé les Accords de Rome. Aucune raison n'est valable pour expliquer et justifier cette faute dont les conséquences devaient être aussi funestes que précipitées. La remilitarisation de la Rhénanie fut le premier signal de l'action dévastatrice de Hitler ; elle fut la conséquence directe de la rupture des accords politiques et militaires que j'avais signés avec l'Italie.

À partir du moment où Mussolini, par dépit, se jeta dans les bras de Hitler, le drame ne pouvait tarder à se produire. L'Autriche fut annexée. L'Italie, la première, payait chèrement l'erreur qu'elle venait de commettre. Elle avait désormais des frontières communes avec l'Allemagne.

Le crime fut d'aller à Munich pour dire à Hitler qu'il n'avait rien à craindre des puissances de l'Occident, qu'il pouvait tranquillement digérer l'Autriche ; et, par surcroît, on lui offrait les Sudètes. Mais l'ogre avait un grand appétit. L'Autriche ne lui suffit pas, et, avec les Sudètes, il annexa la Tchécoslovaquie.

Après Munich, on ne fit rien pour renouer avec Rome. On fit pire. On m'empêcha de reprendre dans ce but des contacts avec Mussolini, alors que celui-ci, se rendant compte du danger que courait son pays, m'en avait fait officieusement exprimer le désir. Je relirai à l'audience le compte rendu de la séance secrète du Sénat. J'ai dans mon interpellation, en mars 1939, fait allusion à l'entretien que j'avais eu à ce sujet avec M. Daladier, président du Conseil.

On ne se préoccupa plus de la Russie. On négligea tous les avantages et tous les moyens de défense qu'on pouvait tirer du pacte franco-soviétique. On bouda les Soviets. On ne leur permit même pas d'envisager que leur armée pût pénétrer en territoire polonais pour y combattre l'armée allemande si celle-ci attaquait la Pologne.

Le crime fut de pratiquer vis-à-vis de la Russie une politique qui devait nécessairement, obligatoirement, conduire les Soviets à rechercher un accord direct avec l'Allemagne.

L'opposition de leurs doctrines ne pouvait alors empêcher Staline et Hitler de s'entendre. C'est ce que nos gouvernements eurent le tort de ne pas comprendre. Il est des besoins impérieux et plus immédiats que certaines luttes idéologiques.

Hitler avait appris de Bismarck, et la défaite de 1918 le confirmait, que l'armée allemande ne peut pas victorieusement combattre à la fois sur le front de l'Est et sur le front de l'Ouest.

Il voulait attaquer d'abord la Pologne pour lui reprendre, et même au delà, les terres polonaises que le Traité de Versailles avait enlevées à l'Allemagne.

Hitler savait diviser ses adversaires. Il était tranquille à l'Ouest ; il lui fallait un compromis à l'Est. Il ne voulait pas avoir à lutter contre l'armée soviétique. Staline voulait la paix. Il connaissait les visées de conquête de Hitler sur l'Ukraine et le Caucase. Il savait la puissance militaire de l'Allemagne. Il ne pouvait plus compter sur la politique de sécurité collective. Munich, où il n'avait pas été invité, avait détruit Genève, et il pouvait craindre que les puissances occidentales n'aient abandonné à Hitler l'Est de l'Europe.

Ainsi, l'un et l'autre n'hésitèrent pas à signer, le 4 août 1939, l'Accord de Moscou.

L'Accord de Munich explique l'Accord de Moscou.

On connaît la suite. La Pologne fut attaquée — vite écrasée et la guerre fut déclarée par la France seule, ou presque seule, puisque la Grande-Bretagne n'était pas prête.

C'est parce que les ministres français ne surent pas concevoir l'intérêt de notre sécurité et de notre politique extérieure que nous fûmes entraînés dans une effroyable aventure qui pouvait être évitée, non seulement pour nous, mais pour l'Europe.

J'ai pu dire en mars 1940, à la séance secrète du Sénat, aux applaudissements unanimes, que le Gouvernement nous avait engagés dans la guerre « avec une grande légèreté ».

Comment m'imputer l'humiliation de la France ? Lorsque j'ai quitté le pouvoir en janvier 1936, nous nous disputions à Genève la première place en Europe avec l'Angleterre. Notre pays était heureux, prospère. Son budget venait d'être équilibré, sa monnaie était saine. Nous jouissions de toutes les libertés. Nous avions une armée, une flotte, un Empire, et les caisses de la Banque de France regorgeaient d'or. La rive gauche du Rhin était démilitarisée.

Qui donc a attiré le malheur sur nous ? Hitler, sans doute, mais nous pouvions le neutraliser et le maîtriser. Pourquoi des hommes inconséquents l'ont-ils protégé et encouragé ?

Je ne fus pas de ceux-là. Je les dénonçai. Je hurlai mon indignation. J'avais prévu, et je l'avais dit maintes fois, que la politique qu'ils faisaient nous conduirait à la ruine et à l'humiliation. Notre pays doit et devra lutter peut-être longtemps pour retrouver la place qu'il avait dans le monde — mais comment peut-on me reprocher une humiliation que d'autres lui ont fait subir ?

Le 3 septembre 1939, lorsque le Gouvernement a demandé le vote des crédits, j'aurais voulu obtenir une séance secrète pour éclairer mes collègues. J'en fus empêché. On s'engageait et on engageait la France dans une guerre dont on pensait, et on le disait presque, qu'on ne la ferait pas. Je n'ai jamais vu autant d'inconséquence et de faiblesse qu'au début de ce qu'on appela bientôt « la drôle de guerre ».

Pourquoi donc et comment donc aurais-je humilié la France ?

En acceptant en 1940, par patriotisme, de défendre notre pays en face du vainqueur ?

L'accusation soutient que j'ai fait cette politique qui m'est reprochée parce que je croyais en 1940 à la victoire de l'Allemagne. Il est certain qu'en 1940, et longtemps après encore, on pouvait croire à la victoire de l'Allemagne. Si, à la force de ses armes, elle avait su ajouter une politique habile et claire, il est évident qu'elle pouvait gagner la guerre et qu'elle l'aurait gagnée. L'Amérique n'était pas dans le conflit et la Russie était son alliée. Mais nous, que pouvions-nous faire ? Notre pays était occupé. Nous étions dominés par le vainqueur.

Quand il s'agit de la France, j'ai tous les égoïsmes et toutes les ambitions.

Je souhaitais une paix qui nous laissât intacts notre territoire et notre Empire. Je voulais réduire au minimum les sacrifices imposés à notre pays par l'occupation.

Était-ce un crime ? Quant au langage que j'ai tenu à Hitler à Montoire, il n'était pas celui d'un vaincu. Je ne me suis pas humilié. J'avais pris l'habitude dans toutes les conférences internationales de parler le langage de la fierté qui convient pour exprimer le point de vue d'un pays fort et respecté. Devant Hitler à Montoire, je suis allé jusqu'à quasiment nier notre défaite lorsque je lui ai rappelé le courage de nos soldats, nos victoires passées, et que je lui indiquai que le sort des armes dans l'avenir pouvait nous être de nouveau favorable.

Je discutai de nos droits comme un Français doit le faire quand il parle au nom de la France.

Non, je n'ai pas humilié mon pays. Je ne le pouvais pas et je n'aurais pas su le faire. J'ai défendu ses intérêts avec passion. C'était ma seule raison d'être au gouvernement. Je déplorais notre malheur, mais je ne doutais pas de l'avenir de notre pays. L'Allemagne avait bousculé des frontières, mais la Russie restait intacte et l'Angleterre n'était pas battue.

Par le jeu naturel d'une politique cohérente, nous pouvions espérer contrebalancer avec ces pays l'hégémonie de l'Allemagne. Je savais qu'elle laisserait un jour tomber ses armes et qu'elle serait incapable d'organiser l'Europe sans nous.

Je n'acceptais pas les injustices qu'elle avait créées en Europe, mais il fallait du champ devant nous. Il fallait reprendre tout le patient et solide travail d'organisation de défense des nations qu'elle avait subjuguées et qu'il fallait faire revivre. Non, je n'avais pas et je n'ai jamais eu l'âme d'un vaincu. Je ne l'ai pas pour moi-même, je l'ai encore moins pour la France.

J'ignorais à ce moment jusqu'où pouvait aller la sauvagerie d'un régime et d'un parti qui niaient et qui piétinaient les droits de la personne humaine. C'est assez dire que je n'aurais pas donné mon adhésion à un système qui n'aurait pas sauvegardé toutes nos traditions et tous nos intérêts.

Pour apprécier ma politique pendant l'occupation, il faut distinguer deux périodes. Je n'avais plus, quand je revins au gouvernement en 1942, les idées que j'avais défendues en 1940.

La guerre avait évolué. La Russie et l'Amérique luttèrent contre l'Allemagne.

En 1940, le gouvernement allemand, au moins jusqu'à l'expulsion des Lorrains par le Gauleiter Burckel, avait fait preuve de la correction qu'on peut attendre d'un vainqueur qui respecte son ennemi.

En 1942, et je ne pouvais m'y tromper après l'entretien que j'avais eu avec Goering, l'Allemagne entendait nous traiter avec dureté, sans ménagements et sans égards pour les rapports futurs entre nos deux pays.

Pourquoi suis-je revenu au pouvoir? Je l'ai déjà dit, pour défendre et protéger notre pays.

Oui, si c'est un crime que j'ai commis, je l'ai commis contre moi-même et contre les miens. Comment peut-on me reprocher le sacrifice que j'ai consenti à ma patrie ? Comment peut-on pousser plus loin l'ingratitude ?

Il est évident, après tout ce que j'ai dit et tout ce qui me reste à dire et qu'une instruction complète aurait révélé, que ma présence au gouvernement a permis de sauver la vie à des dizaines de milliers de Français et la liberté à des centaines de milliers d'autres.

Il n'est pas un domaine où je ne puisse démontrer, établir et prouver que l'occupation aurait été beaucoup plus cruelle, plus meurtrière, si je n'avais pas été là.

C'est la partie négative de mon action, celle qui n'apparaît pas, celle que je ne pouvais faire connaître quand les Allemands étaient là, sans risque d'en compromettre alors les résultats. Mais il y a la partie positive, celle qui m'a permis de faire vivre la France. J'imagine qu'on a, depuis la Libération, fait faire des rapports sur le ravitaillement, les finances, la production industrielle et agricole, les transports, les postes, bref sur tous les domaines où s'exerçait l'activité de l'État. Si l'on était honnête, on ferait publier des bilans et des statistiques au lieu de parler comme d'un vieux refrain de la « trahison de Vichy ». Je ferai parler les chiffres et les faits lors des débats ; mais peut-être redoute-t-on certaines comparaisons ?²¹ Moi, je ne redoute rien d'une opinion mieux informée. J'ai trop travaillé, j'ai trop lutté, j'ai trop souffert. Je veux qu'éclate la vérité.

Des hommes courageux, des fonctionnaires probes de tout rang n'ont pas craint de servir pendant cette période douloureuse de l'occupation. Des ministres, des secrétaires généraux, de

²¹ Note de Pierre Laval : En 1941 un commissariat aux prisonniers fut créé. Il fonctionna sous mon contrôle à partir de 1942. Une Maison du prisonnier fut créée dans chaque département, un centre d'entraide dans chaque commune importante. Tous les rapatriés reçurent un costume et une paire de chaussures. Chaque famille reçut une allocation. Dix-huit millions de vêtements et des centaines de tonnes de vivres furent envoyés dans les camps. Le budget annuel de ce commissariat était de quatre-vingts millions. Le Gouvernement autorisa à Paris la réquisition de deux immeubles et pour toute la France, il eut un personnel de trois cents fonctionnaires. J'apprends aujourd'hui que le ministère des Prisonniers a un budget de quatre milliards au lieu de quatre-vingts millions, réquisitionne les dizaines d'immeubles et embauche des milliers de nouveaux fonctionnaires. Je crains qu'il n'en soit ainsi dans bien des domaines.

grands préfets — je devrais les citer presque tous — n'avaient comme moi que le souci du bien de leur pays et ils ont été frappés ou sont menacés de l'être. Pourquoi cet ostracisme ? Il ne peut provenir que de l'ignorance des faits ou du désir de laisser entretenir dans notre pays des divisions ou des haines. Pourquoi détruire un appareil administratif que j'ai tout fait pour préserver ? Pourquoi confondre les serviteurs de la France avec une poignée d'hommes qui se sont mis volontairement au service de l'Allemagne ? La France n'a-t-elle pas besoin de tous ses enfants, de tous ceux qui sont honnêtes et courageux, pour participer à son redressement ?

Quand je scrute ma conscience, elle ne me reproche rien. Aucun raisonnement, aucune menace, aucun jugement ne peuvent troubler mon âme. Elle est pure de toute souillure de l'ennemi.

On me reproche d'avoir humilié la France ? Pourquoi ne pas reconnaître plutôt tout ce que j'ai dû endurer et souffrir pour elle ?

Je pourrais reprendre ce grief sous une autre forme.

N'était-il pas logique et n'était-il pas souhaitable qu'il y eût en France un gouvernement pour contenir les exigences du vainqueur ? Je n'avais pas de liens avec le gouvernement de Gaulle, mais on peut très bien imaginer que nous eussions pu être d'accord, lui à Londres ou à Alger, pour participer à la Libération et la hâter, et moi à Vichy ou à Paris, pour protéger notre pays, maintenir notre administration, nos cadres, nos finances, notre économie.

Une dernière hypothèse — même si elle paraît absurde.

Si les Allemands avaient les premiers inventé la bombe atomique et s'ils avaient gagné la guerre, au lieu de la perdre, que me reprocherait-on ? Alors, on me féliciterait peut-être d'avoir tenu jusqu'au bout dans l'intérêt de la France. On ne se soucierait pas du lourd fardeau que j'ai porté et des souffrances morales que j'aurais pu subir. Je serais, selon la formule de Léon Blum, « l'homme clairvoyant à qui l'événement a donné raison ».

Je n'en serais ni meilleur, ni pire, mais je serais traité comme un homme qui a droit à la reconnaissance de son pays. Je préfère n'avoir pas été cet homme clairvoyant.

* * *

J'ai maintenant répondu à tous les chefs d'accusation. Il me restera, au cours des débats, à développer ces notes qui ne constituent que le canevas de mon action. J'aborderai ensuite la partie positive de ma défense en montrant comment, dans les principaux secteurs de l'activité nationale, le Gouvernement a réussi à assurer, dans des conditions toujours difficiles, un minimum de vie à la France.

Prison de Fresnes, le 2 octobre 1945

Les trois dernières pages (13 octobre 45)

Pendant la veillée de mort

Il ne suffisait pas de m'empêcher de parler, il fallait encore m'empêcher d'écrire. Pourquoi me supprimer si vite puisque j'étais enchaîné et en prison ?

Rien pourtant n'empêchera les Français de comprendre qu'on a voulu leur cacher quelque chose.

Je ne redoutais rien d'un débat public. J'avais demandé l'Officiel pour que les Français puissent connaître l'accusation et mes réponses. On me l'a refusé.

Ils savent maintenant qu'on a voulu leur cacher la vérité. La France n'est pas libérée puisqu'on ne veut pas qu'elle connaisse la vérité.

Je ne craignais rien et j'aurais désarticulé et détruit tous les griefs retenus.

J'aurais fait tomber l'une après l'autre les mauvaises légendes. On m'a toujours combattu par le mensonge, et j'aurais fait tomber le mensonge. Ma personne qu'on a truquée pour me faire haïr aurait fait place à l'homme qui se présente à visage découvert et que connaissent bien mes adversaires. C'est celui qu'on redoute et dont on a voulu éteindre la voix.

On m'a représenté comme un malin, comme un roublard, alors que j'ai toujours lutté avec l'intelligence vierge et simple d'un enfant du peuple.

On m'a toujours représenté comme un ennemi du peuple alors que ceux qui me connaissent savent que c'est lui que je défendais.

Je vais m'endormir dans le sommeil éternel. Ma conscience est en paix. Le remords tourmentera peut-être ceux qui, ne me connaissant pas, m'ont sali et torturé. Il accablera certainement un jour ceux qui m'ont fait assassiner. Je les plains plus que je ne les hais, car la haine qui les inspire n'a jamais habité en mon âme.

Je pleure pour ma famille que je fais souffrir.

Je souhaite pour ma patrie que j'aime le bonheur et la liberté qu'on lui a ravis. Elle les retrouvera un jour avec une autre morale et avec d'autres guides.

J'attends et je recevrai la mort avec sérénité car mon âme survivra. J'aime mieux la mort que les chaînes.

P. L.

À mes avocats pour les informer
 À mes bourreaux pour leur répondre

13 octobre 1945

Je n'ai maintenant aucun doute sur le sort qui m'attend.

Le général de Gaulle n'hésite pas à ordonner mon assassinat. Ce n'est pas une exécution, puisque l'arrêt qui me frappe n'est pas un jugement. On m'a fermé la bouche à l'audience, on veut éteindre ma voix pour toujours. Ainsi on ne redoutera plus mes déclarations. Il n'est pas nécessaire que la France connaisse son histoire. On ne veut pas surtout qu'elle connaisse les responsables de nos malheurs.

J'ai adressé un appel suprême à deux hommes politiques dont j'ai sauvé la vie — à Léon Blum et à Paul Reynaud. Tout a été vain.

Je n'accepte pas la sentence, je n'accepte pas la souillure d'une exécution puisqu'il s'agit d'un meurtre. J'entends mourir à ma manière, par le poison, comme les Romains. C'est mon dernier acte pour protester contre la sauvagerie. Je vais utiliser le petit paquet de grains qu'aucune fouille n'a pu découvrir. Ce poison a voyagé — j'espère qu'il ne sera pas éventé car il a dû souvent changer de refuge ; ma grosse pelisse, dans sa poche intérieure, lui fut souvent hospitalière, et ma serviette, qu'on respecta toujours, l'accueillit parfois quand il était mieux empaqueté.

Des soldats fusillent par devoir, mais aujourd'hui leur devoir est redoutable. Il les oblige à accomplir un meurtre. Grâce à moi, ils ne seront pas les complices, même involontaires, de ceux qui de très haut leur ont ordonné mon assassinat. Ils n'auront pas à tirer sur un homme qui doit mourir parce qu'il a trop aimé sa patrie.

Je demande qu'on me laisse mon foulard tricolore. Je désire le garder pour le grand voyage.

On aura réussi à éteindre ma voix pour toujours, mais mon esprit renaîtra plus vivant et plus fort. J'adresse mon dernier salut à la France que j'ai servie. Ma dernière pensée est pour elle.

Pierre Laval

Le schéma de Pierre Laval

Juin 1940 – août 1944 : des faits, des chiffres

Mon père se proposait, au cours de son procès, de faire un tableau complet et détaillé de chaque branche de l'Administration française pendant l'occupation. Étant donné les résultats acquis au cours d'une période si difficile, cet exposé aurait été une justification de presque tous les hauts fonctionnaires injustement frappés et écartés de leur poste par le Gouvernement provisoire.

Avant de rédiger les notes qu'on vient de lire en réponse à l'acte d'accusation, mon père avait préparé le schéma suivant, et j'avais commencé à demander à ses collaborateurs, dont les noms figurent au document, de préparer, chacun pour sa partie, un rapport. Je remettais ces rapports à mon père. Je continue à recevoir ces documents dont l'ensemble, comportant actuellement plus de deux mille pages, constitue un tableau complet de la vie de la France sous l'occupation.

J. C.

I — Avant la guerre — situation de la France fin 1935 (Notes à faire faire par de Sardan et Boissard)

Le 7 juin 1935, P. L. arrive au pouvoir. Le déficit budgétaire dépasse dix milliards-or, le franc est en péril. Les prix montent, la production baisse.

Sept mois après, au 31 décembre 1935, la France est le seul grand pays du monde dont le budget est équilibré (neuf millions-or de plus-value). La rente de 3% a atteint le pair, ce qui devait permettre la conversion de la dette. L'augmentation de la dette publique depuis 1914 est enrayée pour la première fois depuis le redressement financier de 1926. La production nationale (acier, automobiles, produits chimiques, etc.) atteint un record depuis la crise de 1929-30. Exemple : les constructions navales, pour la marine de guerre, passent de quinze millions neuf cent cinquante mille tonnes en 1934, à quarante-deux millions sept cent quatre-vingt-trois mille tonnes en 1935, pour retomber à vingt-six millions cinq cent quarante-quatre mille tonnes en 1938 (année avant la guerre).

La France était alors le seul pays du monde sur l'étalon-or : le dollar valait quinze francs. L'or afflue de Londres et de Washington, or grâce auquel la France peut acheter aujourd'hui des vivres et du matériel aux U.S.A.

L'indice des prix de gros, de 576 en 1930, baisse à 332 en 1935, pour remonter à 634 en 1938. Grâce à cette baisse, l'ouvrier et le fonctionnaire auront un pouvoir d'achat qu'ils n'ont jamais connu depuis.

II — Après la défaite

Plan général de la défense de la France sous l'occupation

- 1° — Unité du territoire : Alsace-Lorraine (demander note Cannac). Revendications de l'Axe (demander note Rochat).
- 2° — Le franc, l'épargne, la fortune mobilière et immobilière de la France (Ministère des finances) (note Cathala).
- 3° — La production, les travaux publics, chemins de fer, les communications (postes, télégraphes, téléphone) (notes collaborateurs Bichelonne).
- 4° — Lutte pour limiter les départs d'ouvriers (notes collaborateurs Bichelonne, Weinmann) : Lois protectrices. Lutte pour les salaires. Ravitaillement. Cantines d'usines (note Lagardelle).
- 5° — Les prisonniers : Puissance protectrice. Avantages. Les libérations. Les retours. La législation. Les tonnes envoyées. Les milliards versés aux familles. (Notes Scapini, Pinot, Masson, Moreau)
- 6° — Le ravitaillement (notes Bonnafous, Chasseigne) : La lutte contre le marché noir allemand. La lutte pour réduire les prélèvements officiels. La restitution du blé en 1943 pour soudure, etc.
- 7° — Agriculture (note Cathala) : L'augmentation des surfaces cultivées. La protection du cheptel. Protection de la population rurale contre la déportation.
- 8° — Justice : Maintien des cadres de la Magistrature (note Cannac). Statuts des magistrats.
- 9° — Armée, marine, aviation (notes Bridoux, Bousquet) : Protection des cadres. Financement après occupation zone Sud. Délégation de soldes à toutes les familles des mobilisés d'Afrique du Nord. Dépôts d'armes Bousquet, Armée secrète.
- 10° — Protection de l'administration préfectorale et de la police (notes Hilaire, Bousquet) : Neutralisation des partis extrêmes de la Collaboration. Ministère de l'Intérieur.
- 11° — Éducation nationale (note Hilaire) : Beaux-Arts. Monuments historiques. Théâtres. Cinéma.
- 12° — Solidarité nationale (notes Pillon, de Mun) : Secours National. S.I.P.E.G. Croix-Rouge.
- 13° — Santé publique (note Grasset) : Natalité. Mesures prises. Résultats. Préventoria, etc.
- 14° — Commissariat aux sports, jeunesse. Réalisations (notes Pascot, Olivier-Martin) .

Voici les schémas à suivre pour ceux qui feront ces notes :

I. — DÉFENSE DE L'UNITÉ DU TERRITOIRE (Note Rochat)

Après la défaite de 1940, Pierre Laval, en face des revendications allemandes, italiennes, espagnoles, n'a qu'une préoccupation : défendre l'unité du territoire et de l'Empire.

1° — Montoire. Premier résultat : Hitler n'accordera pas le lendemain à Franco le Nord du Maroc français que nous n'avions pas la possibilité de défendre à l'époque.

2° — À Montoire, et depuis, P. L. s'est toujours servi de la tentative de réconciliation franco-allemande pour écarter les revendications italiennes.

a - Il luttera contre l'établissement de la ligne de démarcation du Rhône après novembre 1942, et obtiendra le retrait des postes déjà installés qui auraient paralysé la vie et rendu plus difficile la constitution

du Maquis de ces régions (voir ma déclaration du 7 juin 1943).

b - Lors de la première débâcle italienne, en 1943, réinstallation des autorités françaises à Menton. C'est la première ville française menacée d'annexion où flottera notre drapeau avant l'arrivée des armées américaines et françaises.

3° — Après Montoire, et avant le 13 décembre 1940, P.L. avait obtenu le principe du rattachement à l'administration française du Nord et du Pas-de-Calais, et de l'assouplissement de la ligne de démarcation. Ces deux résultats devaient être rendus publics le 22 décembre 1940.

Revenu au pouvoir en avril 1942, dans des conditions beaucoup plus dures et un climat bien plus mauvais, P.L. cherchera à atteindre ces deux buts, et au bout de quelques mois, le 1^{er} mars 1943, le Nord et le Pas-de-Calais seront enfin rattachés à l'administration française, les barrières douanières seront repoussées à la frontière belge, où sera assuré par l'administration française le contrôle des personnes et des marchandises, et la ligne de démarcation sera supprimée, facilitant ainsi les échanges de lettres, communications, etc. (d'où constitution plus aisée de l'Armée secrète et de la Résistance).

4° — Enfin, l'ALSACE-LORRAINE.

a) Soixante-douze protestations officielles et solennelles sont faites par le gouvernement français de 1940 à 1944 à Wiesbaden.

b) P.L. obtient la grâce des « notables » alsaciens condamnés par l'Allemagne pour espionnage, Résistance, etc. Or, ce fait, étant donné que les Allemands les considéraient comme Allemands, montre en lui-même que le Gouvernement les a toujours considérés comme Français.

c) Protection des Alsaciens-Lorrains exemptés par P.L. du S.T.O. et des départs pour l'Allemagne. Bousquet les embauche dans ses services de l'Intérieur.

d) Protection des repliés alsaciens, personnes et sociétés. Le Gouvernement a réussi à faire admettre que les sociétés, bien qu'en zone occupée, resteraient françaises, avec toutes les conséquences.

d) L'Université de Strasbourg, ainsi que toutes les institutions alsaciennes, sont encouragées et subventionnées par le Gouvernement.

Parlant de l'intégrité du territoire et de l'Empire, P.L. a dit publiquement, malgré la défense des Allemands :

En 1941 : « Quelle paix serait meilleure que celle qui garantirait notre indépendance, l'intégrité de notre territoire métropolitain et de notre Empire ? » (Déclaration à la presse américaine, 21 mai 1941.)

En 1942 : « Quelle est mon ambition ? Elle est simple, très simple. Je veux tout faire pour diminuer aujourd'hui les souffrances de la France et pour sauver demain notre territoire et notre Empire. » (Aux instituteurs de l'Allier, 3 septembre 1942.)

« Français de notre Empire, vous tous qui m'écoutez ce soir, en Afrique, en Asie, dans les îles du Pacifique... À vous qui habitez ces terres lointaines, je vous dis : nous ne vous abandonnons pas. Vous resterez Français. » (20 avril 1942, allocution au pays.)

II. — DÉFENSE DU FRANC, DE L'ÉPARGNE, DE LA FORTUNE MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE DE LA FRANCE (Note Cathala)

Régime institué par les Allemands pour mettre en coupe réglée nos réserves et nos ressources.

Défense du franc. — Inflation 1941-1942 et mesures prises par le Gouvernement au cours de l'été 1942, qui sauvent le franc. — Confiance des Français dans les finances de l'État — La Bourse monte pendant les années d'occupation pour ne retomber qu'après la Libération. Pour la première fois depuis 1900, le 3% franchit le pair sous l'occupation. (Indices statistiques.)

Défense contre acquisition par les Allemands d'une partie de la fortune immobilière de la France (loi sur les autorisations préfectorales, enquêtes préalables). (Statistiques.)

Même politique pour éviter les prises de participation dans les sociétés anonymes françaises. Nous devons protéger le capital malgré lui. Toutes les autorisations sont refusées par l'Office des changes et les Finances. Les seules cessions importantes sont les mines de Bor en 1940 et en 1941 sous le ministère Darlan, Havas 47,6% (mai 1941), Francolor 51% (mai 1941), Société Mumm 51% (1941), Carburants Français 33% (mai 1941). J'ai réussi à neutraliser toutes les tentatives de cession en 1942, 1943 et 1944.

Protection des titres étrangers en France malgré demandes allemandes. (Statistiques.)

Protection des milliers de fonctionnaires, receveurs, percepteurs, etc. sur tout le territoire.

1942. Relèvement des pensions : anciens combattants, allocations familiales prisonniers, Alsaciens-Lorrains, fonctionnaires.

1943. Échelle de l'indemnité des fonctionnaires : État, départements, communes.

1944. Double mois.

Efforts pour maintenir les prix en harmonie avec les salaires.

Les prix, virtuellement stabilisés en 1942-1943, montent depuis la Libération.

Le Gouvernement provisoire trouvera tout un appareil en place, ce qui permettra, dès la Libération : emprunt de Libération, échange des billets, rentrée d'impôts.

Tout cela eût été impossible si le Gouvernement était parti.

Les fruits de notre politique d'économie pour sauver le franc et les possibilités d'emprunt pendant l'occupation sont aujourd'hui compromis par le général de Gaulle dont la politique financière démagogique va conduire à la catastrophe.

III. — PRODUCTION INDUSTRIELLE, TRAVAUX PUBLICS, COMMUNICATIONS (Notes collaborateurs Bichelonne)

USINES dont la production est réservée à la France en tout ou en partie : dix mille quatre cent cinquante en totalité. Nombre d'ouvriers ainsi protégés contre la déportation. (Statistiques.)

BARRAGES : entretien, nouvelles constructions.

CHARBON : mes efforts pour augmenter la part réservée au circuit français. Distributions 41, 42, 43. (Pas de distribution en 1944 après la Libération.)

TRAVAIL EN FRANCE : accord Speer qui limite les départs pour l'Allemagne. Dix mille usines classées S.

LÉGISLATION : protection du travail.

S.N.C.F. : millions de voyageurs français transportés, millions de wagons de marchandises chargés pour consommation française. La moyenne journalière de voyageurs français transportés de 1940 à 1944 est de ???

La moyenne journalière de wagons chargés pour le circuit français est de vingt-trois mille cinq cents.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES : pas de censure, ce qui facilite constitution de l'Armée secrète.

P.L. a sauvé toutes les centrales de Paris, que l'armée américaine trouve intactes.

IV. — MINISTÈRE DU TRAVAIL (Note Lagardelle-Terray)

SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE : lutte pour instituer les départs par classes et pour limiter le nombre de classes. Exceptions au profit de l'économie française, Chantiers de jeunesse, etc.

Lutte pour limiter les départs (voir note Le problème de la main-d'œuvre française en Allemagne, 30 juillet 1944, et ma réponse aux considérants 14 à 21).

Total des demandes unilatérales Sauckel (de 1942 à 1944) 2 060 000. Départs effectifs 641 500.

Contre-partie obtenue par le Gouvernement : — Les femmes sont exemptées, cent dix mille prisonniers rentrent, permission de quinze jours pour de nombreux travailleurs, dont quarante-cinq mille restent en France. — Deux cent cinquante mille prisonniers travailleurs deviennent ouvriers libres. — 16 octobre 1943, suspension des départs. — 7 juin 1944, arrêt des départs. — Réalisation des services Bruneton en Allemagne pour adoucir le sort des travailleurs (voir note Bruneton) .

Comparer avec Belgique, Hollande, d'où partent quatre-vingts travailleurs pendant qu'il en part treize de France.

LUTTE POUR OBTENIR L'AUGMENTATION DES SALAIRES : augmentation chaque fois que c'est possible. Dures négociations avec l'Hôtel Majestic, secteur après secteur.

LES CANTINES D'USINES : ravitaillement, contrats de culture, etc. LÉGISLATION : lois sur le chômage, indemnités pour limiter départs.

V — PRISONNIERS (Notes Scapini, Pinot, Masson, Moreau)

1° — France puissance protectrice : avantages ; Allemagne ; mission Scapini.

2° — Nombre lors de l'armistice : trois millions.

Nombre rentrés moisson 1940 : un million (libérés des Frontstalags avant les transferts de deux millions en Allemagne).

Par la suite pères de familles nombreuses, combattants des deux guerres, spécialistes, etc., Relève, soit

au total : un million.

3° — Évadés (protection, zone Sud) : quatre-vingt mille.

4° — Vivres envoyés de France dans les camps (statistiques) :

Kilos de vivres : 86 845 250

Tabac : 4 141 600

Savon : 262 750

Pièces de vêtements : 18 850 000

5° — Milliards dépensés et versés aux familles (statistiques) :

34 000 000 000 en allocations

5 000 000 000 prêts d'honneur

2 000 000 000 livret du prisonnier

6° — Commissariat :

Réalisations. Législation. Centres d'entraide. Journal, seul de zone occupée contrôlé directement par moi.

Aucune propagande collaborationniste.

VI. — RAVITAILLEMENT (Notes Bonnafous, Chasseigne)

Résultats obtenus : 1940-41-42-43-44.

Toutes les réunions des préfets sont consacrées presque exclusivement au ravitaillement.

1942 : Charbin, ministre du Ravitaillement de Darlan, avait accepté des Allemands réduction de la ration pain. En avril 1942, P.L. refuse. Comment il a pu assurer la soudure en 1942 et 1943.

En 1943, P.L. obtient (deuxième entrevue avec Goering) : Arrêt marché noir officiel allemand. Fermeture comptoirs. Interdiction des ventes par les Français aux Allemands. Restitution de deux millions de quintaux pour soudure avril 1943 (coupure de l'Afrique, sécheresse).

Les Allemands ne veulent pas laisser annoncer ce résultat, car leurs alliés italiens ont moins que nous.

Le 5 juin 1943, dans un discours radiodiffusé, j'ai pu dire : « Des ordres viennent d'être donnés à toutes les autorités d'occupation d'éviter tous rapports avec les vendeurs illégaux. Toute personne qui soustrait des marchandises rationnées afin de les vendre [aux autorités d'occupation] est un ennemi du peuple. . . »

Effort pendant débarquement. Troupeaux de cheptel de Normandie envoyés à Paris par les routes bombardées.

Stocks de sécurité accumulés par P.L. et Cathala, qui seront distribués à Paris du 17 au 28 août, sinon famine.

VII. — AGRICULTURE (Note Cathala)

Malgré absence prisonniers et rareté engrais :

Production record pommes de terre, blé, colza, etc.

Lutte contre les terrains incultes.

Comparer avec la baisse actuelle.

Production du cheptel : la France est le seul pays qui a conservé le sien. Statistiques : cf. Hollande, Pologne, où tout a été pris.

Protection de la population agricole contre déportation (accord Bache-Laval, janvier 1944 : aucun départ jusqu'à la moisson, c'est-à-dire Libération).

Législation protectrice.

VIII. — JUSTICE (Note Cannac)

Tribunaux civils, correctionnels, Cours d'appel, cassation, Conseil d'État ont fonctionné sur tout le territoire (statistiques des affaires).

Lutte de tous les jours contre intrusion allemande. Elle réussit presque toujours.

Personnel : magistrats, greffiers, etc. Lutte pour l'augmentation des salaires.

Le Gouvernement provisoire trouvera à la Libération tout cet appareil

en place. C'est lui qui brisera les cadres que j'ai tout fait pour maintenir. Voir mes allocutions aux procureurs et aux présidents de Cours d'appel. Rappeler aussi 1943. Soudure ne devait pas se faire, campagne pour dé-

truire fermes, batteuses, meules et granges (mauvais Maquis).

Nécessité d'une action judiciaire contre ce mauvais Maquis, qui n'a rien à voir avec les abus de la Milice contre le bon Maquis en 1944. (Statistiques paysans tués ou blessés, etc.)

VIII — PROTECTION DE L'ARMÉE, AVIATION, MARINE (Notes Bridoux, Bousquet)

Armée d'armistice. Maintien des cadres.

Après coup de force allemand novembre 1942, appui complet du Gouvernement, soldes, etc.

Délégations de soldes payées en France aux familles des combattants de l'armée du général de Gaulle malgré opposition des Allemands. Protection de l'Armée secrète.

Travail de Bousquet.

Affaire des dépôts d'armes que je couvre.

IX — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (Note Hilaire)

1° — ADMINISTRATION PRÉFECTORALE : Deux secrétaires généraux : Bousquet, Hilaire.

1942, action républicaine : radicaux-socialistes.

Défense de l'administration préfectorale : P.L. nomme partout des préfets républicains, préfets régionaux, départementaux, sous-préfets, secrétaires généraux, etc.

P.L. révoque, en 1942-43, personnel pro-allemand protégé par les Allemands (note Hilaire). Lutte contre ingérence allemande et candidats P.P.F, R.N.P, etc, Milice.

Nombre de préfets déportés pour avoir obéi aux consignes gouvernementales (voir note Hilaire).

Le Gouvernement maintient malgré l'occupation l'armature administrative du pays, que de Gaulle laissera détruire : préfets, secrétaires généraux, intendants, etc.

2° — POLICE : G.M.R. Même politique (note R. Bousquet). Aucune action contre Armée secrète.

P.L. assure la protection des dépôts d'armes en zone Sud. (Note R. Bousquet sur protection Armée secrète et Maquis.)

À l'arrivée de Darnand, archives brûlées par Bousquet avec mon consentement.

Impossibilité pour Darnand de placer des Miliciens dans les cadres préfectoraux.

Préfecture de police de Paris (note Bussière).

Arrestations Azéma, Bucard, etc.

XI — ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS (Note Hilaire)

Maintien des cadres. Universités. Écoles. Instituteurs : lutte pour améliorer leurs conditions de vie, salaires. Maintien immense majorité des cadres. (Statistiques).

Protection musées : seul pays d'Europe où rien n'est pris.

Monuments historiques : patrimoine sauvé, sauf monuments détruits par bombardements.

Théâtres.

Cinéma : production autonome ; réalisations françaises.

Littérature.

XII — SOLIDARITÉ NATIONALE (Notes Pillon, de Mun)

Effort pour :

1° — les prisonniers et leurs familles.

2° — les sinistrés.

3° — les réfugiés.

4° — les déportés et leurs familles.

Total des dépenses budgétaires de 1940 à 1944 (demander Cathala). Crédits budgétaires d'autant plus difficiles à obtenir que l'Allemagne était partie prenante (indemnités d'occupation) et se désintéressait de tous ces problèmes.

Aide au Secours national : résultats.

Aide au S.I.P.E.G : résultats.

Aide à la Croix-Rouge : résultats.

Aide aux autres organismes.

Cas Marcel Déat : opposition de quatre années, ministre pendant trois mois. N'assiste pas aux conseils

à Vichy. Articles d'opposition contre moi dans L'Œuvre.

Allemands désirent qu'il contrôle la Solidarité nationale, mais je l'évite. Le ministère ne devient qu'une façade. En effet, Croix-Rouge autonome, Secours national autonome, S.I.P.E.G. directement rattaché à P.L., prisonniers (cf. lettre Moreau) directement rattachés à P.L.

XIII. — SANTÉ PUBLIQUE (Note Grasset)

Réussite de la politique de natalité : en 1942-1943 et 1944, les naissances, qui étaient tombées à quatre cent quatre-vingt-dix mille en 1940, sont en augmentation :

1942 : 541 173

1943 : 589 200

1944 : 600 000 environ

Et ce, malgré l'exil de deux millions d'hommes jeunes, les bombardements et l'occupation.

Mesures prises pour encourager natalité : ces premières mesures sont de mars 1941, la courbe monte dix mois après.

XIV — COMMISSARIAT AUX SPORTS ET JEUNESSE (Notes Pascot, Olivier-Martin)

Créations malgré occupation.

Terrains : nombre de communes qui reçoivent des crédits ou des terrains. À la Libération, dix mille trois cents terrains étaient aménagés ou en chantier. Équipement : pour la France, pour les prisonniers.

Protection des Chantiers de jeunesse.

CONCLUSION

En face d'un occupant dont la dureté augmentait avec les revers militaires, j'ai conservé à la France ses cadres, son armature et sa vie.

P. L.

Annexe A — Acte d'accusation

PREMIÈRE PARTIE

datée du 13 juin 1945,

rédigée avant le retour en France de Pierre Laval

I — La carrière de Laval avant la guerre fut celle d'un homme venu des partis extrêmes, renié par eux, plusieurs fois ministre, deux fois président du Conseil, et dont la fortune privée a suivi l'ascension de la fortune politique.

II — Renversé en janvier 1936, après l'échec du plan proposé par lui pour résoudre la crise éthiopienne, il a gardé de cet incident une haine tenace contre l'Angleterre, qu'il accusait d'avoir contribué à sa chute, et contre le Parlement français dont il n'avait pu gagner la confiance.

III — Dès le début de la guerre, il semble s'être posé en négociateur de la paix grâce au crédit qu'il prétendait avoir auprès de Mussolini. Il envisageait en même temps pour la France un changement de régime dont il serait le bénéficiaire ; et il paraît bien avoir compté pour cela sur le concours du maréchal Pétain. Les lettres de Loustau-Lacau au Maréchal ne laissent guère de doute à ce sujet, non plus que la déposition de Mlle Petit, ex-secrétaire d'un sieur Giobbe qualifié par elle d'« Abetz italien », avec lequel Laval entretenait, par l'intermédiaire d'un sieur Borra, des relations en vue de s'assurer l'aide de l'Italie, pour faire, disait-il, sortir la France de la guerre et la doter d'un système politique analogue à celui que le Duce avait institué dans la Péninsule.

IV — Quand survinrent les événements militaires de mai 1940, Laval fut au premier rang de ceux qui

réclamèrent l'armistice. Aussi bien son nom figurait-il sur la liste que, le soir même du jour où Paul Reynaud venait de démissionner, Pétain présenta au président de la République. Il en fut momentanément effacé, mais pour y reparaître trois jours après ; et, dès lors, le rôle de Laval, dans les jours qui précédèrent le 10 juillet 1940, fut prépondérant.

V — C'est incontestablement lui l'agent responsable qui, par ses intrigues et ses menaces jusque dans le cabinet du président de la République, empêcha ce dernier, les présidents des deux Chambres, les membres du Parlement et ceux des ministres qui avaient encore souci de la souveraineté nationale, d'aller en Afrique du Nord former un gouvernement à l'abri des pressions allemandes, et qui, devant l'Europe et l'Amérique, eût représenté la France et affirmé sa persistance en tant que nation souveraine.

VI — C'est également lui qui, à force d'intrigues, de marchandages, de promesses et de menaces, amena le Parlement à remettre au Maréchal le Gouvernement de la République ; et c'est encore lui qui, en tant que vice-président du Conseil, héritier présomptif du Maréchal, fut le premier bénéficiaire du coup d'État réalisé le 11 juillet par la suppression de la présidence de la République, le cumul des pouvoirs entre les mains de Pétain, et la prorogation sine die du Parlement.

VII — À ce titre, l'inculpation d'attentat contre la sûreté intérieure de l'État relevée contre Laval se trouve pleinement justifiée. Lui-même en a fait l'aveu, non sans une fierté qui n'est pas dans sa manière, lorsque, s'adressant aux instituteurs dans son allocution du Mayet-de-Montagne, il disait : « Vous m'accorderez que l'acte le plus important de la Révolution nationale, c'est moi qui, sous l'égide du Maréchal, l'ai accompli le 10 juillet 1940. »

VIII — Un régime comme le sien et celui de Pétain, confinant à l'absolutisme, ne pouvait s'établir en France qu'en s'appuyant sur l'envahisseur et en s'inspirant de ses méthodes. La loi mettant les Juifs hors du droit commun n'était qu'un premier pas dans l'imitation servile de nos vainqueurs.

IX — L'entrevue de Montoire, machinée par Laval, et les accords qui suivirent en vue d'une collaboration mettant nos ressources et nos moyens à la discrétion de l'Allemagne, marquent à l'évidence le caractère d'une politique en tout point conforme aux intérêts de l'ennemi, et qui ne peut se définir que par les termes mêmes de l'article 75 du Code pénal.

X — Cependant, une révolution de palais devait bientôt amener le départ de Laval, précédé, de la part de Pétain, d'un congédiement brutal, voire même d'une arrestation, tout au moins d'une mise en état de surveillance dont on ne sait quelle eût été finalement l'issue si l'ambassadeur Abetz n'eût pris sous sa protection, pour le ramener à Paris, le prisonnier de Châteldon.

XI — Pendant plusieurs semaines, on put alors assister à l'une des campagnes les plus violentes menées par les journaux de l'Axe en vue d'imposer au Maréchal le rappel de l'ex-président du Conseil. Laval acceptait, sans protestation, de se voir ainsi proclamé l'homme de France en qui l'Allemagne mettait sa confiance de préférence à tous autres.

XII — Il fallut l'anglophobie, les complaisances et les trahisons de Darlan pour faire patienter le Reich en attendant le retour de son protégé. Mais un moment vint où l'habileté de Laval devait, aux yeux de l'Allemagne, l'emporter sur les garanties que pouvait lui offrir l'Amiral de la flotte, et Laval revint au pouvoir, fort de tout l'appui des autorités occupantes.

XIII — La politique soi-disant française devint alors une politique tout allemande : persécution contre les Juifs, les francs-maçons, les communistes et Résistants de tous les partis, la police mise au service de la Gestapo, vingt-deux mille arrestations à Paris dans la nuit du 15 au 16 juillet.

XIV — Perdant même toute retenue, Laval, le 22 juin, lance son fameux défi aux Français : « Je souhaite la victoire de l'Allemagne. »

XV — Il souhaiterait que nous l'y aidions sur le terrain militaire, mais, faute des armes que l'Allemagne, se méfiant non pas de lui, mais des Français, n'ose lui donner, il se charge de lui procurer des hommes pour remplacer dans les usines du Reich les ouvriers que Hitler a mobilisés.

XVI — « Dans la lutte gigantesque et victorieuse qu'il livre, le Reich, dit-il à Compiègne en août 1942, engage tous ses hommes ; il a donc besoin de main-d'œuvre. »

XVII — « Ouvriers qui travaillez dans les usines, avait-il dit le 22 juin, j'adresse un appel à votre solidarité de Français. Le Chancelier Hitler, et je l'en remercie, vient de décider la libération d'un nombre important de prisonniers agricoles qui pourront revenir en France dès votre arrivée en Allemagne. Les hommes de nos champs et ceux de nos usines vont sentir leur fraternité. La femme qui verra son mari revenir éprouvera une émotion pleine de reconnaissance pour les inconnus qui, s'en allant là-bas, ont fait revenir un prisonnier. »

XVIII — Ainsi, commençait l'escroquerie de la Relève, escroquerie puisque deux mois après, à Compiègne, le même Laval, après avoir insisté sur les besoins de main-d'œuvre du Reich, ajoutait : « Quant à la libération des prisonniers, leur heure sonnera quand sonnera celle de la victoire de l'Allemagne. »

XIX — Cependant, les engagements volontaires se faisant de plus en plus rares, Laval devait bientôt recourir à la manière forte. C'est d'abord une loi sur l'utilisation et l'orientation de la main-d'œuvre, assujettissant hommes et femmes à tous travaux que le Gouvernement jugera utiles. C'est ensuite l'interdiction d'embaucher des ouvriers sans autorisation, de peur qu'on ne diminue le nombre des chômeurs à expédier en Allemagne ; puis, c'est le travail obligatoire, une véritable conscription organisée, des marchés d'esclaves à livrer au Reich, les cartes d'alimentation refusées aux réfractaires, la chasse à l'homme, et tout cela assorti des instructions les plus rigoureuses adressées aux préfets régionaux.

XX — « J'appelle votre attention, lit-on dans une circulaire du 12 juillet 1945, sur les médecins qui accorderaient sans motifs des exemptions pour inaptitude physique. Tout sabotage commis à cet égard entraînera l'interdiction du droit d'exercer la médecine. Toute défaillance du personnel intéressé pourra entraîner une mesure d'internement. Le Gouvernement a pris l'engagement de faire partir deux cent vingt mille travailleurs. Cet engagement doit être respecté. Je compte sur votre sens de l'autorité. »

XXI — Cependant, malgré les menaces à l'adresse des parents rendus responsables de leurs enfants réfractaires, ceux-ci se font de plus en plus nombreux, l'armée du Maquis se constitue.

XXII — Mais, en attendant qu'elle fasse ses preuves dans la Métropole, de graves événements se déroulent en Afrique du Nord. En vain Laval et Pétain ont-ils préféré voir la flotte se détruire elle-même à Toulon plutôt que de jouer un rôle au profit de la France et de ses alliés.

XXIII — En vain ont-ils fait alliance ouverte avec l'Axe pour lutter contre les Anglo-Américains et les forces françaises du Maroc et d'Algérie, les troupes de l'Axe ont été mises en déroute ; on leur avait facilité le débarquement à Bizerte, elles ont dû évacuer la Tunisie, en même temps que s'accroissait le désastre de l'armée Rommel en Libye.

XXIV — La défaite de l'Allemagne apparaît certaine : de plus en plus la France espère. La rage de Laval ne connaît alors plus de bornes. « Il y aura, s'écrie-t-il, de l'incompréhension, des résistances, des trahisons ; les égarés seront remis dans le droit chemin ; je frapperai. Si je ne sais quelles guérillas éclataient, c'en serait fait de la France. Mais je tiendrai jusqu'au bout. L'armée allemande ne sera pas battue, tenez-vous-en pour assurés. Sans doute les Américains se sont emparés de l'Afrique par la trahison honteuse de Français parjures. D'autres chez nous ont pris les armes. Eh bien ! moi, je vous répète que l'Amérique, alliée de l'Angleterre et des gaullistes, n'aura pas raison de l'Allemagne invincible. »

XXV — Il paraît superflu d'ajouter quoi que ce soit au vœu ainsi échappé à celui qui se disait le chef du gouvernement français.

XXVI — Trahison politique, trahison morale, livraison de la France à l'envahisseur, c'est ce qui résulte de tous les faits dont le résumé qui précède n'est qu'un tableau chronologique d'événements encore présents à l'esprit de tous.

XXVII — En attendant que, d'ici sa comparution, des documents, des témoignages, et plus tard l'Histoire apportent de nouveaux éléments à l'appui de la culpabilité de Laval, celle-ci est donc dès maintenant suffisamment établie pour justifier son renvoi devant la Haute-Cour.

Paris, le 13 juin 1945

Le Procureur général : M o r n e t

DEUXIÈME PARTIE (datée du 26 septembre 1945, signifiée à Pierre Laval dans sa cellule à la prison de Fresnes)

I — L'inculpation dont Laval est l'objet du chef d'attentat contre la sûreté intérieure de l'État se trouve singulièrement renforcée par la déposition de M. de La Pommeraye, secrétaire général du Sénat, relatant la phrase échappée à Laval après le vote du 10 juillet 1940 et la signature des actes constitutionnels promulgués le lendemain : « Voilà comment on renverse la République. »

Après cela, que valent ses arguties consistant à dire qu'on ne saurait de ce chef retenir contre lui aucun grief et attendu que les actes en question étaient nuls, faute d'avoir été pris en Conseil des ministres, et

qu'il le savait bien ?

Pour ce qui est de la seconde inculpation, M. de La Pommeraye a également rapporté un propos ne laissant aucun doute sur le genre de collaboration qu'envisageait Laval dans ses rapports avec le vainqueur : « Il faut que nous adaptions notre constitution aux institutions des Allemands. » Et c'est ainsi que la loi mettant les Juifs hors du droit commun apparaît comme un premier pas dans l'adaptation du nouveau régime au régime nazi, en attendant les cours martiales et la création de la Milice.

II — Sur un autre plan, les révélations apportées au sujet de la brutalité avec laquelle, en violation de l'armistice, les Allemands procédèrent, dès juillet 1940, à une réannexion de l'Alsace-Lorraine, n'ont fait que mettre en relief le caractère odieux que devait nécessairement revêtir aux yeux des Français au courant de cette situation, notamment des Alsaciens-Lorrains, la politique de collaboration consacrée à Montoire, et dont Laval s'est proclamé l'initiateur.

Comment pouvaient-ils l'envisager, sinon comme une acceptation du fait accompli comportant à leur égard une marque d'indifférence que ne devait pas atténuer la façon dont Laval envisagea la question d'Alsace-Lorraine dans l'appel adressé par lui aux Américains, le 25 mai 1941, à l'effet de les détourner d'entrer en guerre aux côtés de l'Angleterre ?

III — Par ailleurs, la déposition du général Doyen, insistant sur les capitulations du gouvernement de Vichy devant les exigences formulées par les Allemands au delà de ce qu'autorisait la Convention d'armistice, éclaire d'un jour significatif la collaboration telle que l'entendait Laval.

La cession de la participation française à l'exploitation des mines de Bor, au mois de novembre 1940, en est un exemple-type.

Cette politique ne fit que s'accroître naturellement après le retour de Laval au pouvoir en 1942. Un second exemple-type en est la cession sans contrepartie à l'Allemagne de notre tonnage marchand.

IV — À un autre point de vue, l'insistance de Laval à l'effet d'obtenir de l'amiral Robert, aux Antilles, qu'il coule ses bateaux et incendie ses avions, de crainte que les Américains ne s'en servent, jette un jour de plus sur les sentiments d'un gouvernement qui préfère voir notre flotte de guerre détruite plutôt que de la laisser contribuer à notre libération.

V — Enfin, les dernières communications du ministère de l'Air apportent des précisions décisives sur le rôle personnel de Laval dans l'acceptation du concours des forces aériennes allemandes pour repousser ce qu'il appelait l'agression anglo-saxonne en Afrique du Nord, ainsi que dans la mise à la disposition du Reich de nos aérodromes en Algérie et en Tunisie. C'était la suite logique du télégramme de remerciements adressé, au nom de Pétain et de Laval, au commandement allemand, pour « son prompt nettoyage du sol français », lors de l'affaire de Dieppe au mois d'août 1942.

C'était la suite logique également du télégramme expédié de Vichy, à la même époque, pour être transmis au Führer et solliciter son agrément à une contribution des forces françaises à la défense du territoire contre les Anglais, concurrentement avec les forces allemandes.

VI — Le système de défense de Laval est tout entier fondé sur le fait qu'à son avis, aucun homme sensé ne pouvait, en 1940, douter de la victoire de l'Allemagne. Dans ces conditions, dit-il, j'ai fait la seule politique possible, celle qui consistait à s'entendre avec le vainqueur. Au surplus, ajoute-t-il, tout ce que j'ai concédé, les Allemands me l'auraient imposé de force. J'ai jugé plus habile de me donner l'apparence de le faire de mon propre gré afin d'obtenir des compensations. Enfin, ne cesse-t-il de répéter, si je n'avais pas été là, la situation de mes compatriotes eût été cent fois pire. La France me doit sa reconnaissance.

Sans insister, pour l'instant, sur le peu de fondement des allégations de Laval au sujet des prétendus avantages dont sa politique aurait été la rançon, un point est certain : cette politique nous a mis dans une position avilissante, chose impardonnable dont la portée comme le caractère ne pouvaient pas échapper à ses auteurs. Elle nous a causé un préjudice moral et matériel dont la France, malgré ses immenses sacrifices et sa contribution à la victoire commune, supporte encore aujourd'hui les conséquences.

C'est le crime justement reproché à l'homme qui, sous l'égide et le drapeau de Pétain, a été l'agent principal d'une collaboration dont on peut dire que, sans la résistance de l'immense majorité des Fran-

çais, jointe au martyre comme à l'héroïsme de tous ceux qui sont tombés, elle eût marqué d'une tache ineffaçable la page la plus triste de notre histoire.

Paris, le 26 septembre 1945

Le Procureur général : M o r n e t

Annexe B

Lettres de Sir Ronald Campbell

BRITISH EMBASSY,
PARIS

Le 18 septembre

Monsieur le Président,

Veillez trouver, ci-inclus, la traduction du message du chancelier de l'Echiquier. Vu le caractère du document je n'ai pas pu recourir aux experts pour les termes techniques. J'espère néanmoins que le sens sera clair.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments les meilleurs.

R. Campbell

BRITISH EMBASSY,
PARIS

Personnel très secret

En raison de demandes exceptionnelles sur les crédits du Gouvernement britannique je tiens à vous faire connaître instamment la situation.

Y compris les engagements acceptés, nous avons épuisés £50.000.000 sur les crédits de £80.000.000 obtenus au début de ce mois. Le rythme des retraits s'est accéléré. Le 16 septembre nous avons utilisé £ 5.000.000 et le 17 septembre près de £7.000.000. Les demandes du continent autrement que de la France ont continué et accroissent rapidement à mesure que la situation à Amsterdam empire. En outre Amsterdam a retiré jusqu'à midi £2.000.000 en or de la Banque d'Angleterre. Les Banques anglaises n'ont aucun indice de retraits considérables

par des nationaux britanniques et attribuent le mouvement en tout premier lieu à la nervosité d'autres Centres quant à la liquidité de leur situation.

Le gouvernement britannique a réussi à équilibrer le budget et a obtenu une majorité au parlement pour mettre en exécution leur politique de redressement, y compris la diminution de l'assistance aux chômeurs. Ils sont en voie d'imposer de nouveaux impôts draconiens. Ceci a fait beaucoup pour rétablir la confiance dans notre situation, mais, à la suite de développements pour lesquels nous ne sommes pas responsables, les retraits de Londres ont recommencé depuis et vont toujours croissant. Quand les crédits actuellement disponibles seront épuisés nous aurons supporté des demandes sur nos réserves en or et en devises se montant à plus de £200.000.000 en deux mois sans compter plus de £70.000.000 immobilisés en Allemagne. Selon le rythme actuel le solde encore disponible de nos crédits sera épuisé dans très peu de jours et en l'absence d'autres crédits le gouvernement se verra avec regret obligé de suspendre les paiements en or. Le résultat n'en serait pas borné à ce pays mais aurait des répercussions internationales très étendues. Nos banquiers prévoient qu'il serait extrêmement difficile d'obtenir d'autres crédits bancaires de l'importance nécessaire. Dans ces conditions je crois devoir vous faire connaître en confiance la situation pour le cas où votre gouvernement pourrait venir en aide. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que l'affaire est d'une extrême urgence.

BRITISH EMBASSY,
PARIS

Le 19 septembre

Monsieur le Président

Voici le résumé de ce que j'ai eu la charge de porter ce soir à votre connaissance.

D'après un télégramme de Washington le gouvernement des Etats-Unis se trouve dans l'impossibilité de venir en aide au gouvernement britannique. Il ne saurait plus être question de crédits bancaires. Vu ses obligations existantes le "Federal Reserve Board" n'y peut rien. Le Président ne possède pas le pouvoir de prêter les fonds publics sans le consentement du Congrès. Convoquer le Congrès en session spéciale entraînerait des débats prolongés sans certitude quant au résultat.

Dans ces conditions le gouvernement britannique se voit obligé de mettre à exécution les mesures prévues dans le message du Chancelier de l'Echiquier et l'action parlementaire que comporte la situation sera prise dès lundi même.

Je suis chargé en même temps de vous exprimer M. le Président les remerciements très sincères du gouvernement britannique pour la très amicale manière dont vous avez accueilli son appel, et qui est hautement appréciée. Le doute que vous aviez exprimé quant à l'efficacité de n'importe quel expédient à l'heure actuelle se trouve pleinement confirmé par le fait que le montant des retraits dans les derniers quatre jours est de £40.000.000 soit cinq milliards de francs.

Veillez agréer M. le Président l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments les meilleurs.

R. Campbell

Annexe C — Motion de félicitations à M. Pierre Laval, Ministre des Affaires étrangères (J.O. du 19 décembre 1934)

ORDRE DU JOUR DU SÉNAT :

M. Henry Déranter, rapporteur du budget des Affaires étrangères, dépose une motion ainsi conçue, signée par vingt-neuf sénateurs :

« LE SÉNAT,

Fidèle à la doctrine de la paix dans la sécurité qui a toujours été celle de la République française, Rend hommage à la Grande-Bretagne, à l'Italie et à toutes les puissances dont la généreuse action solidaire a rendu possibles les solutions de conciliation internationale,

Marque au Gouvernement son adhésion aux heureux résultats obtenus par lui lors de la dernière session du Conseil de la S.D.N,

Prend acte avec satisfaction des déclarations du Gouvernement tant en ce qui concerne le Pacte oriental que les négociations en cours avec le gouvernement italien,

Félicite M. Pierre Laval, ministre des Affaires étrangères, pour la fermeté et le tact avec lesquels, dans des circonstances délicates et parfois critiques, et en toute sympathie avec la Yougoslavie cruellement éprouvée, il a défendu et fait prévaloir à Genève les principes permanents de la politique française consacrés par les efforts de ses prédécesseurs. »

Cette motion a été adoptée aux voix sans être renvoyée à la Commission des Affaires étrangères. Le Sénat fut unanime.

Annexe D — Extrait du discours fait devant le parlement, le 18 décembre 1935, par Pierre Laval, en réponse à l'interpellation de M. Yvon Delbos (J.O. du 29 décembre 1935, p. 2864)

« Je vais vous révéler un de ces faits que l'on n'a pas coutume de rendre publics, car ils sont d'un caractère délicat : il s'agit de conversations entre les états-majors.

Le 10 octobre, remise d'un mémento britannique sur l'éventualité d'une coopération franco-britannique et sur la nécessité d'une prise de contact entre les états-majors. J'ai fait observer à M. le ministre de la Marine que ces accords techniques devaient être précédés d'accords politiques.

La demande avait été faite le 10 octobre. Le 18, je donnais l'accord politique, celui qui engage, non pas les états-majors, mais le Gouvernement et le pays tout entier, et qui ne peut émaner que du Gouvernement. Ensuite, notes verbales anglaises du 14, du 18 et du 24. Cette série de notes a pour objet de définir le caractère des engagements en vertu de l'article 16.

Les conversations techniques d'états-majors entre l'amirauté britannique et la Rue Royale ont commencé aussitôt.

Après l'échange des notes, le 30 octobre, remise à Londres d'un mémento français ; le 2 novembre, réponse britannique au mémento français ; à partir du 8 novembre, nombreux contacts entre les deux amirautés ; le 9 et le 10 décembre, conversations étendues aux états-majors terrestres et aériens.

Messieurs, je vais vous faire une autre confidence. La France, que par son mandataire vous flétrissiez hier avec tant d'éloquence pour avoir été défaillante vis-à-vis de Genève et vis-à-vis du Pacte, est jusqu'à présent le seul des cinquante-quatre États qui ait pris des engagements avec les développements techniques dont je viens de vous parler. » (Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.)

Annexe E — Trois extraits du témoignage de Pierre Laval au procès du maréchal Pétain (Audiences des 3 et 4 août 1945 — Journal officiel)

I — LES RELATIONS FRANCO-ITALIENNES

M. Pierre Laval : J'avais, en 1934, trouvé, lorsque j'ai pris la succession de M. Barthou, deux dossiers : l'un qui concernait la préparation du Pacte franco-soviétique, qui, à ce moment, s'appelait le Pacte oriental ; l'autre, l'ébauche, mais la légère ébauche — puisqu'il n'y avait aucun document dans le dossier — d'une entente, d'un accord à réaliser avec l'Italie.

En engageant des négociations avec l'Italie, j'avais à régler avec elle deux questions importantes. Une seule d'entre elles, d'ailleurs, a été connue du public, à savoir tous les litiges qui pouvaient subsister entre nous en Afrique. L'Italie se plaignait d'avoir été maltraitée par le Traité de Versailles, de n'avoir pas obtenu les compensations auxquelles elle pouvait prétendre.

Elle disait que l'Angleterre avait satisfait ses demandes légitimes, mais que la France n'avait rien donné.

Je cite de mémoire, monsieur le président, parce que, sur tous ces points, lorsque j'aurai à m'expliquer devant le juge et devant la Haute-Cour, je serai, s'il en est besoin, plus précis.

En ce qui concerne les satisfactions auxquelles l'Italie pouvait prétendre, j'ai concédé le Tibesti : cent quatorze mille kilomètres carrés, ce qui constitue, sur une carte géographique, une large tache, mais en réalité il n'y avait, sur ces cent quatorze mille kilomètres, ni un habitant, ni un arbre ; c'étaient des sables et des pierres.

Et quand, en France, des critiques ont été formulées au sujet de cette concession que j'avais faite à l'Italie, j'ai voulu savoir si des Français avaient parcouru cette région et pouvaient me renseigner... Je n'en ai trouvé aucun.

Cette concession était très en retrait de l'offre qui, quelques années auparavant, lui avait été faite.

Nous étions, en Afrique, très gênés par les privilèges que l'Italie avait en Tunisie. Ces privilèges étaient de toute nature. Les Italiens pouvaient y conserver leur nationalité. Il y avait des écoles italiennes ; il y avait des droits de toute sorte, des droits de pêche. .. En réalité, le protectorat de la France ne pouvait pas avoir toute son efficacité.

La Tunisie, monsieur le président, était pour l'Italie ce que l'Alsace-Lorraine est pour la France. Et c'est ainsi qu'on peut mesurer l'étendue du sacrifice que le chef du gouvernement italien a fait lorsqu'il a renoncé aux privilèges italiens sur la Tunisie.

On m'a fait reproche, dans une ignorance totale de la question, de n'avoir pas obtenu l'extinction immédiate de ces privilèges. Ces privilèges devaient s'éteindre par périodes décennales. Le premier privilège italien devait disparaître, je crois, au bout de vingt ans.

En d'autres termes, les Italiens, désormais, en Tunisie, ne pouvaient avoir aucune espèce de privilège et ne pouvaient pas conserver leur nationalité.

Lorsque fut connu, dans les salons de l'Ambassade de France, au Palais Farnèse, à Rome, l'accord que M. Mussolini venait de faire, les concessions qu'il venait de consentir, dans ce régime fasciste, j'ai été surpris d'entendre des fonctionnaires italiens importants, des personnalités italiennes importantes, dire avec indignation :

— S'il y avait un parlement, Mussolini serait chassé.

Qu'avais-je donné en échange ?

Je me souviens que M. Peyrouton, qui était, à ce moment, résident français en Tunisie, me faisait savoir que, dans certaines écoles italiennes, les instituteurs italiens avaient décroché les portraits de Mussolini, les avaient posés à terre, et les enfants avaient défilé en crachant dessus.

J'avais prié alors notre résident d'empêcher la presse de publier des manifestations de ce genre.

Qu'avais-je donné à l'Italie ? En échange de cette concession pour nous si importante, j'avais concédé à l'Italie les privilèges économiques dont nous jouissions en Abyssinie.

Les concessions que j'ai faites à Mussolini étaient purement de caractère économique. J'ai dit à Mussolini :

« Vous avez désormais en Abyssinie les mains libres, mais n'abusez pas de vos mains libres pour y ac-

complir des actes de force. Imitiez l'exemple du maréchal Lyautey. »

Mussolini a commis l'erreur et la faute d'engager la guerre, de faire la guerre à l'Abyssinie. Il a déclaré la guerre contre mon gré, malgré mes protestations. . .

... Et j'en arrive aux sanctions, et vous allez comprendre pourquoi je recherchais un gouvernement qui ne brise pas une politique, la seule qui pouvait garantir la paix en Europe.

J'avais fait avec Mussolini, à Rome, d'autres choses que l'accord africain, que le règlement de nos litiges coloniaux : j'avais conclu avec Mussolini une véritable alliance militaire. Des accords militaires secrets, dont il n'a jamais été question, avaient été signés par le général Gamelin et par le général Badoglio. Des accords secrets avaient été signés entre le général Vallin, ministre de l'Air ou chef de l'armée de l'Air italienne et le général Denain, ministre de l'Air en France.

Pourquoi ces accords militaires secrets ? Pourquoi ? Dans un but précis : dans le but d'avoir à nous défendre, Italiens et Français, contre une agression éventuelle de l'Allemagne sur l'Autriche. Cet accord était d'une importance capitale, car l'Italie alliée de la France, c'était le pont jeté entre la France et tous les pays d'Europe centrale et orientale alliés de notre pays. C'était la possibilité pour nous, non seulement de bénéficier de tout l'effort militaire italien, mais de faire bénéficier la France de tout l'effort militaire de la Yougoslavie, de la Tchécoslovaquie, de la Pologne et de la Roumanie. C'est vous dire le prix que j'attachais au maintien de bons rapports entre la France et l'Italie.

Les sanctions sont venues. L'antifascisme, je le déplore mais j'ai le devoir de le dire, non seulement en France mais ailleurs, a été plus fort que l'amour de la paix.

Quand j'avais trouvé, avec Sir Samuel Hoare, un plan pour en finir avec la malheureuse affaire d'Éthiopie qui risquait de semer le trouble en Europe, je me suis heurté aux passions politiques. La Chambre des communes a blâmé Sir Samuel Hoare. Et Sir Samuel Hoare — j'en ai le souvenir pour l'avoir lu — a dit, à un moment donné : « Mes lèvres sont scellées. Il y a des choses que je ne peux pas dire. »

À Paris, je me suis demandé ce que Sir Samuel Hoare ne pouvait pas dire. J'avais eu avec lui de longs entretiens. Nous avions délibéré longuement, pendant toute une journée et plus, sur la manière de régler le conflit italo-éthiopien, et je cherchais vainement dans mes souvenirs ce que Sir Samuel Hoare ne pouvait pas dire.

Sir Robert Vansittart l'accompagnait à Paris. Toutes les heures ou toutes les demi-heures, il téléphonait à Londres pour informer M. Baldwin de l'état de nos négociations, et je me disais : « Ce que Sir Samuel Hoare ne peut pas dire, c'est peut-être qu'en Angleterre on raconte que M. Baldwin n'était pas au courant d'un accord qui avait été seulement fait par son ministre. »

M. Baldwin était au courant, puisque, je le répète, très souvent au cours de la journée il était informé par M. Vansittart.

Je me suis demandé : « Qu'est-ce qu'il ne peut pas dire ? Peut-être ne peut-il pas dire qu'il a reçu un conseil, un avis du Roi. »

Alors, une confiance — mais ce sont des confidences historiques, monsieur le président, que l'opinion, que les opinions du monde ont le droit de connaître. J'en arriverai, après, au maréchal Pétain, et vous comprendrez mieux mes rapports avec lui.

J'avais reçu — j'étais à Genève — M. Eden, qui me fit : « Notre prince voudrait vous voir. » « Notre prince », c'était alors le prince de Galles, depuis Édouard VIII, en ce moment duc de Windsor. J'ai dit : « Je le verrai avec plaisir. — Il voudrait parler avec vous ; il voudrait parler politique. »

Quelques jours après, le prince de Galles vint à Paris. Je fus invité à l'Ambassade d'Angleterre et, après le repas, pendant un très long moment, j'eus avec lui un entretien sans interprète. Je ne parlais pas l'anglais ; le duc de Windsor parle le français, le comprend très bien. Je m'exprimai lentement et je lui expliquai que cette affaire d'Abyssinie était dramatique, qu'elle pouvait avoir les pires conséquences, que si on ne trouvait pas une formule de transaction, de règlement, la guerre pourrait venir, et que je n'avais qu'un but, qu'un désir, qu'une obsession : essayer de faire la paix, de l'établir solide. Et j'expliquai que c'était la raison pour laquelle j'avais fait ces accords avec M. Mussolini. Je lui parlais d'une manière générale, sans lui donner de détails. Je lui disais ma volonté, l'accord étant fait avec l'Italie, d'essayer de trouver avec l'Allemagne un accord qui nous garantisse contre la guerre.

J'ai dit tout à l'heure, monsieur le président, que je ne me souciais pas des régimes intérieurs des autres pays. L'Italie était fasciste ; l'Allemagne était naziste. Mais si l'Allemagne avait été communiste et l'Italie républicaine, j'aurais fait exactement la même chose. Les peuples ont le droit de choisir les régimes qui leur conviennent ; un autre peuple a le devoir de ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures de ses voisins. Voilà ma position.

Je dis au duc de Windsor qu'il dépendait de l'Angleterre, si Sir Samuel Hoare voulait m'aider, de trouver une transaction, que, de mon côté, j'interviendrais auprès de M. Mussolini, que, du côté anglais, on pourrait faire une démarche auprès du Négus et que, très certainement, M. Mussolini se rendant compte qu'il s'était engagé dans une mauvaise affaire où il avait dressé contre lui tous les peuples, il arriverait certainement à accepter une transaction honorable qui sauvegarde au moins son honneur et les intérêts essentiels de l'Italie.

Alors, j'ai dit : « Vous devriez en parler à votre père. » Le duc de Windsor abondait dans mon sens, me disait que j'avais raison, qu'il fallait poursuivre cette politique de paix qui était la seule qu'un gouvernement pût faire et dût faire. Je lui dis : « Parlez-en à votre père. — Mon père ne fait pas de politique. Il est roi. Mais j'en parlerai à mon père. »

Le lendemain, déjeunant encore avec le duc de Windsor, au château de Rambouillet, il exprimait le désir de me revoir après le déjeuner, pour être bien sûr de transmettre exactement mes paroles à son père.

Quand, plus tard, je lisais dans les journaux que Sir Samuel Hoare avait dit : « Mes lèvres sont scellées. Il y a des choses que je ne peux pas dire », j'ai cru que ce qu'il ne pouvait pas dire, c'est que, peut-être, il avait reçu du roi George V le conseil d'essayer de trouver avec moi une solution.

Cette solution, nous l'avons trouvée ; elle était acceptable ; elle était acceptée par l'Italie. Je me souviens qu'en reconduisant Sir Samuel Hoare à la porte du Quai d'Orsay, je le remerciais et je lui disais : « Maintenant, nous en avons fini avec l'Italie. Ensemble, nous allons aborder l'Allemagne, le gouvernement allemand. » Ce que je dis là, je crois l'avoir déjà dit à la tribune de la Chambre.

Mais la passion politique, l'antifascisme, étaient plus forts que l'amour de la paix. À Londres, il y avait, certes, des Anglais fort importants qui pouvaient craindre pour la route des Indes. Ce n'était pas sérieux. Elle n'était pas en péril. L'Italie ne pouvait pas menacer la route des Indes. Mais le régime fasciste n'était pas accepté et, parce que le régime fasciste n'était pas accepté, on ne pouvait rien faire avec un régime fasciste.

Mais moi, j'avais fait des accords militaires avec ce régime. Et je savais que, si Mussolini pouvait avoir des affinités avec Hitler, parce que lui fasciste et Hitler naziste, je savais que Mussolini était aussi un Italien très attaché à avoir un glacis entre son pays et l'Allemagne et qu'il était très décidé à ne pas laisser l'Allemagne s'emparer de l'Autriche. À tel point qu'au plus fort de l'affaire d'Éthiopie, au moment où il était le plus malmené par les puissances européennes, au mois d'octobre ou de novembre 1935, il ne craignait pas, à ce moment-là, d'envoyer quatre divisions à Bolsano. ..

II — FORMATION DU S.O.L. — DÉPART DE RENÉ BOUSQUET — NOMINATION DE DARNAND

M. Pierre Laval : Le Maréchal connaissait Darnand mieux que moi. Je ne connaissais pas Darnand ; il était de la Cagoule, et en 1940, au 13 décembre, il n'était sûrement pas de mes amis ; il devait faire partie de ceux qui me « pourchassaient » un peu, et mon expression est modeste.

On a fait la Légion française des combattants. Cette Légion française des combattants avait un service qu'on appelait le S.O.L, le Service d'ordre de la Légion. Darnand était à la tête de ce Service d'ordre de la Légion. Je n'avais, moi, aucune autorité d'aucune sorte, et je peux dire que je n'avais presque aucun rapport au début avec la Légion, qui était placée sous l'autorité presque exclusive du Maréchal, qui en était fier, et à juste titre, car elle lui était très dévouée, je parle de la Légion, le S.O.L. étant, dans l'organisation, inclus dans la Légion.

Par conséquent, Darnand était déjà un personnage officiel en sa qualité de chef du S.O.L. de la Légion.

Des dissentiments, comme il arrive souvent dans ces organisations, dans ces groupements, se sont produits, et le S.O.L. et la Légion ont, d'un commun accord, décidé de se séparer. La Légion, disait-elle, restera sous l'autorité du Maréchal ; et le S.O.L, parce qu'il voulait aussi avoir une autorité qui lui garantisse des avantages officiels, sous l'autorité du chef du Gouvernement, autorité purement nominale parce que je ne le connaissais pas.

J'ai dit : « Si vous voulez. » Je n'ai pas fait d'objection, d'autant, et je le dis sans arrière-pensée, que toute mesure qui affaiblissait l'autorité de la Légion m'était agréable, parce que je trouvais que ses interventions et ses empiétements dans les services officiels ne pouvaient avoir que de mauvais résultats en ce qui concerne la bonne administration du pays. Elle intervenait à tout propos et hors de propos. Elle avait l'audience du Maréchal ; chaque mercredi, des délégués venaient trouver le Maréchal en l'absence, naturel-

lement, du chef du Gouvernement, qui n'assistait pas à ces réunions. La Légion se plaignait de ce que les choses allaient mal dans le pays, de ce que j'étais trop faible dans la répression, de ce que je manquais d'autorité, de ce que la Révolution nationale n'était pas suffisamment appuyée.

Bref, j'ai connu tous ces griefs et toutes ces lamentations qui étaient vers moi dirigés. Par conséquent, quand on a affaibli la Légion en lui enlevant une partie de ses effectifs et de ses cadres, je n'y ai vu, pour ma part, aucun inconvénient.

Vous m'avez demandé autre chose, vous m'avez demandé comment M. Darnand est entré au gouvernement. Là, monsieur le président, j'en demande pardon, mais j'ai besoin de faire un petit exposé, parce qu'il est important que vous sachiez comment j'ai été amené à me séparer de M. Bousquet, qui avait toute ma confiance, qui est un fonctionnaire remarquable, qui a été un des plus jeunes préfets de France, qui était connu et apprécié par tous ceux qui l'approchaient et qui, en tout cas, méritait la confiance que j'avais mise en lui.

M. Bousquet était, au début, aussi d'accord avec le Maréchal. Le Maréchal l'estimait beaucoup. Le Maréchal appréciait beaucoup son caractère ; il avait aussi confiance en lui. Mais le Maréchal a une marotte depuis 1940, c'est de ne jamais me voir au ministère de l'intérieur.

En 1940, je n'y étais pas. Je sais ce qu'il m'en a coûté. Quand je suis revenu au gouvernement, j'ai exigé d'entrer au ministère de l'Intérieur. J'y suis entré, mais tout était bon et tout était prétexte au Maréchal pour dire : « Vous n'avez pas le temps de vous occuper du ministère de l'Intérieur, vous avez trop à faire, et puis ça ne marche pas. Il y a du désordre dans le pays, vous n'avez pas la main assez ferme ! » Et finalement, ces griefs qu'il dirigeait contre moi, il a fini par les diriger contre M. Bousquet.

Les Allemands, alors, étaient beaucoup plus sévères. Ils me disaient : « Vous manquez de fermeté. Nous avons, nous, disaient les services de police, à assurer la sécurité de notre armée. Si la police française n'assure pas cette sécurité et n'empêche pas ou ne recherche pas les auteurs des attentats qui sont commis contre notre armée, nous sommes obligés d'intervenir d'une manière brutale. »

Et Bousquet a été par eux considéré à un moment donné comme indésirable ; considéré indésirable par le Maréchal, considéré indésirable par les Allemands.

C'est à ce moment que je reçus l'invitation d'avoir un entretien avec le général Oberg et le colonel Storren. Le général Oberg, sur un ton qui n'admettait pas beaucoup la discussion, m'a dit : « Nous avons décidé que M. Bousquet ne peut plus occuper ses fonctions. Nous avons de la sympathie pour lui, il est gentil, mais il n'a vraiment pas les qualités ni la fermeté qui conviennent dans le moment présent. Et il doit s'en aller. »

Je n'avais aucun moyen d'empêcher M. Bousquet de s'en aller, d'autant que les Allemands en avaient un à leur disposition, qui était expéditif et clair : ils procédaient à l'arrestation. Ils n'ont pas arrêté tout de suite M. Bousquet, mais peu de temps après avoir quitté son service, il a été un jour arrêté par les autorités allemandes et déporté à son tour. Elles m'ont dit : « Nous avons un homme qui nous inspire confiance, nous le connaissons, il a du caractère, il est décidé, c'est Darnand. »

Alors, les Allemands m'ont demandé de nommer Darnand secrétaire général au Maintien de l'ordre, c'est-à-dire de prendre très exactement le poste et le titre qu'avait M. Bousquet ; je crois que M. Bousquet ne s'appelait pas encore secrétaire général au Maintien de l'ordre, mais c'était l'ensemble des forces de police qui était placé sous l'autorité de ce secrétaire général.

J'ai protesté. Je n'ai jamais autant protesté qu'à cette occasion. J'ai dit tous les risques auxquels, nous étions exposés ; que ce serait le désordre qui s'installerait et s'aggraverait ; qu'au lieu du résultat qu'ils espéraient obtenir, ils obtiendraient exactement le résultat contraire ; qu'au surplus le secrétaire général au Maintien de l'ordre devait avoir la pleine confiance du chef du Gouvernement, ministre de l'intérieur ; qu'il devait être choisi par lui.

Et comme les critiques se formulaient aussi à l'égard du préfet de police, de tous les services de la police, qu'on les jugeait déficients dans la recherche et dans la répression, alors on a discuté et j'ai exigé un certain nombre de choses. J'ai exigé que les passeports à l'étranger ne puissent pas être visés par le secrétaire général au Maintien de l'ordre ; j'ai exigé que les mesures d'internement en France ne puissent pas être prises par le secrétaire général au Maintien de l'ordre ; j'ai exigé que le préfet de police conserverait ses attributions et que le secrétaire général au Maintien de l'ordre ne pourrait pas faire autre chose à la préfecture de police que ce que jusque-là avait fait le secrétaire général de la Police.

J'ai essayé de réduire au minimum les exigences allemandes, mais j'ai dû subir la nomination de

M. Darnand. C'est vraiment un cas de force majeure. Je me suis vraiment, monsieur le président, posé la question de savoir si je devais partir, parce que je ne doutais pas que le mal allait singulièrement s'aggraver dans mon pays ; et c'est vraiment le jour où, aussi, si je m'en allais, voyant les hommes, la direction, la tendance qu'avaient les Allemands, qu'ils nous manifestaient d'une manière ouverte et vers laquelle ils se dirigeaient, je me suis demandé à qui ils donneraient les leviers de commande de la France. Je me suis dit : « Si je m'en vais, que se passera-t-il ? » Et j'ai commis l'erreur pour moi, pour moi seul ; mais j'ai rendu à mon pays, à notre pays, un service, croyez-moi, monsieur le président, plus appréciable que vous ne pouvez l'imaginer. Vous êtes nombreux dans cette salle qu'intéresse ce procès. J'ai le droit de dire qu'il y aurait peut-être le même nombre, mais que ce ne seraient probablement pas les mêmes personnes ; car il y a eu des victimes, il y en a eu d'atroces, il y en a eu jusque dans mon village, je ne suis pas sûr qu'elles n'auraient pas été beaucoup plus nombreuses et que le bilan douloureux et tragique, surtout les derniers mois de l'occupation, ne serait pas infiniment plus lourd.

M. Darnand est arrivé dans ces conditions. Au début, il avait prêté serment, comme vous dites. Il s'était engagé aux Waffen S.S. et l'engagement aux Waffen S.S. comporte, paraît-il, le serment à Hitler.

Sur le serment j'ai une opinion : jamais je n'ai prêté serment au Maréchal. On me l'a demandé, discrètement d'ailleurs, j'en conviens. Je n'aurais jamais prêté serment au Maréchal. Je considère que le serment qu'on demande aux fonctionnaires est une formalité humiliante, si l'on veut, pour eux, et puérile pour la vanité de celui qui l'exige.

Au XIX^e siècle, il y a des fonctionnaires qui ont prêté neuf serments différents. Et quand on a fait la loi constitutionnelle de 1875, quand on a discuté la question de savoir si on devait ou non prêter un serment, on a fini par convenir que le serment était inutile. Par conséquent, qu'on prête ou non serment, le serment est inutile.

Mais le serment qu'avait prêté M. Darnand était un serment différent. C'était un serment à un chef d'État étranger. C'était un serment au chef du pays qui avait battu le nôtre. Alors, je lui ai posé la question, je lui ai dit : « Mais est-ce que vous ne serez pas gêné par le serment que vous avez prêté à Hitler ? »

Il m'a envoyé une note, ou a rédigé une note, en me disant qu'il considérait que son serment ne pouvait pas jouer dans l'exercice de ses fonctions.

Quand je suis arrivé, au mois d'avril 1942, j'ai enlevé aux préfets le droit d'internement. Pour réserver au ministre de l'Intérieur ce droit, j'ai nommé — parce que, quand on était dans un camp, on était perdu, on était mort comme d'une mort civile et d'une mort physique — une commission spéciale et j'ai chargé le colonel Bernon de présider cette commission. C'était un membre de la Légion, un honnête homme, courageux.

Il a été dit dans tous les camps que ceux qui avaient des réclamations à faire pouvaient les adresser. Je peux vous donner ce résultat : j'ai trouvé vingt-cinq mille hommes dans les camps, j'en ai laissé cinq mille.

Malheureusement, M. Darnand, malgré cette sorte de protocole qui avait été accepté par lui et accepté par les Allemands, a dépassé souvent la mesure, ses collaborateurs beaucoup plus que lui, et on a quelquefois interné des gens à mon insu.

Personnellement je n'ai jamais ordonné d'internements.

M. le Premier président : Il a surtout organisé les expéditions et les opérations contre le Maquis, contre ceux que l'on appelait les terroristes.

M. Pierre Laval : C'est cela, monsieur le président.

M. le Premier président : Je voudrais savoir quelles réactions a eues le maréchal Pétain quand il a entendu parler de ces choses abominables qui se sont passées dans plusieurs de nos villages de France.

M. Pierre Laval : M. le Maréchal, quand Darnand a été nommé, n'a pas paru particulièrement mécontent. Il le connaissait

M. le Premier président : Il le connaissait ?

M. Pierre Laval : Oui, il connaissait Darnand, mais moins que Darnand ne le connaissait ; il l'avait vu.

Darnand était, dans les cadres, directeur de la Légion, et c'est à ce titre qu'il le connaissait.

Eh bien ! il a trouvé — il le lui a dit devant moi — que Darnand était énergique et que, très certainement, à ce poste il accomplirait bien son devoir, mais le Maréchal ne prévoyait pas ce qui allait se passer.

Moi, je ne faisais pas ces mêmes compliments, puisque Darnand m'était imposé, et je vous ai dit dans quelles conditions il avait été nommé.

Le Maréchal a assisté aux Conseils des ministres où Darnand rendait compte de certains actes de son administration. Tous les ministres étaient présents ; et le Maréchal recevait des protestations, comme moi-même, contre les agissements de la Milice.

Moi, j'en recevais, des protestations, et il ne se passait pas de jour sans que je dise, non pas à Darnand — qui n'était pas toujours présent — mais à l'un ou l'autre de ses collaborateurs : « On s'est plaint. On a interné. Voulez-vous me dire pourquoi ? »

J'ai fait relâcher — cela m'est arrivé souvent — des personnes qui avaient été internées.

En ce qui concerne le Maquis, me dites-vous ?

Eh bien ! c'était le grand reproche, monsieur le président, qui m'était fait : ma faiblesse. Je manquais de cran, d'énergie. Le désordre s'accroissait.

Vous dites « terroristes » ; je veux parler librement du Maquis comme des autres choses ; dans la position où je me trouve, c'est mon devoir.

Il y avait dans le Maquis des Résistants. Ils constituaient l'immense majorité, mais il y avait aussi dans le Maquis, monsieur le président, n'en doutez pas, des hommes qui n'étaient pas inspirés, peut-être, du même idéal, et il y a eu — c'était fatal — comme dans toutes les troupes qui s'improvisent, des incidents regrettables.

Je sais qu'on me dira — et c'est vrai aussi — que des actes abominables étaient accomplis d'un autre côté. Ce sont des forces déchaînées qui se heurtaient.

Quant à moi, « je manquais de cran », « je n'avais pas la fermeté nécessaire », « j'étais trop faible dans la répression ». « M. Bousquet manquait aussi de cette énergie indispensable », « il fallait un homme ». Cela, c'est tout le monde qui en est responsable, c'est le Maréchal, ce sont les Allemands ; de plus, on ne pouvait pas faire juger.

Et alors — cela, vous le savez, monsieur le président — j'ai dû réunir un jour dans une assemblée les premiers présidents de toute la France, puis réunir les procureurs généraux, pour essayer de maintenir, autant que je le pouvais, le respect de la légalité dans mon pays.

Je suis adversaire des juridictions d'exception. Je sais que, nécessairement, elles doivent commettre des méfaits.

On avait créé avant mon retour au pouvoir — ce n'est pas moi qui les ai créées — les sections spéciales, du temps du ministère Darlan.

Eh bien ! ces sections spéciales, elles ont eu des accidents, elles aussi. Elles ont condamné. Des magistrats ont été tués et assassinés parce qu'ils avaient condamné à mort ou parce qu'ils avaient condamné aux travaux forcés.

Alors, naturellement, les magistrats se contractaient — ils sont courageux, mais ils ne sont pas téméraires — et ils se sont dit que, peut-être, ce métier n'était pas pour eux.

Ils avaient raison dans une certaine mesure, ces magistrats. C'était dur pour eux d'appliquer ces lois d'exception.

Je les ai réunis, et c'est de l'assemblée des magistrats eux-mêmes qu'est montée la formule : « Mais, pourquoi ne faites-vous pas des cours spéciales, des cours martiales ? » C'est eux-mêmes qui me l'ont dit ; vous n'avez qu'à voir le procès-verbal de l'époque.

Pourquoi pensaient-ils ainsi ? Parce que, par un sentiment naturel, chacun voulait esquiver sa responsabilité. Personne n'en voulait prendre.

Quand j'ai vu les procureurs généraux, je leur ai parlé un certain langage — on a même fait une petite brochure qui m'a valu les félicitations de la presse suisse, pour une fois, une seule fois. Eh bien pourquoi ? Parce que j'avais dit mon respect pour la légalité, parce que j'avais dit ma répulsion pour les juridictions d'exception, parce que j'avais fait ce suprême appel aux magistrats de mon pays pour qu'ils m'aident, pour qu'ils se soudent à moi et qu'ensemble nous dressions un mur contre les tentatives audacieuses que je voyais venir et où on allait m'imposer des juridictions encore plus exceptionnelles.

Je dois dire, parce que c'est vrai, que les magistrats, par un sentiment de défense naturelle et en raison même, pour certains d'entre eux, des accidents malheureux, des crimes dont ils avaient été les victimes, se sont récusés.

Alors, Darnand gagnait peu à peu, par la faiblesse des uns, par les encouragements des autres, de l'autorité, et c'est ainsi que l'on a vu ce qui s'est passé.

III — LE SABORDAGE DE LA FLOTTE

M. le Premier président : Savez-vous dans quelles conditions notre flotte a été amenée à se réfugier dans le port de Toulon, et dans quelles conditions également elle est arrivée, peu de temps après, à se saborder ?

M. Pierre Laval : Je ne sais pas dans quelles conditions elle est arrivée dans le port de Toulon, mais je me rappelle très exactement le jour du sabordage. .. Il faisait très froid. Il était exactement quatre heures du matin lorsqu'est arrivé à Châteldon M. Krug von Nidda, ministre d'Allemagne à Vichy, accompagné de M. Rochat.

Je dis qu'il faisait très froid parce que M. Krug von Nidda avait reçu l'ordre de ne me faire sa communication qu'à quatre heures et demie du matin. Ils étaient dehors, ne demandant pas à entrer, malgré les protestations de Rochat, parce que M. Krug von Nidda ne devait pas me communiquer avant quatre heures et demie ce qu'il avait à me dire.

À quatre heures et demie exactement, ils se sont présentés. Je les ai reçus aussitôt, et M. Krug von Nidda m'a fait savoir (je ne me rappelle pas dans quels termes) le fait qui était en train de s'accomplir ; que l'armée allemande était dans le port de Toulon et qu'elle cernait les bateaux.

J'ai alors protesté de la manière la plus vive — protestation platonique — auprès de M. Krug von Nidda, qui n'était chargé que d'une simple communication.

Je me suis rendu à Vichy ; j'ai réuni tout de suite les principaux ministres intéressés. Il y avait l'amiral Abrial ; puis l'amiral Leluc qui était conseiller et qui était directeur du Cabinet. Il y avait d'autres personnages qui assistaient à cette réunion importante.

On a essayé d'avoir la communication avec Toulon. Nous l'avons obtenue dans les conditions les plus difficiles, non pas avec l'amiral de Laborde, qui était sur son bateau de commandement, le Strasbourg, mais avec le préfet maritime de Toulon, l'amiral Marquis. Nous apprenions alors que depuis quatre heures et demie, les bateaux, l'un après l'autre, explosaient dans le port.

C'est tout ce que j'ai su. Les Allemands voulaient certainement s'emparer des bateaux par la force.

Un sous-marin a pu s'enfuir. Je crois qu'il est allé se réfugier en rade de Barcelone. D'autres bateaux, je crois, je n'en suis pas sûr, ont pu s'enfuir, mais ils devaient être fort peu nombreux, et l'ensemble de notre flotte, l'essentiel de notre flotte, toute celle qui était à Toulon, a coulé.

J'en profite, monsieur le président, puisque vous me posez une question, pour vous dire une réflexion qui me vient à l'esprit. Si les rapports d'intimité entre le gouvernement français et le gouvernement allemand avaient été tels, et si nous avions été si dociles aux demandes allemandes, croyez-vous que le gouvernement allemand n'aurait pas essayé une autre manière pour s'emparer des bateaux français à Toulon ?

Il aurait demandé une participation de la France à la guerre ; il aurait offert peut-être quelque chose en compensation de l'utilisation de ces bateaux qui étaient inutilisés en rade de Toulon.

Il savait bien, le gouvernement allemand, à quel refus brutal il se serait exposé, et c'est par la force, suivant sa méthode, qu'il a essayé de s'emparer de ces bateaux.

Pourquoi le gouvernement allemand a-t-il donné l'ordre à M. Krug von Nidda de ne me prévenir qu'à quatre heures et demie du matin seulement alors que l'opération commençait à quatre heures du matin ? Si lui, gouvernement allemand, avait eu confiance en moi, il n'aurait pas pris cette précaution, il m'aurait fait prévenir, au contraire, la veille, il m'aurait fait prévenir assez tôt pour que je puisse donner des ordres à l'amiral de Laborde et aux autres chefs qui commandaient dans la rade, pour que nos bateaux ne soient pas sabordés et que l'Allemagne puisse les utiliser.

Mais le gouvernement allemand savait bien ce qu'aurait été mon attitude et ce qu'aurait été ma réponse, puisque c'est par ce rapt et par la force qu'il a essayé de s'emparer de nos croiseurs et de nos cuirassés, puisque c'est à quatre heures et demie du matin qu'on me prévient, que je suis obligé d'aller à Vichy, que nous sommes obligés de téléphoner... Les minutes étaient des jours pour ces bateaux et les bateaux coulaient l'un après l'autre.

Alors, vous pouvez me demander : « Mais pourquoi se sont-ils sabordés ? » Vous pourriez le demander aux officiers qui les ont sabordés.

Moi, je pourrais simplement vous répondre, monsieur le président, qu'il y avait — je l'ai dit tout à l'heure — deux ordres fixés : un ordre pour l'armée d'Afrique de résister à toute agression, un ordre pour la flotte de ne pas se laisser mettre la main dessus par une puissance étrangère quelconque.

Voilà quel était l'ordre fixé. Était-il bon ? Était-il mauvais ? C'était l'ordre. C'était un ordre qui ré-

sultait, le premier de la clause d'armistice, et le deuxième qui était la conséquence d'un engagement pris par le gouvernement français vis-à-vis du gouvernement britannique, et auquel s'ajoutait aussi l'obligation qui résultait de la Convention d'armistice. ..

Annexe F — Extraits de l'intervention de Pierre Laval à la séance secrète de la commission des Affaires étrangères du Sénat le 16 mars 1939

Pierre Laval : Mais le Reich veut l'Europe centrale ; c'est clair comme le jour ; et nous ne faisons rien pour l'empêcher. Et vous me servez des articles de journaux. C'est un drame effroyable qui se joue sur notre pays, avec une France qui ne dit rien, car elle est trop heureuse.

Le ministre, M. Georges Bonnet : Que feriez-vous à ma place ?

Pierre Laval : Je m'en irais. Nous sommes entre Français. Ce qui se passe est abominable. .. C'est un cri d'indignation qui monte en présence d'une situation pareille. Aujourd'hui l'Allemagne, qui a perdu la guerre, possède des territoires plus étendus que ceux qu'elle avait avant 1914. On a détruit l'empire austro-hongrois. Les protestants — je parle librement ici — n'ont pas voulu que subsiste cet empire catholique au centre de l'Europe et les forces mauvaises se sont liées pour la destruction d'un ensemble de pays qui, au regard de l'Allemagne et même après la victoire des Alliés, constituait un contrepoids. Le mal est fait, aujourd'hui on voit la pieuvre qui s'étend. .. Tout à l'heure, M. Bachelet posait bien le problème : s'il est vrai qu'Hitler et Mussolini soient d'accord, nous recevrons bientôt la sommation. Alors, il faudra nous défendre et nous pourrions compter, comme le disait M. Bachelet, sur les alliés que nous possédons. Toutefois, je crains que dans l'énumération qu'il en a faite, il ait été trop généreux pour nous, parce que les petits pays de l'Europe centrale auront peur. Il n'y a qu'un moyen pour empêcher Hitler de s'emparer de l'Europe, c'est de faire la chaîne — je reprends mon expression que j'ai déjà employée — c'est de faire la chaîne de Londres à Paris avec Rome, Belgrade, Budapest, Varsovie, Bucarest, Moscou, sinon c'est l'Allemagne qui gagnera. Cette expression, je l'avais employée à Stresa en termes plus vifs, en m'adressant à M. Mac Donald. ..

... Vous sentez-vous capable, M. Bachelet, de comprendre, vous et vos amis, que l'intérêt de la France doit dominer l'intérêt de nos partis, que si la passion politique nous a à ce point aveuglés qu'elle a détruit les Accords de Rome, il faut, aujourd'hui, que tous les Français soient unis pour barrer la route à l'Allemagne. . .

... Je demande au Gouvernement de chercher la solution. Mais il en est une qui reste impossible : c'est de laisser l'Allemagne continuer ce qu'elle fait. J'ai eu l'honneur pendant quelques mois de diriger la politique extérieure de mon pays, et entre temps, j'ai vu tomber les uns après les autres tous les avantages du Traité de Versailles, mais aujourd'hui, ce sont les territoires qui s'ajoutent les uns aux autres en Allemagne ; je dis qu'il ne faut pas que cela continue, parce que dans quelques jours, dans quelques mois, ce sera peut-être du sang français qui coulera et des centaines de milliers de croix de bois qui s'éparilleront dans nos cimetières. Pour empêcher cela, il est encore temps de faire une tentative, une seule...

... Le 23 mars — avant l'affaire de Tchécoslovaquie — M. Paul-Boncour était ministre des Affaires étrangères : il paraissait comprendre, il le disait, que l'Italie finirait par revenir dans l'orbite Angleterre-France. Et je lui disais que j'étais heureux de l'entendre dire, mais j'ajoutais qu'il me paraissait urgent de tout faire pour l'y ramener et — ce sont les termes dont je me suis alors servi — « je ne vois, disais-je, que ce moyen pour sauver notre honneur, défendre nos intérêts et sauver la paix ».

On ne l'a pas fait. Notre honneur, nous savons ce qu'on en a fait à Munich, nous savons ce qu'on en a fait le soir où l'on est allé porter l'hommage de Munich à celui qui dort sous l'Arc de Triomphe après s'être fait tuer dans les tranchées.

Les intérêts de la France, vous voyez dans quel état ils sont aujourd'hui.

Ce qui était vrai le 23 mars dernier l'est plus encore aujourd'hui. C'était difficile alors de faire la politique d'entente que je préconisais déjà avec l'Italie, à cause de notre politique intérieure à ce moment et de nos divisions : c'est encore difficile aujourd'hui, toujours à cause de nos conditions de politique intérieure. Tout de même, veut-on faire quelque chose, veut-on essayer ?

Ayez donc un entretien avec l'Italie. Croyez-vous qu'elle se désintéresse de ce problème et qu'elle ne sache pas que, lorsque l'Allemagne sera tellement forte, son tour à elle viendra ?

Charlemagne autrefois, c'était un grand bonhomme, un très grand bonhomme, mais il croyait en Dieu. Aujourd'hui, Charlemagne ne croit plus à rien ; il est lui-même le Bon Dieu. Cela, c'est sans précédent dans l'Histoire ; vous chercherez en vain dans les manuels que nous avons dans les mains, dans ceux de nos lycées et de nos Facultés, des événements du genre de ceux d'aujourd'hui. Ne sentez-vous pas qu'il y a quelque chose qui doit vous pousser à vous mettre d'accord avec tous ceux qui, demain, pourraient être les victimes de Hitler?...

... Voulez-vous essayer ? Si oui, vous risquez de sauver la paix ; sinon, vous risquez d'exposer notre pays à une situation tragique, effroyable, telle qu'il n'en a jamais vue.

J'ai posé le problème. Je m'excuse d'avoir été grandiloquent. Je l'aurais été beaucoup plus si j'exprimais tout ce que je ressens.

Ah ! si Hitler pouvait s'imaginer — mais il se l'imagine — tout ce qui se passe à Paris : ces auditions du ministre des Affaires étrangères à la Chambre et au Sénat ou, avec beaucoup de détails, on nous explique comment l'Allemagne s'est emparée de la Tchécoslovaquie. Ah ! comme il doit rire. S'il savait comme j'ai honte, comme le rouge me monte au front quand j'évoque devant vous la conversation que j'ai eue pendant quatre heures d'horloge dans cette petite chambre d'hôtel de Cracovie avec Goering, alors que c'était lui qui me reprochait les mesures que nous prenions, alors qu'il me reprochait d'encercler l'Allemagne, qu'il me reprochait de toujours trouver la France dans les combinaisons dirigées contre elle. Et aujourd'hui, ce sont les anciens adversaires de Hitler, les antinazis, les antifascistes, tous les adversaires inconciliables des régimes de force qui font le lit de Hitler et assurent son triomphe.

Je vous en conjure, réveillons-nous. Nous avons tous, à un degré plus ou moins grand, une responsabilité, car nous sommes tous des représentants de notre pays. Et alors, si je vous l'affirme, qu'il est possible de s'entendre avec Mussolini, voulez-vous l'essayer ? Si vous ne le faites pas, vous êtes des criminels et vous commettez contre votre pays la plus haute trahison qui ait jamais été commise.

Le ministre des Affaires étrangères : M. Pierre Laval estime donc qu'à l'heure présente des négociations seraient possibles avec l'Italie ?

Pierre Laval : J'estime que c'est indispensable. Possible, demandez-vous ? Cela regarde Mussolini et vous. Mais je crains, étant donné la politique que vous faites vis-à-vis de lui-même, que cela ne vous soit très difficile. ..

... Le jour où vous voudrez aboutir à un accord avec Mussolini, il faut que vous sachiez avant de commencer les négociations ce qu'il veut, il faut que vous soyez renseigné et que ce soit lui qui vous le demande et non pas vous qui l'offriez car il a besoin d'un succès moral devant son peuple, car ce qu'il nous reproche, et avec lui les italiens, au fond, c'est l'Allemagne sur le Brenner. Il est donc nécessaire, je le répète avec force, de nous entendre avec l'Italie. La difficulté est de savoir si on veut le faire. Et là, vraiment, je suis surpris des questions que l'on pose : « Croyez-vous, me dit-on, que cela plairait au Parlement ? » Que m'importe !... Croyez-vous que le Parlement n'ait pas fait assez de mal à la France et que Hitler ne doive pas lui avoir une reconnaissance suffisante ? Ce qui compte, ce sont les intérêts de la France, c'est cela que vous défendez, ayez le courage de cette attitude et les députés se sauveront comme des lapins le jour où ils sauront que le peuple est avec vous, car le peuple qui est trompé, à qui on ment, sera avec vous quand il sera persuadé que vous défendez uniquement les intérêts du pays. Je ne connais pas de séance plus triste que celle que nous vivons en ce moment et pourtant on ne le croirait pas à votre attitude.

Pour éviter de me regarder avec colère, monsieur le ministre, vous levez les yeux vers cette tapisserie qui est là derrière vous. Combien serait-il préférable qu'au lieu de cette tapisserie il y eût une carte géographique. On m'a blagué lorsque j'en ai demandé une. On m'a blagué aussi lorsque j'ai mis deux mappemondes. On avait tort. Si vous aviez, monsieur le ministre, une carte de l'Europe où vous voyiez au fur et à mesure s'étendre l'Allemagne, alors, votre devoir, vous le comprendriez. Vous comprendriez que vos accords avec la Yougoslavie et la Pologne, vos rapports avec la Hongrie, tout cela, c'est peu si vous n'êtes pas d'accord avec Rome. Je vous le demande, monsieur le ministre, voulez-vous vous mettre d'accord avec Rome ? Peut-être me direz-vous en sortant : « Je veux bien, mais je ne suis pas seul », et peut-être votre chef me dira-t-il, comme il me l'a dit quand je demandais l'envoi d'un représentant à Burgos : « Je risquerais de perdre vingt ou trente radicaux. » Alors, si vous en êtes là, je reviens à ce que je disais tout à l'heure, allez-vous-en, si vous en êtes là. ..

Annexe G — Extraits du discours de Pierre Laval en réponse aux interpellations sur sa politique intérieure et financière (Débats parlementaires du 29 novembre 1935)

M. le Président : La parole est à M. le président du Conseil. (Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche)

M. Pierre Laval, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères : Il y a bientôt six mois, vers cette même heure, j'étais à cette tribune et je demandais à la Chambre de voter le texte que je vais replacer sous vos yeux :

Article unique — En vue d'éviter la dévaluation de la monnaie, le Sénat et la Chambre des députés autorisent le Gouvernement à prendre par décrets, jusqu'au 31 octobre 1935, toutes dispositions ayant force de loi pour lutter contre la spéculation et détendre le franc.

Ces décrets, pris en Conseil des ministres, seront soumis à la ratification des Chambres avant le 1^{er} janvier 1936.

7 juin ! Nous étions à un moment où le pouvoir n'était guère recherché. Le 1er juin, le ministère Flandin avait été renversé. Le 4, le ministère Bouisson avait subi le même sort et le chef de l'État faisait appel à des hommes politiques éminents qui se récusaient.

J'ai accepté le pouvoir. Je savais que mes responsabilités seraient lourdes. Aujourd'hui, j'ai le même sentiment. Je sais que le pouvoir n'est guère attrayant. Les critiques n'ont pas manqué, les réquisitoires ont été nombreux et éloquents.

Pourtant, nous n'avons trompé personne. Quand vous nous avez donné des pouvoirs exceptionnels, vous saviez bien l'usage que nous en devons faire. Il y avait un déficit budgétaire d'environ dix milliards. L'État avait un besoin d'emprunt d'environ vingt milliards. Il fallait trouver, par des mesures d'économie substantielles, massives et immédiates, le moyen de parer à des difficultés pressantes. Nous ne pouvions pas, nous, nous contenter d'exposer un programme électoral, si séduisant qu'il pût être. (Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs gauche)

Ainsi nous avons pris des mesures qui, avons-nous déclaré, avaient un caractère exceptionnel et devaient être temporaires.

Tout à l'heure, M. Léon Blum, s'adressant à la Chambre, disait que, sans doute, personne ne pourrait croire à la sincérité d'une pareille affirmation.

Il y a quelqu'un, M. Léon Blum, qui y a cru, c'est celui qui vous parle, et je vais dire pourquoi.

En Angleterre — j'ai le droit de vous rappeler cet exemple — un gouvernement s'est trouvé placé en face des mêmes difficultés. Il a employé les mêmes moyens pour mettre fin à la crise. Au bout de quatre ans, il a pu revenir sur les mesures de sévérité que les circonstances l'avaient obligé de prendre.

En France, j'avais la certitude qu'il faudrait beaucoup moins de temps pour supprimer, en tout cas, les prélèvements qui frappaient les plus humbles.

J'ai cru, et je crois encore, qu'il était possible de voir notre rente atteindre le pair, que certaines opérations de conversion n'étaient pas absolument exclues, et nous avions le souci, la volonté d'en faire bénéficier d'abord les plus modestes parmi ceux que nos mesures avaient dû frapper.

Nous pensions aussi que la baisse du taux de l'intérêt permettrait et faciliterait la reprise des affaires.

Rien n'est compromis si la Chambre veut faire preuve de sagesse et de courage. Il faut bien qu'elle choisisse.

Je n'ai pas l'éloquence de M. Paul Reynaud. Je n'ai pas la fougue de M. Déat. J'ai peut-être, pour reprendre une expression qu'employait M. Déat dans l'appel qu'il adressait tout à l'heure à la Chambre, eu moins d'intelligence que de courage. Mais j'attends encore que ces grands tribuns viennent ici proposer un programme et demander aux représentants du pays de choisir entre leur politique et la nôtre. (Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche)

Oui, sans doute, il est facile de parler des « décrets de misère ». Les ministres et moi, nous n'avons pas moins de sensibilité que ceux qui nous attaquent et, si nous avons été conduits à réduire de 10, de 5 ou de 3% les traitements, les émoluments, c'est parce que nous avons pensé que cela valait mieux que d'exposer ces créanciers de l'État à la faillite du Trésor.

Il vaut mieux recevoir neuf francs en monnaie saine que dix francs en monnaie frelatée. (Vifs applau-

dissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche)

C'est une vérité de bon sens que les plus humbles ont comprise.

En tout cas, je le répète : peut-être est-ce par indigence de pensée, mais nous n'avons pas trouvé mieux. Alors, avez-vous le choix ? Le choix ne vous est même pas proposé.

Des dévaluateurs, il y en a sur ces bancs. Il m'a bien semblé même qu'il devait y en avoir beaucoup, si j'en juge par les applaudissements qui ne saluaient pas seulement l'éloquence mais les thèses qui étaient exposées à cette tribune.

Messieurs, le moment est venu de choisir. Faites preuve du même courage que celui que j'ai eu en acceptant, en des heures difficiles, le pouvoir que d'autres ne veulent pas assumer parce qu'ils le savent trop lourd. (Vifs applaudissements au centre, à droite, et sur divers bancs à gauche)

J'ai conscience de servir mon pays et de le faire à un de ces moments où le gouvernement qui agit a besoin de toute son autorité.

Aussi, croyez-moi, ce ne sont point des paroles de défi que je veux prononcer, elles n'exprimeraient pas la nature de mon caractère, mais ce sont des paroles nécessaires à l'heure où je parle. Je ne compte pas solliciter la pitié de vos suffrages. Il faut que vous me disiez si le Gouvernement mérite votre approbation pour sa politique financière. Il faut que vous le disiez nettement.

Annexe H — Lettres de l'amiral Platon

SECRETARIAT D'ÉTAT PRÈS LE CHEF DU GOUVERNEMENT CABINET No 504 CAB Vichy,
le 2 mars 1943

Le vice-amiral Platon Secrétaire d'État près le chef du Gouvernement à Monsieur le chef du Gouvernement :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des conditions dans lesquelles fut acquis l'avis de la Commission spéciale des sociétés secrètes sur le projet de loi dont je vous ai maintes fois entretenu depuis le mois de mai 1942, projet de loi auquel je tiens à apporter toutes les améliorations possibles avant le jour où s'imposera la nécessité de renoncer à la législation actuelle.

Ce projet de loi fut déposé devant la Commission le 4 octobre 1942. Dès cette date, le président Reclus, se prévalant du fait qu'« il défendait ainsi votre point de vue personnel », fit campagne auprès des membres de la Commission pour essayer d'obtenir leur adhésion au rejet du projet. Plusieurs membres, choqués de la pression exercée sur eux, vinrent alors s'en ouvrir auprès de moi.

Le projet fut examiné par la Commission au cours de sa séance du 20 février 1943, dans les conditions suivantes :

Le procès-verbal de la séance, tendant au rejet du projet était tout prêt avant la séance.

Le président de la Commission — il a tenu à le communiquer lui-même, en cours de séance, aux membres de la Commission — était allé vous voir immédiatement avant la séance.

Après que chaque membre de la Commission eût, à loisir, exposé son opinion sur le projet de loi, l'unique question posée par le président fut :

« Actuellement, sont illégalement maintenus en fonctions (dignitaires non bénéficiaires de dérogation ou faux déclarants) : quinze maires, quatre secrétaires de mairies, et, pour ne prendre qu'un exemple : soixante-six fonctionnaires des Finances.

Quels sont les membres qui votent pour l'adoption du procès-verbal pris en bloc ? »

Il y eut pour cette adoption une majorité de quatre voix (dont celle du président) contre une minorité de quatre voix.

Après cette adoption acquise grâce à la prépondérance de la voix du président, ce dernier s'opposa, malgré les protestations formelles de certains membres, à toute modification ou addition à ce projet, rédigé

avant la séance.

Ce procès-verbal contient même une erreur matérielle qu'en dépit de la demande formelle d'un membre de la Commission le président s'est refusé à corriger.

Il s'est même refusé à envisager toute œuvre constructive tendant soit à proposer des améliorations au projet de loi soumis à la Commission, soit à lui substituer un autre projet susceptible de pallier les injustices choquantes, voire les non-sens de la législation actuelle.

La pression exercée par le président sur les membres de la Commission puis la procédure imposée par lui pour l'examen du projet de loi : rédaction a priori du procès-verbal, refus d'apporter à ce procès-verbal une correction quelconque, fût-ce la rectification d'une erreur de fait, témoignent d'un parti pris, d'une volonté de violence qui constituent les éléments même du sectarisme et que je ne saurais admettre.

C'est pourquoi, je vous demande le relèvement de M. Reclus comme président de la Commission spéciale des sociétés secrètes.

Ch. Platon

SECRETARIAT D'ÉTAT PRÈS LE CHEF DU GOUVERNEMENT
CABINET No 504 CAB Vichy, le 8 mars 1943

Le vice-amiral Platon Secrétaire d'État près le chef du Gouvernement à Monsieur le chef du Gouvernement :

Monsieur le Président,

1° Le Journal officiel du 7 mars 1943 publie le décret N° 667 du 5 mars 1943, relatif à la Commission spéciale des sociétés secrètes. Aux termes de ce décret, la Commission est complétée par l'adjonction de deux nouveaux membres : MM. Bernon et Cannac.

2° Il m'est difficile de préciser les motifs de cette modification. Mais vous jugerez comme moi-même inadmissible que le secrétaire d'État chargé par vous de toutes les questions d'ordre maçonnique apprenne, par la voie du Journal officiel, les textes portant modification d'une Commission à la composition de laquelle il a donné son contreseing et qui relève de son autorité.

3° En effet, votre arrêté du 21 juin 1942 me délègue, en matière d'associations secrètes, les pouvoirs conférés par la loi N° 624 du 21 juin 1942 au chef du Gouvernement. Cette mesure, je le suppose, me confère du moins le droit et le devoir de connaître, autrement que par la lecture du Journal officiel, la pensée du chef du Gouvernement en ce domaine, et de collaborer à la publication des textes qui en seraient l'expression.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que fut pris le décret N° 263 du 12 septembre 1942, relatif à la composition de la Commission spéciale des sociétés secrètes : il porte, en même temps que le vôtre, mon contreseing.

Il eût été normal que le nouveau texte modifiant le précédent, portât sous la forme de mon contreseing, trace de mon accord.

L'opinion publique ignore les considérations qui, en une matière confiée à mes soins, peuvent conduire à prendre des décisions auxquelles je n'ai point eu part apparente. Elle peut, même alors, me tenir pour en partie responsable : à ses yeux, et comme conséquence de votre arrêté du 21 juin 1942 me déléguant vos pouvoirs, je partage — pour le moins dire — avec vous la responsabilité de l'action gouvernementale en matière d'associations secrètes. L'opinion me sait chargé de toutes les questions qui les concernent. Elle est en droit de penser que les lois ou décrets pris en ce domaine sont de mon inspiration, ou du moins, ont reçu mon accord. Je suis le premier à déplorer qu'il n'en soit pas toujours ainsi.

4° Depuis neuf mois j'essaie de faire modifier une législation que je crois vicieuse parce qu'elle ne correspond pas au but défini par le Maréchal et ne donne pas les moyens de l'atteindre.

Je dois constater que mes efforts pour y parvenir ont été constamment contrariés et sont jusqu'à ce jour restés vains. Ma lettre N° 504 / CAB du 2 mars 1943 vous rend compte en particulier des procédés

employés par M. le président Reclus pour préparer et conduire, le 20 février 1943, la discussion du projet de loi que j'avais soumis, pour avis, à l'examen de la Commission spéciale des sociétés secrètes : je vous demande dans cette lettre le relèvement de ses fonctions de président de la Commission de M. Reclus.

Je ne puis m'empêcher d'établir un rapprochement entre les difficultés qu'éprouve ce jour-là le président Reclus à imposer son opinion, et les motifs du décret du 7 mars 1943. La rédaction de ce texte, dont l'exécution est par vos soins confiée au secrétaire général, en une matière pour laquelle j'ai reçu délégation de vos pouvoirs, et les circonstances qui entourent sa publication m'incitent à penser qu'il s'agit là d'un nouvel effort tendant à émousser l'action antimaçonnique, telle que je la mène depuis juin 1942.

Pour ce motif, et parce que je n'ai pas été convié à participer à sa rédaction, j'ai l'honneur de vous demander de rapporter d'urgence le décret du 5 mars 1943.

Ch. Platon

Annexe I — Rapport du Gauleiter Sauckel à Hitler

Réf. 580/366/43 aff. sec. du Reich Paris, le 9 août 1943

Mon Führer,

Je me sens obligé de vous faire, en ce qui concerne le résultat actuel de mes efforts en vue de l'embauchage de Français en faveur de l'industrie de guerre allemande en France et dans le Reich, le rapport suivant :

Le but de mes entretiens de service en France était, en raison des besoins extrêmement urgents de main-d'œuvre :

1° de déplacer, en France même, du secteur de la production civile française, d'ici la fin de la présente année, un million de travailleurs français des deux sexes pour les fabrications de l'industrie allemande d'armement se trouvant en France ;

2° d'ici la fin de cette année, de transférer mensuellement cent mille ouvriers français des deux sexes à l'industrie d'armement du Reich, et

3° en France même, de développer et d'activer l'organisation existante du travail obligatoire pour l'accomplissement de ces tâches devenues beaucoup plus grandes et toujours plus pressantes, de façon à ce qu'il puisse atteindre son but, malgré la résistance passive de l'administration française.

Le commandant en chef des forces militaires, les services de M. le ministre du Reich de l'Armement et des Munitions, Membre du Parti Speer, les services du Reichsführer S.S. et l'ambassade d'Allemagne ont été mis au courant en détail de ces nécessités. Ils se sont déclarés entièrement d'accord avec les mesures envisagées et ont fait prévoir leur collaboration effective. Un accord complet ayant été réalisé entre tous ces services allemands, ces exigences de l'embauchage allemand ont été discutées en détail à l'ambassade d'Allemagne avec le président du Conseil des ministres français, en compagnie duquel se trouvaient le ministre de la Production Bichelonne, le secrétaire général Bousquet et le secrétaire d'État et ambassadeur de Brinon.

Le président du Conseil des ministres français Laval a accepté le transfert d'un million de travailleurs français de l'industrie civile française à la production d'équipement allemande en France. Il tenta toutefois d'éliminer à l'avenir les chefs allemands d'entreprises françaises qui travaillent pour l'équipement allemand. Cela fut refusé tout net. On s'en tint à la demande bien précise du délégué général chargé de l'embauchage. Également fut acceptée par le gouvernement français la constitution de commissions allemandes de travail dans les départements français. Par contre, le président du Conseil des ministres français a refusé énergiquement la mise en œuvre d'un programme plus développé pour le recrutement et l'engagement pour le travail obligatoire de cinq cent mille travailleurs français qui devaient avant la fin de l'année 1943 se rendre en Allemagne. La discussion a duré plus de six heures. Le président du Conseil français n'a pas été capable de fournir des motifs vraiment solides pour justifier son refus. Il a même déclaré irréalisable la proposition que je lui ai faite de prendre l'engagement de faire au moins les plus grands efforts en vue d'essayer de réaliser ce but. Tous ses efforts ont semblé tendre à obtenir pour la France des

avantages politiques. Un des arguments qu'il a constamment mis en avant a été le danger de troubles de politique intérieure en France au cas où les travailleurs prévus pour l'embauchage se retireraient dans les montagnes et les forêts et y constitueraient des groupes terroristes. Laval lui-même évidemment ne possède plus une autorité suffisante pour avoir sous la main d'une façon constante et sûre l'Administration et la police pour l'exécution des mesures prises par lui. Il y a là, toutefois, dans une certaine mesure, une faute de Laval lui-même qui, ne fut-ce qu'en partie, n'a même pas appliqué les lois qu'il a édictées. À cela s'ajoute le fait que Laval maintenant s'isole complètement de groupes tels que, par exemple, celui de Doriot et celui de Bucard, qu'il s'est même brouillé avec eux. Il en a même souhaité la dissolution. Il s'agit en l'espèce de groupes qui ont proclamé la collaboration sans réserve avec l'Allemagne et qui fournissent les contingents les plus importants de volontaires français, comme par exemple pour les S.S, pour la Légion des volontaires français, pour la O.T, etc, et qui également soutiennent ouvertement l'embauchage allemand. Le refus à peine déguisé de Laval de prendre l'engagement d'envoyer en Allemagne de nouveaux contingents importants de travailleurs met l'embauchage allemand dans le Reich, en ce qui concerne l'exécution de ces tâches, dans un très grand embarras. On ne peut plus se libérer du soupçon que Laval exploite cet embarras car, comme cela semble être le cas pour tout le monde dans ce pays, il se fait une idée totalement fautive de la situation militaire et intérieure du Reich. Tout au moins, certaines allusions de sa part tendent à faire penser qu'il croit pouvoir maintenant substituer la France à l'Italie. Je me suis vu de ce fait obligé d'adresser au chargé d'affaires et ambassadeur allemand, Membre du Parti Schleier, la lettre suivante :

« Très honoré et cher Membre du Parti Schleier

La réponse, que vous avez eu l'amabilité de me transmettre, du président du Conseil français Laval, a été lue et relue par moi à plusieurs reprises. Également, j'ai tenté d'admettre en esprit comme justification du refus du gouvernement français opposé au point 3(cinq cent mille nouveaux ouvriers français pour l'Allemagne) vos propres déclarations, que vous avez faites cet après-midi chez moi.

Après avoir réfléchi avec calme et sang-froid, je dois vous faire savoir que j'ai totalement perdu la foi en l'honnête bonne volonté du président du Conseil français Laval. Son refus constitue un sabotage pur et net de la lutte pour la vie entreprise par l'Allemagne contre le bolchevisme. Il a même cette fois personnellement, notamment à la fin des pourparlers, par ses déclarations totalement dénuées de fondements et incohérentes en réponse à mes questions claires et précises, fait la plus mauvaise impression imaginable.

Je vous prie de lui faire savoir qu'une révision immédiate de son refus entêté, et ce avant mon départ, est la seule possibilité pour effacer cette mauvaise impression, car je transmettrai au Führer la vérité entière sur ses méthodes actuelles.

Il ne m'a pas échappé non plus que l'ambassadeur français de Brinon a été lui aussi impressionné de la façon la plus pénible par l'attitude de son président du Conseil.

Heil Hitler ! Votre Fritz Sauckel »

En dépit des difficultés faites par les Français, je vais maintenant, avec la plus grande énergie et rapidité, développer en France le système d'embauchage vigoureux que j'avais projeté et essayer d'obtenir, dans le domaine de l'embauchage en France, de ma propre initiative, ma main-d'œuvre nécessaire pour l'Allemagne. Car il n'est pas douteux qu'il y a encore en France des réserves extraordinaires de main-d'œuvre aussi bien pour l'embauchage en vue de travaux allemands en France même que pour une occupation dans le Reich. Le président du Conseil français Laval l'a admis expressément en présence de ses collaborateurs.

Tous les services allemands me signalent chaque jour la nécessité de rétablir aussitôt que possible l'autorité allemande en France dans toute sa vigueur. On m'a fait savoir de la part de tous les services que, pour cela, une occupation de la France par des troupes allemandes beaucoup plus nombreuses qu'actuellement serait nécessaire. Il serait du plus grand intérêt de transférer en plus grand nombre en territoire français les unités en formation, aussi rapidement que possible. Les unités motorisées apparaissent tout spécialement désignées pour cela.

Pour donner un exemple des manœuvres de Laval, qui semble s'être entièrement rallié aux demandes de Pétain, je joint les documents suivants :

1° — Le texte d'une communication de Vichy, que le Standartenführer S.S. D^r Knochen m'a communiquée en sa qualité de chef du service de la Sûreté, et

2° — la réponse officielle de Laval à la suite de la réunion du Conseil des ministres français qui a eu lieu sous la présidence de Pétain. Cette réponse a été transmise par l'ambassadeur d'Allemagne à Vichy, Krug von Nidda, avec un texte d'accompagnement, et m'a été remise par le chargé d'affaires allemand, l'ambassadeur Schleier.

PIÈCE 1 Lettre télégramme

« Au chef de la Police de sécurité à Paris, aux bons soins du S.S. Staf. u. Oberst der Polizei Dr Knoch. À remettre en mains propres immédiatement. Secret.

Objet : séance du Conseil des ministres français de ce jour.

Je viens d'avoir un entretien avec de Brinon dans sa chambre d'hôtel. Il me fait savoir que le Conseil des ministres d'aujourd'hui n'a été rien moins que beau à voir. On se serait cru revenu à l'époque du parlementarisme le plus mauvais. Le résultat de la séance du Conseil serait que Laval remettrait demain matin à Krug von Nidda une note dans laquelle il lui ferait connaître qu'il acceptera le travail de la commission franco-allemande qui doit être constituée, mais qu'il ne veut à aucun prix envisager un engagement ou même la simple éventualité d'envoyer un plus grand nombre ouvriers français au travail en Allemagne. De Brinon ajoute que de fait Laval serait absolument opposé à l'envoi même d'un seul nouveau travailleur français en Allemagne. Il accepterait la demande que le million d'ouvriers français réclamé par le Gauleiter Sauckel travaille en France pour l'industrie d'équipement allemande.

Le Maréchal serait également en principe opposé à l'envoi de même un seul travailleur de plus. De Brinon est arrivé cet après-midi dès seize heures à Vichy et s'est aussitôt rendu auprès du Maréchal pour essayer de l'influencer. Il m'a dit qu'il n'avait pu absolument rien obtenir, car le Maréchal avait déjà été, par son entourage, influencé dans le sens contraire. Le Maréchal aurait été littéralement chambré pour le soustraire à toute influence dans le sens contraire. Tout particulièrement Ménétreel et Jardel se seraient en l'occurrence distingués.

Je vais partir demain vers midi pour quelques heures à Paris pour avoir un entretien avec le Service VI. Si pour une raison quelconque vous désirez me dire quelques mots, je vous prie de bien vouloir m'en informer téléphoniquement par le VI N°1; je me tiendrai l'après-midi à votre disposition.

Délégation D. Dt Pol. u. EK. journal N°437/41. Geissler, S.S. Hauptsturmführer et Commissaire Criminel »

PIÈCE 2

« Texte de la prise de position du chef du gouvernement français. En traduction.

Après avoir fait mon rapport au Maréchal et aux ministres, je suis en mesure de vous faire part de la réponse du gouvernement français aux questions qui m'ont été adressées par M. le Gauleiter Sauckel.

1° — Le gouvernement français donne son accord à la réquisition d'un million de travailleurs dans le secteur civil et à leur répartition dans les entreprises françaises qui sont désignées pour exécuter les nouvelles tâches confiées par l'Allemagne à la France.

2° — Il est impossible au gouvernement français de prendre un engagement d'après lequel un contingent déterminé de travailleurs serait envoyé en Allemagne d'ici le 31 décembre.

Quoi qu'il en soit :

a) il confirme son accord de laisser partir dans le plus bref délai les soixante mille travailleurs qui représentent le reste du troisième contingent de recrutement ;

b) il s'engage à rechercher aussi rapidement que possible les travailleurs retardataires et réfractaires de ce troisième contingent et à assurer leur départ en Allemagne ;

c) il se déclare d'accord pour que les commissions mixtes franco-allemandes, qui ont pour mission

d'assurer les transferts, prévus au paragraphe 1, en France, fassent en même temps une enquête générale sur les réserves en main-d'œuvre.

Cette enquête ne doit à aucun moment prendre la forme d'une inquisition qui serait faite dans le but de nouveaux départs pour l'Allemagne.

Les résultats de cette enquête pourront servir de base à de nouveaux pourparlers avec M. le Gauleiter Sauckel.

Dans l'intervalle, les mesures prévues aux paragraphes a et b seront poursuivies.

(texte d'accompagnement) À titre d'exemple de l'état de l'opinion à Vichy, l'on m'a mandé que, dans l'entourage de Pétain qui, quelque étrange que cela paraisse, ne serait informé en détail que d'après les communiqués militaires anglais et américains, on dirait ouvertement que l'effondrement de l'Allemagne est imminent, de sorte qu'un nouvel engagement du gouvernement français envers l'Allemagne semble d'ores et déjà pouvoir être considéré comme hors de saison.

Laval désire en outre, dans les pourparlers politiques avec le Führer, démontrer que la France pourrait maintenant prêter à l'Allemagne une aide politique, car l'Allemagne à elle seule ne peut plus remporter militairement la victoire. Il souhaite que la France, bien qu'elle ait été vaincue, soit traitée généreusement, car elle est une grande nation et on doit compter et traiter avec la France avec une grande considération. J'ai repoussé ces arguments et j'ai insisté très nettement sur la puissance de l'Allemagne et sur sa ferme volonté de remporter la victoire finale. »

Mon Führer, je me suis fait un devoir de vous faire connaître le plus rapidement possible par le présent rapport, d'une façon franche et sans réserves, l'opinion et la situation que j'ai constatées à Paris. Soyez cependant assuré que je vais mettre tout en œuvre pour obtenir un résultat positif avec ou sans les Français. Les préparatifs sont pleinement en cours. J'ai retardé mon départ jusqu'à leur achèvement. Je suis également d'une façon ininterrompue en rapport avec les services allemands locaux et il y a entre nous, par suite des représentations pressantes que j'ai faites, unanimité complète.

J'ai la conviction que vous aussi, mon Führer, estimerez plus juste d'envisager les choses avec tout le sang-froid possible et d'agir en conséquence. Une surprise agréable serait alors d'autant plus réjouissante.

Votre toujours obéissant et reconnaissant,
Paris, le 9 août 1943

Fritz Sauckel

Annexe J — Lettre de Brinon à Goebbels

(Ce rapport de onze pages envoyé secrètement le 11 mai 1943 par Fernand de Brinon au D^r Goebbels a été découvert dans les archives de Goebbels à Berlin. Ce document, qui figurait au dossier du procès de Brinon, fut écarté des débats comme étant trop favorable à Pierre Laval.)

Laval a connu trop de parlementaires, il a trop frayé avec eux pour pouvoir se dégager des habitudes, des commodités et des amitiés politiques. ...

... Le national-socialisme est étranger à sa conception personnelle de la vie, à coup sûr beaucoup plus étranger que ce n'était le cas de M. Édouard Daladier.

Lorsque M. Laval a à nouveau assumé le pouvoir, il n'a pas réalisé les changements indispensables à un moment où beaucoup de personnes les jugeaient possibles. Il s'est borné à se débarrasser d'un certain nombre d'individus qui avaient joué un rôle dans les machinations du 13 décembre 1940. ...

... Pour bien comprendre la situation politique en France, il faut connaître le caractère et les traits particuliers du Maréchal, chef de l'État français, et ceux du Président Laval, chef du Gouvernement, et il faut aussi connaître ce qui les met en opposition. Ils sont tous deux d'origine paysanne, mais malgré cela, ils sont très différents. Le Maréchal est un soldat dont la renommée repose sur sa valeur militaire et son aspect extérieur. Il a toujours méprisé les politiciens, même au moment où il s'intéressait à la politique. Il est devenu

ministre sous le gouvernement Doumergue et avant la défaite de la France — sous le gouvernement Reynaud ; toutefois, il s'est exprimé avec ironie, ce qui est un trait de son caractère, sur ceux qui étaient ses collègues au sein du Gouvernement. De cette manière, il encourageait même les adversaires du régime. . .

... Amené au pouvoir par la signature de l'armistice et par les bouleversements qui ont suivi la défaite, et ce, grâce à l'action parlementaire de M. Pierre Laval, le maréchal Pétain n'a pourtant jamais témoigné de reconnaissance à ce dernier. . .

... Le Maréchal désire une espèce de révolution conservatrice que M. Laval a, naturellement, en horreur, ce qui ne veut toutefois pas dire que M. Laval désire une révolution nationale-socialiste. Depuis le commencement de sa carrière dans la vie publique, qui a débuté pour lui dans le socialisme, il a conservé par-dessus tout le goût du pacifisme, ce qui remplit le maréchal Pétain d'horreur.

Le Maréchal, qui ne porte pas dans son cœur les parlementaires et les bénéficiaires de l'ancien régime, est d'avis que M. Laval soutient et protège un trop grand nombre de ces derniers. Le Maréchal pense de plus que trop de francs-maçons, qu'il méprise (comme beaucoup de militaires de son bord) conservent des situations importantes dans les rouages de l'État. À ses yeux, l'amiral Platon, en qui il avait une grande confiance, passait pour être l'adversaire de la franc-maçonnerie. L'amiral Platon n'a pas tardé à entrer en conflit avec M. Laval et son entourage au sujet du problème de la franc-maçonnerie. C'est là que réside l'une des principales raisons de l'actuelle rancune que le chef de l'État éprouve envers le chef du Gouvernement ; c'est là que réside la source de la désunion dans le domaine de la politique intérieure que le Maréchal fait ressortir à présent à chaque occasion et qu'il voulait mettre en relief dans sa réponse à la dernière lettre que le Führer lui a adressée. . .

... Lorsqu'on examine certains détails, on n'a pas de peine à découvrir que dans la presse et dans la radio des adversaires notoires de la collaboration franco-allemande continuent toujours à travailler, que beaucoup de postes administratifs, qu'un nombre non négligeable de préfectures et de nombreuses municipalités sont occupées par des ennemis tolérés, par des partisans de l'ancien régime, et que le Gouvernement permet à une bonne partie du clergé de manifester une attitude hostile à l'occasion de l'enseignement religieux ou des sermons.

Dans tous ces domaines, quelques avertissements sérieux pourraient suffire pour rappeler chacun à l'ordre. Mais ces avertissements ne sont jamais donnés, étant donné que les soucis quotidiens empêchent d'y penser ou parce qu'on craint d'une part une appréciation critique de la part du Maréchal ou d'autre part une opposition de la part d'amis du chef du Gouvernement.

De cette façon, l'opinion publique part à la dérive et est livrée à la propagande anglo-saxonne. . .

... On ne s'explique pas que la seule mesure de force prise après le retour de M. Laval de Berchtesgaden, lorsqu'on l'avait invité à en finir avec ses adversaires politiques, ait consisté à envoyer en résidence surveillée l'amiral Platon, qui est un des rares officiers supérieurs qui a toujours manifesté ses sentiments hostiles à l'égard des Soviets, de l'Angleterre et de l'Amérique...

Comment peut-on comprendre que des prisonniers de guerre ayant des sentiments anti-allemands sont libérés des camps parce qu'ils ont été désignés par des hommes de confiance partisans de Gaulle ou de Giraud, alors que d'autres prisonniers de guerre qui sont des adeptes enthousiastes d'une réconciliation avec l'Allemagne sont maintenus dans les camps ? Seuls devraient être libérés des camps les prisonniers de guerre qui sont eux mêmes — ou dont les familles françaises sont — partisans d'une entente avec l'Allemagne et adversaires du bolchevisme ; ces prisonniers pourraient devenir les meilleurs agents de propagande.

Et pour citer un dernier exemple, comment peut-on s'expliquer enfin que, dans un domaine aussi important pour la propagande que le film, des personnes qui, avant la guerre, poussaient à la guerre, et continuent à avoir des sentiments anti-allemands, tels que M. Chamon, soient placées à la tête d'une société cinématographique aussi importante que la Société Gaumont ?

Je me vois obligé de mentionner ces faits, car ils grèvent lourdement la situation actuelle. . .

Annexe K — L'adresse à Pierre Laval de l'Union des maires de la Seine

Les membres de l'Union amicale des maires de la Seine adressent à leur président Pierre Laval, chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'État à l'Intérieur, aux Affaires étrangères et à l'Information, l'hommage de leur affectueuse et fidèle amitié. Au moment où l'existence même de la France est en cause, ils lui disent leur confiance entière en son action, persuadés qu'il trouvera dans son amour pour la Patrie blessée les voies de salut qui conduiront le pays vers sa résurrection. Profondément dévoués à sa personne, ils sont heureux de pouvoir donner par leur cohésion l'exemple de la discipline et de l'union et n'ont pour seule ambition que de servir le Pays.

(Suivent les signatures de tous les maires de la Seine. Document daté du 11 août 1944.)

Annexe L — Message remis par le Président Laval à MM. Taittinger et Constant

Paris, le 17 août 1944

Le chef du Gouvernement
à M. Taittinger, président du Conseil municipal de Paris
à M. Victor Constant, président du Conseil départemental de la Seine

J'ai été contraint par le gouvernement allemand de quitter Paris et je veux, avant de résilier mes fonctions, accomplir un dernier acte.

Il y a quelques jours, je vous exprimais le réconfort que j'éprouvais en des heures graves à me trouver à Paris.

J'estimais, en effet, de mon devoir de partager ses périls et de m'associer à son sort.

Chef du Gouvernement, je me devais certes à tous les Français, mais je me devais d'abord à la capitale.

Je ne saurais oublier que j'ai été député, puis sénateur de la Seine. Je suis encore maire d'Aubervilliers, président de l'Union des maires de ce département. J'ai donc une dette de reconnaissance particulière à l'égard de ceux qui, après voir mis leurs mains dans les miennes, ne les ont jamais retirées.

À ceux qui si longtemps m'ont fait confiance, dites bien que, dans le recul de l'Histoire, on comprendra mieux mon rôle et l'amour que je porte à la France.

Je vous demande, dans un instant tragique, d'appuyer de votre autorité ceux à qui j'ai confié les destins de Paris, à MM. les préfets René Buffet et Amédée Bussière, avec lesquels vous avez toujours travaillé en équipe.

Votre influence légitime sur la population vous permettra, j'en suis sûr, d'assurer au mieux la continuité de la vie parisienne.

Un jour viendra où la France pacifiée ne connaîtra plus les jugements sommaires et les haines injustes.

Travaillez, en attendant, avec vos assemblées et tous les hommes de bonne volonté au rassemblement si nécessaire de tous les Français.

Pierre Laval

Annexe M — Allocution de Pierre Laval aux maires du Cantal, le 9 novembre 1943, à Vichy

Au cours des années d'occupation, les préfets, les maires, les magistrats, hauts fonctionnaires et cadres avaient coutume de venir à Vichy ou à l'Hôtel Matignon voir le Maréchal ou mon père pour s'informer et se documenter, sentant le besoin d'être orientés au milieu des propagandes contraires et quelquefois excessives dont la France était saturée. Mon père les recevait toujours, leur parlant souvent librement quand il se sentait en confiance avec eux.

Ses paroles étaient censées ne pas être prises en dictée pour éviter les fuites. Elles ne l'étaient pas, effectivement, sauf lorsqu'un de ses amis introduisait, à l'insu de mon père, une secrétaire de confiance.

Je publierai l'ensemble de ces allocutions plus tard et je me borne, pour ne pas alourdir ce livre, à en reproduire une qui me semble devoir intéresser le lecteur français.

J. C.

Je suis très touché par les paroles que je viens d'entendre. Je reçois souvent ici, à la même place, des délégations qui viennent de toute la France, mais rien ne pouvait être plus chaud à mon cœur que l'allocution du président du Conseil départemental du Cantal.

Je suis, comme vous tous, de l'Auvergne, c'est-à-dire que je suis pleinement Français. On ne peut pas ne pas aimer passionnément son pays quand on est de chez nous.

Certes, je n'ai pas voulu la guerre. J'ai trop le bon sens des paysans de chez nous pour avoir souhaité la guerre.

Un pays doit faire la guerre quand il est attaqué. Pour se défendre il a le droit et le devoir de faire la guerre. Cela a été vrai souvent pour la France, c'était vrai en 1914, mais en 1939 nous n'étions pas attaqués.

Un pays peut aussi faire la guerre quand il a faim, pour manger ; ça n'était pas notre cas. La France était heureuse, elle était peut-être trop heureuse et elle ne comprenait pas son bonheur.

Un pays peut encore faire la guerre quand il a à défendre son honneur, mais notre honneur n'était pas en cause en 1939. Nous n'avions pas pris les armes lorsque l'Allemagne avait annexé l'Autriche. Nous n'avions pas fait la guerre quand elle a remilitarisé la Rhénanie. Nous n'avions pas fait davantage la guerre quand elle s'est emparée de la Tchécoslovaquie. Nous avons fait la guerre pour le Corridor de Dantzig ! Or, il était reconnu par tout le monde, par les diplomates de tous les pays, que le Corridor de Dantzig était une malfaçon grossière, la plus grossière peut-être du Traité de Versailles. On peut toujours obliger un pays à être séparé en deux tronçons, puisqu'il y avait d'un côté l'Allemagne et plus loin la Prusse-Orientale. Mais il est difficile d'admettre, quand on connaît l'histoire des hommes, qu'un pays redevenu fort acceptera une telle situation. À Genève, les représentants de tous les pays, même parmi les plus hostiles à l'Allemagne, disaient qu'il fallait trouver une solution amiable à ce problème difficile. Et c'est pour le Corridor de Dantzig que la France a fait la guerre.

Alors, on a dit : « Nous avons fait la guerre parce que nous étions engagés vis-à-vis de la Pologne. »

Je parle aujourd'hui à des Auvergnats et je sais que vous me comprenez bien. Si c'était vrai que nous étions engagés vis-à-vis de la Pologne, par un traité, à faire la guerre, alors le plus audacieux pourrait me dire : « Même si nous devons être battus, c'était pour nous une question d'honneur. Nous devons nous battre. » Eh bien je m'inscris en faux, car nous n'étions pas tenus de faire la guerre pour la Pologne.

J'ai été le collaborateur et l'ami d'Aristide Briand. En 1925, il avait signé le Traité de Locarno qui garantissait à l'est les frontières de la France. Et cette garantie était souscrite par l'Angleterre et l'Italie. Le même jour, Briand a signé un traité avec la Tchécoslovaquie et un autre avec la Pologne, et si les traités franco-soviétique et franco-polonais n'ont pas été inscrits dans le Traité de Locarno, ils ont été publiés le même jour dans le même numéro du Journal officiel. Ils étaient liés, et j'ai souvent entendu Briand en 1925 (Painlevé étant président du Conseil) nous rendre compte de ses négociations et des résultats qu'il avait obtenus. Il nous disait que les engagements qu'il avait pu prendre vis-à-vis de la Pologne et de la

Tchécoslovaquie, il ne les avait pris que comme une conséquence logique et naturelle des engagements de l'Angleterre et de l'Italie vis-à-vis de la France au sujet de ses frontières de l'est. Les traités signés par Millerand avec la Pologne en 1921 et 1922 avaient été annulés et remplacés par le traité de 1925.

Et le jour où l'Angleterre a refusé d'appliquer contre l'Allemagne les clauses du Traité de Locarno, lors de la remilitarisation de la rive gauche du Rhin, la garantie de la France vis-à-vis de la Pologne tombait automatiquement.

Mais on a dit ou laissé entendre que nous avions pris vis-à-vis de la Pologne d'autres engagements que ceux résultant du traité de 1925. Il y avait, a-t-on dit, des engagements militaires secrets. Eh bien ! je vais vous le dire, à vous qui représentez le bon sens de chez nous : ces accords militaires secrets, ils ne devaient pas être secrets pour le chef du Gouvernement, n'est-ce pas ? Or, j'ai été président du Conseil en 1931, 1932 et en 1935. Ces accords militaires, ils ne devaient pas demeurer secrets pour le ministre des Affaires étrangères en 1932 et en 1935. Eh bien ! je peux vous dire aujourd'hui que ces accords étaient tellement secrets que je ne les ai jamais connus. (Vive sensation)

Je vous dis cela à vous, mes compatriotes du Cantal. Un jour, lorsque je pourrai enfin parler librement, je le dirai au monde sans crainte d'aucun démenti.

Je vais plus loin. En 1939, le jour où le gouvernement Daladier a apporté devant le Parlement les cahiers des crédits militaires, j'avais alors le noir pressentiment qu'on nous engageait dans la guerre par le vote de ces crédits.

Je ne voulais pas refuser les crédits militaires. Durant toute ma vie publique, je n'ai jamais refusé de crédits militaires, puisqu'ils étaient utiles et indispensables à la France. Il ne s'agissait donc pas de refuser ces crédits, mais j'ai demandé ce jour-là la parole. Un ou deux d'entre vous sans doute ont assisté à cette séance. Ceux qui l'ont vécue s'en souviennent. J'ai été accueilli par les vociférations de ceux qui, pendant des années, avaient systématiquement refusé d'armer la France, et dont certains se montrent aujourd'hui à Alger si injustes pour celui qui n'est après tout que le syndic de leur faillite.

Qu'est-ce que je voulais demander aux sénateurs ? Je voulais leur demander de se réunir en comité secret et de ne pas voter la guerre.

Qu'est-ce qu'il y avait en effet dans la Constitution ? Il y avait pour moi une chose importante et sacrée : la France ne pouvait pas, ne devait pas entrer dans la guerre sans un vote du Parlement. Or, jamais le Sénat ni la Chambre n'ont été appelés à voter pour ou contre la guerre. Républicains que vous êtes tous, et qui avez le souci de la légalité, n'oubliez jamais ce que je viens de vous dire : nous sommes entrés illégalement dans cette guerre.

Si nous avions eu un comité secret, qu'est-ce que j'aurais dit aux sénateurs ? J'aurais dit, avec plus de détails encore, car j'aurais eu plus de loisirs pour parler lentement et longuement, ce que je viens de vous dire. Et j'aurais ajouté autre chose ; j'aurais dit : « Nous entrons seuls dans la guerre et nous ne pouvons pas la gagner. » Alors, c'est l'Auvergnat qui parle : « Est-ce qu'on entre seuls dans la guerre quand on a la certitude que la France devra payer par de tragiques souffrances son imprudence et sa faute ? » Non, n'est-ce pas ?

Eh bien ! j'aurais dit ce jour-là que nous entrions dans la guerre sans avions modernes de bombardement. J'aurais ajouté, et je me serais trompé, que nous n'avions que neuf avions modernes de bombardement. La vérité, que j'ai apprise plus tard, c'est que nous n'avions aucun avion moderne de bombardement et que ces neuf appareils nous ne les avons eus que deux mois après notre entrée en guerre, alors que l'Allemagne possédait trois mille avions modernes de bombardement.

L'Allemagne et la Russie venaient de se partager la Pologne, et nous sommes entrés presque seuls dans la guerre, et nous l'avons perdue. Pourquoi ? Parce que cette guerre n'est pas une guerre comme les autres, elle n'est pas une guerre pour la défense de la terre de nos pères. Elle n'est pas une guerre pour la défense de notre patrie. Elle est une guerre passionnelle de fanatisme où des idéologies se dressent les unes contre les autres.

Je parle dans un vieux pays de liberté (qu'il a momentanément perdue mais qu'il retrouvera un jour que je souhaite prochain) et j'affirme que nous sommes entrés dans ce conflit mondial pour des idées qui n'étaient pas les nôtres.

Que la Russie ait son communisme chez elle, cela la regarde, mais qu'elle garde son communisme. (Applaudissements)

Que l'Allemagne ait son national-socialisme chez elle, ça la regarde, mais qu'elle garde son national-

socialisme. (Applaudissements)

Que l'Amérique et la Grande-Bretagne caressent des idéologies antifascistes, ça les regarde. Mais nous qui sommes Auvergnats, qui ne connaissons pas le fascisme, qui n'avons jamais subi l'empreinte d'aucune autre race que de la vieille race de notre terroir, personne ne nous obligera à accepter ces idéologies. Nous sommes entrés en guerre et nos jeunes gens sont partis pour des idéologies et non pas pour défendre le Puy-de-Dôme ou les prés du Cantal.

Toute ma vie, vous le savez, vous, a été un apostolat de la paix. J'ai été maire, député, sénateur, ministre souvent ; socialiste, je l'ai été et je le suis resté au plus profond de mon cœur. Le Maréchal a dit un jour qu'il fallait supprimer la condition prolétarienne : comme il a raison ! J'ai été souvent calomnié et injurié et j'ai toujours senti que c'est lorsque j'étais le plus calomnié et le plus injurié que j'accomplissais le mieux mon devoir vis-à-vis de la France. J'ai connu parfois des moments douloureux parce que ceux parmi les classes laborieuses dont j'avais l'estime et l'amitié, on leur arrachait cette estime et cette amitié qu'ils avaient pour moi parce que je ne servais pas les desseins de ceux qui leur mentaient tous les jours, de ceux qui les trompaient et qui, après les voir désarmés, les menaient tout droit à la guerre.

Les femmes ont des enfants, les pères ont de la peine pour les élever, et puis, un jour, des politiciens sans conscience les jettent dans la fournaise. .. Voilà pourquoi j'ai toujours haï la guerre. Elle ne paie pas ; même pour la France — la preuve est faite — quand elle gagne la guerre, elle a beaucoup à souffrir.

Alors maintenant, qu'est-ce qui se passe ? Chaque jour, chaque matin, chaque Français écoute la radio et il entend les communiqués. On n'aime pas l'Allemagne chez nous, on ne l'aime surtout pas en Auvergne. Notre éducation n'est pas dans ce sens. Nos batailles, pour la plupart, ont été contre eux.

Mais la vie est difficile et l'histoire de l'homme est compliquée. Or, il se trouve aujourd'hui que, si tout à coup l'Allemagne venait à s'effondrer — croyez-moi, retenez bien mes propos, je vous demande de les enregistrer comme ceux que je vous tenais jadis — le désordre s'installera peu à peu en Europe. Il s'installera en Allemagne, dans les Balkans, en Italie. Or, j'aime mon clocher, j'aime mon village, j'aime toutes les pierres de chez moi, mais je ne veux pas que le désordre s'installe chez nous et je voudrais agir de telle façon que l'Allemagne ne soit pas trop forte pour nous étreindre, mais de telle façon que le bolchevisme ne puisse pas, lui, nous supprimer. Est-ce que vous m'avez bien compris ? Voilà le drame que je vis chaque jour. Hier encore, j'étais à Paris. J'ai eu des conversations avec les Allemands. Elles se sont prolongées tard dans la nuit ; elles n'étaient pas faciles, ces conversations. Elles ne sont jamais faciles. Voyez-vous, j'essaie chaque jour de faire le maximum pour que nous subissions le minimum de dommages, et, lorsque le soir vient, j'ai l'impression souvent d'être pris entre les deux branches d'une tenaille, et quelquefois je me demande avec tristesse quelle branche — l'allemande ou la française — m'a fait ce jour-là le plus souffrir, mais jamais je ne me décourage, car je n'ai qu'une ambition, qu'un but, un seul, vers lequel je me dirige comme une espèce de somnambule, essayer de tout faire pour sauver notre pays en réduisant chaque jour ses souffrances, faire que la terre qui appartient aux pères reste encore à leurs enfants et qu'elle s'appelle toujours la terre de France. (Longs applaudissements)

Alors, vous qui êtes des hommes de bon sens, des hommes de raison, vous qui êtes de la France ce qu'il y a de plus pur parce que vous venez des sommets de notre pays, parce que vous représentez la vieille Gaule d'où sont partis autrefois les cris d'espoir et de salut de notre pays, je vous demande, même si vous ne me comprenez pas toujours (parce que nous ne sommes pas libres et que je n'aime pas parler, aussi je ne sais pas pourquoi je vous ai fait aujourd'hui tant de confidences), eh bien ! chaque fois que vous serez dans vos villages, je vous demande de vous dire que, quoi qu'il arrive et quoi que je fasse, je le ferai toujours parce que je pense ainsi essayer de sauver notre pays et assurer la paix des foyers et la persistance de la civilisation dans laquelle nous sommes nés et dans laquelle nous devons encore vivre. (Longue ovation. Les maires, debout, acclament le Président.)

Table des matières

Préface	2
Déclaration des défenseurs de Pierre Laval	5
1 Carrière politique.....	7
2 Rapports avec la Grande-Bretagne.....	10
3 Rapports avec l'Italie	14
4 Bordeaux 1940 — L'armistice.....	17
5 L'Assemblée du 10 Juillet 1940	20
6 Montoire	30
7 Retour au pouvoir en avril 1942	35
8 Juifs, communistes et francs-maçons	49
9 Le travail en Allemagne	58
10 Le sabordage de la flotte.....	72
11 Réfutation d'un témoignage	77
12 L'Alsace-Lorraine	84
13 Cession des mines de Bor	87
14 L'amiral Robert aux Antilles.....	94
15 Le commandement militaire	99
16 Ai-je humilié la France ?	100

ANNEXES

Le schéma de Pierre Laval	107
Annexe A — Acte d'accusation.....	113
Annexe B — Lettres de Sir Ronald Campbell	117
Annexe C — Motion de félicitations du Sénat (1934)	119
Annexe D — Débat du 18 décembre 1935	119
Annexe E — Extraits du procès Pétain.....	120
Annexe F — Au Sénat le 16 mars 1939.....	127
Annexe G — Discours du 29 novembre 1935.....	129
Annexe H — Lettres de l'amiral Platon	130
Annexe I — Rapport de Sauckel à Hitler.....	132
Annexe J — Lettre de Brinon à Goebbels	135
Annexe K — Adresse des maires de la Seine (1944)	137
Annexe L — Message à Taittinger et Constant	137
Annexe M — Allocution aux maires du Cantal.....	138